

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 14 septembre 2012 pour le vendredi 21 septembre 2012 à 18 heures.

**L'ORDRE DU JOUR PORTE :**

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 1317).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 1317).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation des Procès-Verbaux des séances du vendredi 22 juin et du jeudi 12 juillet 2012 (page 1317).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 1318).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses (page 1337).
- M. le Maire** n° 6 - ARENA et Z.A.C. Carmes-Madeleine. Communication (page 1338).
- M. le Maire** n° 7 - Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Cessation de mandats et élection de deux membres titulaires. Désignation dans des organismes extérieurs. Modification (page 1361).

**EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- Mme SAUVEGRAIN** n° 8 - Rentrée scolaire 2012. Communication (page 1376).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 9 - Accueils de Loisirs. Complément à l'actualisation des tarifs. Tarifs pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (page 1385).
- Mme SAUVEGRAIN** n°10 - Restauration collective. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2011. Présentation (page 1386).
- M. MAGNIER** n°11 - Projets d'éducation à l'environnement et au développement durable 2012 - 2013. Attribution de subventions (page 1392).

- Mme BARRUEL** n°12 - Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants : J.A.N.E. 2012. Participation financière de la Ville et approbation d'une convention de partenariat avec la société Mc Donald's (page 1398).

FINANCES

- M. MARTIN** n°13 - Financement des investissements. Approbation d'une convention de financement pluriannuel globalisé à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignations (page 1400).
- M. MARTIN** n°14 - Budget 2012. Approbation de la décision modificative n°2 (page 1401).
- M. MARTIN** n°15 - Taxe sur la consommation finale d'électricité. Fixation du coefficient multiplicateur unique pour 2013 (page 1412).
- M. MARTIN** n°16 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Renouvellement des composants dans diverses résidences de l'O.P.H. Garantie d'un emprunt de 1 905 000 €. Approbation d'une convention (page 1413).
- M. MARTIN** n°17 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 20 logements situés 1-3-5 rue Pierre du Lys. Garantie d'un emprunt de 73 650 €. Approbation d'une convention (page 1414).
- M. MARTIN** n°18 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 150 logements situés rues Perrot et Porte Dunoise. Garantie d'un emprunt de 436 052 €. Approbation d'une convention (page 1415).
- M. MARTIN** n°19 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 90 logements situés 28 à 38 avenue de la Marne. Garantie d'un emprunt de 347 019 €. Approbation d'une convention (page 1416).
- M. MARTIN** n°20 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 48 logements situés 1 à 9 rue Jean Louvet. Garantie d'un emprunt de 35 670 €. Approbation d'une convention (page 1417).
- M. MARTIN** n°21 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Amélioration de 29 logements situés 11 et 13 rue de Cracovie. Garantie d'un emprunt de 575 300 €. Approbation d'une convention (page 1418).
- M. MARTIN** n°22 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Amélioration de 29 logements situés 7 et 9 rue de Cracovie. Garantie d'un emprunt de 764 034 €. Approbation d'une convention (page 1420).

- M. MARTIN** n°23 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 80 logements situés 2, 4, 6, 8 et 10 rue Félix Maulien. Garantie d'un emprunt de 358 700 €. Approbation d'une convention (page 1421).
- M. MARTIN** n°24 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Acquisition-amélioration de 4 logements situés 12/15 venelle du Gris meunier et 22 rue porte Dunoise. Garantie d'un emprunt de 343 309 €. Approbation d'une convention (page 1422).
- M. MARTIN** n°25 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 30 logements de sapeurs pompiers situés rue Marcel Proust. Garantie d'un emprunt de 665 000 €. Approbation d'une convention (page 1424).
- Mme GRIVOT** n°26 - S.E.M.D.O. Aménagement de la tête Nord du Pont de l'Europe. Garantie d'un emprunt de 1 600 000 €. Approbation (page 1425).

#### DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE

- M. LEMAIGNEN**  
**Mme CHERADAME** n°27 - Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Examen du rapport d'activités 2011 (page 1427).
- M. LANGUERRE** n°28 - Convention Territoriale de l'Argonne. Projet de restructuration du centre commercial Marie Stuart intégrant une Maison de Santé Pluridisciplinaire. Approbation d'un protocole d'accord avec la S.A. Stuart Commercial (page 1436).
- M. MARTIN** n°29 - Opération immobilière 51 rue d'Illiers. Participation pour non réalisation de places de stationnement. Approbation d'une convention avec l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais (page 1441).
- M. CARRE** n°30 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 1442).
- M. CARRE** n°31 - Requalification de la Place du Martroi. Prise en charge d'abonnements temporaires de stationnement. Approbation (page 1444).
- M. CARRE** n°32 - P.O.S. valant P.L.U. Engagement d'une procédure de modification (page 1444).
- M. CARRE** n°33 - Quartier des Blossières. Lieudit Les Groues. Acquisition du terrain destiné à l'implantation d'une chaufferie de cogénération biomasse (page 1445).
- M. CARRE** n°34 - Intra-mails. Immeuble 6 rue Dupanloup. Mise en vente. Approbation du cahier des charges de cession (page 1447).

- M. CARRE** n°35 - Quartier de la Source. Lotissement Paul Langevin. Cession d'un terrain d'activités à la S.C.I. le Polygone (page 1449).
- M. CARRE** n°36 - Quartier Carmes-Bannier. Restitution par l'Etat du pavillon dit comptoir Colas des Francs (page 1449).
- M. CARRE** n°37 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Approbation de la Convention d'Utilité Sociale et de son avenant n°1 (page 1450).
- M. FOUSSIER** n°38 - F.I.S.A.C. centre ville. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention (page 1451).

**VIE CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE**

- M. VALETTE** n°39 - Associations Jeunesses Musicales de France, Fortissimo, Bath'Art et Grossomodo. Approbation de conventions de partenariat (page 1454).
- M. VALETTE** n°40 - Centre Chorégraphique National d'Orléans. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement. Attribution d'une subvention (page 1456).
- M. VALETTE** n°41 - Culture et création artistique. Approbation de trois conventions de soutien à des associations et d'une convention de parrainage. Attribution de subventions (page 1456).
- M. VALETTE** n°42 - Associations Polysonik et Antirouille. Approbation de conventions de soutien à l'équipement. Attribution de subventions (page 1458).
- M. VALETTE** n°43 - Muséum. Acquisition de la collection Engel/Descatoire et restauration de la collection de zoologie. Demandes de subventions (page 1459).
- M. VALETTE** n°44 - Réseau des bibliothèques. Acceptation d'une donation (page 1461).
- M. VALETTE** n°45 - Association l'Antirouille. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2011. Présentation (page 1462).
- M. VALETTE** n°46 - S.A. Orléans-spectacles. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2011 pour le Zénith. Présentation (page 1465).
- M. MARTIN** n°47 - Zénith. Choix du mode de gestion. Engagement de la procédure de délégation de service public (page 1569).

- M. CARRE** n°48 - Archives municipales. Albums photographiques et press-book relatifs aux Floralies internationales de 1967. Approbation d'un contrat de cession des droits de propriété intellectuelle. Demande de subvention à la D.R.A.C pour l'acquisition (page 1473).
- Mme SAUVEGRAIN** n°49 - Festival de Loire 2013. Conception et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de Fleuves. Approbation d'un marché après procédure négociée (page 1474).
- Mme SAUVEGRAIN** n°50 - Association Cigales et Grillons. Approbation d'une convention de soutien. Attribution d'une subvention (page 1475).
- Mme GRIVOT** n°51 - Clubs sportifs sous conventions d'objectifs. Attribution des subventions et des soldes des subventions 2012 (page 1476).
- Mme GRIVOT** n°52 - Vivre ensemble à Orléans. Sport et Handicap. Saison 2012/2013. Approbation de conventions (page 1481).
- Mme GRIVOT** n°53 - Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Approbation d'une convention pour l'année scolaire 2012/2013 (page 1482).
- Mme GRIVOT** n°54 - Mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux auprès d'associations sportives pour la saison 2012/2013. Approbation de conventions (page 1482).
- M. PEZET** n°55 - Orléans Loiret Basket. Rapport des représentants de la Ville au Conseil de Surveillance de la S.E.M.S.L. pour la saison sportive 2011/2012. Approbation (page 1485).
- Mme LECLERC** n°56 - Forum Emploi Handicap. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec Pôle Emploi, Cap Emploi, A.G.E.F.I.P.H. et E.R.D.F. (page 1490).
- Mme LECLERC** n°57 - Convention de partenariat 2011-2013 dans le cadre du Fonds Unifié Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes avec le Département du Loiret. Approbation d'un avenant n°1 (page 1491).
- Mme BARANGER** n°58 - Politique de la Ville/Insertion. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Rapport sur les actions de développement social urbain engagées en 2011 (page 1492).
- Mme BARANGER** n°59 - Politique de la Ville/Insertion. 4<sup>ème</sup> tranche de programmation. Attribution de subventions (page 1493).
- Mme BARANGER** n°60 - Politique de la Ville/Insertion. Evaluation expérimentale des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Demande de subvention (page 1496).

- M. SANKHON** n°61 - Bourses Projets Jeunes Concours. Approbation d'un règlement et d'une convention. Attribution d'une subvention (page 1497).
- Mme DE CHANGY** n°62 - Rentrée en fête. Approbation de conventions de partenariat (page 1502).
- M. MOITTIE** n°63 - Monde Combattant. Approbation d'une convention avec l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale pour l'installation et l'entretien de plaques commémoratives sur l'Esplanade de la France Libre (page 1502).
- Mme GRIVOT** n°64 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions (page 1503).

### PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

- Mme DE QUATREBARBES** n°65 - Participation citoyenne. Comité de Mobilisation et d'Animation. Information sur les personnes-ressources (page 1509).
- Mme DE QUATREBARBES** n°66 - Travaux d'enfouissement rue de Coulmiers. Approbation d'un marché à procédure adaptée (page 1512).
- Mme DE QUATREBARBES** n°67 - Quai du Roi. Marché pour l'enfouissement des réseaux secs. Approbation d'un avenant (page 1512).
- Mme DE QUATREBARBES** n°68 - Rue des Murlins entre la place Gambetta et le boulevard de Châteaudun. Marché pour les travaux de terrassement, d'enfouissement des réseaux secs et d'éclairage public provisoire. Approbation d'un avenant (page 1513).
- M. MARTIN** n°69 - Travaux d'élargissement de la rue Paul Lem esle. Clôture de M. et Mme LASSOLE. Approbation d'une transaction (page 1513).
- Mme CHERADAME** n°70 - Mise à niveau du Poste Central de Régulation du Trafic et vidéo surveillance. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 1514).
- Mme CHERADAME** n°71 - S.E.M. Orléans Gestion. Rapport annuel d'activités du délégataire pour le stationnement au titre de l'année 2011. Présentation (page 1515).
- Mme CHERADAME** n°72 - Parc de stationnement Le Martroi. Rapport annuel d'activités du délégataire au titre de l'année 2011. Présentation (page 1528).

### RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n°73 - Direction de l'Information et de la Communication. Poste de journaliste. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 1531).

- Mme SAUVEGRAIN** n°74 - Ecole Supérieure d'Art et de Design. Poste d'enseignant en histoire de l'architecture et des concepts. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle (page 1532).
- Mme SAUVEGRAIN** n°75 - Pôle Prévention-Réussite. Poste de coordinateur réussite éducative. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle (page 1532).
- Mme SAUVEGRAIN** n°76 - Proximité. Poste de référent administratif et juridique au sein du P.G.A.F. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle (page 1533).
- Mme SAUVEGRAIN** n°77 - Proximité. Poste de conseiller paysagiste. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle (page 1534).
- Mme SAUVEGRAIN** n°78 - Direction de la Maîtrise de l'Energie et des Risques. Poste d'ingénieur en génie climatique et thermique. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle (page 1535).
- Mme SAUVEGRAIN** n°79 - Fixation et actualisation des taux de vacances. Approbation (page 1537).
- M. CARRE** n°80 - Restaurant Inter-Administratif d'Orléans-Centre. Approbation des conventions financière et de gestion avec l'association de gestion du R.I.A. (page 1542).

### MOYENS GENERAUX

- Mme SAUVEGRAIN** n°81 - Site de la Bolière. Approbation d'une convention de fonctionnement à passer avec le C.C.A.S. (page 1543).
- Mme SAUVEGRAIN** n°82 - Association U.F.C. Que Choisir. Attribution d'une subvention (page 1544).
- Mme SAUVEGRAIN** n°83 - Ecole élémentaire Olympia Cormier. Restructuration et extension. Lot 6 : équipements de cuisine. Approbation d'un avenant de transfert (page 1544).
- Mme SAUVEGRAIN** n°84 - Fourniture de pièces de rechange pour le parc automobile. Lot 5. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 1545).
- Mme SAUVEGRAIN** n°85 - Fourniture de pièces de rechange pour le parc automobile. Lots 1, 4, 6 et 8. Approbation de marchés négociés (page 1546).
- Mme SAUVEGRAIN** n°86 - Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de gestion des assurances. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire» (page 1547).

Le Maire : M. Serge GROUARD

*Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le jeudi 27 septembre 2012.*

*Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.*

Le Maire : M. Serge GROUARD



## PROCES - VERBAL

*Le vendredi vingt et un septembre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.*

***Etaient présents :***

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2ème Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4ème Maire-Adjoint ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (à partir de 22 h 25), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, SAUVEGRAIN (secrétaire), BARRUEL, MM. FOUSSIER, SANKHON (à partir de 18 h 08), Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER (jusqu'à 20 h 50), Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 18 h 05), M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoints ;

MM. MONTEBELLO (à partir de 18 h 08), MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes BARANGER (à partir de 19 h 44), HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes PARAYRE (à partir de 18 h 25), CARRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET (à partir de 18 h 27), MAGNIER, Mme CASTERET (à partir de 18 h 08), M. PEZET, Mme SOUAID (à partir de 20 h 05), MM. VALLE (à partir de 18 h 08), RICOUD, REISSER, Mme KOUNOWSKI (à partir de 18 h 08), MM. LEBRUN, DELOIRE, BRARD (à partir de 18 h 12), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme MIKO, M. CHAPUIS.

***Etaient absents mais avaient donné pouvoir :***

M. M. LEMAIGNEN	à.....	Mme BARRUEL (jusqu'à 22 h 25)
Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN
M. GAINIER	à.....	M. LANGUERRE (à partir de 20 h 50)
M. BESSON	à.....	M. MOITTIE
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	Mme DE CHANGY
Mme BARANGER	à.....	Mme SUIRE (jusqu'à 19 h 44)
Mme d'AUX DE LESCOUT	à.....	Mme HEAU
M. LABED	à.....	M. PEZET
M. BRIAND	à.....	M. CHAPUIS
M. NGANGA	à.....	M. RICOUD

*La séance est ouverte à 18 heures.*

**M. le Maire** – *Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je vais vous demander un peu de silence, y compris dans les tribunes, s'il vous plait.*

*Je remercie tout particulièrement celles et ceux d'entre vous qui ont eu l'obligeance d'arriver à l'heure.*

*Mes chers collègues, suite à la lettre de démission de Mme Elsa PELLOIE et en application de l'article L. 270 du Code Electoral, je vous informe que M. François REISSER, en sa qualité du 21<sup>ème</sup> membre sur la liste « Orléans gagnant pour tous », est devenu Conseiller Municipal.*

*Je le déclare officiellement installé dans ses nouvelles fonctions et je me permets en votre nom à tous de lui souhaiter une chaleureuse bienvenue.*

*Malheureusement, au cours de l'été, nous avons eu le regret de déplorer le décès de trois personnalités orléanaises dont je voudrais rappeler la mémoire devant vous :*

*- M. Jean CARRIER qui a été Adjoint au Maire sous le mandat de René THINAT, puis Conseiller Municipal Délégué en 1989.*

*- M. Jean-Claude PENOT qui a été Conseiller Municipal puis Adjoint au Maire en charge des affaires culturelles sous le mandat de Jacques DOUFFIAGUES puis Jean-Louis BERNARD,*

*- enfin, M. Max FREJAVILLE qui a présidé de belle manière Orléans Concerts et l'Orchestre Symphonique d'Orléans et qui nous a quitté bien brutalement. Il avait également occupé de multiples fonctions et responsabilités à Orléans, notamment, directeur de l'O.P.A.C. du Loiret.*

*Je souhaiterais, mes chers collègues, que l'on puisse observer une minute de silence pour rendre hommage à ces trois personnalités.*

\*  
\*                      \*  
\*

*Le Conseil Municipal observe une minute de silence.*

\*  
\*                      \*  
\*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

*Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs**

M. M. LEMAIGNEN	à.....	Mme BARRUEL (jusqu'à 22 h 25)
Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN
M. GAINIER	à.....	M. LANGUERRE (à partir de 20 h 50)
M. BESSON	à.....	M. MOITTIE
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	Mme DE CHANGY
Mme BARANGER	à.....	Mme SUIRE (jusqu'à 19 h 44)
Mme d'AUX DE LESCOUT	à.....	Mme HEAU
M. LABED	à.....	M. PEZET
M. BRIAND	à.....	M. CHAPUIS
M. NGANGA	à.....	M. RICOUD

N° 3 – **Approbation des Procès-Verbaux des séances du vendredi 22 juin et du jeudi 12 juillet 2012.**

**M. le Maire** – *Au titre des Procès-Verbaux des séances de juin et juillet, y a-t-il des remarques ?*

*Oui, M. BEN CHAABANE*

**M. BEN CHAABANE** – *Merci M. le Maire, bonsoir mes chers collègues.*

*Juste une intervention, non pas à propos des Procès-Verbaux mais à propos du site Internet de la Ville d'Orléans.*

*M. le Maire, nous avons constaté..*

**M. le Maire** – *M. BEN CHAABANE, ce n'est pas le sujet...*

**M. BEN CHAABANE** – *Oui M. le Maire cela ne se rattache à aucune délibération et il faut bien que je vous dise ce que j'ai à vous dire.*

**M. le Maire** – *Il y a un ordre du jour, M. BEN CHAABANE, c'est très sympathique de dire ce qu'on a à se dire mais ce n'est pas le fonctionnement du Conseil Municipal, je me permets de vous le rappeler.*

**M. BEN CHAABANE** – *En tous cas, je profite de ce Conseil pour vous dire que nous ne sommes pas dans l'opposition, nous sommes deux élus indépendants, Guy TORREILLES et moi-même. Nous n'avons jamais fait état de toute autre chose que d'un groupe indépendant.*

*Je souhaiterais et je vous demande, M. le Maire, respectueusement et fermement, de bien vouloir donner les instructions nécessaires, s'il vous plaît, pour que cela soit changé en groupe indépendant. Je vous remercie de votre diligence.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte au titre des Procès-Verbaux de juin et juillet.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de juillet, août et septembre 2012 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<b><u>MARCHES</u></b>		
12-377	11/07/12	Fête Nationale du 14 juillet 2012. Approbation de contrats de cessions de spectacles pour les montants globaux maximum de : S.A.R.L. le Funambule 3 100 € T.T.C. SAKIFO PRODUCTION 1 270 € T.T.C. Association CHOLBIZ 3 500 € T.T.C. Association Liz et compagnie 550 € net de T.V.A. DJ FABIEN 350 € net de T.V.A. Association Matuvu 341 € T.T.C. Association Si par hasard 341 € T.T.C.
12-379	10/07/12	Maîtrise d'œuvre pour la requalification des rues de l'Ecole Normale, aux Ligneaux (place Saint-Marc – Saint-Jean-de-Braye) et de l'Orbette. Entreprise EGIS France. Taux de rémunération de 5,20 %.
12-381	10/07/12	Diverses fournitures horticoles pour la Direction de l'Espace Public et le Parc Floral : Lot n° 1 accessoires de culture. Société CAAHMRO. Sans montant minimum. Montant maximum : 6 400 € H.T. soit 7 654,40 € T.T.C. Lot n° 2 contenants. Société CAAHMRO. Sans montant minimum. Montant maximum : 9 000 € H.T. soit 10 764 € T.T.C. Lot n° 4 engrais de production. Société CAAHMRO. Sans montant minimum. Montant maximum : 8 800 € H.T. soit 10 524,80 € T.T.C. Lot n° 5 géotextiles et films divers : Société CAAHMRO. Sans montant minimum. Montant maximum : 2 400 € H.T. soit 2 870,40 € T.T.C. Lot n° 6 paillages. Société BABEE JARDIN. Sans montant minimum. Montant maximum : 32 000 € H.T. soit 38 272 € T.T.C. Lot n° 7 supports de culture. Société FALIENOR. Sans montant minimum. Montant maximum : 7 800 € H.T. soit 9 328,80 € T.T.C. Lot n° 8 produits de traitement bio. Société BABEE JARDIN. Sans montant minimum. Montant maximum : 6 900 € H.T. soit 8 252,40 € T.T.C. Lot n° 9 semences à gazon : Société CAAHMRO. Sans montant minimum. Montant maximum : 6 600 € H.T. soit 7 893,60 € T.T.C.
12-382	11/07/12	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Exposition Patrimoniale de la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier 2012. « Jeanne d'Arc, une image à l'épreuve du temps » du 28 juillet au 14 octobre 2012 : Lot 1 conception du mobilier scénographique. Agence Créative IDEA VIVA. 9 568 € T.T.C. Lot 2 conception de la signalétique. Agence Créative IDEA VIVA. 3 827 € T.T.C.
12-383	10/07/12	Réfections 2012 de clôtures et d'une cour d'école : lot 1 : école Louis Guilloux. Réfection de la cour d'école. Société GABRIEL : 121 752,80 € T.T.C. Lot 2 : groupe scolaire des Guernazelles. Réfection de la clôture. Société GABRIEL : 56 929,60 € T.T.C.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-384	11/07/12	Dispositif Eté Punch. Encadrement et accompagnement de 8 à 12 jeunes pour la logistique, le montage, le démontage et l'animation des soirées par l'Association IPSIS OPELIA 45. 7 953,40 € T.T.C.
12-385	11/07/12	Dispositif Eté Punch. Convention pour une soirée animée par la C.A.F. Maison d'animation de la C.A.F. 500 € T.T.C.
12-387	11/07/12	E.M.I.S. Organisation d'une section sportive durant la période scolaire 2012-2013. Approbation d'une convention avec l'U.S.O. Handball. 1 218 € T.T.C.
12-388	11/07/12	Base de Loisirs de l'île Charlemagne. Fourniture de GPL. Approbation d'un contrat à passer avec PRIMAGAZ.
12-390	12/07/12	Société Orléanaise de Distribution de Chaleur. Approbation des polices d'abonnement au chauffage urbain.
12-391	12/07/12	Direction de l'Événementiel. Fourniture et livraison de matériels divers : Lot 1 : Fourniture et livraison de 5 armoires électriques. CABLES & Cie 22 563,74 € T.T.C. Lot 2 : Fourniture et livraison de 200 barrières de « police ». EQUIP'CITE 7 367,36 € T.T.C. Lot 3 : Fourniture et livraison de 100 tables d'extérieur. ALEC COLLECTIVITES 7 164,04 € T.T.C.
12-392	13/07/12	Remplacement de poteaux et bouches incendie non opérationnels. Société Lyonnaise des Eaux. 20 000 € T.T.C. minimum et 60 000 € T.T.C. maximum.
12-393	4/07/12	Festival Jour J 2012. Approbation de contrats de cessions de spectacles : ASSOCIATION AMC & LES TONTONS TOURNEURS 2 140 € T.T.C. S.A.R.L. ALIAS JHD PRODUCTION 6 420 € T.T.C. S.A.S.U. ZOUAVE SPECTACLES 1 712 € T.T.C. S.A.R.L. SAVOIR FAIRE 8 025 € T.T.C. S.A.R.L. LE TAXI PROD. 2 675 € T.T.C.
12-394	13/07/12	Ecole maternelle Claude Lerude. Démolition d'un ancien logement de fonction sis rue Drufin à Orléans. Lot unique : démolition. Société GABRIEL TP. 101 062 € T.T.C.
12-395	13/07/12	Immeuble 9 rue Paul Fourché. Travaux d'installation du cabinet médical : lot 1 : démolition - maçonnerie. Société PERDEREAU. 7 612,67 € T.T.C. Lot 2 : menuiserie - plâtrerie. Société GAUTHIER. 34 482,09 € T.T.C. Lot 4 : finition. Société CHESNE. 15 094,80 € T.T.C. Lot 5 : électricité. Société EIFFAGE ENERGIE. 25 116 € T.T.C.
12-396	11/07/12	Dispositif Eté Punch. Convention pour une soirée animée par l'A.S.E.L.Q.O. 1 000 € T.T.C.
12-402	13/07/12	Maison des Arts et de la Musique. Fourniture de gaz. Approbation d'un contrat à passer avec E.D.F.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-403	13/07/12	Approbation de deux contrats de spectacles. Colorant 14. Bibliothèque Saint-Marceau et médi@thèque Maurice-Genevoix. Montant maximum global 1 663,82 € net de T.V.A. La Cie 100 voix. Bibliothèques Madeleine et Saint-Marceau. Montant maximum global 730,84 € net de T.V.A.
12-406	13/07/12	Centre Municipal. Rénovation des salles de réunions Wichita et Dundee. Lot 1 : électricité. Société EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE. 33 248,80 € T.T.C.
12-407	17/07/12	Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution de géolocalisation des portatifs de la Police Municipale. S.R.T.C. Montant minimum 10 000 € T.T.C. Montant maximum 70 000 € T.T.C.
12-409	13/07/12	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Ciné Jardins 2012. Prestation de projection cinématographique. Approbation d'un marché en procédure adaptée. Société ATMOSPHERES. 20 601,10 € T.T.C.
12-410	13/07/12	Direction de l'Événementiel. Animations des quais. Approbation d'un contrat de cessions de spectacles. Mme Catherine GAUTIER, auto-entrepreneur. Montant global 600 € net de T.V.A.
12-412	13/07/12	Direction de l'Événementiel. 14 juillet 2012. Approbation de quatre marchés en procédure adaptée. Lot 1 : Location et installation de structures scéniques. J.B.L. Sonorisation pour un montant global de 7 721,38 € T.T.C. Lot 2 : Fourniture et installation de matériel de sonorisation et d'éclairage. J.B.L. Sonorisation pour un montant global de 15 277,09 € T.T.C. Lot 3 : Prestation de gardiennage. A.D.S. pour un montant minimum de 3 000 € H.T. et un montant maximum de 7 000 € H.T. Lot 4 : Fourniture d'un spectacle pyrotechnique. Etablissements BELLIER pour un montant global de 23 561,20 € T.T.C.
12-418	27/07/12	Fourniture et livraison d'enveloppes et pochettes Kraft. Société Compagnie Européenne de Papeterie : Lot 1 : avec impression offset, couleur d'impression pantone 288. Montant minimum 1 000 € T.T.C. Montant maximum 10 000 € T.T.C. Lot 2 : sans impression. Montant minimum 200 € T.T.C. Montant maximum 8 000 € T.T.C.
12-419	27/07/12	Dispositif Eté Punch. Contrat de cession pour une soirée animée par l'Association Le Ballet Folklorique Ti Piment. 450 € T.T.C.
12-421	30/07/12	Direction de l'Éducation. Missions Educatives. Mise en œuvre et suivi du Plan d'Action d'Éducation Artistique. Ligue de l'Enseignement - Fédération du Loiret. 17 726 € T.T.C. par période.
12-422	26/07/12	Service Hygiène et Sécurité. Prestation de veille réglementaire personnalisée en matière d'hygiène et de sécurité. BUREAU VERITAS. 2 296,32 € T.T.C. par période.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-425	30/07/12	Direction du Patrimoine. Stade des Montées. Travaux de remplacement des clins de la façade ouest. Mission de maîtrise d'œuvre LIGNE 7 ARCHITECTURE. 15 713,99 € T.T.C.
12-426	30/07/12	Contrat de prestation d'assistance juridique et financière – Conseil et contentieux Gestion du Parc des Expositions, du Zénith et du Centre de Conférences d'Orléans. Groupement Cabinet RACINE / C5P IN ANTICIPO (sous traitants : Cabinet NELSON Accompagnement / INEXIA MENIGHETTI PROGRAMMATION / GD ECO S.A.R.L.). 62 178,55 € T.T.C.
12-427	30/07/12	Approbation d'un contrat de spectacle. Association « Dis Raconte ». Montant maximum global : 550 € net de T.V.A.
12-428	1/08/12	Centre de Conférences. Mission de contrôle technique. Bureau de Contrôle SOCOTEC. 12 767,30 € T.T.C.
12-429	1/08/12	Centre de Conférences. Mission coordination de Sécurité et Protection de la Santé. Bureau de Contrôle APAVE. 2 475,72 € T.T.C.
12-430	2/08/12	Fête nationale du 14 juillet 2012. Approbation d'un avenant au contrat de cession de spectacle avec l'association CHOLBIZ.
12-431	30/07/12	Voie ferrée du Parc Floral. Mise à disposition auprès de l'association du Tacot des sables de Bourron. Approbation d'une convention.
12-432	2/08/12	Direction de la Vie des Quartiers. Promotion des marchés de la Ville. Inscription gratuite au site Géomarchés.com.
12-433	30/07/12	Fourniture, équipement et installation de conteneurs. Approbation d'un marché en procédure adaptée. Société Industrielle de Réalisation et de Commercialisation S.A.R.L pour un montant minimum de 5 000 € T.T.C. et maximum de 50 000 € T.T.C.
12-440	9/08/12	Gymnase de la Bolière. Approbation d'un contrat de vente d'énergie gaz à passer avec GDF SUEZ.
12-441	9/08/12	Avenant n°1 : Marché n°12 029 de maîtrise d'œuvre : requalification de la rue de Coulmiers. Groupement Egis/Atelier Villes et Paysages pour un taux de 5 %. Passage de la rémunération au forfait définitif du maître d'œuvre.
12-442	8/08/12	Atelier Eclairage Public - Réaménagement des locaux. Lot 1 : Démolition - Gros Œuvre. Société MALARD : 18 679,46 € T.T.C. Lot 3 : Cloison - Portes - Plafond. Société RATISSEAU : 28 427,72 € T.T.C. Lot 5 : Peinture - Revêtement de sol. Société GAUTHIER: 22 843,60 € T.T.C. Lot 6 : Electricité. Société ISI ELEC : 35 558,44 € T.T.C.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-443	7/08/12	Entretien et vérification des appareils à gaz avec garantie totale et renouvellement des appareils vétustes. Société SAVELYS. Montant à prix forfaitaires 9 468,97 € T.T.C. ; montants à prix unitaires et fractionnés en bons de commande minimum : 2 000 € T.T.C. et maximum : 15 000 € T.T.C. par période.
12-447	14/08/12	Direction de l'Événementiel. Animations des quais. Fête des Duits. Approbation de contrats de cessions de spectacles pour un montant maximal de 8 900 € T.T.C.
12-448	16/08/12	Stade des Montées. Travaux de rénovation des vestiaires pour le service des Espaces Verts de la Ville d'Orléans. Lot n°1 : Menuiserie Bois. Groupement CROIXMARIE/STEC : 27 646,93€ T.T.C. Lot n°2: Electricité. Société EIFFAGE ENERGIE Centre Loire : 6 159,40 € T.T.C. Lot n° 3 : Plomberie – Chauffage. Société ACS : 7 362,37 € T.T.C. Lot n° 4 : Serrurerie – Clôture. Société FERMETURE DE TOURAINE : 11 003,20 € T.T.C. Lot n° 5 : Peinture – Faux plafonds. Société GAUTHIER : 13 036,40 € T.T.C.
12-449	16/08/12	Tribune Marcel Garcin – rue des Montées. Remplacement des menuiseries extérieures – lot unique : menuiseries aluminium. Société ATELIERS DE BEAUCE : 75 348 € T.T.C.
12-450	22/08/12	Mission d'assistance pour obtenir de la performance achats. Approbation d'un avenant n°1 de prolongation de du rée.
12-455	22/08/12	Approbation de trois contrats de spectacle. Association 45 Tour – Montant maximum global : 752 € net de T.V.A. Association Artefact – Montant maximum global : 600 € net de T.V.A. Théâtre de l'Imprévu – Montant maximum global : 858 € T.T.C.
12-456	22/08/12	Gros entretien des Monuments Historiques 2012. Approbation des marchés de travaux passés en procédure adaptée. Lot 1 : Couverture Hôtel Cabu. Eglise Saint Pierre du Martroi. Société Battais : 46 311,99 € T.T.C. Lot 2 : Couverture Eglise Notre Dame de Recouvrance. Société Battais : 4 060,42 € T.T.C. Lot 3 : Menuiserie Hôtel Cabu. Société Croixmarie : 2 828,18 € T.T.C. Lot 4 : Peinture Hôtel Cabu. Société Asseline : 8 407,88 € T.T.C. Lot 5 : Travaux à la corde. Société ROC : 6 458,40 € T.T.C.
12-458	28/08/12	Salles de gymnastique de l'Espace Olympe de Gouges et des Murlins. Fourniture et installation de fosses de gymnastique. Société GYMNOVA. 36 441,13 € T.T.C.
12-460	28/08/12	Eglise Saint-Vincent. Travaux de ravalement des façades. Lot 1 : Taille de pierre - ravalement de façades. Société ROC. 56 743,94 € T.T.C. Lot 2 : Menuiserie - peinture façade sud. Société S.A. BONNET et Fils. 14 684,68 € T.T.C.



---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-467	30/08/12	Acquisition, maintenance et mise en œuvre d'une solution de gestion des procès-verbaux électroniques pour la Ville d'Orléans et la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire. Groupement GMX-MONÉTIQUE. Pour la Ville d'Orléans montant minimum 11 960 € T.T.C. Montant maximum 197 340 € T.T.C. Pour la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire montant minimum 5 980 € T.T.C. Montant maximum 35 880 € T.T.C.
12-476	31/08/12	Muséum. Réalisation de suivis scientifiques pluriannuels de la biodiversité sur les sites semi-naturels et naturels de la ville d'Orléans. Approbation de marchés pour un montant global de 192 804,66 € T.T.C. Lot 1 : Suivi floristique et cartographie d'habitats. Institut d'Ecologie Appliquée. 41 097,55 € T.T.C. Lot 2 : Suivi et inventaires complémentaires de l'entomofaune. Laboratoire d'Eco-Entomologie. 66 500 € T.T.C. Lot 3 : Suivi et inventaires complémentaires de l'herpétofaune et de la batrachofaune. Loiret Nature Environnement. 16 737,50 € T.T.C. Lot 4 : Suivi et inventaires complémentaires de l'avifaune. Loiret Nature Environnement. 23 175 € T.T.C. Lot 5 : Suivi et inventaires complémentaires des chiroptères. Société BIOTOPE. 45 294,61 € T.T.C.
12-477	4/09/12	Maîtrise d'œuvre pour la requalification des rues Fosse de Meule et Neuve Tudelle . Groupement Egis / Atelier Villes et Paysages. Taux de rémunération de 5,60 %.
12-478	4/09/12	Maîtrise d'œuvre pour enfouissement des réseaux des rues Fosse de Meule et Neuve Tudelle. EGIS France. Taux de rémunération de 4,95 %.
12-495	11/09/12	Maintenance de l'application Energy Web Système, acquisition de modules et de licences supplémentaires, prestations d'assistance. Société DELTA DORE EMS. Approbation d'un avenant de transfert.
12-496	11/09/12	Conservatoire. Fourniture d'instruments de musique, matériel et accessoires de musique. Approbation d'un marché en procédure adaptée. Lot 4 : Cuivres. Société LE DA CAPO. Montant minimum 1 500 € T.T.C. Montant maximum 2 000 € T.T.C. Lot 7: Bassons. Société LE DA CAPO. Montant minimum 5 000 € T.T.C. Montant maximum 9 000 € T.T.C.
12-505	11/09/12	Acquisition, maintenance et mise en œuvre d'une solution de gestion des assemblées et des actes. Société OXYAD Software. Pour la Ville d'Orléans : montant minimum 20 000 € H.T. Montant maximum 85 000 € H.T. Pour le C.C.A.S. d'Orléans : montant minimum 1 000 € H.T. Montant maximum 4 000 € H.T.
<b><u>AFFAIRES FINANCIERES</u></b>		
12-452	22/08/12	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Festival de Jazz. Extension à l'encaissement des recettes par virement bancaire.

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-453	22/08/12	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Musée des Beaux-Arts. Extension aux animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les centres de loisirs.
12-454	22/08/12	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Musée des Beaux-Arts. Extension de la sous-régie aux animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les centres de loisirs.
<u>FIXATION DE TARIFS</u>		
12-417	30/07/12	Musée des Beaux-Arts. Journées Européennes du Patrimoine. Fixation du prix de vente de catalogues à tarif réduit.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
12-71	27/07/12	Locaux sis 3 allée du Titane. Société Greenpharma. Approbation de l'avenant n°2 à un bail commercial. Réduction du loyer selon la valeur locative du secteur.
12-330	12/07/12	Locaux sis 1 rue Jules Ferry à La Source. Association ESCALE. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-336	6/07/12	Rénovation et exploitation de deux courts de tennis au Parc Pasteur d'Orléans. E.U.R.L. Europe Promotion Services.
12-386	6/07/12	Association Sportive CARVIN Espoir. Prêt d'un parquet Junkers avec marquage de basket-ball. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-397	11/07/12	Base de loisirs de l'île Charlemagne. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public à passer avec la société ACN. Redevance 250 € par mois d'exploitation et 2 % du chiffre d'affaires.
12-398	12/07/12	Base de loisirs de l'île Charlemagne. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public à passer avec l'association Le Sandre Orléanais. Redevance annuelle 100 €.
12-399	12/07/12	Déportivo Espagnol. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au Stade de la Vallée.
12-400	12/07/12	Union Nationale des Parachutistes. Local dans l'immeuble sis 1 rue des Pensées à Orléans. Résiliation d'une convention de mise à disposition. Salle Est du rez-de-chaussée et deux bureaux dans la Maison SONIS sise 57 boulevard de Châteaudun à Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-401	12/07/12	Maison SONIS sise 57 boulevard de Châteaudun. Association Le Grenier à Sel. Approbation d'une convention de mise à disposition.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-404	11/07/12	Stade Omnisports de La Source. Fédération Française de Football. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-405	12/07/12	Ile Charlemagne. Approbation d'une convention de mise à disposition du domaine public en faveur de la S.A.S. Alice Evénements.
12-408	18/07/12	Approbation d'une convention de mise à disposition d'une tribune de 408 places assises avec la base aérienne 123.
12-411	17/07/12	Pavillon sis 18 rue de la Borde à Orléans. Les Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition.
12-413	17/07/12	Pavillon sis 8 rue Théophile Naudy à Orléans. Les Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition.
12-414	20/07/12	Locaux sis 3 allée du Titane à Orléans. Société KEY-OBS. Approbation de l'avenant n° 1 à un bail commercial. Réduction du loyer selon la valeur locative du secteur.
12-415	20/07/12	Locaux sis 10 rue Molière à Orléans. Association « Les Amis des Livres – Bibliothèque des Instituteurs de l'Orléanais ». Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-420	30/07/12	Appartement n° 16 sis 10 rue Jeanne d'Arc. Les Folies Françaises. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-435	2/08/12	Local sis 2 Place du Cardinal Touchet à Orléans. Local pour l'Association Orléans Concert. Approbation d'un bail professionnel.
12-436	6/08/12	Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées. Prêt de tatamis auprès du Pôle France Judo d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-437	9/08/12	Local sis 39 rue Saint Marceau à Orléans (UFC Que Choisir). Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-438	9/08/12	Parcelle de terrain sise sur la commune de St Jean le Blanc, Clos de la Rosette (Section AI 166). Mise à disposition à l'association « RÛMÎ ».
12-439	9/08/12	Parcelles de terrain sises sur la commune de Saint Jean le Blanc, Clos de la Rosette (Section AI 78 - 164 et AC 197 -202). Mise à disposition à l'association « POUR'ELLES».
12-444	22/08/12	Passation d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'une tribune de 408 places assises avec la Base aérienne 123.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-446	16/08/12	Maison SONIS sise 57 Bd de Châteaudun 45000 Orléans (Société des Amis de la Forêt d'Orléans- S.A.F.O). Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-451	22/08/12	L'auditorium des Beaux-Arts . Bénéficiaire : L'association « Les Amis des Musées d'Orléans ». Approbation d'une convention de mise à disposition pour des conférences.
12-461	28/08/12	Salle Albert Camus (grande salle). Service Loire Risques Transports de la Direction Départementale des Territoires. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des examens.
12-462	28/08/12	Salle Belle Croix. Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire section Argonne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-463	28/08/12	Salle Belle Croix. Association « Le Théâtre de l'Eridan ». Approbation d'une convention de mise à disposition pour des répétitions.
12-464	28/08/12	Salle Albert Camus (grande salle). Association Rock'N'Danse Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-465	28/08/12	Salle Albert Camus (grande salle). Association Saquagrin. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-466	28/08/12	Salle Albert Camus (petite salle). Association de Défense et d'Aménagement des Quartiers Saint-Marc Saint-Vincent. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
12-468	30/08/12	Salle Belle Croix. Association « Avenir et Défense des Pré-Retraités et Retraités du Loiret ». Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
12-470	30/08/12	Salle du Foyer Saint-Vincent. Association « Les Bâisseurs de Rêves ». Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
12-471	30/08/12	Salle du Foyer Saint-Vincent. Association « Foyer Club Saint-Vincent ». Approbation d'une convention de mise à disposition pour un accueil de jour.
12-472	30/08/12	Salle du Foyer Saint-Vincent. Comité des Œuvres Sociales de la mairie d'Orléans section photo. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-473	30/08/12	Salle du Foyer Saint-Vincent. France Alzheimer Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition pour un accueil de jour.
12-475	31/08/12	Salle des Chats Ferrés. Association Le Patio Flamenco. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-479	31/08/12	Salle des Chats Ferrés. Comité des Œuvres Sociales de la Mairie d'Orléans section Retraités. Approbation d'une convention de mise à disposition pour un accueil de jour.
12-480	31/08/12	Salle des Chats Ferrés. Association Ailes. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-481	31/08/12	Salle des Chats Ferrés. Association Hawanem. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-482	31/08/12	Salle des Chats Ferrés. Association La Vie devant Soi. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-483	31/08/12	Salle des Chats Ferrés. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-484	31/08/12	Salle Albert Camus. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-485	31/08/12	Salle Paul Gauguin. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-486	4/09/12	Salle de la Cigogne. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-487	4/09/12	Salle Yves Montand. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
12-488	4/09/12	Salle de la Madeleine. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
12-489	4/09/12	Cité du Sanitas. Logement n°9. Résiliation de la mise à disposition. M. JEANNERET.
12-490	4/09/12	Immeuble sis 8 rue Guillaume à Orléans. Association Tradition et Fidélité Johanniques. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-491	4/09/12	Salle Belle Croix. Association FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-492	4/09/12	Salle de la Madeleine. Association FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
12-493	4/09/12	Salle de la Cigogne. Association FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-497	12/09/12	Foyer Saint-Vincent. Association Départementale de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
12-498	12/09/12	Salle de la Cigogne. Gymnastique Volontaire Saint-Marceau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-499	12/09/12	Salles de la Cigogne. Foyer Club de la Cigogne Saint-Marceau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-500	12/09/12	Salle Paul Gauguin. Association pour l'Ecoute et l'Accueil en Addictologie et Toxicomanies. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
12-501	12/09/12	Salle Paul Gauguin. Association Salsa Latina Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-503	12/09/12	Salle Paul Gauguin. Association Salsa Danse. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-508	14/09/12	Salle de la Madeleine. Association Country Club Route 45. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
12-509	14/09/12	Salle de la Madeleine. Gymnastique Volontaire Madeleine Deniau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
12-510	14/09/12	Salle de la Madeleine. Foyer Club Madeleine. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des activités ludiques et sociales.
<u>DONS ET LEGS</u>		
12-507	14/09/12	Muséum. Acceptation du don de M. Philippe BOISMOREAU.
<u>ASSURANCES</u>		
12-459	28/08/12	Acceptation d'une indemnité d'assurance. Effondrement du faux plafond de la salle de repos du groupe scolaire Pauline Kergomard à Orléans. Assureur Sagena. 12 657,70 € T.T.C.
<u>ALIENATIONS</u>		
12-424	26/07/12	Aliénation d'un véhicule Saxo électrique immatriculé 8246 XX 45 au profit de la société Citroën Orléans à titre gratuit.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<b><u>CONTENTIEUX</u></b>		
12-389	4/07/12	Défense à une instance. Contentieux personnel. Tribunal du contentieux de l'incapacité des Pays de la Loire. Demande d'annulation d'un arrêté de classement en invalidité du 13 mars 2012. Mme LERAT c/ Ville d'Orléans.
12-416	19/07/12	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Requête en référé. Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 19 rue du Bœuf Saint-Paterne à Orléans c/ Ville d'Orléans. Décision modificative.
12-434	1/08/12	Défense à une instance. Contentieux personnel. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande de régularisation salariale. Mme DROUARD C/ Ville d'Orléans.
12-445	16/08/12	Introduction d'une instance. Action en référé devant le Tribunal d'Instance. Squat sis 6 avenue Roger Secrétain.
12-457	23/08/12	Constitution de partie civile. Agression d'un agent municipal. Ville d'Orléans contre M. BENAOUA.
12-502	6/09/12	Introduction d'une requête devant le Tribunal Administratif d'Orléans. Décision en date du 18 juillet 2012 du Ministre de la Culture et de la Communication portant ouverture d'une instance de classement au titre des monuments historiques pour les immeubles sis 45 à 77 rue des Carmes à Orléans. Ville d'Orléans contre l'Etat.
12-504	11/09/12	Contentieux. Introduction d'un pourvoi en cassation. Bail professionnel. Locaux sis Place Jean Monnet à Orléans. S.A.R.L. SINFIM SORELEC c/ Ville d'Orléans.
12-506	11/09/12	Constitution de partie civile. Policiers municipaux outragés. 7 mai 2011. Ville d'Orléans C/ M. EL HADDOUCHI.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 15 juin 2012 et le 12 septembre 2012 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0493	CP0522	45 rue aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 12 0494	DS0527	22 rue Delaugère	Non préemption
DA 45234 12 0495	AM0391	7 bis rue Gustave Vapereau	Non préemption
DA 45234 12 0496	CR0082 (lot 1)	22 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 12 0497	EO0003 (lot 59)	Rue Jules Favre	Non préemption
DA 45234 12 0498	CN0456 CN0501	72 rue de l'Argonne	Non préemption
DA 45234 12 0499	AS0290	64 rue de la Bourie Rouge	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0500	BD0119	9 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 12 0501	DS0169	5 rue de la Binoche	Non préemption
DA 45234 12 0502	DE0138 DE0296 DE0297 DE0298 (lots 13-24-37-44)	16 bis avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 12 0503	DE0138 DE0296 DE0297 DE0298 (lots 11-17-32)	16 bis avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 12 0504	CE0511 CE0510 CE0518	191 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 12 0505	AT0124 AT0163 AT0242 (lot 112)	Rue Daniel Jousse	Non préemption
DA 45234 12 0506	AH0190	132 rue Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 0507	DI0380	161 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 12 0508	BM0020 (lots 3-5)	95 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0509	BI0054 (lot 10)	21 rue des Trois Clefs	Non préemption
DA 45234 12 0510	DE0618 (lots 104-16-64)	4 rue de la Mothe Saint-Antoine	Non préemption
DA 45234 12 0511	EM0031 EM0071 EM0063 (lots 30-34)	8 avenue Voltaire	Non préemption
DA 45234 12 0512	AE0101	130 rue du Parc	Non préemption
DA 45234 12 0513	AV0405	74 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 12 0514	AO0640 (lots 1-16-5-8)	38 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 12 0515	AS0014	21 rue Emile Zola	Non préemption
DA 45234 12 0516	ET0909	22 rue Robert Desnos	Non préemption
DA 45234 12 0517	BC0116 (lot 29)	32 place du Vieux Marché	Non préemption
DA 45234 12 0518	AP0281 AP0502	138 rue des Murlins et Venelle de la Suifferie	Non préemption
DA 45234 12 0519	AM0656 (lots 13-6)	2 rue Sous les Saints	Non préemption
DA 45234 12 0520	BI0268 (lot 4)	56 rue Royale	Non préemption
DA 45234 12 0521	BO0080 (lots 1-2-3)	182 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0522	DE0653	44 rue de Vaucouleurs	Non préemption
DA 45234 12 0523	BY0495	73 rue de l'Argonne	Non préemption
DA 45234 12 0524	BH0004 (lots 18-6-8-9)	5 rue Adolphe Crespin	Non préemption
DA 45234 12 0525	AS0288 (lots 13-14-15)	64 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 12 0526	BL0109	31 rue de la Tour Neuve	Non préemption
DA 45234 12 0527	EK0238 EK0241 (lot 186)	1 place de l'Indien	Non préemption
DA 45234 12 0528	AV0274 AV0198 (lot 105)	22 rue Eudoxe Marcille	Non préemption
DA 45234 12 0529	BM0025	6 rue Edouard Fournier	Non préemption
DA 45234 12 0530	BL0280 (lots 10-13-6-7-8- 9)	43 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 12 0531	BT0182	35 rue de Bellebat	Non préemption
DA 45234 12 0532	AO0066	14 rue du Parc	Non préemption
DA 45234 12 0533	AW0249 (lots 10-5)	37 rue du Boeuf Saint-Paterne	Non préemption
DA 45234 12 0534	BS0136 BS0137	139 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 12 0535	BS0190	19 rue de la Claye	Non préemption
DA 45234 12 0536	EM0031 (lots 43-55)	8 avenue Voltaire	Non préemption
DA 45234 12 0537	DH0117 DH0290 DH0337	47 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 12 0538	AM0546 (lot 47)	31 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 12 0539	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 106)	Allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 12 0540	EM0030 (lots 127-210-5)	2 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 12 0541	AI0351	13 allée Pierre Chevallier	Non préemption
DA 45234 12 0542	AP0322	1 rue du 16 Août 1944	Non préemption



Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0543	BK0110 (lots 11-13)	44 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 12 0544	BD0097 (lots 20-5)	11 place du Général de Gaulle	Non préemption
DA 45234 12 0545	BO0035 (lots 1-12-8)	146 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0546	AN0373 (lot 54)	76 rue du faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 0547	EM0001 (lots 21-254)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 12 0548	AM0209	11 rue Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 0549	BI0342 BI0343 (lots 28-19-40)	15 rue des Trois Clefs	Non préemption
DA 45234 12 0550	BT0007 BT0008	18 boulevard Pierre Ségelle	Non préemption
DA 45234 12 0551	BM0052 (lot 16)	4 rue de l'Oriflamme	Non préemption
DA 45234 12 0552	DN0540	1 passage Alfred Balashowsky	Non préemption
DA 45234 12 0553	CI0425 CI0624 CI0665	23 rue du Docteur Jean Falaize	Non préemption
DA 45234 12 0554	CW0604 CW0606 CW0608 CW0609 (lot 26)	Rue Saint-Fiacre	Non préemption
DA 45234 12 0555	AV0527 (lots 14-37)	98 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 12 0556	CK0788 CK0785	65 avenue de la Marne	Non préemption
DA 45234 12 0557	CK0785	65 avenue de la Marne	Non préemption
DA 45234 12 0558	EO0171 (lots 195-45)	Rue Lazare Carnot	Non préemption
DA 45234 12 0559	ES0131 ES0133	24 rue Théophile Gautier	Non préemption
DA 45234 12 0560	BI0215 (lot 107)	43 rue Etienne Dolet	Non préemption
DA 45234 12 0561	CR0082 (lots 4-9)	22 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 12 0562	EM0001 (lots 108-162-213)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 12 0564	BH0001 (lots 32-54)	12 rue de la République	Non préemption
DA 45234 12 0565	DN0854	1 passage du Moins Roux	Non préemption
DA 45234 12 0566	AH0060	4 venelle des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 12 0567	CZ0625	Rue du Gros Raisin	Non préemption
DA 45234 12 0568	CN0211	8 rue de la Borde	Non préemption
DA 45234 12 0569	EM0071 EM0063 (lots 22-39)	Avenue Voltaire	Non préemption
DA 45234 12 0570	CY0126	69 rue Vieille Levée	Non préemption
DA 45234 12 0571	BX0686	19 bis rue Marcelin Berthelot	Non préemption
DA 45234 12 0572	BD0182 (lots 13-19-4)	2 bis rue des Grands Champs	Non préemption
DA 45234 12 0573	BI0363 (lot 11)	20 rue des Pastoureaux	Non préemption
DA 45234 12 0574	AI0610	100 rue Brise Pain	Non préemption
DA 45234 12 0575	BK0218 (lot 2)	8 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 12 0576	CP0101	45 bis rue aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 12 0577	BR0135 (lots 10-5)	30 rue Sainte Anne	Non préemption
DA 45234 12 0578	CN0404 CN0407	54 bis rue de l'Argonne	Non préemption
DA 45234 12 0579	AR0015	99 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 12 0581	BM0292 BM0303 (lots 211-212-213-228-229-230-231)	1 boulevard de la Motte Sanguin	Non préemption
DA 45234 12 0583	AM0641 (lots 3-6)	11 bis rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 12 0584	BI0362 (lot 84)	23 rue Sainte Catherine	Non préemption
DA 45234 12 0585	BE0110 (lots 21-8)	82 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0586	AC0026 AC0025	299 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 12 0587	EN0024	23 rue Claude Bernard	Non préemption
DA 45234 12 0588	AC0610 AC0609 AC0777 (lots 1-3-6)	68 rue des Closiers	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0589	BD0031 BD0271 (lots 18-2-22-3)	27 rue de la Lionne	Non préemption
DA 45234 12 0590	DO0042	40 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 12 0591	BO0035 (lot 9)	146 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0592	CW0104 (lot 2)	7 place de la Bascule	Non préemption
DA 45234 12 0593	BP0038	11 rue Antoine Petit	Non préemption
DA 45234 12 0594	CN0503	4 rue du Petit Pont	Non préemption
DA 45234 12 0595	AB0043	47 bis rue des Aydes	Non préemption
DA 45234 12 0596	BL0005 (lot 5)	201 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0597	AP0150 (lots 2-4)	11 rue des Blossières	Non préemption
DA 45234 12 0598	BK0300 (lots 121-222-223-224-48)	41 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 12 0599	CD0693	7 rue Saint-Denis	Non préemption
DA 45234 12 0600	ET0160	26 rue Berthollet	Non préemption
DA 45234 12 0601	BT0042 BT0467 (lot 162)	25 rue de la Manufacture	Non préemption
DA 45234 12 0602	CZ0479	14 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 12 0603	CS0206 (lots 1158-1190-921)	130 bis rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0604	AE0295	22 rue du Maréchal Maunoury	Non préemption
DA 45234 12 0605	BI0239 (lots 2-3-9)	302 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0606	AY0091 (lots 4-6-7-9)	14 rue du Canon	Non préemption
DA 45234 12 0607	BO0032 (lot 2)	140 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0608	DE0138 DE0296 DE0297 DE0298 (lots 1 à 7-40-41)	16 bis avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 12 0609	AM0500 (lot 696)	29 rue Sous Les Saints	Non préemption
DA 45234 12 0610	DX0218	23 rue de la Fonderie	Non préemption
DA 45234 12 0611	EK0116	3 allée du Titane	Non préemption
DA 45234 12 0612	AN0067	27 rue Maréchal Foch	Non préemption
DA 45234 12 0613	AC0278	7 rue Jacques Groslot Bailly d'Orléans	Non préemption
DA 45234 12 0614	DS0731	40 rue Daniel Mayer	Non préemption
DA 45234 12 0615	AT0005	50 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 12 0616	BH0032 (lots 24-25-5)	13 rue Croix de Malte	Non préemption
DA 45234 12 0617	AH0522	107 C rue Basse d'Ingré	Non préemption
DA 45234 12 0618	AE0271	27 rue Louis Rossat	Non préemption
DA 45234 12 0619	DM0412 DM0413 DM0411 DM0055 (lots 15-18)	118 bis route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 12 0620	DO0041	38 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 12 0621	DM0412 DM0413 DM0411 DM0055 (lots 19-8)	118 bis route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 12 0622	BH0069 (lots 109-110-111-412-413-414)	6 rue Jeanne d'Arc	Non préemption
DA 45234 12 0623	AO0395	32 rue de la Concorde	Non préemption
DA 45234 12 0624	AB0625 AB0849 AB0850	Rue de l'Union	Non préemption
DA 45234 12 0625	CS0026 CS0024	3 bis rue Salesses	Non préemption
DA 45234 12 0626	EO0171 (lots 142-98)	1 rue Parmentier	Non préemption
DA 45234 12 0627	EO0171 (lots 1-239)	1 rue Parmentier	Non préemption
DA 45234 12 0628	BE0036 (lots 10-31)	54 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 12 0629	BV0048 BV0042	215 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 12 0630	AP0355	4 bis rue des Deux Ponts	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0631	BT0373	142 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 12 0632	EO0091 (lot 62)	1 rue Dominique Ingres	Non préemption
DA 45234 12 0633	CN0560 CN0561 CN0625 CN0655 CN0855 CN0857 (lots 101-102-110-111- 112-25 à 29-79-81)	29 boulevard Marie Stuart	Non préemption
DA 45234 12 0634	AE0248	39 venelle des Vaupulents	Non préemption
DA 45234 12 0635	DN0110	32 rue de la Cigogne	Non préemption
DA 45234 12 0636	ES0240	27 rue Pablo Picasso	Non préemption
DA 45234 12 0637	EN0155	7 rue Paul Langevin	Non préemption
DA 45234 12 0638	AB0305	33 rue de la Messe	Non préemption
DA 45234 12 0639	AE0509 AE0508 AE0505	113 ter rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 12 0640	AE0089	89 rue du Parc	Non préemption
DA 45234 12 0641	BT0625 BT0627 BT0301 BT0304 BT0306 BT0483 BT0487 BT0489 BT0629 BT0631 BT0633 BT0635 BT0637 BT0639 BT0568 (lot 4117)	7 venelle Chevassier	Non préemption
DA 45234 12 0642	BS0589	9 rue Marcel Proust	Non préemption
DA 45234 12 0643	AM0219	2 rue Alexandre Avisse	Non préemption
DA 45234 12 0644	AM0492 (lots 34-35-99)	1 bis rue des Maltotiers	Non préemption
DA 45234 12 0645	AH0467 AH0468	74 rue Porte Dunoise	Non préemption
DA 45234 12 0646	CL0652	165 rue d'Ambert	Non préemption
DA 45234 12 0647	BT0729 BT0730	13 rue du Champ Rond	Non préemption
DA 45234 12 0648	CR0269 CR0271 CR0386 CR0387 CR0388 CR0362 CR0395 (lots 107-108)	13 rue des Cordiers	Non préemption
DA 45234 12 0649	AN0270	76 rue Xaintrilles	Non préemption
DA 45234 12 0650	AI0502 AI0503	Rue du Petit Chasseur	Non préemption
DA 45234 12 0651	BK0006 (lot 7)	46 bis place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 12 0652	AT0066 AS0180 AS0181 (lots 13-17-18-4)	1 rue de la Bourie Blanche	Non préemption
DA 45234 12 0653	BW0069 (lots 105-20-224- 26-31)	44 boulevard Lamartine	Non préemption
DA 45234 12 0654	BH0070 (lots 11-15)	4 rue Jeanne d'Arc	Non préemption
DA 45234 12 0655	EO0171 (lots 118-119)	1 rue Parmentier	Non préemption
DA 45234 12 0656	DO0037 (lots 419-66)	Rue Greffier	Non préemption
DA 45234 12 0657	DS0099 DS0371 DS0843 DS0845	Chemin du Haut Sentier	Non préemption
DA 45234 12 0658	DE0138 DE0296 DE0297 DE0298 (lots 29-42-43-46- 9)	16 bis avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 12 0659	AZ0013 AZ0014 (lots 80- 83)	1 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 12 0660	DI0380 (lot 4)	163 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 12 0661	DI0380 (lot 6)	163 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 12 0662	DE0138 DE0296 DE0297 DE0298 (lots 28-38-39-45- 8)	16 bis avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 12 0663	EO0166 (lots 1-72)	1 rue Edouard Manet	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0664	DI0425	Avenue de Saint-Mesmin Lotissement la Corne de Cerf	Non préemption
DA 45234 12 0665	DE0798	109 rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 12 0666	CD0734	28 rue du Coin Rond	Non préemption
DA 45234 12 0667	ET0364	20 rue Aristide Maillol	Non préemption
DA 45234 12 0668	EM0001 (lots 21-254-57)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 12 0669	CE0511 CE0510 CE0518	191 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 12 0670	AI0389	20 rue de l'Ecale	Non préemption
DA 45234 12 0671	CI0505	24 rue Eugène Sue	Non préemption
DA 45234 12 0672	BL0099 (lots 1-3)	127 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0673	BK0107 (lots 3-6)	38 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 12 0674	AB0416 (lot 6)	453 bis faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0675	AO0233	3 rue du Commandant Arago	Non préemption
DA 45234 12 0676	BK0085 (lot 15)	225 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0677	AC0900	297 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 12 0678	BM0068	4 rue du Cloître Saint-Aignan	Non préemption
DA 45234 12 0679	DS0854	12 rue de la Binoche	Non préemption
DA 45234 12 0680	DS0853	12 rue de la Binoche	Non préemption
DA 45234 12 0681	DS0859	12 rue de la Binoche	Non préemption
DA 45234 12 0682	BE0031 (lots 10-4)	31 rue de la République	Non préemption
DA 45234 12 0683	DO0197	8 rue Coursimault	Non préemption
DA 45234 12 0684	DM0158	10 allée des Champs Fleuris	Non préemption
DA 45234 12 0685	EM0030 (lots 232-38)	2 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 12 0686	AS0180 AS0181 (lot 4)	1 boulevard de Québec	Non préemption
DA 45234 12 0687	AH0690	102 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 0688	CW0060	24 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 12 0689	BI0210 (lot 7)	7 rue des Trois Maries	Non préemption
DA 45234 12 0690	AK0084 (lot 46)	27 rue Auguste Goineau	Non préemption
DA 45234 12 0691	BX0609 BX0140 (lots 1-12-14-7)	34 ter rue de la Barrière Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 12 0692	BI0208 (lots 11-12-15-17-22-4)	11 rue des Trois Maries	Non préemption
DA 45234 12 0693	AP0408 AP0409 (lots 61-62)	10 rue Charles Perrault	Non préemption
DA 45234 12 0694	CP0140	106 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 12 0695	AM0423	12 rue du Puits Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 12 0696	DH0036 (lots 10-30-50)	28 rue du Clos Rozé	Non préemption
DA 45234 12 0697	BY1166 BY1182	45 rue de Reims	Non préemption
DA 45234 12 0698	CP0145	30 venelle Bellevoie	Non préemption
DA 45234 12 0699	DO0165	70 rue des Anguignis	Non préemption
DA 45234 12 0700	AO0202	25 rue Chanzy	Non préemption
DA 45234 12 0701	CO0052 CO0053	17 bis rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 12 0702	EO0003 (lots 48-70)	Rue Jules Favre	Non préemption
DA 45234 12 0703	AS0180 AS0181 (lot 18)	1 boulevard de Québec	Non préemption
DA 45234 12 0704	BO0031 (lots 20-23-8-9)	138 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0705	ET0911	22 rue Robert Desnos	Non préemption
DA 45234 12 0706	ES0078 ES0081	141 rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 12 0707	AO0013	108 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 12 0708	AI0060	3 rue Maurice Rollinat	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0709	AY0096 AY0097 AY0098	22 rue des Curés	Non préemption
DA 45234 12 0710	CR0045	5 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0711	AV0201 AV0202 AV0542 (lots 215-245-338)	7 rue Antigna	Non préemption
DA 45234 12 0712	AM0072	32 rue Gustave Vapereau	Non préemption
DA 45234 12 0713	BO0120	4 rue Parisie	Non préemption
DA 45234 12 0714	AV0698 (lots 12-18-42)	8 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0715	AS0177	17 rue de Lutèce	Non préemption
DA 45234 12 0716	CE0598	13 rue de la Colombe	Non préemption
DA 45234 12 0717	ET0025	41 rue Winston Churchill	Non préemption
DA 45234 12 0718	BX1048 BX1049 (lots 20-7)	254-256 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 12 0719	AP0109	22 rue des Blossières	Non préemption
DA 45234 12 0720	AC0102	40 rue des Closiers	Non préemption
DA 45234 12 0721	DY0171 DY0169	18 rue Jean Moulin	Non préemption
DA 45234 12 0722	BS0305 BS0512 (lot 2)	8-10 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 12 0723	AB0600 (lots 15-3)	7 rue des Ecoles	Non préemption
DA 45234 12 0724	CK0725 CK0726	37 B rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 12 0725	BX0965 BX1103 BX1109 BX1102 BX1106 BX0215 BX0922 BX1107 BX1097 BX1100 BX1111 BX0835 BX0931 BX0933	Clos Sainte Croix	Non préemption
DA 45234 12 0726	CI0412	27 rue Eugène Sue	Non préemption
DA 45234 12 0727	CR0531 CR0530	8 rue Henri Lavedan	Non préemption
DA 45234 12 0728	BO0078 BO0079 (lot 2)	178-180 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0729	BX1048 BX1049 (lot 19)	254-256 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 12 0730	AT0100 AT0231 AT0234 (lots 129-130)	Allée Germain Audebert et 1 rue Philippe Le Bel	Non préemption
DA 45234 12 0731	BI0018 (lot 1-21)	13 place de la République	Non préemption
DA 45234 12 0732	EK0238 EK0241 (lot 147)	Avenue du Président John Kennedy	Non préemption
DA 45234 12 0733	AI0204 AI0205	9 venelle des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 12 0734	AI0296	29 venelle du Vert Galant	Non préemption
DA 45234 12 0735	AZ0124	26 rue d'Angleterre	Non préemption
DA 45234 12 0736	AR0013	103 bis rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 12 0737	DR0224	8 rue Nicolas Hubert	Non préemption
DA 45234 12 0738	BO0052	4 rue des Gobelets	Non préemption
DA 45234 12 0739	DE0616 (lots 106-203-228)	31 rue de la Marine de Loire	Non préemption
DA 45234 12 0740	BO0088 (lots 15-4)	2 rue Pothier	Non préemption
DA 45234 12 0741	AP0466	28 rue des Blossières	Non préemption
DA 45234 12 0742	DP0051	68 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 12 0743	CZ0322	4 rue Piedgrouille	Non préemption
DA 45234 12 0744	AB0619 AB0624 AB0622	417 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0745	AC0274 AC0277 (lots 303-306)	2 rue du Capitaine Gustave de Boissieu et Rue Charles le Chauve	Non préemption
DA 45234 12 0746	DW0092	2 rue des Reinettes	Non préemption
DA 45234 12 0747	BI0018 (lots 1-21)	13 place de la République	Non préemption
DA 45234 12 0748	AI0042	54 rue Porte Dunoise	Non préemption
DA 45234 12 0749	AW0143 (lot 4)	31 rue de Limare	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0750	AP0358 (lots 12-3)	12 rue des Deux Ponts	Non préemption
DA 45234 12 0752	BI0233	6 rue des Trois Clefs	Non préemption
DA 45234 12 0753	BK0349 (lot 5)	78 quai du Châtelet et rue d'Alibert	Non préemption
DA 45234 12 0754	BX0807	167 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 12 0755	BI0210 (lot 6)	7 rue des Trois Maries	Non préemption
DA 45234 12 0756	AB0693 AB0848 AB0851 (lots 4-9)	419 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0757	BN0207 (lot 1)	29 rue Desfriches	Non préemption
DA 45234 12 0758	DE0157	50 avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 12 0759	CP0133 (lot 7)	116 bis rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 12 0760	BC0016 (lots 19-7)	57 rue Royale	Non préemption
DA 45234 12 0761	BH0015 (lots 15-16-19-20-21)	1 rue Sainte Anne	Non préemption
DA 45234 12 0762	BL0200 BL0278 (lots 15-3-4)	18 bis rue de la Poterne	Non préemption
DA 45234 12 0763	AH0234 AH0641 (lots 1-10-16-19-2-3-9)	29 rue des Hauts Champs	Non préemption
DA 45234 12 0764	BK0268 (lots 19-20-26-27-28-29-38-40)	28 rue Royale	Non préemption
DA 45234 12 0765	CI0425 CI0624 CI0665	23 rue du Docteur Jean Falaize	Non préemption
DA 45234 12 0766	CW0806 (lot 64)	6 place de la Bascule	Non préemption
DA 45234 12 0767	AE0333	2 bis Clos des Vaupulents	Non préemption
DA 45234 12 0768	DO0024	8 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 12 0771	BM0111 BM0239	16 rue Coquille	Non préemption
DA 45234 12 0778	CK0176 CK0696	7 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 12 0779	DI0425	Avenue de Saint-Mesmin	Non préemption

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 3 juillet et le 31 août 2012 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 12 0031	74	rue	des Carmes	Non préemption
AU 45234 12 0043	200	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 12 0045	13	rue	de la République	Non préemption
AU 45234 12 0046	7	place	de la Bascule	Non préemption
AU 45234 12 0048	1	quai	de Prague	Non préemption
AU 45234 12 0049	13	rue	des Trois Clés	Non préemption
AU 45234 12 0050	27	rue	Royale	Non préemption
AU 45234 12 0051	5	rue	de la République	Non préemption
AU 45234 12 0052	15	place	du Châtelet	Non préemption

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 12 0053	1	rue	des Minimés	Non préemption
AU 45234 12 0054	94	quai	du Châtelet	Non préemption
AU 45234 12 0055	22	place	du Châtelet	Non préemption
AU 45234 12 0056	36	rue	du Faubourg Saint Jean	Non préemption
AU 45234 12 0057	79	rue	Eugène Turbat	Non préemption

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 5 – **Communications diverses.**

**M. le Maire** -

*A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :*

- *Association Qualité de Vie à La Source ;*
- *Association Relais enfants parents Val de Loire ;*
- *Office National des Anciens Combattants et victimes de Guerre ;*
- *Association Spéléologique Subaquatique du Loiret ;*

- *A.S.O. Danse sur Glace ;*

- *Ligue du Centre de Volley ball ;*

- *Orléanais Triathlon Club 45 ;*

*ainsi que les remerciements suivants de :*

- *Foyer socio-éducatif de l'I.M.E. La Source (don de lots pour la fête de fin d'année) ;*

- *Mc Donald's Orléans (aide apportée pour l'organisation de la manifestation Mc Do Kids Sport le 31 juillet 2012) ;*

- *Club des 2 CV de l'Orléanais (mise à disposition de l'espace de la place de Loire et verre de bienvenue offert le 25 mai 2012 pour les 60 ans du club) ;*

- *Touring Camping Cariste Caravaning France (remise d'une coupe lors du rassemblement Camping Caravaning Cariste du 20 au 26 juin 2012) ;*

- *Association Afrique avec Toi et Actions Continents (aide apportée dans différents domaines) ;*

- *Lumières et Sons d'Autrefois (aide apportée pour l'organisation du spectacle « Une Rivière et des Hommes ») ;*

- *Corporation de Saint-Fiacre (aide apportée pour l'organisation des Fêtes de Saint-Fiacre) ;*

- Comité des Fêtes Gare Pasteur Saint-Vincent (aide technique et logistique apportée pour l'organisation de la 11<sup>ème</sup> édition de la Fête de quartier et du vide-grenier le 27 mai 2012) ;

- Comité du Loiret de Basket-Ball (mise à disposition des gymnases Barthélemy pour les finales départementales de Basket d'Or le 25 mars 2012 et mise à disposition de la salle Jacques Cosson pour les finales départementales jeunes le 12 mai 2012) ;

- 1<sup>ère</sup> Compagnie d'Arc d'Orléans (don de lots et aide apportée pour l'organisation des concours annuels Spécial Jeunes, tir Fédéral et FITA les 5 et 6 mai 2012) ;

- Conseil Régional du Centre (aide apportée pour l'organisation de la deuxième édition « La Loire à Vélo en fête ») ;

- Conseil Général du Loiret - Pôle Culture, Sports, Jeunesse (aide apportée pour l'organisation du festival de Sully et du Loiret 2012) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

N° 6 – **ARENA et Z.A.C. Carmes-Madeleine. Communication.**

**M. le Maire** – Nous en venons au point n° 6 concernant le projet d'Aréna et la Z.A.C. Carmes-Madeleine. Il s'agit d'une communication. J'ai souhaité pouvoir faire un point de ce qui est advenu en juillet dernier et vous dire où l'on était de ces deux projets.

Vous le savez, cela n'a échappé à personne, il y a eu deux décisions brutales et je dois dire sans aucune concertation ni d'ailleurs sans consultation des élus de la Ville.

Première décision sur la rue des Carmes, une procédure exceptionnelle a été mise en œuvre par le Ministère de la Culture de classement d'office au titre des monuments historiques des dix-sept bâtiments soumis à l'alignement de la rue des Carmes.

Et je dis bien sans aucune consultation des services de la Ville et je me permets d'ajouter avec une certaine précipitation, puisque sur ces dix-sept bâtiments il y a même eu le classement d'un garage. Ça doit être une première en France que de classer un garage en simili parpaing, ou quelque chose qui ressemble, au titre des monuments historiques.

Pour ce qui concerne l'Aréna, à peu près dans la même période du mois de juillet, convocation par la nouvelle Ministre des sports du Centre National du Développement du Sport (C.N.D.S.) qui avait attribué à la Ville d'Orléans précédemment une subvention de 15 000 000 d'euros, demande d'annulation de cette décision concernant Orléans au motif d'irrégularité de procédures internes au ministère des sports et au C.N.D.S.

Le C.N.D.S. s'est effectivement réuni le 23 juillet dernier et a procédé à l'annulation partielle de la délibération concernant Orléans et qui concernait également d'autres villes, mais qui elles, n'ont pas fait l'objet et je le précise, d'annulation.

Où en sommes-nous aujourd'hui au regard de ces deux décisions ?

Premier élément, je souhaite vous en informer, la Ville d'Orléans a déposé deux recours en justice devant le juge administratif concernant ces deux dossiers parce que nous considérons qu'il y a des violations de droit de notre point de vue évidentes et nous demandons donc d'une part, l'annulation de la mesure de classement d'office des dix-sept bâtiments et d'autre part, nous demandons l'annulation de la délibération du C.N.D.S. du 23 juillet, et par corrélation, le rétablissement de la décision du 20 avril de subvention à hauteur de 15 000 000 d'euros.

Ces recours sont déposés dans les formes, dans les délais et selon les procédures requises. Nous verrons ce qu'il en adviendra. Il reviendra au juge de se prononcer.



*Pour le reste, ce que je veux vous dire c'est que ces projets dont la majorité municipale considère qu'ils sont bons pour Orléans, ces projets continuent. Il n'est nullement de notre intention de les arrêter. Sur la rue des Carmes, nous poursuivons les acquisitions.*

*Sur l'Aréna, nous avons terminé, vous le savez, la procédure de dialogue compétitif et nous sommes maintenant dans la période de choix de l'équipe lauréate et nous annoncerons, je vous le dis, jeudi prochain le choix de l'équipe lauréate. C'est donc tout à fait imminent et nous allons continuer à dérouler les procédures.*

*Pour ma part, je considère qu'il y a plusieurs éléments assez graves dans ces dossiers. Le premier élément, de méthode est assez difficilement concevable surtout pour certains qui nous vantent l'impérieuse nécessité de la concertation, de la consultation, du respect des prérogatives locales et ainsi de suite.*

*Il est tout de même assez regrettable que les élus orléanais et le Maire en particulier que je suis, n'aient même pas été consultés sur ces deux dossiers et sur ces décisions d'une brutalité inouïe.*

*Sur la rue des Carmes, absolument rien. La décision qui est une procédure exceptionnelle, de classement d'office, nous a été communiquée par les services préfectoraux. et nous les en remercions.*

*Pour l'Aréna, j'ai reçu, et je me permets d'en informer les uns et les autres, je pense qu'il est normal de porter cela à la connaissance publique, j'ai reçu un certain jeudi soir à 19 heures 37 ou 39 un e-mail du C.N.D.S. me convoquant pour le lundi matin suivant à 9 heures 30 au Conseil d'Administration dudit C.N.D.S. Je pense, mes chers collègues, au delà de toute considération et notamment d'ordre politique, que l'on peut tous trouver cette méthode assez choquante.*

*La deuxième chose sur ces décisions c'est que de notre point de vue, elles bafouent un certain nombre de règles de droit. Nous les défendrons devant le juge. Mais il y a dans notre belle République un certain nombre de grands principes fondamentaux et qui sont d'ailleurs nommés comme tels dans toute la jurisprudence administrative et dans tout le droit administratif, les principes fondamentaux de la République.*

*Parmi ces principes fondamentaux il y en a un qui s'appelle la continuité, le principe de continuité de l'Etat. Il y en a un autre qui affirme le principe que les décisions prises continuent de porter leurs effets. Or là, sur ces deux dossiers, et je veux le dire à chacun, nous n'étions pas dans une procédure en cours qui aurait pu supposer une nouvelle analyse, une nouvelle orientation. Ce sont deux dossiers qui ont été complètement finalisés, terminés, bouclés, prêts, acceptés, validés et soutenus par l'Etat.*

*Dans le dossier de la rue des Carmes et de la Z.A.C. Carmes-Madeleine, quatre années de procédures au terme desquelles, vous le savez les uns et les autres, une procédure d'enquête publique avec une commission d'enquête publique à laquelle chacun a pu participer et s'exprimer largement, et on le sait tous, abondamment. Des conclusions d'une commission d'enquête totalement favorables au projet, aucune réserve sur la partie d'alignement de la rue des Carmes. Une seule réserve que nous avons levée concernant la demande de réaliser sur le site de l'hôpital Madeleine un jardin, un square, idée qui nous a paru tout à fait pertinente et que nous avons reprise à notre compte et donc, juridiquement, nous avons levé cette seule réserve dans le dossier totalement validé faisant l'objet bien logiquement d'un arrêté portant déclaration d'utilité publique. Ce qui veut dire que le dossier était totalement validé par les autorités de l'Etat.*

*Revirement complet en quelques jours aboutissant à une mesure exceptionnelle, à une procédure exceptionnelle qui est ce classement d'office de dix-sept bâtiments, ce que personne n'a jamais demandé. Pas un seul habitant d'Orléans n'a demandé cela, pas un seul responsable n'a demandé cela, pas l'Architecte des Bâtiments de France, pas la D.R.A.C., pas le Préfet, personne. Et donc, dix-sept bâtiments classés d'office. Nous considérons évidemment qu'il y a là des logiques d'abus de pouvoir.*

*Sur le projet Aréna, une procédure également bouclée, je le rappelle, qui s'était traduite par*

quoi ?

- Dès le 23 juin 2010, dépôt par la Ville d'Orléans d'une demande de subvention auprès du C.N.D.S. prise en compte par le celui-ci.

- Mai 2011, dossier complété, abouti, déposé en totalité devant le C.N.D.S.

- Juin 2011, le C.N.D.S. répond à la Ville que le dossier est retenu et complet. Donc, évidemment analysé. Parce qu'il ne viendrait pas à l'idée que l'on déclare un dossier complet si on ne l'a pas regardé.

- ensuite, labellisation par le fameux Comité de Labellisation Aréna. Donc, le projet orléanais est reconnu et labellisé Aréna, procédure créée par les services de l'Etat à ce moment là.

L'ensemble des services déconcentrés de l'Etat instruit le dossier, le transmet avec avis totalement favorable et il fait l'objet d'une décision ministérielle le reconnaissant d'intérêt national. Le projet orléanais est reconnu d'intérêt national par l'Etat.

Troisième décision qui vient couronner l'ensemble, décision du C.N.D.S. du 20 avril, accordant la subvention de 15 000 000 € avec 5 000 000 € sous conditions, pour le projet d'Aréna qui est bouclé.

Dans notre timing, nous avons terminé le dialogue compétitif, nous allons choisir l'équipe lauréate, nous allons finaliser le contrat de partenariat, le proposer au Conseil Municipal, ayant obtenu les financements publics nécessaires à sa réalisation.

Et là, le 23 juillet, l'Etat revient sur toute cette procédure et décide d'annuler, non pas d'ailleurs tout le Conseil d'Administration du C.N.D.S. qui, selon lui, aurait été convoqué de manière illégale, car les procédures n'auraient pas été respectées, il n'annule que la partie de la délibération concernant Orléans.

Les deux autres villes de Brest et d'Angers-Trélazé qui avaient bénéficié de subventions le même 20 avril précédemment, ne font pas l'objet d'annulation de subventions. Deux dossiers totalement aboutis et qui font l'objet d'un revirement complet de la part de l'Etat, comme je l'ai dit, avec une brutalité que chacun a pu constater.

Ces deux projets forts de cette instruction aboutie continuent. Nous verrons ce que les recours donneront et nous espérons que l'Etat aura le bon sens, l'intelligence et l'équité de revenir sur des décisions qui, de notre point de vue, ne sont aucunement fondées.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces deux dossiers qui sont essentiels pour Orléans et j'en terminerai là-dessus.

Sur le dossier de la rue des Carmes et de la Z.A.C. Carmes-Madeleine, je crois que chacun peut nous créditer de ce que nous faisons depuis que nous sommes en situation pour l'embellissement, la transformation et la restauration de cette ville et notamment, la restauration de son patrimoine. Aujourd'hui, plus de quatre cents façades sont restaurées et je ne parle pas des sites inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Je ne fais que dire ce qui est dit partout.

Avec la question Z.A.C. Carmes-Madeleine, c'est une évolution profonde d'Orléans qui est en jeu. De quoi s'agit-il ? Au delà de la question de l'alignement, il s'agit d'une cohérence d'ensemble sur cette partie du centre-ville qui, dans le futur, et que j'espère proche, par sa transformation, transformera Orléans en ville universitaire. L'enjeu profond est là, sur le site de l'hôpital Porte-Madeleine de développer un site d'enseignement supérieur et universitaire. C'est un des points qui est un atout d'Orléans, cette université, cet enseignement supérieur et nous savons bien que dans le futur il faut le développer, il faut le conforter.

C'est un projet global qui est en cours. Nous avons déjà réalisé un certain nombre de logements étudiants, notamment en centre-ville. Nous sommes en train de transformer profondément

*l'hôtel Dupanloup qui va devenir un site universitaire accueillant, vous le savez, la salle des thèses et toutes les activités internationales de l'Université et dans cette grande évolution, il y a Porte-Madeleine.*

*Nous considérons, et c'est l'objet du périmètre de la Z.A.C., qu'il nous faut prendre l'ensemble, y compris la rue des Carmes pour aboutir à cette transformation en profondeur. Je vous le dis aux uns et aux autres, c'est un enjeu que je crois fondamental.*

*Quant à l'Aréna, aujourd'hui il y a deux projets en France, Dunkerque et Orléans. Aucun autre n'est abouti. Dunkerque est à peu près dans le même phasage que nous. L'Allemagne à seize ou dix-sept arénas de cette nature, l'Espagne en a une douzaine. La France en a une, le Palais Omnisports de Paris-Bercy (P.O.P.B.), complété un peu par Montpellier mais qui n'est pas complètement dans les normes des fédérations internationales.*

*Est-ce que de dire en France il y aurait deux arénas, j'allais dire des vraies arénas, supplémentaires par rapport au reste de l'Europe est quelque chose d'extravagant ?*

*Je ne le crois pas, et bien au contraire, je crois que nous avons cette formidable opportunité de positionner Orléans et d'avoir un outil formidable de rayonnement pour la capitale de la Région Centre.*

*J'ajoute, qu'en même temps que le rayonnement, nous avons conçu et nous concevons cet Aréna pour lui permettre d'accueillir les clubs locaux avec un certain nombre de salles, de desserrer la contrainte du Palais des Sports puisque l'O.L.B. viendrait sur l'Aréna, quitterait le Palais des Sports qui serait restitué à d'autres clubs locaux. Ainsi, nous favorisons le rayonnement de la Ville et en même temps nous favorisons, ce qui nous est cher, une politique de proximité de réponse aux besoins locaux.*

*C'est ce que nous sommes en train de faire et je pense qu'au delà de la question d'Orléans, il est de l'intérêt national d'avoir deux équipements de ce type. Nous soutenons d'ailleurs le projet de Dunkerque qui est un très beau projet parce que nous pensons que deux, ce n'est vraiment pas trop, bien au contraire.*

*Nous restons calés sur nos échéanciers tels que prévus et maintenant, nous espérons vraiment, et je l'espère pour cette ville qui nous tient à cœur, que la raison l'emportera, que dans la situation de difficulté, de crise que nous connaissons, ces investissements qui vont générer de l'activité, qui vont générer de l'emploi ne peuvent pas être passés sur le compte pertes et profits et que l'intérêt national et l'intérêt d'Orléans l'emporteront sur les joutes politiciennes.*

*Je vous remercie de votre attention et si vous souhaitez prendre la parole, je note bien volontiers celles et ceux qui souhaitent s'exprimer.*

*Je vais vous solliciter pour essayer d'être concis parce que j'ai l'impression que tout le monde veut parler.*

*Je donne la parole à Mme GRIVOT.*

**Mme GRIVOT** – *M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous exprimer le ressenti du monde sportif, sa stupéfaction et son incompréhension suite à cette décision qui est tombée durant l'été. Le monde sportif dans son ensemble, que ce soit au niveau local avec nos clubs orléanais, au niveau départemental avec les présidents et les membres des comités départementaux, au niveau régional avec les présidents de ligues ou de comités régionaux, au niveau national avec des présidents de fédérations, tout le monde s'accorde à dire « que se passe-t-il » ? Comment une Ministre peut revenir sur une décision indispensable pour la France, pour le monde sportif.*

*L'incompréhension qui règne dans ce monde sportif et que j'ai pu mesurer tout au long de l'été et notamment durant ce début septembre, cette incompréhension pour eux reste un mystère. Pourquoi, comment est-ce possible qu'une Ministre retire une délibération du C.N.D.S. sur un dossier qui était déjà engagé à un tel niveau ?*

*Comment une Ministre peut-elle prendre une telle décision alors que l'ensemble du monde*

*sportif souhaite cet équipement pour la France et au niveau local, au niveau départemental et au niveau régional bien sûr encore plus fortement.*

*Je rappelle le livre blanc du Comité Régional Olympique et Sportif (C.R.O.S.) qui disait il y a quelques années qu'il est indispensable que la Région Centre se dote d'un équipement de 10 000 places, un équipement qui puisse faire rayonner notre Région, mais un équipement qui puisse répondre aux attentes.*

*Je ne citerai que deux disciplines, le judo et la gymnastique par exemple. Le judo qui s'est illustré à Londres avec deux médailles de bronze. Le judo ne peut pas organiser un championnat de France, un simple championnat de France à Orléans qui manque d'équipements adéquats à la discipline.*

*Comment une Ministre et un Président de la République peuvent-ils venir féliciter les deux Orléanais à Londres, et j'y ai assisté, les féliciter de leurs belles médailles et de l'honneur qu'ils représentaient pour la France, comment une telle Ministre, un Président de la République peuvent venir féliciter Christel ROYER, Présidente de l'U.S.O. Judo d'avoir un si beau club de si beaux champions et faire en sorte que Hugo LEGRAND et Automne PAVIA ne puissent même pas se produire à Orléans devant leurs premiers supporters, les Orléanais.*

*M. le Maire, mes chers collègues, je les ai rassurés bien-sûr, ce monde sportif, je leur ai dit, nous, équipe municipale derrière notre chef, derrière notre capitaine M. le Maire d'Orléans, nous allons continuer bien-sûr à progresser sur ce dossier. Il faut que cette aréna soit réalisée, construite à Orléans pour le bien des sportifs, le rayonnement de notre Ville et le rayonnement de la France. Je vous remercie.*

**M. CHAPUIS** – *Bonjour M. le Maire, mes chers collègues. Je vais essayer de faire assez court concernant ces deux sujets.*

*D'abord, concernant la rue des Carmes, je laisserai mes collègues revenir plus longuement sur ce sujet mais je souhaite néanmoins souligner que l'attitude de la majorité a été, pour moi, à l'encontre de mes principes, avec notamment une déclaration d'utilité publique obtenue juste avant les élections présidentielles, on pourrait trouver cela choquant.*

*Le recours à une seconde enquête d'utilité publique afin de bénéficier de conclusions plus favorables, on pourrait trouver cela choquant. Ou encore l'action d'un Député Maire pour rendre inopérant l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur ces questions. Une démarche, pour moi, inique et irrespectueuse des Orléanais.*

*Dans ce contexte, et il est important de le préciser ici, la Ministre de la Culture a décidé de poser une procédure d'instance de classement sur plusieurs bâtiments de cette rue, ce qui entraîne une interdiction de démolition durant 1 an. Il s'agit d'une mesure conservatoire. C'est important, chaque mot compte.*

*Une fois que l'on a précisé cela, je pense qu'il est indispensable que cette absence d'alignement n'empêche aucunement d'agir pour la requalification de cette rue. Et opposer les deux serait réducteur et mensonger.*

*Les habitants et usagers de cette rue attendent une requalification à l'image de ce qui a pu être opéré sur la rue de Bourgogne permettant à la fois la mise en valeur du patrimoine historique et des circulations douces. Ne prenez pas prétexte de l'abandon de votre projet d'alignement pour abandonner cette rue.*

*Concernant l'Aréna, évitons de tomber dans les anathèmes et dans les postures politiciennes sur ce sujet. Il s'agit de l'argent des Orléanais et des futurs Orléanais dont on parle. Les faits sont têtus et les envolées lyriques n'y changeront rien.*

*Le C.N.D.S. s'est réuni le 20 avril 2012, on est passé vite sur la date, le 20 avril 2012, à quelques heures des élections présidentielles, pour rappel, pour évoquer le dossier orléanais, suite à une demande appuyée de David DOUILLET alors Ministre des sports pour encore quelques heures.*

*Cette réunion non prévue au calendrier annuel du C.N.D.S. était marquée par les absences notables de représentants du monde sportif et tout particulièrement l'absence de son président (13 présents sur 22, pour être précis).*

*(Réaction de M. le Maire hors micro)*

**M. CHAPUIS** – *Le Président du C.N.D.S. était absent, pas le 23 juillet, je parle du 20 avril 2012. Regardez le procès-verbal du C.N.D.S., c'est très clair.*

*Le Conseil d'Administration du C.N.D.S. qui s'est réuni le 23 juillet pour examiner plus sereinement le dossier Orléanais et où il a été décidé à l'unanimité, moins une seule abstention de demander à la Mairie d'Orléans de revoir sa copie et de nous demander, au sein de ce Conseil de délibérer sur un projet définitif.*

*Avant d'invoquer un quelconque abus de pouvoir, complot politique, il est bon de rappeler que le C.N.D.S. est un établissement public présidé par Raymond-Max AUBERT, ancien Ministre de Jacques CHIRAC et rassemble les présidents des grandes fédérations sportives comme celles de l'athlétisme, du basket, de la natation et d'autres, des représentants des collectivités et des représentants du ministère (compte-rendu du C.N.D.S.).*

*Donc, Mme GRIVOT, je suis étonné de voir l'emballlement des fédérations et des grandes fédérations nationales alors qu'au C.N.D.S., ils siègent au Conseil d'Administration. Il s'agit d'une décision de report prise régulièrement par cette instance sans pression du Ministre.*

*Si vous considérez la décision prise par le C.N.D.S. comme politique, alors qu'elle a été prise à l'unanimité moins une abstention, alors vous niez au C.N.D.S. toute légitimité. On se demande alors pourquoi vous aviez accepté que l'Association des Maires de France vous y nomme au sein de sa commission consultative sur la labellisation des grands équipements sportifs. Après, vous avez retiré votre proposition de candidature.*

*La balle est maintenant dans le camp de la majorité municipale qui a le choix, soit de s'entêter et de perdre le match ou de la jouer collectif en revoyant le projet et ainsi avoir une chance de voir se réaliser un grand équipement sportif sur Orléans.*

*Attachés aux valeurs du sport pour tous, les élus socialistes, écologistes et apparentés restent disponibles pour travailler à un projet plus respectueux de l'environnement dans sa localisation, répondant aux attentes des clubs et à un calibrage financier moins coûteux pour les Orléanais.*

*Je conclurai mon propos avec une note un peu plus enjouée, un clin d'œil à mes collègues et amis élus socialistes. Votre intervention, M. le Maire, dans l'hémicycle de la représentation nationale, a conforté ma conviction de la nécessité d'en finir avec le cumul des mandats notamment entre un exécutif local et un mandat de parlementaire. Je vous remercie de votre écoute.*

**M. le Maire** – *En l'occurrence, cela a permis de défendre le dossier, je vous rassure.*

*Mais je ne peux pas vous laisser dire une chose sur la date du 20 avril, vous laissez créditer l'idée que le dossier a été déposé le 20 avril. Je l'ai dit tout à l'heure, il a été sollicité deux ans plus tôt et il est reconnu complet un an plus tôt. Ce n'est pas du fait de la Ville d'Orléans. Malheureusement, si cela avait été plus tôt, avant le 20 avril, j'en aurais été parfaitement satisfait. Mais n'essayez pas d'accréditer que la décision a été finalement prise un peu en précipitation le 20 avril juste avant les présidentielles. Non, elle a traîné pendant un an. Et oui !*

*Je donne la parole à Mme BARRUEL.*

**Mme BARRUEL** – *Merci M. le Maire. Il ne vous a pas échappé, parce que cela a été relayé pas mal dans la presse, qu'Orléans devient une des vingt premières villes universitaires en France. Elle a gagné trois places et je vous rappelle qu'elle en a même gagné une dizaine depuis 2009.*

*C'est certainement le résultat de nos efforts à tous dans les politiques que nous menons, car le classement est établi en fonction de nombreux critères. Orléans est donc bien en train de devenir une ville universitaire.*

*Le dynamisme économique d'une ville, on le sait, résulte pour partie également de son dynamisme universitaire et c'est bien pour renforcer l'attractivité d'Orléans que nous avons, avec l'université, décidé d'implanter un autre site d'enseignement supérieur à l'hôpital Madeleine.*

*A l'horizon 2015-2016, ce sont normalement près de 2 000 étudiants qui arriveront dans ce nouveau quartier. Ce site ne doit absolument pas être refermé sur lui-même à l'image d'autres campus universitaires. Il doit être ouvert vers la Ville et les étudiants doivent naturellement aller rejoindre les autres équipements de la Ville, que ce soient les logements étudiants ou par exemple le futur centre universitaire international de recherche qui est l'hôtel Dupanloup.*

*La rue des Carmes doit bien devenir une véritable artère.*

*J'ai plutôt l'habitude de peser mes mots mais je trouve effectivement scandaleux que l'on puisse aujourd'hui chercher à entraver les projets attendus par la très grande majorité des Orléanais. Et c'est également remettre en question, vous l'avez dit, M. le Maire, la politique de rénovation entreprise dans notre Ville depuis quelques années et notamment l'exemple parfait en est ce qui est en train de se passer à l'hôtel Dupanloup. Je vous remercie.*

**M. LEBRUN** – *Chers collègues, Concernant le projet Aréna que nous contestons, ce n'est pas une nouveauté, et qui a fait de votre part l'objet d'une demande de subvention à l'Etat, nous avons fait part de notre sentiment à ce sujet à la Ministre en charge du dossier, dans la plus grande transparence, si vous n'aviez pas eu la lettre je pourrais vous la donner, au cas où.*

*Mais à chaque fois, c'est dans la plus grande transparence, en expliquant que l'on avait un contre-projet qui était porteur de valeurs plus proches de nos convictions et maintenant que le gouvernement avait changé, nous souhaitons que ce contre-projet soit étudié et subventionné. On n'a pas demandé que la subvention soit annulée mais on a demandé que notre projet soit étudié et peut-être que celui soit subventionné. Ce n'est pas tout à fait la même chose.*

*Le sport et la culture participent à l'épanouissement de l'être humain et tout le monde doit pouvoir en profiter. C'est ce que l'on défend depuis le début. Et ceux qui sont confrontés aux difficultés quotidiennes, les pauvres comme on dit, et on sait qu'il y en a beaucoup à Orléans, en ont encore plus besoin.*

*J'ai lu dans la presse que vous disiez, par rapport à notre projet qu'en fait on n'y connaissait rien, que l'on n'avait aucun sens des réalités, que l'on se moque du monde, etc. Je comprends que vous soyez fâché, mais un peu de tenue, un peu de respect ! Cela me paraîtrait normal. Je suis d'autant plus à l'aise pour dire cela que le gouvernement d'aujourd'hui, on n'y est pas et on ne partage pas tout ce qu'il fait.*

*(Réaction de M. le Maire hors micro)*

**M. LEBRUN** – *Attendez, je n'ai pas terminé ! C'est moi qui parle.*

*(rires)*

**M. LEBRUN** – *Et je pense aussi que si l'on n'était pas crédible vous ne seriez pas si agressif. Parce qu'entre votre projet de 103 000 000 pour 10 000 places, et celui d'Angers par exemple de 19 000 000 pour 6 000 places, il y a quand même de l'espace entre les deux.*

*Aujourd'hui au sud de la ville on a piscine, stade de foot, stade de rugby, Zénith et nous, on veut qu'il y ait aussi des choses au nord et que dans un quartier où il y a tous les transports en commun, où il y a de la place, puisque l'Etat a reconnu que ces terrains étaient disponibles il n'y a pas longtemps, on veut un nouveau palais des sports avec une salle de 7 000 places dont tout le monde doit pouvoir*

*profiter, auquel on pourrait adjoindre une piscine digne de notre temps. Pour aller à la piscine, il m'arrive d'y aller, je ne fais plus des compétitions comme avant, mais il est vraiment difficile de trouver des places*

*On pense que notre projet est une ambition pour la Ville, parce que l'on a aussi de l'ambition. Un projet que l'on porte et qui a de l'écho dans le monde associatif et sportif. Il y même des sportifs qui m'ont dit qu'il n'y avait qu'à faire les deux.*

*Je précise que vous avez toute la logistique de la Mairie pour travailler vos projets, ce n'est pas notre cas mais cela ne nous empêche pas de travailler avec nos moyens, notre centre de formation, les contacts que l'on a tous les jours. On n'a pas sorti cela comme ça. On veut un projet utile sportivement, culturellement et socialement pour la Ville.*

*Concernant la Z.A.C. des Carmes, les choses sont un peu différentes parce que vous n'aviez pas sollicité d'aide de l'Etat spécifiquement sur ce projet, et donc il n'y avait pas pour nous lieu d'intervenir auprès de l'état et nous ne l'avons pas fait. Que les choses soient bien claires.*

*Depuis l'élection municipale de 2008 vous portez ce projet d'alignement avec la persévérance que l'on sait et nous le combattons pour deux raisons essentielles à nos yeux, la crainte que tout ce qui a fait l'âme du quartier disparaisse, et puis le coût nous paraît exorbitant au regard des avantages que l'alignement serait sensé apporter.*

*Alors les choses ont bougé depuis 4 ans. Au départ, il s'agissait de faire de la place pour une voie de circulation, et ensuite vous avez accepté que l'intégralité de la rue soit piétonne.*

*Deuxième chose, vous avez refusé d'étudier sérieusement la voie unique du tram.*

*Troisième chose, vous avez acquis ou vous êtes en train d'acquérir la plupart des propriétés nécessaires à la démolition.*

*Quatrième chose, un laisser aller concernant l'état de la rue et des acquisitions que vous avez faites qui conduisent à une insécurité. Par exemple aujourd'hui, il y a des squats et tous ces logements qui sont enchevêtrés les uns dans les autres, si demain il y avait un début d'incendie, on ne sait pas où cela peut aller. C'est un exemple mais il ne faut pas nier la réalité. D'autre part, il y a un certain nombre de trafics qui s'y développent.*

*Tout cet ensemble fait qu'aujourd'hui, les riverains se disent : « il faut que cela s'arrête, il faut que cela se termine, on en a marre et on veut être fixé ».*

*En clair vous avez créé une situation pour que les personnes acceptent votre projet. Je vous dis d'ailleurs, dans le tract que l'on a distribué, que démolition ou pas, il y a urgence à aménager, on ne peut pas laisser les gens comme cela.*

*Je vous ai écrit pour prendre des mesures immédiates dont on peut discuter, mais auxquelles vous n'avez pas répondu à ce jour. Cela concernait l'entretien de ce que vous avez acheté qui est d'ailleurs préconisé par la commission d'enquête, un commissariat de proximité dans un des locaux que vous avez acquis, et un entretien plus régulier de la voie publique. J'attends des réponses sur ces questions.*

*C'est mon sentiment sur le projet de la Z.A.C. Carmes-Madeleine. Où il en est aujourd'hui ?  
Merci.*

**M. le Maire** – *Je peux tout entendre, M. LEBRUN, sauf une chose qui est choquante. Mais peut-être vous ne l'avez pas fait exprès, de nous prêter l'intention de créer la situation que vous décrivez pour permettre l'opération. Ce que vous avez dit est très choquant.*

*M. PEZET, c'est à vous.*

**M. PEZET** – *Merci M. le Maire. Je voulais juste vous faire part de mon sentiment d'injustice*

et d'incompréhension face à cette décision que je qualifierai d'arbitraire de l'Etat via le C.N.D.S. quant à annuler la subvention pour l'Aréna.

Ce sentiment en moi est d'autant plus fondé que je fais partie de l'équipe qui a mené ce projet depuis le début et je connais le sérieux avec lequel il a été monté.

Je ne reviendrai pas sur les éléments que vous avez évoqués, M. le Maire, parce qu'ils étaient très complets. Mais ces éléments me permettent de dire aujourd'hui que les arguments avancés par l'Etat pour invalider le financement sont très peu crédibles.

Une autre question vient à l'esprit, je voudrais savoir qui est-ce qui s'évertue en coulisses à essayer de torpiller ce projet. Peut-être que certaines personnes au sein de cette enceinte ont des réponses. Qu'ils nous les fassent connaître.

En tout état de cause, comme vous l'avez répété, M. le Maire, ces basses manœuvres qui ne serviront en rien l'intérêt d'Orléans, au lieu de nous décourager ne font que renforcer notre détermination et notre volonté à faire aboutir ce projet.

Et dernier élément, pour M. CHAPUIS, quand vous affirmez des choses, il faut être sûr de ce que vous affirmez. M. Jean-Pierre SIUTAT, Président de la Fédération française de basket-ball ne siège pas au Conseil d'Administration du C.N.D.S. mais il est membre du Comité des Grands Equipements Sportifs (COGEQUIS), vous confondez encore une fois tout.

**M. le Maire** – C'est vrai qu'il n'y siège pas. Vous avez raison M. PEZET.

M. BEN CHAABANE, c'est à vous.

**M. BEN CHAABANE** – M. le Maire, en préliminaire, j'ai noté trois expressions dans votre exposé que je vais utiliser dans la délibération qui va suivre et donc avant la 7, il y a la 6 dont je veux vous parler.

Vous avez utilisé les expressions « brutalité inouïe », « méthodes choquantes » et « logique d'abus de pouvoir ». Je les laisse de côté, j'espère que vous ne me réclamerez pas de droits d'auteur.

(rires)

Je voudrais également avant mon propos, vous dire que je suis d'accord sur un point avec Dominique LEBRUN et le Front de Gauche sur le manque d'équipements de proximité, notamment les piscines. Il y a un besoin et j'en profite pour le dire.

M. le Maire, j'ai une question à vous poser. Est-ce judicieux de continuer à dépenser un argent public qui devient rare sans être assuré du résultat final ?

Je vous prie, si vous le voulez bien, d'évaluer les risques d'un projet qui paraît pour le moins embourbé. Je vous invite à la prudence en matière de dépenses engagées parce que peut-être ce projet n'aboutira pas. Les prochaines municipales sont dans pas très longtemps ; un an et demi. Peut-être serez-vous encore le Maire d'Orléans, peut-être pas. Et l'équipe qui pourrait venir après éviterait des dépenses qui maintenant avoisinent, entre les études, l'acquisition du terrain etc. pas loin de 15 000 000 d'euros, c'est beaucoup d'argent. Je pense encore, vous allez me trouver obsessionnel mais j'assume, à l'eau qui envahit la classe à l'école élémentaire Lavoisier quand il y a un orage.

Je sais que la Mairie et votre équipe ont beaucoup fait pour le patrimoine scolaire, elles pourraient peut-être faire un petit peu plus au lieu de dépenser l'argent en études, en cabinets d'architectes, en acquisitions, etc.

Je vous remercie.

**Mme CHERADAME** – M. le Maire, mes chers collègues, la question qui se pose suite à cette



décision de suppression de subvention de l'Aréna où transparaît une logique toute partisane est « pourquoi » ?

*Puisque notre projet est bien avancé, qu'il était soutenu par le C.N.D.S., labellisé, porté par le C.R.O.S., bon pour le développement de la Ville, porteur d'opportunités d'avenir pour notre territoire, je me demande pourquoi, aux yeux de la Ministre des Sports, Orléans ne le mériterait pas.*

*Comme je suis orléanaise, je ne peux m'empêcher de penser qu'en agissant ainsi, en voulant nuire au projet d'Orléans, ce pourrait être pour laisser le temps à une autre ville ligérienne d'avancer ; Tours, peut-être ?*

*Pour quelle raison cette décision ministérielle a-t-elle été prise ? Est-ce pour attendre que Tours prenne le temps de déposer un dossier Aréna ?*

**M. le Maire** – *Je ne peux pas répondre.*

*M. BRARD, c'est à vous.*

**M. BRARD** – *M. le Maire, mes chers collègues, un certain nombre de choses ont été dites, donc je vais faire l'effort, M. le Maire, comme vous le souhaitez souvent d'aller à l'essentiel et d'être bref.*

*Vous avez parlé M. le Maire, des deux dossiers qui occupaient l'actualité de l'été mais finalement, vous ne nous avez pas dit grand chose de nouveau par rapport à votre expression qui a été large et ample sur ces deux sujets qui sont, je reconnais, importants pour notre Ville et pour l'action de votre majorité.*

*Tout d'abord, de même que vous disiez tout à l'heure que vous ne pouviez pas laisser dire certaines choses, je pense que vis-à-vis de l'ensemble des collègues de cette assemblée, je ne peux pas laisser dire qu'un certain nombre d'entre nous, quel qu'il soit, qu'il soit sur les bancs de la majorité, de l'opposition, ou qu'il se situe entre les deux, seraient des personnes qui sont, là, siègent ici, passent du temps, y consacrent des soirées des journées pour nuire à Orléans et aux Orléanais. Je ne peux pas laisser dire cela parce que c'est vraiment au delà de ce que nous pensons et de ce que nous faisons.*

*Quand nous disons quelque chose, nous posons des actes, nous le faisons clairement. Cela fait quelque fois l'objet de débat entre nous, cela fait quelque fois l'objet de débat en réunions publiques, cela fait quelque fois l'objet d'articles dans la presse.*

*Je tiens à être ferme sur cette question parce que les procès en sorcellerie peuvent faire plaisir mais d'une autre façon, ils sont quand même un peu passésistes et surtout ne correspondent pas au fonctionnement de l'époque où nous vivons.*

*Ceci étant dit, je voulais revenir au sujet, et je partage tous les éléments qui ont été développés notamment par Baptiste CHAPUIS sur le fond du sujet. Je pense très sincèrement que l'on peut être extrêmement favorable au développement du sport et notamment du sport pour tous, être favorable à la construction et à la réalisation d'une salle de sport dédiée à l'ensemble des associations sportives de notre ville ou même de notre agglomération, un grand équipement sportif, sans être pour autant en phase avec ce projet Aréna, et je ne reviendrai pas dans les détails, cela a été dit très souvent, pour des raisons simples : premièrement de localisation et deuxièmement de coût et ce n'est pas une position ni anti sportive ni anti orléanaise, ni contre le rayonnement ni contre les sportifs et même pas contre la majorité. J'aurais souhaité que l'on ait pu mieux faire entendre nos propositions et notre voix. Mais vous avez suivi la vôtre, c'est normal, vous êtes la majorité.*

*Sur le secteur Madeleine, je crois que l'on peut être tout à fait favorable à un projet ambitieux, du réaménagement, après le départ de l'hôpital, de l'ensemble de ce secteur en étant porteur d'un projet qui préserve le patrimoine comme vous l'avez fait sur le quartier Bourgogne.*

*Est-ce que ces choses là sont incompatibles ? Je ne le pense pas.*

*Dire aujourd'hui que l'on ne peut rien faire sur Madeleine parce que l'on préserverait, s'agit-il*

*de préserver toute la rue, quelques maisons, je n'entre pas sur le fond de ce sujet, mais en tous les cas, pour moi, il n'y a pas forcément d'incompatibilité.*

*Je veux dire par là que même si nous ne sommes pas en phase avec vos propositions et notamment que nous nous sommes toujours opposés à cette question d'alignement et au départ aussi aux voies circulantes. Je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps que la rue des Carmes a été dédiée aux piétons parce que l'on nous expliquait au départ que c'était une aberration de la dédier aux piétons.*

*(Réaction de M. CARRE hors micro)*

**M. BRARD** – *Dans tous les cas, M. CARRE, je l'ai entendu, sans doute que je n'entends pas bien.*

*Je pense que même si l'on n'est pas en phase, on peut partager des ambitions, des objectifs et défendre les Orléanais quelles que soient leurs pratiques et quelles que soient leurs localisations géographiques dans notre ville sans pour autant être en phase avec les projets de la majorité.*

*Quant à ce que vous faites en ce moment, je n'ai rien à dire, vous avez lancé des procédures, ce qui est tout à fait dans votre droit bien évidemment et pas de commentaire, ce ne serait même pas bienvenue d'avoir des commentaires. Nous verrons ce que dira la justice pour ce qui la concerne. Je souhaite seulement quel que soit le résultat de ces procédures et l'on ne peut pas préjuger, on ne peut pas, dans cette enceinte, dire l'Etat est partisan, les bons ici et les méchants là-bas, et puis attendre et dire finalement que c'est la justice qui va se prononcer en ayant déjà fait ce procès ici.*

*La justice va se prononcer mais quel que soit ce résultat, que toutes ces procédures n'arrêtent pas ce que l'on pourrait faire ou ce que l'on devrait faire sur les sujets ici abordés, que ce soit sur le sport ou sur l'aménagement de ce secteur Madeleine.*

*Je vous remercie de votre attention.*

**M. VALETTE** – *Mes chers collègues, je peine à qualifier l'attitude de la Ministre de la Culture. J'ai envie de parler de désinvolture partisane parce que l'on est étonné de constater la mise en place d'une procédure et l'on s'interroge sur l'origine de la pression, qui conduit à classer tout et n'importe quoi. Vous l'avez dit vous-même, un garage, cela paraît une démarche étrange.*

*Plus sérieusement, on peut aussi s'interroger sur la conception du débat démocratique qu'a ce pouvoir en place. Il faut le rappeler, le suffrage universel a permis par deux fois aux Orléanais de s'exprimer sur la rue des Carmes. Une fois en 2008 parce que l'équipe qui candidaitait autour de Serge GROUARD n'avait pas caché à ce moment là son projet et en 2012, je vous rappelle que Serge GROUARD, sur le quartier, a largement recueilli le suffrage des électeurs. Si le but recherché est d'essayer de décaler les projets pour tenter un troisième tour, à mon avis les Orléanais sauront s'en souvenir et ce sera probablement un pari perdu.*

*On peut aussi s'interroger sur la conception que ce pouvoir a du rôle de l'Etat. Est-il au service d'intérêts partisans ou est-ce qu'il se fait le promoteur de l'impartialité de l'Etat. La question reste posée. Je pense aux Orléanais et plus particulièrement aux habitants de la rue des Carmes qui, aujourd'hui, se trouvent confrontés à des difficultés administratives sans nom pour planter un clou, pour repeindre une fenêtre, pour déplacer une porte de garage ou la changer, etc. Aujourd'hui ils se trouvent sous la coupe de l'administration, de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.) et obligés de faire mille et une démarches. Le résultat est de faire exploser les coûts.*

*A un moment donné, les Orléanais sauront se souvenir de ces situations.*

**M. le Maire** – *Pour étayer votre propos, et permettre à chacune et chacun de mesurer l'intérêt et surtout l'impertinence du classement d'office monument historique. Voilà, ce bâtiment là [photo ci-dessous], est en instance de procédure exceptionnelle de classement d'office monument historique.*

*Je laisse apprécier à chacun.*



**M. le Maire** – *D'ailleurs, si l'on avait consulté le Maire d'Orléans dont chacun se plait à reconnaître qu'il a un très mauvais goût, il aurait néanmoins, dans un éclair de lucidité, fait savoir à la Ministre en question que peut-être là, on pouvait s'en affranchir, au moins seize et pas dix-sept. J'aurais bien voulu lui rendre ce service à Mme FILIPPETTI mais elle ne me l'a pas demandé.*

*Je donne la parole à Mme MAUROY.*

**Mme MAUROY-PREVOST** – *Merci M. le Maire. Contrairement à mon collègue Eric VALETTE, j'arrive à qualifier l'attitude du gouvernement, je la trouve parfaitement anti démocratique vis-à-vis d'Orléans.*

*Ce qui s'est passé cet été, je m'interroge, comme tout le monde, sur les raisons de ce mauvais traitement pour Orléans et les Orléanais. L'attitude du gouvernement envers nous, envers notre ville, envers nos concitoyens est anti démocratique puisque comme cela vient d'être rappelé, tout part du suffrage universel.*

*Il est vrai qu'en 2008, sans aucune ambiguïté, le projet a été inscrit dans le programme que portait cette équipe municipale. Il a été adopté au suffrage universel et par la suite, une large concertation depuis quatre années a eu lieu avec les Orléanais qui se sont prononcés en faveur du projet, des procédures légales ont été engagées, respectées et le projet a été déclaré d'utilité publique. Tout cela vient d'être balayé d'un revers de la main, un beau matin de juillet sans que l'on s'y attende, sans que personne ne s'y attende et sans que l'on comprenne les raisons.*

*Pour moi, c'est vraiment anti démocratique.*

*La question que je pose quand-même, même si j'ai bien entendu les paroles prononcées haut et fort par M. BRARD, je m'interroge tout de même pourquoi est-ce que les dossiers orléanais sont arrivés cet été sur le bureau de la Ministre. N'avait-elle autre chose à faire, notre nouvelle Ministre de la Culture en ce début de mandat que de se plonger dans les dossiers d'Orléans ?*

*Je me demande si elle-même est venue à Orléans, si elle connaît les bâtiments, si elles les a vus pour de vrai, le garage par exemple, mais les autres aussi dont elle demande le classement.*

*Je voudrais donc savoir si dans cette enceinte il y a quelqu'un qui pourrait donner une raison ou des explications ou qui connaît quelqu'un qui pourrait en fournir.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *M. le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, on a entendu pas mal de choses déjà dans cette enceinte, je vous cite : « grands principes de la République, intérêt national, décision indispensable pour la France », j'ai aussi entendu « gouvernement anti-démocrate ». Ce sont de grandes paroles et le ton était très solennel.*

*Je voudrais, pour commencer, juste rappeler le cadre dans lequel nous nous situons. Les décisions, M. le Maire, auxquelles vous faites allusion sont deux décisions purement transitoires. L'une, celle du C.N.D.S., demande un réexamen qui est proposé à terme, une fois que le dossier orléanais aura été plus avancé, en particulier lorsque le groupement aura été choisi. Il s'agit d'une mesure transitoire. Et l'autre, il s'agit d'une mesure conservatoire comme l'a excellemment rappelé Baptiste CHAPUIS et non pas d'une mesure définitive. Donc il n'y a pas de classement d'office du garage, il y a simplement une mesure conservatoire qui intervient.*

*Là, je vais pouvoir répondre à Mme MAUROY, pourquoi tant de haine, Mme MAUROY, tout simplement parce que le 12 juillet 2012, c'est à dire six jours avant la décision de Mme FILIPPETTI, la S.E.M.D.O. a déposé des permis de démolir des bâtiments.*

*La mesure du Ministre est une mesure d'urgence qui répond à des situations d'urgence. Il n'y a pas de complot à chercher, ce n'est pas une volonté de nuire, il s'agit de maintenir en l'état une situation pour permettre que cette situation soit examinée dans des conditions de sérénité, de sérieux qui s'imposent parce que nous sommes tous convaincus, ici, de l'importance de ce dossier.*

*Je voulais juste rappeler cet élément pour redescendre en gamme dans le niveau des interventions. La France n'est pas en jeu, et la démocratie n'est pas menacée par les décisions qui ont été prises cet été, je vous rassure, par un gouvernement qui lui même a été désigné à l'issue d'une élection au suffrage universel.*

*La réalité de ce à quoi on assiste, est que, M. le Maire, vous découvrez que vous êtes dans l'opposition, vous aussi. Et d'ailleurs, j'observe avec intérêt que vous vous lancez dans la voie des recours après les avoir vous-même tant décriés. J'ai entendu ici-même, dans l'enceinte du Conseil Municipal parler des manœuvres politiciennes, de volonté de retarder lorsque l'on faisait des recours. Or, ce n'est là que l'utilisation de la voie judiciaire.*

**M. le Maire** – *Merci de l'aveu, je vous remercie de l'aveu. On a déposé des recours parce que cela a été dit comme cela. Donc, merci.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Vous avez déposé deux recours, vous nous l'avez dit vous-même, ce n'est là que la simple utilisation des voies ouvertes dans un Etat de droit, voies judiciaires, qui sont parfaitement légitimes, nous y sommes tous attachés.*

*Ceci étant, cette situation nouvelle pour vous d'opposant, opposant au gouvernement, opposant aux élus, parce que vous nous abreuvez régulièrement de communiqués de presse pour manifester votre volonté de vous opposer au nouveau gouvernement.*

*Cette nouvelle position d'opposant ne doit pas vous inciter à vous lancer dans des attaques outrancières contre des Ministres de la République ou dans des contre-vérités. Encore une fois, moi aussi j'ai relevé les noms, « la logique d'abus de pouvoir », ce n'est pas de l'abus de pouvoir, c'est une décision ministérielle, ce n'est pas un abus de pouvoir, « brutalité », etc.*

*Vous refaites l'histoire, ce n'est pas le lieu, vous ne retenez que ce qui vous arrange.*

**M. le Maire** – *Comme l'a dit M. BRARD, laissez le juge en décider.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Tout à fait. Mais j'observe simplement que vous utilisez une fois de plus le Conseil Municipal comme un prétoire, ce qu'il n'est pas.*

(Brouhaha)

**M. le Maire** – Je vais vous demander quand-même de conclure, Mme LEVELEUX, mes chers collègues, un petit peu de silence parce qu'il y a beaucoup d'intervenants.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Pour ce qui nous concerne, je voulais simplement revenir à des éléments de fond sur ces deux dossiers que vous portez.

S'agissant de l'Aréna, par delà les questions de procédures que vous évoquez, il s'agit fondamentalement, selon nous, d'un projet qui ne correspond pas aux attentes et aux ambitions que nous devrions avoir pour notre ville et pour ses habitants. Cela a été rappelé par plusieurs de mes collègues, le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui, tel que vous le portez aujourd'hui, pose toute une série de problèmes liés à son implantation, à son financement, à sa conception même.

Nous avons à maintes reprises rappelé qu'un équipement de cette taille devrait être porté au niveau de l'agglomération, ce qui n'a pas été fait.

Enfin, et c'est un élément beaucoup plus conjoncturel mais je pense qu'il est bien de le rappeler aussi alors que notre pays traverse une crise sans précédent, dépenser plus de 100 000 000 d'euros d'argent public alors que l'argent public est rare pour un équipement qui ne profitera qu'à une petite minorité, cela ne paraît pas correspondre aux priorités de notre ville.

Comme le C.N.D.S., je rappelle que le sous-titre est le sport pour tous, nous sommes favorables aux valeurs du sport pour tous. Nous portons les valeurs du sport pour tous et nous considérons que l'argent public doit d'abord et avant tout servir à l'aménagement d'équipements qui soient ouverts au plus grand nombre et pas simplement à un club professionnel aussi talentueux soit-il.

Pour ce qui concerne les Carmes, là aussi je crois qu'il ne faut pas caricaturer les choses, On a entendu des choses assez curieuses. La rue des Carmes est déjà une artère, Mme BARRUEL, je vous rassure, elle est ouverte, il n'a jamais été question de construire un mur pour y enfermer l'université.

Sur les Carmes, la décision de Mme FILIPPETI me paraît à saluer au moins à deux égards. Premièrement, parce qu'elle souligne, par cette décision, le grand intérêt patrimonial de la rue et de l'ensemble constitué par la rue. Bien sûr, on peut projeter un garage, c'est un peu facile quand-même...

**M. le Maire** – Franchement, vous en pensez quoi vous ? Vous le trouvez comment le garage ?

(Rires)

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Soyons sérieux cinq minutes !

(Brouhaha)

**M. le Maire** – C'est sérieux là, vous le trouvez comment ?

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Il s'agit d'un ensemble.

Donc, le premier élément qu'il faut saluer dans la décision de la Ministre, est précisément de mettre un coup de projecteur sur la valeur patrimoniale de l'ensemble et l'on peut imaginer que les experts qui seront diligentés pour effectuer les études confirmeront ou infirmeront les diagnostics qui avaient déjà été faits.

Le deuxième élément pour lequel je pense qu'il convient de se réjouir est que finalement cette décision peut nous permettre, si nous le souhaitons, et si nous faisons collectivement preuve de bon sens, de donner une nouvelle cohérence à la politique municipale de valorisation du patrimoine. Puisque nous l'avons rappelé à maintes reprises en cette enceinte que le secteur Carmes est en cohérence et dans le prolongement du secteur Bourgogne. Par conséquent, il doit être traité selon les mêmes principes.

*Ce qui est valable à l'est, doit également l'être à l'ouest.*

*Enfin, il faut en finir avec cet espèce de stigmatisation, il faut aller de l'avant. Vous l'avez dit, M. le Maire, vous avez de l'ambition pour votre ville, je vous en donne acte, vous souhaitez que l'université se développe dans le secteur Carmes, ce qui est une très bonne chose et encore une fois, nous sommes complètement en accord avec ce projet.*

**M. le Maire** – *Si vous pouvez conclure, Mme LEVELEUX, s'il vous plaît.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Maintenant, il s'agit simplement de valoriser la rue et de faire que cette décision soit véritablement une chance pour terminer le projet, pour achever le projet dans le sens de l'intérêt général des Orléanais.*

**M. TORREILLES** – *Merci M. le Maire. Mesdames et Messieurs, je m'exprime au nom du groupe Centriste Humaniste Écologiste mais surtout indépendant.*

*Je ne voudrais pas rentrer dans le détail car chacun a porté une explication pour le moins spécifique au dossier qui a été déposé deux jours avant la clôture de votre dépôt et de la réunion de ce comité. D'autant que ce fut, comme on l'a dit, un comité restreint. De plus, l'Aréna, Mme GRIVOT, ce n'est pas que pour le sport, il me semble que c'est aussi pour le spectacle.*

*Je voudrais que l'on nous dise aussi si on s'en réfère au spectacle, que va devenir le Zénith quand on sait que dernièrement, deux chanteurs de renom comme Julien CLERC ou BENABAR n'ont pu remplir qu'à moitié le Zénith.*

*(Réaction de M. RICOUD hors micro)*

**M. le Maire** – *Vous êtes recruté pour amener du monde au Zénith, M. RICOUD.*

*(Rires)*

**M. TORREILLES** – *En tout cas, nous n'étions pas à la fête de l'Huma, Excusez-nous !*

*D'autre part, au niveau des subventions, M. le Maire, il était prévu que l'Etat donne 20 000 000 €, or nous n'en avons que 15 000 000, et il me semblait que lors d'une interview de votre part, vous disiez qu'à moins de 20 000 000, vous ne feriez pas ce projet.*

*(Réactions de Mme MAUROY-PREVOST hors micro)*

*Mme MAUROY, en 2008, on ne parlait pas de crise, mais les années de sarkozisme ont fait 500 000 000 € de dette qui sont arrivés sur le dos.*

*(Brouhaha)*

**M. le Maire** – *Mes chers collègues, s'il vous plaît, il y a encore beaucoup d'intervenants, je vous demande de laisser parler l'orateur.*

**M. TORREILLES** – *Je suis intervenu déjà pour dire ce que je pensais du dossier Aréna et les questions que j'avais posées à l'époque, en l'occurrence à M. MARTIN, étaient restées sans réponse.*

*Donc je les rappelle simplement.*

*Le budget initial est-il toujours prévu et maintenu ? Il me semble que non, d'après ce que l'on entend et le chiffre de 103 000 000 € a été donné, je pense que l'on est largement au dessus.*

*Je voudrais d'ailleurs rajouter à ce budget une chose dont personne ne parle, il va falloir dépolluer le site Famar car je ne sais pas si vous le savez, mais il y avait un stockage de produits. J'ai des*

amis qui ont fait du dépolluage de sociétés et on sait ce que cela coûte.

Enfin, et là aussi c'est important, dans quelles conditions le partenariat public privé va s'opérer, M. MARTIN ? On n'a toujours pas de réponse. Vous nous amenez dans l'inconnu.

La crise touche toujours tous les secteurs, pas que le sport, pas que le spectacle, tout le monde se plaint qu'il y a de moins en moins de personnes qui viennent au sport et au spectacle, je ne sais pas comment on va pouvoir faire pour tenir le contrat que vous allez passer. Dans ces temps de crise, il est à mon avis très compliqué de tenir ce projet, d'aller au delà et de mettre en péril les Orléanais et le budget des Orléanais.

Sur les Carmes-Madeleine,

**M. le Maire** – Je vais aussi vous demander de conclure, M. TORREILLES, il y a encore beaucoup d'intervenants.

**M. TORREILLES** – Je vais conclure, M. le Maire. Vous avez pris assez de temps pour que nous, nous puissions en prendre un peu. Merci. Vous me laissez parler, M. le Maire, merci.

Quand on voit comment les Orléanais du quartier ont investi les lieux et se sont accaparés cette rue piétonne et le tramway, je ne vois pas pourquoi il faudrait dépenser de telles sommes pour une opération qui pourrait se réduire à la remise en état des bâtiments et des façades et ne pas dépenser plus que ce qu'il faut quand c'est l'argent public que l'on emploie. Merci M. le Maire.

**M. SANKHON** – M. le Maire, chers collègues, bonsoir. Au delà des banalités de M. TORREILLES qui comme le tournesol, suit le sens du soleil, on est très content de l'apprendre ce soir, je voulais simplement dire que concernant l'approche de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, ce qui est dommage est que quand on montre la lune, vous regardez le doigt.

Votre perception de la problématique orléanaise tant concernant la rue des Carmes et l'implantation de l'Université que l'Aréna est exclusivement et strictement orléanaise. Or ce sont des projets d'envergure, ce sont des projet d'ampleur.

Si la procédure n'est que suspensive, dans ce cas là, ce n'est pas la peine de faire une procédure, on passe directement au sujet suivant.

Pour ce qui est du projet Aréna, vous nous dites que vous n'êtes pas d'accord, je ne comprends pas, cela faisait partie de votre projet de campagne en 2008. Je suis assez surpris de constater que...

(Protestations au sein de l'opposition)

**M. SANKHON** – Si, un grand équipement sportif, relisez vos notes vous verrez.

En tant qu'Orléanais et sportif je suis convaincu que c'est un projet qui a tout son sens pour Orléans, notre ville, notre AggLO et comme l'a justement souligné Martine GRIVOT c'est un projet qui intéresse également la France et au delà. Ce n'est pas simplement un projet orléanais.

C'est un projet qui est porté bien évidemment par la majorité municipale et conduit, comme sait le faire M. le Maire et ce sera un projet d'excellence qui vise le rayonnement de la Ville, toujours dans l'intégrité et le souci des Orléanais et de ce que cela peut susciter par la suite pour l'ensemble du rayonnement de notre agglomération.

Je commence à connaître un peu notre Maire, il a toujours été soucieux du développement économique, sportif, culturel, universitaire, associatif de notre ville. Ceux qui cherchent à nuire à son projet aujourd'hui sont complètement « à côté de leurs pompes ». Ce qui compte, ce n'est pas simplement de faire en sorte que notre ville bouge, c'est de faire en sorte que notre ville fasse bouger les choses. Et on ne peut y arriver si l'on n'est pas doté des meilleurs outils. Cela en fait partie clairement.

*Ceux qui n'arrivent pas à comprendre cela, je pense qu'ils sont complètement à côté des enjeux, de l'intérêt d'un projet comme celui-ci. Comme l'a souligné notre Président de la République, il y a un projet de Jeux Olympiques pour 2024, une structure comme l'Aréna serait la bienvenue dans un projet porté aujourd'hui par le Président en place actuellement.*

**M. BLANLUET** – *M. le Maire, mes chers collègues, j'aurais deux petites questions à vous poser.*

*Il me semble que le week-end dernier étaient organisées les « journées du patrimoine », le patrimoine caché, je crois. J'aimerais savoir combien de visites ont eu lieu rue des Carmes. Question de patrimoine caché, on ne peut pas faire mieux, quand-même.*

*Et puis la deuxième, quand j'ai vu la photo du garage, vous savez, je pars de temps en temps d'Orléans et sur l'autoroute, on voit des petits panneaux « prochaine sortie, Basilique de Cléry Saint André, prochaine sortie, Parc Floral... Je pense que si l'on mettait la photo du garage, prochaine sortie, garage rue des Carmes, je pense que l'on attirerait beaucoup de monde en centre-ville.*

*(rires)*

**M. le Maire** – *Vous irez défendre le dossier, M. BLANLUET. Je donne la parole à M. FOUSSIER*

**M. FOUSSIER** – *M. le Maire, je voulais réagir, bien sûr par rapport à la décision de la rue des Carmes, mais j'ai envie de dire que l'on pourrait la qualifier simplement de cocasse, voire de ridicule si les conséquences n'étaient pas si pénalisantes pour les Orléanais et surtout méprisantes pour ceux qui travaillent sur ce projet.*

*Pénalisantes à cause du retard que va prendre ce projet, je dis bien du retard parce que l'on sait bien de toute façon que ce projet va aboutir. Pénalisantes pour la requalification de la rue du quartier, cela a été dit dans cette enceinte et bien moi je le dis aussi, pénalisantes pour l'attractivité commerciale car il faut savoir que certaines enseignes locomotives se sont positionnées dès à présent pour s'installer dans cette rue, mais il leur faut des surfaces de 400, 600, 800 mètres carrés et cela est extrêmement pénalisant car aujourd'hui ces enseignes s'interrogent.*

*Méprisantes également pour tous ceux qui ont travaillé sur ce projet, vous l'avez rappelé, quatre années de procédures, trois enquêteurs, une enquête publique validée par le Préfet et puis de nombreux Orléanais qui s'étaient déplacés, qui s'étaient intéressés à ce projet.*

*J'ai une petite réflexion, on peut se demander pourquoi à Orléans, tout projet novateur est systématiquement critiqué, dénigré, détraqué, cassé et tout est fait pour qu'il soit plombé. Et je ne peux pas m'empêcher de faire un rapprochement avec la rue des Halles qui en son temps était un projet extrêmement cassé, retardé et aujourd'hui, on peut le dire, c'est une très belle réussite.*

*Je rappelle que dans quelques semaines, Monoprix va ouvrir, vous le savez, M. le Maire, il y a une autre enseigne qui est en train de signer et qui va venir s'installer avant la fin de l'année. Et puis, quand je vois les deux brasseries qui sont sur la Loire et qui ont ouvert avant l'été, je crois que c'est un vrai succès.*

*Je me dis que c'est un petit peu dommage et avec du recul, c'est un petit peu navrant mais finalement, cela ne fait que renforcer notre détermination.*

**M. le Maire** – *Ce que vous dites sur la rue des halles est très juste, je m'en souviens bien moi aussi.*

*Je donne la parole à Mme PILET-DUCHATEAU.*

**Mme PILET-DUCHATEAU** – *M. le Maire, mes chers collègues, j'ai vu la Ministre vous répondre, je regardais l'émission, j'ai été choquée par l'embarras et les raisons qu'elle vous a donnés*



*pour le rejet. Elle s'est même complètement emmêlée parce qu'elle a parlé d'une subvention de 15 000 francs. On ne va pas loin avec cela.*

*(Brouhaha)*

**Mme PILET-DUCHATEAU** – *Si, au lieu de 15 000 000 €.*

*Parfois, M. le Maire, je me pose et on me la pose la question, et je rejoins deux, trois collègues, on me pose cette question à laquelle un jour il va falloir répondre aux Orléanais. Je rejoins mon collègue Philippe PEZET et mon collègue François, « qui plombe régulièrement les dossiers importants de la Ville d'Orléans pour lesquels nous avons été élus » ?*

*M. le Maire, je voudrais vous dire, je ne me souviens pas, au cours des années passées où il y avait aussi une opposition, puisque j'ai des collègues qui étaient présents avec moi, avoir vu autant d'acharnement à faire échouer des projets que proposait le Maire de l'époque. Je crois que chaque Maire avec son équipe apporte une pierre au développement de sa ville. Il faut qu'une ville bouge et se transforme au cours des années.*

*Pour moi, l'Aréna est très importante en ce qui concerne le tourisme. Merci.*

**Mme RICARD** – *Merci M. le Maire. Mes chers collègues, j'ai un gros souci, j'ai honte pour Orléans parce qu'elle est la capitale régionale, je vais quand-même le redire.*

*J'ai honte que des sujets aussi importants soient regardés systématiquement par l'opposition municipale et je pèse mes mots et maintenant l'opposition nationale par le petit bout de la lorgnette.*

*(Brouhaha)*

**Mme RICARD** – *C'est facile de se moquer !*

*Le petit bout de la lorgnette et dire « oui, un équipement sportif, mais pas très grand ».*

*Je me rappelle qu'il y a quelques conseils municipaux de cela, Mme LEVELEUX, vous avez dit qu'Orléans est une petite ville, il ne faut pas trop de choses, elle est moyenne pas trop grande.*

*Un quartier latin, avec un beau projet, oui, mais qu'est ce qu'on fait des 2 000 étudiants que l'on attend ?*

*Est-ce que vous vous projetez par moment sur des vrais projets ? J'entends des propos, mais la rue des Carmes est actuellement magnifique, c'est vraiment une très belle réalisation. Des endroits sont fermés, certes, mais elle reste une très belle réalisation.*

*On a repris la rue des Carmes, mais les personnes ne montent pas et ne descendent pas à pied. Elles vont jusqu'à Croix Morin, elles font ce qu'elles ont à faire et redescendent par le tramway, toujours.*

*Après, on dit « pour les étudiants, cela doit être comme à Bourgogne ». J'aimerais bien que cela soit comme à Bourgogne, mais je fais comment avec les petits commerces de la rue ? Quand il y a quelqu'un qui va demander de mettre un petit restaurant, ce qui est super, mais il lui faut une terrasse, et il n'y a pas de droit de terrasse parce que c'est dangereux et l'on ne peut même pas mettre deux chaises et deux tables. Que vont faire tout ces jeunes ? Il vont se dire, ce soir, on va prendre le tramway et on va à Bourgogne.*

*J'aimerais bien et je l'entends à la radio, sur les blogs, que cela soit comme à Bourgogne. Non, on n'est pas comme à Bourgogne, il faut que l'on y arrive, je suis d'accord, mais pas dans les conditions actuelles, ce n'est pas possible, je suis désolée.*

*Un quartier latin sur la Z.A.C. Carmes-Madeleine, on en rêve tous, mais je pense qu'à un*

*moment, il faut aussi aller de l'avant et se projeter. Et les 2 000 étudiants vont monter à la station Croix-Morin et vont aller à Bourgogne, mais ils ne resteront pas dans ce quartier latin que l'on attend de pied ferme.*

*Je suis toujours un petit peu émue avec les Carmes, il faut toujours prendre un peu de recul, Mme LEVELEUX, je le sais. Mais arrêtez de dire « la majorité des habitants de la rue des Carmes », ce n'est pas vrai. Ils sont cinq, ils ont une conviction que je respecte, et autour de cette enceinte, on la respecte, mais je pense et je le redis, comme la dernière fois, qu'à mon avis, il se sont faits un petit peu pousser pour quelque chose qui les dépasse actuellement et je pense que certains commencent à regretter amèrement d'avoir été aussi loin, parce que là, ils sont coincés mais pas nous, on n'est pas coincés, pas de souci, nous on continue, on va au bout du projet, on a été élu pour ce projet et on ira jusqu'au bout.*

*Je terminerai avec une toute petite phrase, même si ma voix tremble un peu, et je vous prie de m'en excuser, ce que j'ai mis à la fin de ces fameux cahiers de consultation où tout le monde est venu s'exprimer, et l'on ne peut que s'en réjouir en disant « M. le Préfet à un moment, une décision sera prise mais en tout cas, nous on restera là à vouloir travailler, à vouloir créer des emplois parce que de l'argent est dépensé, certes, mais c'est pour valoriser. Et cette valorisation crée des emplois, c'est une logique économique qui à priori est tout à fait correcte ».*

*Je dis stop ! Capitale régionale, on arrête, comme vous disait Soufiane, de regarder le doigt quand on montre la lune et on va de l'avant, merci.*

**Mme HEAU** – *M. le Maire, mes chers collègues, ce soir je suis très heureuse de l'intervention de ce gouvernement cet été. Parce que ceux que je rencontre et ce ne sont pas que des militants des partis, parce que je n'ai pas de parti, mais les Orléanais et ils n'ont fait que parler de ces projets fantastiques. Ils n'ont pas arrêté de me dire, parce qu'ils ne sont pas tous au courant, ils ne lisent pas la presse, et n'écoutent pas tous France Bleu, chez moi, ils font du violon, ils me disent que c'est génial, ils n'étaient pas au courant de ce qui se passe rue des Carmes, c'est super, et l'Aréna, et je rajouterais même les fleurs rue Jeanne d'Arc.*

*Ils savent bien qu'il y a une opposition, parce que dans notre pays, l'opposition est un élément essentiel de la démocratie pluraliste. On le voit bien ce soir. Ils n'ont vu que cela, pourquoi être toujours contre, pourquoi essayer d'arrêter des projets. Et là, ils sont très au courant, bravo, ils sont tous, les Orléanais et au delà d'Orléans, au courant de ces supers projets qu'ils attendent maintenant avec impatience.*

*La réponse, moi, je ne l'ai pas et on ne l'a pas ce soir.*

*Vous savez, j'ai toujours dans mon sac plein de petites phrases, alors j'avais envie d'en lire une ce soir, vous la prendrez comme vous voudrez, c'est une phrase d'Albert EINSTEIN qui a dit « les grands esprits ont toujours rencontré l'opposition violente des esprits médiocres ». Vous vous placerez chacun dans le camp que vous souhaitez, merci.*

**Mme de QUATREBARBES** – *Je vais revenir sur la précipitation avec laquelle les deux projets, l'Aréna et l'élargissement de la rue des Carmes, ont été bloqués cet été, juste après les élections et la mise en place du gouvernement, ce qui est assez étrange et surprenant.*

*C'est d'autant plus étrange que ces deux projets sont essentiels pour le développement de la Ville. Si je prends l'Aréna, on parle du sport, il faut effectivement 10 000 places pour accueillir des compétitions internationales et on en a besoin. Mais ce n'est pas seulement cela, ce sont aussi les congrès, les salons internationaux... Si l'on veut que la Ville rayonne et si l'on veut que les familles et les entreprises viennent parce que le développement économique est derrière, il faut que la Ville ait des atouts et si elle n'a pas d'atout, on n'attire pas les entreprises.*

*C'est exactement pareil avec l'élargissement de la rue des Carmes. On parle de l'élargissement de la rue, mais derrière, tout le quartier de l'hôpital, tout le site Madeleine avec ses cinq hectares et plus où vont venir et s'installer les étudiants. En fait, les étudiants souhaitent venir de plus en*

*plus en ville, on le sait très bien.*

*Ces deux projets qui sont essentiels pour la Ville, qui font rayonner la Ville, qui sont des atouts extrêmement importants, sont un travail à long terme, on travaille pour faire venir les entreprises, faire venir les familles et il faut bien être conscient qu'en France, toutes les villes travaillent de la même façon. Si on n'a rien pour faire venir les entreprises, elles ne viendront pas, elles iront chez les autres.*

*Qu'est ce qu'on aura gagné ? La ville va se recroqueviller sur elle-même. Comme une entreprise, une ville se gère dans le temps et il faut toujours anticiper. Si l'on n'anticipe pas, la ville va mourir sur elle-même.*

*Je vous rappelle que quand on a été élu en 2001, les Galeries Lafayette devaient fermer. Il faut quand-même le dire. Pourquoi elles n'ont pas fermé ? Il faut le préciser, parce que beaucoup ne le savent pas, ils étaient dans le bureau du Maire et le Maire s'est engagé en disant aux directeurs des Galeries Lafayette que l'on s'engage à refaire le centre ancien, on s'engage à le rénover, on s'engage à faire revivre cette ville. Et c'est ce qui s'est passé. Douze ans après, les Galeries Lafayette sont toujours là.*

*C'est là-dessus que l'on travaille. On n'en parle pas. On est là à ergoter sur l'élargissement de la rue des Carmes, mais ce n'est ni pour se faire du bien, ni se faire du mal, c'est pour parler de l'avenir, pour parler des étudiants, pour parler de l'université et des chercheurs qui vont venir à Dupanloup, c'est essentiel. Ils auront envie de venir parce qu'on leur dira qu'Orléans est une ville agréable. Là-dessus, il ne faut pas penser petit et à quelques semaines ou à l'échéance du mandat 2014. On travaille pour l'avenir, on ne travaille pas pour se faire plaisir dans quinze jours.*

*Ma question est là, qui se cache tout le temps, derrière ces projets pour qu'ils ne se fassent pas. Qui se cache et agit contre Orléans et contre les Orléanais ? Je me pose la question.*

**M. GRAND** – *L'avantage de me donner la parole à ce stade du débat est que cela va épurer les deux pages que j'avais l'intention de lire.*

*(rires)*

**M. le Maire** – *Si vous pouvez conclure.*

**M. GRAND** – *Je ne vais pas m'engager dans une synthèse de ce qui a été dit, du coup, cela deviendrait un peu long.*

*Au niveau des arguments, je vais me concentrer sur le dossier de l'Aréna puisque c'est celui que j'ai pu suivre depuis le début. J'ai du mal à comprendre ce positionnement politique. En fait, on voit bien par les interventions de vos collègues de la majorité, la réalité est que l'on est dans une situation où il y a des choses troubles. Des choses troubles dans la façon dont le C.N.D.S. a été réuni au mois d'avril, alors que ce n'était pas prévu. Une chose trouble dans le fait que la moitié des membres étaient présents lors de la décision d'une subvention.*

*Ce que je vois avec la réunion de juillet du C.N.D.S. c'est plutôt une remise à plat, une remise dans l'ordre de la façon dont le C.N.D.S. travaille. Normalement, les membres sont quasiment toujours là pour les différents conseils d'administration, donc, ils ont rétabli quelque chose qui n'était pas fait dans les règles.*

*Voilà comment je le vis, je ne le vis pas comme une intervention de la Ministre. Ou alors, il faudrait se poser la question de savoir justement pourquoi le C.N.D.S. a pris cette décision au mois d'avril et sous la pression, à priori du Ministère de l'époque. C'est ainsi que vous le sous-entendez, vous dites en gros que le C.N.D.S. est aux ordres du Ministre en place.*

*Quand j'entends Mme MAUROY nous parler de concertation sur ce projet là, il se trouve que j'ai participé aux réunions que vous avez provoquées, en particulier à la salle de la Cigogne, ne parlez pas de concertation, on est sur des présentations et des états d'avancement qui ont été faits.*

*Le premier chiffre que vous avez lancé était de 50 000 000 €. On se retrouve ensuite avec un budget de plus de 100 000 000 d'euros. Je pense qu'il y a eu quelque chose là aussi, vous vous êtes dépassés dans le projet, vous avez eu envie de faire quelque chose qui soit rayonnant et en définitive, on se retrouve avec quelque chose qui est simplement inapproprié à notre ville.*

*Je rappelle juste qu'à Angers, ils l'ont appelé Aréna, vous pouvez dire que ce n'est pas un vrai à Angers, mais pour 19 000 000 €, arriver à faire 5 000 places, Dominique LEBRUN le disait tout à l'heure, on peut difficilement comprendre comment 10 000 places peuvent se transformer en plus de 100 000 000 de budget. Je pense qu'il y a une inflation qui est étrange et qui n'est pas nécessaire pour notre ville.*

*Je pense qu'il faut tout remettre à plat, il faut rediscuter, il faut réellement concerter et puis réfléchir dans ces temps de crise à savoir si les Orléanais n'ont pas plutôt besoin qu'on les aide eux, qu'on aide leur famille, qu'on travaille à leur cadre de vie. En tout cas, qu'on ne soit plus sur des projets pharaoniques mais sur des projets équilibrés qui conviendront à l'ensemble de la population.*

*Quand on parle du sport pour tous, quand on a plus de 100 000 personnes à Orléans, on doit plutôt essayer de mettre un plus grand nombre d'entre eux au sport et leur amener des équipements à proximité, des facilités à pouvoir pratiquer le sport.*

*Cet équipement tel qu'il est proposé là, ne convient pas. J'aimerais pouvoir en voir un plus petit que ce qui nous a été présenté maintenant depuis près de quatre ans pour pouvoir juger sur pièce et qu'ensuite, le C.N.D.S. puisse de nouveau se réunir et lui même prendre la décision, et pourquoi pas d'aider un projet qui le mérite.*

*Pour l'instant, je considère que ce projet d'Aréna ne mérite pas d'être aidé et qu'il faut revoir tout cela.*

**M. le Maire** – M. MARTIN sera le dernier intervenant avant moi qui conclurai.

**M. MARTIN** – C'est vrai, M. GRAND, cette délibération du C.N.D.S. du mois de juillet fait un peu magouille, vous avez raison de le rappeler. On a l'impression que cela sort de nulle part, que c'est un scud, une torpille, tout le monde ressent cela et vous avez raison d'insister pour que tout le monde le comprenne encore mieux. Il est vrai que cela fait coup monté.

*Par rapport à cela, tout le monde est d'accord pour le constater, c'est effectivement ce soir le constat que tout le monde fait, que la décision du mois de juillet du C.N.D.S. est une torpille.*

*Par contre, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA veut maintenant atténuer les choses, et vous avez compris, comme moi, qu'elle vous a fait comprendre ce soir que c'est une décision transitoire. Vous aurez compris à mot couvert que tout cela n'est pas destiné à arrêter le projet mais tout simplement, par rapport à des échéances politiques, à les ralentir.*

*C'est ce que nous avons toujours connu ici. M. FOUSSIER rappelait le ralentissement du projet de la rue des Halles, la Motte Sanguin, et bien d'autres. On savait pas toujours d'où cela partait, mais on savait toujours où cela devait atterrir. C'est à dire effectivement sur des ralentissements.*

*Finalement, tout cela ne sert pas à grand chose, sauf que c'est coûteux et les Orléanais ne comprennent pas bien la manière dont vous fonctionnez.*

*Je voulais préciser quelque chose sur le plan financier maintenant parce que je ne peux pas laisser dire n'importe quoi. On pourrait penser ce soir que nous allons engager la Ville d'Orléans dans des dépenses inconsidérées. Pas du tout. Je voulais simplement vous citer les chiffres de la Ville de Dunkerque qui sont maintenant publics.*

*Dunkerque n'est pas une ville de droite, vous savez par qui elle est dirigée, quel est son Maire. Dunkerque a délibéré à la fois sur la procédure, M. TORREILLES, et sur les montants. C'est une jauge de 10 000 places, comme nous, elle a délibéré pour un montant de 112 000 000 € avec un plan de*

*financement qui est très proche du nôtre et j'aurai l'occasion de vous le présenter lorsque les choses seront établies. Elle est financée par un partenariat public privé, la procédure que nous avons choisie.*

*Ce qui vous fait peur, M. TORREILLES, est toujours pareil, c'est l'inconnu. Vous avez peur du lendemain.*

**M. TORREILLES** – *Ce qui me fait peur c'est que vous parlez de Dunkerque et pas d'Orléans.*

**M. MARTIN** – *Vous avez une vision très frileuse des choses. Je vous rassure tout de suite ce projet ne mettra pas en péril les finances de la Ville.*

**M. le Maire** – *Et j'ajoute une chose que dans le cas de Dunkerque, ils sont dans la même situation que nous d'attendre la décision nouvelle de l'Etat, pour ce qui nous concerne.*

*Je n'ose pas imaginer que les deux projets qui sont assez proches l'un de l'autre, aient des traitements différents. On est d'accord. On les connaît bien ces deux projets, celui d'Orléans et celui de Dunkerque. Bon, on se parle et on sait un petit peu.*

*On n'imagine pas qu'il y ait des différences de traitement.*

*Mes chers collègues, merci à vous. Je vais juste terminer sur un ou deux mots.*

*La concertation a largement eu lieu, là aussi je ne peux pas vous laisser accréditer l'idée qu'il n'y a pas eu de concertation. Il y a eu plus d'une dizaine de réunions publiques sur la seule question de l'Aréna, sur les Carmes, je n'ai plus les chiffres en tête, cela doit être au moins cinq ou peut-être plus. Ce n'est pas simplement de l'information, les deux décisions majeures qui ont été prises à la suite de ces concertations. Pour la rue des Carmes, c'est la piétonisation, ce n'est pas rien.*

*Je ne vous entends pas là-dessus ! Il n'y a pas eu de concertation ? il n'y a pas eu des personnes qui ont dit pourquoi vous ne piétonisez pas ? Et nous, on ne les a pas écoutées, on ne les a pas entendues ? On n'a pas fait la piétonisation ?*

*Sur la question de l'Aréna, vous avez oublié qu'au départ, c'était sur l'île Arrault ? On n'a pas entendu les personnes du secteur qui nous disaient non pas sur l'île Arrault. On a même lu des écrits de certaines associations de défense qui proposaient d'aller sur Famar. Et effectivement, l'opportunité s'est présentée. On n'est pas allé sur Famar ? On n'a pas écouté ? On n'a pas entendu ?*

*Alors qu'est ce qu'on a fait ? Il va falloir m'expliquer là. Peut-être, Jeanne d'Arc, je ne sais pas. Donc, n'accréditez pas des idées qui sont fausses. Vous avez parfaitement la légitimité de proposer un autre projet. Mais pourquoi faut-il toujours dire des choses qui sont fausses ?*

*Vous dites que les 100 000 000 sont une dépense extravagante. M. MARTIN vous a cité le chiffre de Dunkerque. Ils sont fous comme nous. Et bien oui ! Effectivement, vous avez une vision frileuse des choses. Ce que vous proposez au fond depuis le début est de faire soit un palais des sports un peu plus grand, soit de faire un Zénith un peu plus petit. C'est à peu près cela le projet. Mais cela sert à quoi ?*

*Vous avez consulté toutes les fédérations internationales et nationales ? Vous savez ce qu'elles écrivent ? on n'a pas sorti les 10 000 places de notre chapeau parce que cela fait un compte rond. Et pourquoi pas, on va faire monter la jauge ! Non, on a consulté toutes les fédérations sportives et elles nous disent toutes la même chose. « Attention, ne faites pas un équipement de 6, 7 000 parce que dans l'avenir proche il ne sera pas homologable, vous n'aurez pas les grandes compétitions !*

*Mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui, si l'Aréna se fait, en pole position pour avoir le mondial de handball 2017. Oui, ce n'est pas une petite manifestation du coin de la rue. Il y a des équipements qui sont à plus de 20 000 places qui se proposent. Nous, on sait que pour être dans cette compétition là, il n'y a pas que la question de la jauge, il y a d'autres questions fondamentales, et notamment, l'ensemble de la gestion de la logistique, de l'accueil, de l'accueil média, tout cela est fondamental.*

*Vous nous prenez quand-même pour qui ? Cela fait quatre ans que l'on travaille sur le projet avec les meilleures équipes. Avec des personnes dont c'est le métier. Alors de grâce, trouvez des arguments de fond, mais ne nous opposez pas des arguments qui n'en sont pas, tout simplement parce qu'il faut s'opposer. C'est ce qui a été dit par un certain nombre d'entre vous.*

*La question du site a pu se poser. Mais quand on a la perspective d'avoir une friche industrielle sur Famar alors que nous avons sauvé cette entreprise, oui parce qu'elle se réinstalle sur la Source et elle investit massivement et que dans la négociation, on reprend le site Famar - Saint Marceau, il ne fallait pas le faire ?*

*Ce n'est pas grave, il y avait quelques centaines d'emplois, par les temps qui courent, ce n'est pas grave.*

*Et là, on fait d'une pierre deux coups. C'est meilleur que l'île Arrault, et un certain nombre des personnes qui sont venues à la concertation l'ont dit, meilleur parce que l'île Arrault était plus encadrée, moins accessible. On est en bord de la Nationale 20.*

*On a modélisé tout cela dans les détails du détail, à la voiture près, à la minute près pour savoir comment les flux entraient et sortaient. Les équipes précédentes ont fait cela sur le Zénith ? Je vous incite à un petit peu de modestie aussi.*

*A chaque fois qu'il y a une grande manifestation, le Zénith est totalement carafé. Vous allez au spectacle et après si vous prenez la voiture vous mettez autant de temps dans la voiture qu'au spectacle. J'ai fait, j'ai donné, comme tout le monde.*

*Alors, un petit peu de modestie et de modération dans les propos plutôt comme il a été dit.*

*Vous savez, cette opposition systématique, dans dix ans ou plus, la probabilité est que, à part quelques uns qui sont beaucoup plus jeunes dans cette assemblée, on n'y sera plus nous, et à force d'être dans cette logique systématique d'opposition, majorité-opposition cela finit par faire du surplace. Alors on ne peut pas arriver par les temps qui courent dans la difficulté actuelle de notre pays, on ne peut pas arriver à converger au moins un peu. J'ai donné les exemples de convergences que nous avons amenés, et j'en ai donné qui ne sont pas des moindres et notamment la piétonisation. Certains d'entre vous dans l'opposition, vous la souhaitiez.*

*Je terminerai en prenant l'exemple qui a été donné par François FOUSSIER parce que je le trouve très pertinent, et c'est celui de la rue des Halles. Est-ce qu'il y a quelqu'un aujourd'hui qui nous dit que cette opération est ratée sur tout le secteur Halles ? Y-a-t-il quelqu'un qui nous dit cela ?*

*Combien y-a-t-il eu de recours là dessus ? Combien a-t-on perdu d'années ? Ça c'est la réalité. C'est la vérité. C'est tout, c'est aussi simple que cela.*

*Il y a deux projets qui ont fait l'objet de décisions, encore une fois, brutales. Deux dossiers qui étaient aboutis.*

*Je ne sais pas ce qui va se passer, si c'est conservatoire, tant mieux ! J'entends ce que vous dites, très bien, si finalement on en revient à la situation initiale, où était la nécessité de prendre cette décision ? Ce que je sais aussi est que l'on peut risquer de perdre du temps. Et je vous dis que ces projets qui sont terriblement cohérents, sont des enjeux majeurs pour Orléans.*

*Aujourd'hui, Orléans est une capitale de Région, une agglomération de presque 300 000 habitants, une aire urbaine de plus de 400 000 habitants. Regardez bien ce qu'il y a comme projet vraiment marquant sur Orléans ?*

*Le Zénith, très bien, j'ai toujours défendu le Zénith. Certains qui étaient là quand j'étais dans l'opposition m'en donneront acte. J'ai toujours défendu le Zénith. Mais des Zéniths, il y en a beaucoup en France. Des tramways ? Je ne vais pas dire que ce n'est pas bien, on a fait la deuxième ligne. Mais des*

tramways, il y en a un peu partout en France. Les médiathèques, il y en a partout en France.

C'est quoi la marque d'Orléans ? La Loire ? Oui. L'histoire ? Oui. Est-ce que cela est suffisant ? je ne crois pas !

D'ailleurs, sur la Loire, c'est toute la logique de notre projet Loire, c'est toute la logique du Festival de Loire parce qu'Orléans existe, comme beaucoup grâce au Festival de Loire. Je ne crois pas que cela soit suffisant. Je crois que nous avons l'occasion d'avoir cet objet marquant. Et il n'y aura pas cinquante, je vous dis, il y en aura deux. Tout près de Paris, tout près des aéroports internationaux. C'est cela que je vois.

Je souhaite que bien après nous, ce qui est bien important, cela continue de fonctionner, et puis d'autres auront d'autres projets après, c'est ce qui me paraît important.

Merci à vous.

(exclamations dans l'hémicycle)

**M. le Maire** – Oui, cela s'arrête comme cela, je vous ai pris le pas un peu. Vous attendiez encore de long développement, mais non.

N° 7 – **Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Cessation de mandats et élection de deux membres titulaires. Désignation dans des organismes extérieurs. Modification.**

**M. le Maire** – Il s'agit de quelque chose de logique, me semble-t-il, concernant deux de nos collègues, MM. BEN CHAABANE et TORREILLES. Nos deux collègues ont fait le choix de leur propre propos de quitter la majorité municipale alors qu'ils étaient initialement membres de la liste Orléans Passionnement 2. D'ailleurs, c'est grâce à cela qu'ils ont été élus et évidemment, ils sont fondamentalement libres de leur choix. Ils ont créé leur groupe.

Puisqu'ils quittent la majorité municipale, ils ne sont plus, pardon d'enfoncer cette porte ouverte, dans la majorité municipale.

Comme le prévoient le Code Général des Collectivités Territoriales et toute la jurisprudence administrative, nous en tirons simplement les conséquences et donc je vais vous proposer la désignation de deux autres membres de la majorité municipale, sachant que l'opposition municipale est représentée au Conseil d'Agglomération avec un élu et un suppléant et Orléans est la seule ville qui le fait dans l'agglomération. C'était un choix que nous avons fait en 2001 et que nous avons conservé.

Je crois que les choses sont sans équivoque, vous en avez le résumé dans le point n° 7 qui amènera quatre points plus précis. Je vous les rappelle dans l'ordre :

1) de mettre fin aux mandats de délégués titulaires de MM. Guy TORREILLES et Tahar BEN CHAABANE au sein de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », puisqu'ils ne sont plus dans la majorité municipale, c'est logique,

2) de procéder à l'élection au scrutin secret, uni nominal, à la majorité absolue, de deux représentants titulaires de la Ville au sein du Conseil de Communauté pour la durée restante du mandat, cela va de soi,

3) de mettre fin à un certain nombre de représentations de la Ville de M. BEN CHAABANE. La liste des organismes vous est donnée,

4) de procéder aux désignations des représentants de la Ville au sein des différents organismes dont la liste vous est proposée précédemment.

*J'ajoute que par rapport à ce que j'ai pu lire, il n'y a pas de conseil de discipline, il s'agit simplement de prendre acte d'un choix libre qui est fait par nos deux collègues. Cela me paraît tout à fait évident que l'on ne peut pas représenter la majorité municipale en n'étant pas dans la majorité municipale.*

*Je vous ai présenté succinctement ce point, y a-t-il des interventions ?*

*Je vais vous demander vraiment d'avoir l'obligeance de faire court étant nombreux, parce que nous ne sommes qu'au point 7 et nous avons 86 délibérations.*

*Qui souhaite s'exprimer ?*

*(M. le Maire note le nom des élus souhaitant s'exprimer)*

**M. TORREILLES** – *M. le Maire, depuis les deux premières années de ce mandat, j'ai été dans cette optique, être élu pour faire en sorte que je puisse apporter aux Orléanais des idées de démocratie, de justice et des projets divers dans le social, l'urbanisme et le bien-être des Orléanais.*

*Je me suis engagé à porter le projet du MoDem autant que le vôtre dans cette mandature. Mais, deux ans ont passé et m'ont suffi pour voir qui vous êtes et surtout ce que vous êtes devenu. Votre arrogance, votre agressivité, votre despotisme m'ont amené à changer d'opinion.*

*Votre seul but n'est pas les Orléanais, vous ne les aimez pas, non, votre seul but c'est vous et vous seul. D'ailleurs, j'en veux pour preuve, non seulement ce que vous mettez en place pour écarter ceux qui vous gênent, mais aussi, si je me réfère aux précédentes élections législatives, la façon dont vous avez traité, pour ne pas le nommer, Charles-Eric LEMAIGNEN qui n'est pas là, dont tout le monde sait quel était votre souhait, une stratégie qui lui a fait perdre cette élection.*

*D'autre part, encore une fois, et quand cela vous arrange, vous mélangez local et national.*

*Je défends des idées de rassemblement et non pas celles de la division et de la discrimination.*

*(Réaction de M. le Maire hors micro)*

**M. TORREILLES** – *S'il vous plaît, M. le Maire, on ne vous a pas interrompu, alors ne m'interrompez pas, merci.*

*Je défends des idées de rassemblement et non pas celles de la division et de la discrimination. La France a besoin de toutes ses forces pour endiguer la crise que vous semblez ignorer et qui continue de nous appauvrir peut-être pour longtemps.*

*N'oubliez pas, M. le Maire, vous avez été élu en 2008 grâce au MoDem et à son partenaire Cap 21 et non pas grâce à cette piquette que rassemble l'Alliance Orléanaise des Centristes (A.O.C.) pour laquelle la plupart était déjà en dehors du MoDem.*

*Et bien M. le Maire, malgré vos efforts qui remontent aux cantonales, lorsque vous avez voulu m'empêcher de me présenter à cette élection, comme vous l'avez fait, avec d'autres, comme aussi par exemple, après avoir renvoyé Mme Muriel SAUVEGRAIN, ici présente, dans ses filets, et qui en avait les larmes aux yeux, vous avez essayé de me faire plier en me proposant, entre deux D.S.P. lors d'un Conseil d'AggIO, d'être le suppléant de Mme Muriel CHERADAME, votre candidate. J'ai refusé bien sûr.*

*Cela ne suffisait pas. Après un rendez-vous de plus de deux heures, je suis reparti comme je suis rentré, sans rien lâcher, vous m'avez menacé au premier étage de la mairie, devant un agent de la Ville qui venait vous apporter un dossier. Cela ne suffisait toujours pas. Vous avez fait campagne pour ces cantonales dans les médias contre moi, au bénéfice de votre favorite Mme CHERADAME.*

*Je passe sur les délégations retirées et sur les brimades comme le discours que vous avez*



*prononcé à l'inauguration des vestiaires de l' U.S.O. pendant cette période et où vous vous êtes repris pour un capitaine, mais où l'arbitre n'était pas encore sur le terrain.*

*M. le Maire, nous arrivons maintenant aux législatives, là, c'est non seulement directement sur ma personne et peut-être mes biens que vous avez fait pression, mais aussi et surtout vous vous êtes adressé pour cela au président du MoDem national, mais aussi par l'intermédiaire de M. FROMENTAUD qui est allé interpellé et rencontrer M. Marc FESNEAU, secrétaire général du MoDem pour demander non seulement mon retrait, mais aussi la réincorporation des mercenaires GABELLE, GRIVOT, VALETTE, LECLERC...*

*(Brouhaha)*

**M. TORREILLES** – *Je répèterai autant qu'il faut, cela ne me dérange pas.*

*Et encore proposer la constitution d'un groupe MoDem au Conseil Municipal si ceux-ci y participaient. Vous êtes resté sur votre faim, en particulier me concernant, puisque j'ai été investi pour cette élection et je reste le seul élu MoDem du Conseil Municipal.*

*J'ai ensuite eu un entretien avec vous de plus d'une heure et demie où vous m'avez proposé, pour que je me retire, de me redonner mes délégations. J'ai refusé, vous vous êtes emporté tout en me disant « tu ne veux tout de même pas être adjoint ? ». je vous ai répondu pour clôturer le débat « et pourquoi pas, cela pourrait être un début », mais aussitôt, je rajoutais « je ne suis pas à vendre ».*

*Tout cela nous emmène au site Internet de la mairie, comme vous savez le faire, vous venez à notre insu, Tahar et moi, nous positionner comme étant de l'opposition. Nous récusons, sans réserve, cette attitude, d'ailleurs, nous vous l'avions déjà fait savoir à plusieurs reprises. Nous savons que c'est votre seul moyen de nous évincer de l'Agglo.*

*Ce jour, vous organisez un vote pour notre éviction, tel un tribunal. Nous refusons de participer à ce simulacre de démocratie, je vous laisse être le capitaine de ces jurés de pacotille dont vous avez la responsabilité.*

*Je vous laisse aussi à tous, élus de la majorité municipale, le soin de vous regarder dans la glace. Mais vous savez, M. le Maire, que quoi qu'ils fassent, ce sera le cirage de pompe, comme dit M. Soufiane SANKHON, ou le bâton.*

**M. le Maire** – *Je dois confesser une grave erreur, mes chers collègues, je vous le dis, ce n'est pas facile de confesser ses erreurs surtout en public, mais au vu de vos propos, M. TORREILLES, l'erreur est de vous avoir proposé de venir sur la liste Orléans Passionnément 2.*

**M. TORREILLES** – *Vous étiez bien content que j'y sois quand on a fait la campagne, M. le Maire.*

**M. le Maire** – *Vous avez gagné, M. TORREILLES. Je vais faire un deuxième aveu à nos chers collègues, vous avez gagné 2008. M. 2 %, vous avez gagné 2008.*

**M. TORREILLES** – *6 %, M. le Maire, et vous avez perdu votre candidate.*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à Mme GRIVOT.*

**Mme GRIVOT** – *M. le Maire, mes chers collègues, en 2001, rassemblée au sein de L'Union pour la Démocratie Française (U.D.F.), la grande famille centriste s'est associée à la droite républicaine pour proposer un nouveau projet pour Orléans, porté par Serge GROUARD.*

*Le bilan obtenu après sept années de mandat et l'alliance encore élargie aux différentes composantes du Centre, élargie aussi au Centre Gauche, selon la volonté même du Maire d'Orléans, ont permis la reconduction de notre équipe et de notre majorité municipale lors des échéances de 2008. La confiance renouvelée des Orléanaises et des Orléanais nous honore mais elle nous oblige aussi. Elle*

*nous oblige à garder intactes nos convictions, elle nous oblige à respecter le contrat passé avec les Orléanais à l'occasion de ces élections.*

*J'affirme aujourd'hui, solennellement, que le pacte fondateur qui nous a unis en 2001 puis en 2008 a été entièrement respecté par le Maire d'Orléans. Je veux témoigner que de nombreux projets portés par les élus du Centre en charge de responsabilités importantes ont été réalisés avec le soutien total du Maire et plus généralement de l'ensemble de la majorité municipale.*

*A titre d'exemple, le développement durable avec Marie CUGNY-SEGUIN jusqu'à ces derniers mois. La réussite éducative, l'école de la deuxième chance, la réforme de la prévention spécialisée, les maisons de la réussite initiées par Florent MONTILLOT. L'action sociale portée avec dynamisme par Alexandrine LECLERC avec le prix d'excellence territoriale pour nos aînés. La proximité avec nos deux élus, la démocratie de proximité dans les quartiers avec Jean-Pierre GABELLE et Catherine MAUROY. Le rayonnement international et les jumelages avec Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU. La culture avec le label Orléans Ville d'art et d'histoire et le programme de numérisation de la médiathèque. Le sport, bien sûr que je porte avec la nouvelle tribune du stade omnisports, les terrains synthétiques, le projet Aréna et l'Open d'Orléans qui va débiter dans deux jours.*

*C'est à l'aune de notre travail que nous serons jugés par les Orléanais et non pas au nombre de petites manœuvres politiciennes. C'est aussi à sa cohésion que notre équipe sera jugée.*

*A cet égard, je veux dire combien je suis fière de la création de l'Alliance Orléanaise Centriste au début de cette année qui a rassemblé avant l'heure, les familles centristes orléanaise préfigurant l'événement important auquel nous venons d'assister cette semaine avec la création de l'Union des Démocrates et des Indépendants au niveau national.*

*J'en suis convaincue, cette grande alliance, cette large union, permet enfin de clarifier le paysage politique national comme local. Elle conforte la cohérence et la cohésion de l'équipe, bien plus forte pour les Orléanais que telle ou telle démarche individuelle de jeu personnel, de division qui ne conduisent qu'à une impasse.*

*Je vous remercie.*

**M. RICOUD** – *On en apprend de belles ce soir !*

*Tout le monde le sait, les élus communistes ne partagent pas les idées que développent Tahar BEN CHAABANE et Guy TORREILLES, même si tout à l'heure, Tahar BEN CHAABANE a dit qu'il se retrouvait dans les propos de Dominique LEBRUN. Le problème est que cela ressemble un peu, je m'excuse du terme, à une tambouille politicienne. Pour nous, le Centre est à droite, je le dis en toute amitié à mes collègues BEN CHAABANE et TORREILLES.*

*M. le Maire, je ne suis pas surpris de votre décision arbitraire. Tout à l'heure, on a beaucoup parlé pendant le débat sur la situation avec l'Aréna et la rue des Carmes, on a parlé d'abus de pouvoir, en gros, vous voulez n'avoir qu'une seule tête. Et si possible une bonne tête U.M.P. où alors avec l'A.O.C. pourtant il y a de l'A.O.C. à Mareau-Aux-Près et à Saint Hilaire qui est excellente.*

*(rires)*

**M. RICOUD** – *Une seule tête et si possible une tête qui suit bien votre ligne. Je ne suis pas surpris par votre attitude parce que, comme vous le savez depuis maintenant trois ans que je suis dans ce conseil, je souhaite bénéficier une fois par mois pendant une heure et demie d'une salle à la mairie de la Source pour tenir mes permanences ce qui est toujours refusé. Je continue mes permanence puisque je suis de quelqu'un de têtu, vous le savez. Je les fais dehors ce qui provoque toujours des surprises de la part des habitants de la Source quel qu'a été leur vote au moment des élections de 2008. Des personnes qui ont voté pour vous disent qu'ils comprennent pas.*

*M. le Maire, je le répète, je ne partage pas les idées de M. BEN CHAABANE et de M. TORREILLES, le centre pour moi est la droite mais je vous reconnais là comme un grand démocrate*

M. le Maire. Merci.

**M. le Maire** – Cela va droit au cœur.

Mme CHERADAME, c'est à vous.

**Mme CHERADAME** – M. le Maire, chers collègues, je voudrais évoquer devant vous l'action des membres de ce conseil et bien sûr celle de mes collègues de la majorité.

Comme vous le verrez, il m'est très facile de parler de ces actions. Les actions de Muriel SAUVEGRAIN quand elle travaille sur la prise en charge des mutuelles pour les agents de la Ville d'Orléans, de Brigitte RICARD, très concrètement quand elle fait des cheminements pour les personnes à mobilité réduite. De Soufiane SANKHON quand il crée la soirée des jeunes talents. D'Alexandrine LECLERC quand elle travaille pour mettre en place des chèques pour les personnes en situation de précarité, pour son action au sein du Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.), notamment au niveau du relais orléanais, pour ses actions à viser des personnes, des femmes qui sont dans des situations de violence. De Michel MARTIN lorsqu'à chaque soutenance budgétaire il nous oblige à trouver le meilleur équilibre dans nos projets, qui négocie avec fermeté les Délégations de Service Public (D.S.P.) de la Ville au profit des Orléanais grâce à quoi la fiscalité n'a pas évolué dans les dix dernières années. D'Aude de QUATREBARBES pour l'embellissement de nos quartiers, pour la charte des terrasses de cafés, pour les aménagements. De François FOUSSIER aussi, quand il a travaillé pour que U vienne à la Bolière.

Derrière chaque visage, derrière chaque membre de la majorité municipale, je peux citer une action, une réalisation, un projet au service des Orléanais. Beaucoup le font dans l'ombre sans chercher à recueillir les lauriers, mais entre nous cela se sait, simplement pour honorer en toute humilité la confiance qui leur a été faite quand ils étaient élus. C'est toute la richesse de l'équipe à laquelle nous appartenons, cette richesse en action qui s'est mise en service.

Cependant, M. le Maire, pour MM. BEN CHABAANE et TORREILLES, il n'a pas été possible de me souvenir d'une seule action ni d'une seule proposition portée par eux à destination des Orléanais. Ce n'est pas que je ne les ai pas croisés lors d'une inauguration, de réceptions, ni même que je ne les ai pas entendus dans la presse, ou lus sur des blogs où ils s'expriment très régulièrement, mais alors dans ce cas, M. le Maire, c'était pour parler d'eux uniquement.

**M. LEBRUN** – Ce soir, on continue dans les décisions brutales. Cela sent un peu le règlement de compte. Cela me fait penser un peu à la période soviétique.

(rires et applaudissements)

**M. le Maire** – Et vous connaissez bien, hein ?

**M. LEBRUN** – Là, vous ne pouvez pas dire que je ne m'y connais pas.

Vous avez une large majorité à l'AggLO pour que vous soyez obligés de changer pour juste deux personnes. Cela donne l'impression que vous avez besoin que tout le monde dans la majorité pense exactement comme vous. Les deux que vous évincez, jusqu'à présent ont souvent voté comme vous, plus souvent que nous d'ailleurs. Et ils disent bien aujourd'hui qu'ils ne sont pas dans l'opposition.

S'il y a des places libres au conseil de l'AggLO, on considère que c'est l'occasion d'améliorer la représentativité des élus d'Orléans à l'AggLO. Aujourd'hui il y a vingt cinq titulaires et il y en a vingt quatre de la majorité, ce qui n'est pas très représentatif de la population. C'est vrai qu'il y en a un de l'opposition et vous dites que dans les autres communes de l'AggLO il n'y en a pas, mais dans les autres communes de l'AggLO, il y a trois ou quatre représentants, à Orléans il y en a vingt cinq, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Comme nous sommes largement pénalisés depuis le début du fait qu'il n'y a plus qu'une place pour l'opposition depuis qu'on est là, et bien là c'est l'occasion de rétablir l'équilibre, donc je propose ma candidature et celle de Michel RICOUD pour les deux sièges à pourvoir. Parce que les personnes qui

nous font confiance ont aussi le droit d'être représentées.

Prenez note de nos deux candidatures. Merci.

**M. le Maire** – Je prends note mais je vous réponds simplement sur un problème de droit. Seules les communautés urbaines font l'objet d'une représentation proportionnelle de leurs conseils municipaux. Donc, il y a une représentation de l'opposition dès lors qu'il y a une opposition qui est systématique. Sur les autres intercommunalités, il n'y en a pas. Effectivement, je vous remercie de le dire, vous dites qu'à Orléans il y a plus d'élus que dans d'autres communes, vous avez eu peur que l'on vous dise que sur certaines communes, il n'y a pas de représentation de l'opposition. Je n'allais pas vous le redire parce que je savais que vous connaissez l'argument.

C'est vrai que sur des petites communes, quand il y a un, deux ou trois représentants, il ne peut pas y avoir de représentants de l'opposition, on est tout à fait d'accord. Mais je vous fais simplement remarquer que nous l'avons innové en 2001. il n'y en avait pas avant 2001 et il y avait la même représentation pour Orléans. Il y avait toujours 55 élus. Donc il était possible de le faire avant. Je voulais vous apporter ce point de droit.

Je donne la parole à Mme LECLERC.

**Mme LECLERC** – Bonsoir M. le Maire, bonsoir mes chers collègues. Je voulais rétablir une vérité, M. TORREILLES, je n'ai pas été exclue du MoDem, j'en suis partie de mon plein gré. Et je n'ai surtout pas demandé à y revenir. Je voulais le dire parce que vous n'avez pas eu tout à fait les bons mots.

**M. TORREILLES** – Ce n'est pas exact.

**M. le Maire** – M. TORREILLES, vous n'avez pas la parole, vous avez déjà largement tout dit.

**Mme LECLERC** – Si, c'est exact.

Ceci dit, ce qui se passe ce soir pour moi est un non événement. MM. BEN CHAABANE et TORREILLES ont fait le choix au mois de mai dernier, de quitter la majorité municipale et de créer leur groupe. C'est leur choix. Il s'avère qu'au sein de l'agglomération un siège est réservé pour les élus orléanais à ceux qui n'appartiennent pas à la majorité municipale. Ce siège est occupé par M. BRARD. Maintenant, c'est entre l'opposition et le groupe indépendant qui n'est ni majorité ni opposition, de voir en sorte comment occuper ce siège. Mais pour nous, c'est un non événement.

**M. BEN CHAABANE** – Merci M. le Maire. M. le Maire, nous sommes contre notre éviction. Je tiens à ce que cela se sache, cette éviction se fait contre notre gré. Je précise également que nous ne sommes pas démissionnaires. C'est juste, de mon point de vue, un abus de pouvoir et je vais vous le démontrer. Vous expliquez dans le texte de la délibération que notre choix engendrerait une évolution politique au sein du Conseil Municipal, une évolution.

Vous insinuez - vous qui vous êtes plaint, je vous ai entendu plusieurs fois vous plaindre des insinuations - là vous insinuez qu'il y a un déséquilibre. Une évolution, forcément, mais la majorité passe de 42 à 40. L'opposition plus les indépendants passent de 13 à 15, vous parlez d'un déséquilibre.

Sur le deuxième point, j'ai lu dans les médias la remise en cause de notre loyauté. J'ai lu « loyauté foulée aux pieds ». Là-dessus, je pense et je vais vous le dire également, vous n'êtes pas qualifié pour parler de loyauté, de mon point de vue, vous êtes disqualifié. Et ce que je dis là est ad hominem et s'adresse à vous, M. le Maire et je vais vous dire pourquoi. A chaque élection extra municipale, depuis 2008, c'est un moment de tension dans la majorité. Il y a eu les régionales 2010 où vous êtes intervenu, vous avez touillé dans votre famille politique, c'est normal, mais même ailleurs et j'en ai les preuves et je peux les administrer.

Aux élections cantonales 2011, mon collègue et ami Guy TORREILLES se présente, vous n'en voulez pas, vous avez votre candidate, ce qui est votre droit, mais vous ne pouvez pas empêcher quelqu'un d'avoir une vie extra municipale. Résultat des courses, Guy TORREILLES a été déchargé de

sa délégation.

*Arrivent les législatives, là c'est le festival. J'ai un souvenir d'un séminaire municipal et vous aussi M. le Maire, et vous aussi M. CARRE, où j'ai été obligé de justifier pourquoi j'étais candidat. J'ai eu droit à un procès...*

*(Brouhaha)*

**M. BEN CHAABANE** – *Mais si, c'est vrai, un procès en illégitimité de la part de la majorité et je peux citer les élus, pas de la part du Maire mais de la part des élus de la majorité qui m'ont demandé pourquoi j'étais candidat. Pourquoi j'étais le candidat du MoDem ? Mais parce que le MoDem me l'a demandé et j'en étais honoré.*

*Certains m'ont demandé que ferai-je au deuxième tour. J'avais à côté de moi Mme SAUVEGRAIN qui m'a posé trois fois la question. Il y en a eu d'autres.*

*Procès en illégitimité. Faut-il s'appeler Olivier CARRE ou Serge GROUARD pour avoir droit de se présenter aux élections législatives ?*

*Donc, le procès en loyauté. Un de vos adjoints s'est promené dans le quartier pour arracher mes affiches.*

*(rires)*

**M. BEN CHAABANE** – *Mais M. BLANLUET, il l'a reconnu dans le journal. Vous voulez que je vous sorte le journal ?*

*Et que dit votre adjoint ? Il dit que c'est normal en période électorale, il le dit, c'est dans la République du Centre. C'est vrai, M. BLANLUET ne doit pas lire le journal mais je tiens une copie à votre disposition. Donc, est-ce que c'est normal, alors que les élus ont un devoir d'exemplarité ? Est-ce que c'est loyal ? puisque l'on parle de loyauté.*

*Bien sûr je ne peux pas ne pas citer ce qui s'est passé dans la sixième circonscription. Je dis bien la sixième où un Adjoint au Maire a été littéralement, de l'avis de tous les Orléanais, poignardé. Il s'agit de Charles-Eric LEMAIGNEN.*

*Je n'ai jamais pris position durant les élections législatives pour personne sauf pour moi-même, je n'ai jamais critiqué personne mais il est un constat que les Orléanais ont fait : Charles-Eric LEMAIGNEN, c'est l'assassinat du duc de Guise à la sauce orléanaise.*

*(brouhaha)*

**M. BEN CHAABANE** – *Absolument, assassiné par ses propres amis politiques et par les membres de la majorité. Alors parler de loyauté, pas vous, M. le Maire, ce n'est pas possible.*

*Ce que je vous dis c'est qu'à chaque élection vous voulez faire la loi, vous voulez dire qui est candidat et qui ne l'est pas. Vous ne vous contentez pas d'être le Maire d'une grande ville, capitale régionale, vous ne vous contentez pas d'être Député, non, cela ne vous suffit pas. Il vous faut régenter la vie politique locale, influencer. C'est une conception d'un autre âge.*

*Pour moi, je vous le dis très calmement, vous êtes un baron de la politique, c'est comme cela que je vous vois, c'est mon opinion, il n'y a pas de délit d'opinion, vous êtes un baron, un baron de la politique qui non seulement se fait élire et réélire, cumule, mais aussi qui dit qui est candidat et qui ne l'est pas. Et je peux administrer la preuve, je dis bien administrer la preuve de ce que j'ai dit.*

*Enfin, tout à l'heure vous avez parlé d'abus de pouvoir, de méthodes choquantes. C'est bizarre que vous les voyez d'un côté ou de l'autre. Je ne parlerai pas de l'intervention de Mme GRIVOT, je pensais qu'ici on ne parlait que des choses municipales, je me suis cru à l'Assemblée. J'espère que*

*quand d'autres de nos collègues feront de même, ils ne seront pas censurés.*

*M. le Maire, j'ai écrit au Préfet pour lui demander si cela était légal, M. le Préfet m'a répondu, il y a là une jurisprudence abondante, m'écrit-il. Beaucoup d'Orléanais ont été indignés par ces représailles. J'ai accepté le soutien de l'un d'entre eux qui est juriste de son état, et en plus qui a gagné un procès contre vous devant la plus haute juridiction française, la Cour de Cassation, il s'agit d'Antoine BARDET.*

*Donc, M. le Maire, on ne se laissera pas faire. Vous me connaissez un peu, je ne suis pas du genre à me laisser faire, je ne me laisserai pas faire. C'est un abus de pouvoir, c'est une méthode choquante.*

*Aussi, nous ne prendrons pas part à ce vote qui, pour nous, est illégitime et illégal et on vous fera condamner. Merci.*

**M. RICOUD** – *Et dire qu'il y a 10 000 familles en pauvreté à Orléans.*

**M. le Maire** - *Cela serait plus intéressant, effectivement M. RICOUD, je vous donne acte de parler de cela. Je suis d'accord avec vous.*

*Je donne la parole à Mme SAUVEGRAIN.*

**Mme SAUVEGRAIN** – *Merci M. le Maire.*

*Juste quelques mots pour revenir à la réalité, arrêtez un peu les films et les excès. Il y a quelque temps, MM. TORREILLES et BEN CHAABANE ont fait le choix de quitter la majorité municipale, c'est leur choix. Mais après, il faut assumer les conséquences de ces choix. Ce choix là ayant été fait, il faut assumer derrière de ne plus faire partie de cette majorité, majorité sur laquelle ils ont été élus.*

*Aujourd'hui, nous sommes dans un Conseil Municipal d'une grande ville, nous avons été élus sur une liste, cette liste a été faite par un candidat qui, aujourd'hui, est le Maire. Le Maire leur a fait confiance, vous l'avez rappelé tout à l'heure, M. le Maire nous a tous fait confiance et aujourd'hui, il est clair que cette confiance est rompue.*

*Il faut prendre les choses simplement. Quand on n'est plus dans la majorité, cela s'appelle « être dans l'opposition » et quand on n'est plus dans la majorité, on ne représente pas la majorité dans les instances prévues à cet effet notamment au conseil de l'Agglo.*

*Pour terminer, pour moi, une équipe municipale a du sens. On n'est pas là pour se faire plaisir. Muriel CHERADAME le disait tout à l'heure, et puis Aude De QUATREBARBES précédemment, on n'est pas là pour sa petite ambition. Que chacun ait des ambitions à des moments précis, est légitime, mais quand on est dans une équipe municipale, on porte un projet et ce projet on le porte pour Orléans et pour les Orléanais et pour rien d'autre.*

**M. le Maire** – *C'est très juste. Mme LEVELEUX, c'est à vous de prendre la parole.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Merci M. le Maire. Je voulais juste dire que le groupe des socialistes verts et apparentés ne participera pas à ce vote parce que nous considérons que l'affaire dont il s'agit est une affaire interne à la majorité municipale, qu'elle ne concerne pas le cadre du débat municipal. Et à titre personnel, je pense que ce sentiment est partagé par mes collègues, je suis absolument consternée par ce que je viens d'entendre, par ce débat, par le niveau de ce débat. Je trouve qu'il dégrade la démocratie municipale. Je suis très choquée par le déballage de règlement de compte auquel nous assistons et j'espère vraiment que c'est la dernière fois que l'on entend des propos de cette nature de part et d'autre des intervenants.*

**M. le Maire** – *Vous voyez, pour une fois, Mme LEVELEUX, on peut se rejoindre parce que je suis consterné effectivement par les propos qui ont été initialement tenus, qui sont d'une rare violence.*

*Je vous propose d'intervenir rapidement parce qu'il y a encore beaucoup de délibérations qui intéressent beaucoup plus les Orléanais.*

*Je donne la parole à Mme MAUROY.*

**Mme MAUROY-PREVOST** – *Oui, pour la dernière fois, mais je voulais souligner que c'est également la première fois dans cette enceinte, depuis onze ans que nous y siégeons, que nous parlons autant de politique et pas d'Orléans, et c'est bien dommage, effectivement.*

*Je prenais la parole pour rappeler une ou deux choses très simples.*

*Guy TORREILLES et Tahar BEN CHAABANE n'incarnent pas à eux deux les valeurs du Centre dans la majorité municipale. Aujourd'hui, il y a encore un quart des élus qui sont de sensibilité centriste dans notre majorité. Il y a encore dix élus, sans vous compter messieurs, qui sont de cette sensibilité et je me permettais de le rappeler. Je crois que c'est un point important, cela représente un quart des effectifs du Conseil Municipal. Quelques fois, on a l'impression que ce débat est un peu biaisé. Il est vrai que pour la plupart des élus, quand nous nous exprimons dans la presse ou autre, en général, on parle d'Orléans, de notre travail et moins de nos engagements politiques qui sont quelque chose de plus personnel.*

*J'avoue que par rapport à ce soir, j'ai eu une pensée pour notre ancien collègue, André DABAUVALLE et je voulais dire un mot sur lui parce que notre ancien collègue a été élu pendant une bonne quarantaine d'années, trente ? Je sais qu'il été élu très jeune et tout le temps. Je crois que c'est quelqu'un que l'on peut prendre comme exemple d'autant plus que c'est quelqu'un qui a donc consacré, de par cette durée, une bonne partie de sa vie à la politique et toujours avec le dévouement accordé aux autres sans jamais courir les échéances électorales ou être à la recherche de faire briller sa personne d'une manière ou d'une autre.*

*C'était une conception de l'élu local qui me convenait bien, bien mieux que ce que l'on a pu entendre ce soir, parce que ce soir, on a encore entendu parler principalement de questions d'échéances électorales. Je trouve que cela serait bien que cela soit pour la dernière fois.*

**M. BRARD** – *Je voulais simplement dire que je suis vraiment perplexe et quand-même un peu choqué, M. le Maire, je vous le dis franchement. Cela fait vingt trois ans que je siége dans cette assemblée, je n'ai jamais assisté à un tel déballage et je crois que, M. le Maire, malgré tout, vous êtes en tant que Maire, responsable à la fois de l'ordre du jour mais aussi de ce que fait ce conseil. En tant qu'élu de l'opposition, non seulement cela ne m'intéresse pas, mais vraiment ce déballage de turpitude de la majorité, transformer ce Conseil Municipal en réunion politique de la majorité, cela me dépasse totalement. Je ne pense pas que cela participe au rayonnement d'Orléans et j'espère bien que l'on aura pas, à nouveau, l'occasion d'un tel déballage à l'avenir. Je vous remercie, M. le Maire.*

**M. le Maire** – *Mais M. BRARD, je vous en donne acte, mais je suis désolé, je ne suis pas responsable des propos des uns et des autres.*

*M. TORREILLES a eu des propos d'une rare violence sur lesquels je m'interroge toujours. C'est son choix, mais je ne vais pas l'empêcher de parler. Vous êtes d'accord avec moi. Il est responsable de ses propos, de même que M. BEN CHAABANE.*

*Je suis désolé, la majorité, au contraire, a été très nuancée, très modérée dans ses propos. Il y a effectivement, et je le regrette, une tonalité qui est apportée par nos deux collègues que nous n'avons jamais vue. Mais je suis désolé, qu'ils assument leur responsabilité.*

*Je donne la parole à M. MONTILLOT.*

**M. MONTILLOT** – *M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous faire part à la fois d'un regret, d'une conviction profonde et en même temps d'une espérance à l'aune de ce que nous avons pu entendre ce soir.*

*Le regret d'abord, c'est toujours avec regret que l'on voit un membre de sa famille quitter sa famille. C'est également avec regret que l'on entend les propos d'anciens membres de sa propre famille tenir des déclarations aussi consternantes que celles auxquelles nous avons assisté il y a un instant. Que l'on se comprenne bien par rapport à tout ce qui est dit ce soir, ce n'est pas le procès de Jeanne. D'ailleurs, les voix de Jeanne sont sans commune mesure avec les voix recueillies par nos deux collègues.*

*En revanche, je voudrais vous dire par rapport à tout cela, une conviction profonde qui a été en partie exprimée par certains de nos collègues. Dans une démocratie apaisée, chacun a le droit d'avoir son avis politique, dans une démocratie apaisée, chacun a même le droit de changer d'avis politique, dans une démocratie apaisée, chacun a même le droit de changer de camp politique surtout à une ère de grand zapping politique comme celui auquel on assiste tout de même depuis quelques années. Dans une démocratie apaisée, on peut appeler à voter contre le maire qui vous a choisi pour figurer sur une liste et qui vous a confié des responsabilités. Dans une démocratie apaisée, on peut déclarer, décider, annoncer, vouloir constituer une liste contre la majorité municipale sortante parce que dans une démocratie apaisée, on a droit à la différence, on a droit à la pluralité.*

*En même temps, ma conviction profonde est la suivante, dans une démocratie apaisée, quand on change de camp, quand on change de famille, et bien on en assume toutes les responsabilités. Or, j'ai bien entendu les prolégomènes qui consistent à dire « mais nous ne sommes pas dans l'opposition ». vous savez en politique, les choses sont assez claires ; on est dans l'opposition ou on est dans la majorité, « entre l'opposition et la majorité », cela n'existe pas dans une enceinte. Alors, si on n'est pas dans l'opposition, on est donc dans la majorité.*

*J'enregistre, avec satisfaction, que nos deux collègues accepteraient de figurer dans une majorité municipale conduite par un Maire despote, autocratique, autoritaire, agressif, qui ne pense pas aux Orléanais, qui ne pense qu'à lui même. Cela me paraît quelque part assez schizophrène.*

*On ne peut pas entrer en opposition en appelant à voter contre le Maire, on ne peut pas entrer en opposition en décidant de se présenter, ou en annonçant que l'on va se présenter ou présenter une liste contre la majorité municipale sans donc en tirer toutes les conclusions, notamment en étant dans l'opposition. Je crois qu'Alexandrine LECLERC ou Catherine MAUROY l'a rappelé.*

*Les règles qui ont été posées à Orléans sont d'une grande limpidité. Ce sont les mêmes règles dans l'ensemble des agglomérations françaises. Les villes constituant les agglomérations, les communautés d'agglomérations, et on parle bien de cela ce soir, sont constituées par les élus choisis par les majorités municipales de chaque commune et pas uniquement des grosses communes et des petites communes ici à Orléans, mais partout en France. L'une des très rares exceptions en France, je dis bien l'une des très rares exceptions en France, est le choix de la majorité municipale et en 2001 et en 2008 qu'il puisse y avoir une représentation de l'opposition, pas proportionnelle, simplement une présence, une représentation de l'opposition qui puisse en quelque sorte avoir une voix pour s'exprimer. Il s'agit aujourd'hui de celle de M. BRARD. Je ne sais pas que M. BRARD ait décidé de quitter ses fonctions pour les laisser à l'un ou l'autre de nos deux collègues, c'est son choix, c'est en toute hypothèse, celui de l'opposition.*

*Le seul regret que j'ai à cet égard, avant de conclure sur l'espérance, est que pour moi la politique doit rimer avec éthique. Et j'aurais, pour ma part apprécié, je dirai même pour ma part, j'aurais admiré que nos deux collègues forts de leurs convictions, forts de leurs choix, forts de leurs volontés, forts de leurs décisions, décident de démissionner des fonctions qu'ils occupaient lorsqu'ils étaient au sein de la majorité municipale. Cela aurait grandi le politique, aurait donné toute sa lettre de noblesse à la politique.*

*Je voudrais conclure sur une grande espérance parce que c'est Martine GRIVOT qui l'a évoquée cette semaine. Il y a la grande histoire, il y a la petite histoire. Il y a l'épopée et il y a le dé à coudre. Cette semaine, et c'est une coïncidence, il faut tout de même le souligner, il y a un événement politique majeur en France avec l'annonce de la création de l'Union des Démocrates Indépendants, cela n'a échappé à personne et surtout pas aux médias nationaux. C'est pour la troisième fois depuis la seconde guerre mondiale que la grande famille centriste, après le Mouvement Républicain Populaire*



*(M.R.P.) et après l'Union pour la Démocratie Française (U.D.F.) en 1978, reconstitue ses différentes familles éparpillées, essaimées, émietées, divisées.*

*Tout cela se fait dans un cadre institutionnel qui éclaire, cela a une incidence sur Orléans, et vous allez comprendre par rapport aux médias et tout ce qui est raconté ici sur Orléans depuis des années, c'est dans le cadre institutionnel de la cinquième République, ni la troisième République, ni la quatrième République. En l'occurrence, les majorités ne se dénouent pas et ne se nouent pas en fonction des opportunités, des prébendes et des occasions.*

*Il y a eu une décision qui a été prise et que je veux rappeler ici, cela se fait dans le cadre d'une coalition claire avec la droite républicaine au niveau national comme au niveau local.*

**M. le Maire** – Conclusion, M. MONTILLOT.

**M. MONTILLOT** – *Cela permet justement de conclure sur le fait que cela met enfin un terme aux rumeurs distillées ici ou là à la politique fiction inventée ici ou là, aux inventions, et cela permet à l'équipe et à la majorité municipale de pouvoir poursuivre son chemin dans la cohérence de son action et dans la cohésion de son équipe. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Mes chers collègues, il n'est pas certain que ce débat initié par M. TORREILLES, honore totalement le Conseil Municipal. En tout cas, personnellement, je ne le pense pas. Je pense qu'il y a dans la vie politique comme dans la vie tout court des choses simples, il y a un principe de loyauté, me semble-t-il. Quand on est venu sur une liste, que c'est la tête de liste qui vous a fait venir, tout de même, on a le droit de changer, oui, on peut peut-être s'affranchir du spectacle pitoyable que vous avez donné.*

*On peut être dans le débat, on peut aussi être dans le respect et le respect des personnes. Je n'ai jamais eu une attaque sur vous, je n'ai jamais rien dit. M. TORREILLES, je vous ai dit « M. 2 % »,*

*(Réaction de M. TORREILLES hors micro)*

**M. le Maire** – *M. 2 % s'il vous plaît, taisez-vous, M. 2 %.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Est-ce que l'on peut arrêter le règlement de comptes à OK Corral ? Parce que là, on est en plein cinéma.*

**M. le Maire** – *Là je suis d'accord.*

*Maintenant, nous allons en venir au vote. Mes chers collègues, je vous sollicite pour mettre fin aux mandats de délégués titulaires des MM. TORREILLES et BEN CHAABANE au sein de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».*

*Je vous consulte.*

**M. BEN BENCHAABANE** – *Le vote n'est pas à bulletin secret ?*

**M. le Maire** – *M. BEN CHAABANE, au moins ayez l'obligeance d'écouter ce que je dis.*

*J'en viens maintenant au deuxième point, nous allons procéder à l'élection au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue, de deux représentants titulaires de la Ville au sein de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour la durée restante du mandat.*

*Je donne acte à MM. RICOUD et LEBRUN qu'ils se portent candidats. Nous venons de faire distribuer, vous les avez sur table, deux papiers à vos noms respectifs.*

*A partir de là, comme le scrutin est uninominal, vous avez deux bulletins de couleurs différentes et deux fois deux bulletins. Vous avez concrètement sur la première élection qui vous est proposée pour la majorité, le nom de Mme RICARD, et pour l'opposition, M. RICOUD.*

*Nous allons faire passer l'urne pour voter sur cette première élection du membre titulaire. Et nous referons un deuxième tour après, avec le bulletin jaune qui est pour le membre n°2, où vous sont proposés M. BESSON et M. LEBRUN.*

*J'ouvre le scrutin. Nous sommes d'abord sur le bulletin blanc.*

*Le point n°3 concerne la cessation des mandats de représentant de M. BEN CHAABANE au sein des organismes suivants : le Conseil Consultatif de Quartier de la Source (C.M.A.), l'association de gestion de la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans, l'association Orléans Insertion Emploi, l'Institution SERENNE et la Caisse des Ecoles.*

*Je vous consulte.*

*Pour le point n°4 il s'agit de procéder aux désignations des représentants de la Ville au sein des organismes dont la liste est annexée à la délibération.*

*Je vous consulte sur ce point.*

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 4 avril 2008, la Mairie d'Orléans a procédé à l'élection de ses représentants au sein de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

MM. Guy TORREILLES et Tahar BEN CHAABANE, Conseillers Municipaux appartenant à la majorité municipale, ont été élus délégués titulaires.

Par lettre du 22 mai 2012, ils ont informé le Maire de la création d'un groupe d'élus dénommé « Centre Humaniste et Ecologiste ». Le Conseil Municipal en a été informé lors de la séance du 25 mai dernier.

A plusieurs reprises, MM. Guy TORREILLES et Tahar BEN CHAABANE ont, sans équivoque et publiquement, manifesté le fait de ne plus appartenir à la majorité municipale. Leur prise de position en défaveur du Maire, entre autres lors des dernières échéances électorales, est venue confirmer cet état de fait.

Ce choix assumé par ces deux élus a de ce fait engendré une évolution des équilibres politiques au sein du Conseil Municipal. Il est également de nature à entraîner des répercussions négatives sur le bon fonctionnement de l'administration communale. Cette situation est au nombre des motifs qui justifient que le Conseil Municipal procède à une nouvelle désignation de deux représentants titulaires de la Ville au sein de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », ainsi qu'au sein des autres organismes extérieurs dont la liste est annexée à la présente délibération.

Conformément aux articles L. 5211-6 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués des Conseils Municipaux au sein des établissements publics de coopération intercommunale sont élus par les Conseils Municipaux des communes parmi leurs membres au scrutin secret à la majorité absolue.

**Dans ces conditions et conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) mettre fin aux mandats de délégués titulaires de MM. Guy TORREILLES et Tahar BEN CHAABANE au sein de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;**

ADOPTE A 39 VOIX POUR  
IL Y A 15 NON PARTICIPATIONS ET  
1 ABSTENTION

**2) procéder à l'élection au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue, de deux représentants titulaires de la Ville au sein de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour la durée restante du mandat ;**

**3) mettre fin aux mandats de représentants de la Ville de M. Tahar BEN CHAABANE au sein des organismes extérieurs suivants : Conseil Consultatif de Quartier de la Source (C.M.A.), association de gestion de la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans, association Orléans Insertion Emploi, Institution SERENNE et Caisse des Ecoles ;**

ADOPTE A 39 VOIX POUR  
IL Y A 15 NON PARTICIPATIONS ET  
1 ABSTENTION

**4) procéder aux désignations des représentants de la Ville au sein des organismes sus-énoncés et dont la liste est annexée à la présente délibération ».**

ADOPTE A 39 VOIX POUR  
IL Y A 15 NON PARTICIPATIONS ET  
1 ABSTENTION

Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »  
Election d'un membre titulaire

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	42
- Bulletins nuls .....	0
- Suffrages exprimés.....	42
- Majorité absolue .....	22

ONT OBTENU

- <b>Mme RICARD</b> .....	<b>38 voix</b>
- M. RICOUD .....	4 voix

A été élue titulaire, Mme RICARD, avec 38 voix

Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire  
Election d'un membre titulaire

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	42
- Bulletins nuls .....	0
- Suffrages exprimés.....	42
- Majorité absolue .....	22

ONT OBTENU

- <b>M. BESSON</b> .....	<b>38 voix</b>
- M. LEBRUN .....	4 voix

A été élu titulaire, M. BESSON avec 38 voix

**Annexe : Représentation dans les organismes extérieurs**

- Conseil Consultatif de Quartier de la Source (C.M.A.) :

M. MONTEBELLO, **M. BEN CHAABANE**, MME KOUNOWSKI.

Représentant proposé : **Mme Sandrine PENSUET**

- Association de gestion de la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans (Conseil d'Administration) :

M. FOUSSIER, **M. BEN CHAABANE**, MME BARANGER.

Représentant proposé : **M. Soufiane SANKHON**

- Association Orléans Insertion Emploi (assemblée générale, membres de droit) :

M. MONTILLOT, M. LANGUERRE, M. POISSON, MME LABADIE, M. GABELLE, M. GAINIER, MME MAUROY-PREVOST, **M. BEN CHAABANE**, MME KOUNOWSKI, M. RICOUD.

Représentant proposé : **Mme Florence CARRE**

- Institution SERENNE (Commission) :

MME BARANGER, **M. BEN CHAABANE**, MME PILET-DUCHATEAU, MME DE CHANGY, MME MARECHAL, MME LEVELEUX-TEIXEIRA.

Représentant proposé : **Mme Brigitte RICARD**

- Caisse des Ecoles (Comité) :

M. LE MAIRE, MME MARECHAL, M. SANKHON, **M. BEN CHAABANE**, MME PARAYRE, MME RICARD, MME CASTERET, MME MIKO.

Représentant proposé : **Mme Muriel SAUVEGRAIN**

## EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 8 – **Rentrée scolaire 2012. Communication.**

**M. le Maire** – *Nous en revenons au point n° 8, la rentrée scolaire 2012, qui est beaucoup plus intéressant.*

**Mme SAUVEGRAIN** – *Voilà un sujet qui concerne les Orléanais, M. le Maire.*

\* \* \*  
\* \* \*

*Présentation d'un PowerPoint par Mme SAUVEGRAIN*

\* \* \*  
\* \* \*



## LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les 4 accueils de loisirs ouverts cet été  
(Sapins, Châtelet, Soulaire Château, Soulaire Séquoïas)  
ont affiché « complet » avec un taux de remplissage  
de 96% enregistré sur l'ensemble des 2 mois.

Plus de 110 agents d'animation ont ainsi œuvré  
pour accueillir maternels et primaires dans de bonnes conditions.

Au total 15 402 journées enfants ont été réalisées.



**Mme SAUVEGRAIN** – Comme à l'accoutumée, un point sur la rentrée scolaire avec un tout petit point sur ce qui s'est passé cet été, c'est à dire les accueils de loisirs avec comme chaque année, un taux de remplissage exceptionnel, puisque l'on est à 96 %. C'est à dire plus de 15 000 journées enfants qui ont été réalisées. Tout cela grâce à 110 agents d'animation de la Ville.

## LES ECOLES EN CHIFFRES

**67 écoles publiques**  
**(34 maternelles et 33 élémentaires)**

*maternelles* : 3832 élèves soit + 0,29 %

*élémentaires* : 5241 élèves soit + 0,11 %

**TOTAL** : 9073 élèves soit + 0,19 %



**Mme SAUVEGRAIN** – *Pour ce qui est de la rentrée même, un petit point sur les écoles d'Orléans qui sont au nombre de 67. Vous voyez, et en maternelles et en élémentaires, le nombre d'élèves progresse puisque nous sommes aujourd'hui à plus de 9 000 élèves sur Orléans, une progression de presque 0,2 %.*



# LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE

**Bilan des mesures prises, par l'Education Nationale, à l'issue  
des CTP des 23 février, 18 juin et 05 septembre 2012**

## Ouvertures de classes

- ▶ Ecoles maternelles Romain Rolland, Pierre Ségelle, Georges Chardon
- ▶ Ecoles élémentaires Charles Péguy, Molière, La Madeleine, Romain Rolland, Pauline Kergomard, Henri Poincaré, René Guy Cadou et Denis Diderot (CLIS)

## Fermures de classes

- ▶ Ecoles maternelles Claude Lewy, Jean Piaget
- ▶ Ecole spécialisée Les Capucins

## Mesures spécifiques

- ▶ Transformation des structures d'accueil des 2 ans en classes maternelles ordinaires pour les écoles Claude Lewy, J. Piaget et Nécotin



**Mme SAUVEGRAIN** – Concernant la carte scolaire qui est applicable à cette rentrée, nous avons eu des ouvertures de classes et des fermetures de classes dont vous avez la liste. Vous voyez qu'il y a eu plus d'ouvertures que de fermetures et en plus, il y a eu des transformations de structures pour l'accueil des deux ans.



**Mme SAUVEGRAIN** – On vous a remis un petit point sur l'évolution des effectifs, en rouge violet, les élémentaires et en bleu les maternelles. Vous voyez que le nombre d'enfants progresse sur Orléans ce qui est une très bonne chose qui montre le dynamisme de la Ville. Ce qui nous oblige parfois à être très intelligent sur l'organisation de l'intérieur des écoles, mais au moins cela montre le dynamisme de la Ville.

*Tous ces jeunes enfants montrent que des familles sont présentes et arrivent sur Orléans.*

# LE BUDGET

## FONCTIONNEMENT

23 856 677 € soit 13,09 % du budget de la Ville dont

- ▶ 8 029 294 € gérés par la Direction de l'Education
- ▶ 15 232 000 € de frais de personnel

## LES GROS TRAVAUX

- INVESTISSEMENT : 1 577 000 €

(Grosses réparations - plan de cession  
Restructurations - Cours d'écoles)

## LES PETITES REPARATIONS

3 140 interventions



**Mme SAUVEGRAIN** – *Un petit rappel sur le budget. Le budget de l'éducation est le premier budget de la Ville. Il est à hauteur de presque 24 000 000 €.*

*600 agents travaillent chaque jour pour les enfants, pour les parents.*

*Ce sont aussi des travaux, puisque sur ces 67 écoles, il faut à la fois intervenir par de grosses interventions, mais aussi au quotidien et nous vous avons mis le nombre d'interventions sur l'année 2012. Aujourd'hui, il y a eu précisément 3 140 petites réparations sur les écoles. Le quotidien fait que les enfants se sentent bien.*

## SECTEUR NORD

Blossières - Murlins,  
Acacias,  
Gare Pasteur St Vincent



Programme du Patrimoine		
1	MATERNELLE LES AYDES (aménagement des menuiseries extérieures - 2 <sup>ème</sup> tranche) ENCOURS DE REALISATION	92 000 €
2	ELEMENTAIRE JEAN HERNOZ MATERNELLE MARYSE BASTIE (aménagement de façades)	97 000 €
3	ECOLE MATERNELLE PIERRE SEGELLE (aménagement revêtement de sol)	49 000 €

**Mme SAUVEGRAIN** – On vous a remis par secteur les différents travaux juste pour vous les montrer, on va les faire défiler.

*Nous intervenons sur toutes les écoles, pas plus dans un quartier que dans un autre mais sur toutes les écoles qui sont concernées à la fois par des petites réparations, principalement des changements d'huisseries qui permettent, derrière, un meilleur confort pour les élèves, pour les enseignants, pour le personnel municipal et aussi des économies énergétiques.*

## SECTEUR EST

Barrière St Marc La Fontaine,  
 Argonne Nécotin Belneuf,  
 St Marc Fb Bourgogne  
 Argonne Sud



Programme du Patrimoine		
1	MATERNELLE MARE STUART (aménagement des menuiseries extérieures - 1 <sup>ère</sup> tranche)	40 000 €
2	GS MICHEL DE LA FOURNIERE (restructuration restaurant)	290 000 €
3	MATERNELLE JEAN PIAGET (consolidation charpente bois du auvent) EN NOVEMBRE 2012	0 000 €



## SECTEUR CENTRE VILLE

Bourgogne - République,  
 Carmes - Bannier

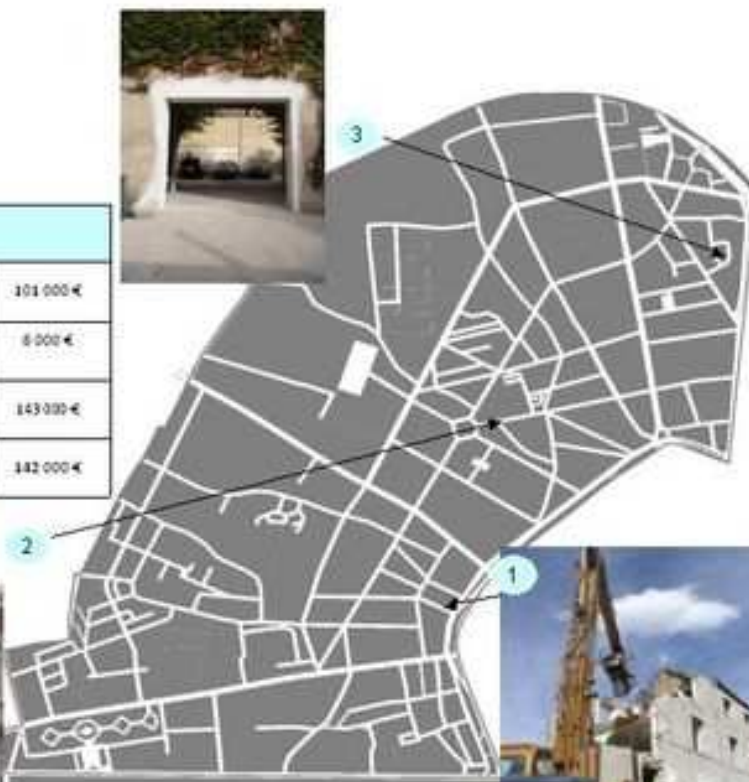


Programme Du Patrimoine		
1	MATERNELLE ROGER TOULOUSE (aménagement menuiseries extérieures - 2 <sup>ème</sup> tranche)	60 000 €



**SECTEUR OUEST**  
Dunois  
Châteaudun Bannier  
Madeleine

Programme d'investissement		
1	MATERNELLE CLAUDE LERUDE (démolition logement)	101 000 €
2	ELEMENTAIRE LOUIS GUILLOUX (réfection de 2 classes)	6 000 €
2	ELEMENTAIRE LOUIS GUILLOUX (réfection de la cour)	143 000 €
3	ELEMENTAIRE ANDRÉ DESSAUX (séparation du logement du 1 <sup>er</sup> 45)	142 000 €



**Mme SAUVEGRAIN** – La rentrée s'est bien passée et bien évidemment, j'ai une pensée amicale pour Bénédicte MARECHAL.

**M. le Maire** – Et nous l'avons tous. M. RICOUD, c'est à vous.

**M. RICOUD** – En effet, la rentrée scolaire 2012 s'est mieux passée que les précédentes. Les 1 000 emplois, les 1 000 professeurs recrutés au niveau national en cette rentrée ont apporté...

**M. le Maire** – Je ne crois pas qu'il y en ait eu ici. C'est bien d'essayer !

**M. RICOUD** – Je veux quand même dire, l'exemple de René-Guy Cadou à la Source où les mobilisations des parents d'élèves, des élus de l'opposition, Ghislaine KOUNOWSKI, moi-même et les enseignants, ont permis l'ouverture d'une classe ce qui est une très bonne mesure. Je ne sais pas si cela aurait été possible s'il n'y avait pas ces moyens supplémentaires. Aussi, une classe a été maintenue à l'école Charles Pensée.

Mme SAUVEGRAIN, vous avez parlé des travaux, je me permets de revenir sur les demandes maintes fois formulées, des travaux à l'école Diderot. Actuellement, il y a des travaux autour, au collège Montesquieu, à la nouvelle entrée de l'école. Vous savez que le conseil d'école, depuis douze ans...

(brouhaha)

**M. RICOUD** – Ce sont des problèmes qui devraient intéresser les Orléanais, on n'est pas dans la politique politicienne !

**M. le Maire** – *Moi, je vous écoute, M. RICOUD, vous parliez de Diderot et de l'entrée de l'école.*

**M. RICOUD** – *C'est très bien, merci. Ce que j'ai dit à plusieurs reprises, je souhaite que dans le budget 2013...*

**M. le Maire** – *Mes chers collègues, je vais vous demander de rejoindre vos places et d'avoir l'obligeance d'écouter l'orateur.*

**M. RICOUD** – *Merci. Pourtant, là, on n'est pas dans la tambouille, on est dans le concret.*

*A l'école Diderot où je siège depuis un an, et aux demandes des enseignants que je relaye à chaque fois, il y a certains travaux nécessaires à l'intérieur de l'école, je souhaite que dans le budget 2013, on ne les oublie pas. Merci.*

**M. le Maire** – *Merci pour ce point. Il y a beaucoup de choses faites sur Diderot, vous l'avez dit vous-même. Je donne la parole à Mme SAUVEGRAIN, si elle le souhaite.*

**Mme SAUVEGRAIN** – *Pour répondre globalement sur les écoles, il est vrai qu'il reste des soucis que l'on gère, mais il faut quand-même se faire un petit rappel du passé. On a mis dix ans à remettre les écoles en état, vu l'état dans lequel elles étaient. Et sur ce mandat là, on va refaire cinq écoles complètement. Il faut rappeler les fondamentaux parce qu'évidemment, il reste encore des soucis que la Direction de l'Education règle mais on est parti de très loin sur les écoles.*

**M. le Maire** – *Beaucoup de choses ont été faites sur Diderot.*

**M. RICOUD** – *Je n'invente pas, je siège à chaque conseil d'école et à chaque fois on me dit qu'il faut intervenir par rapport à ceci, par rapport à cela.*

**M. le Maire** – *J'ai compris ce que vous souhaitiez. J'en prends acte.*

N° 9 – **Accueils de Loisirs. Complément à l'actualisation des tarifs. Tarifs pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Certains enfants fréquentant les accueils de loisirs de la Ville ne peuvent pas consommer les denrées préparées pour l'ensemble des enfants par le prestataire de la restauration pour des raisons médicales (allergies...). Dans ce cas, à la demande des parents et au vu d'un certificat médical, un Projet d'Accueil Individualisé est alors mis en place.

Les enfants concernés peuvent dès lors bénéficier d'un kit panier-repas, permettant au prestataire de réchauffer dans des contenants adaptés les repas préparés par la famille.

Cette procédure est également mise en œuvre dans le cadre de la restauration scolaire.

Le Projet d'Accueil Individualisé génère l'application d'un tarif particulier. Ainsi, il est proposé que la différence de coût entre le repas traditionnel et le kit panier-repas vienne en déduction du prix de journée à l'accueil de loisirs, soit :

- 0,50 € pour les tranches A à D de Quotient Familial
- 1,00 € pour les tranches E à G de Quotient Familial
- 1,50 € pour les tranches H à J de Quotient Familial

**En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les dispositions concernant la tarification 2012 / 2013 des enfants**

bénéficiant d'un **Projet d'Accueil Individualisé** selon les modalités susdéfinies, en complément des grilles tarifaires votées par le Conseil Municipal le 22 juin 2012 ;

2) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 10 – **Restauration collective. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2011. Présentation.**

**Mme SAUVEGRAIN** – *Il vous est proposé de prendre acte du rapport 2011.*

**M. le Maire** – *Dont vous avez eu les éléments. MM. RICOUD et LEBRUN souhaitent la parole. C'est à vous M. RICOUD.*

**M. RICOUD** – *Je prends acte de ce rapport, mais je voudrais quand-même souligner, au niveau de la SOGERES et je suis bien placé pour le savoir qu'il y a quelques soucis en terme de dialogue social, de précarité et de respect du personnel. Je souhaiterais que ces problèmes là soient solutionnés et que l'on arrive à un meilleur dialogue au sein de cette entreprise. Merci.*

**M. le Maire** – *Je suspends la séance pour quelques minutes.*

\*  
\*       \*  
\*

*La séance est suspendue de 20 heures 52 à 21 heures 02.*

\*  
\*       \*  
\*

**M. le Maire** – *La séance est réouverte. Nous en étions au point n° 10. M. LEBRUN, vous avez la parole.*

**M. LEBRUN** – *Je voudrais d'abord faire remarquer une chose, concernant la restauration collective. On avait proposé de prendre en compte le quotient C.A.F., même s'il n'est pas parfait, plutôt que celui de la Ville qui ne prenait pas tout en compte, et depuis que c'est le quotient C.A.F. qui est retenu, le nombre de bénéficiaires du tarif le plus bas a progressé de près de 70 %, 69,26 % exactement, et le 2<sup>ème</sup> tarif près de 28 %, donc c'est une bonne évolution, et je pense que chacun peut s'en féliciter.*

*Il n'empêche que notre proposition de diviser les premiers tarifs par deux tient toujours. Vous nous avez pas convaincus la dernière fois. D'abord vous comparez avec des villes qui n'ont pas du tout la même grandeur et puis suivant le nombre de tarifs qu'il y a, la proportion de bénéficiaires est différente : à Orléans il y dix tarifs différents, dans les communes où il n'y en a que 4 par exemple, le nombre de personnes qui bénéficient du tarif le plus bas est plus important. Les comparaisons sont difficiles. On a eu, au cours de l'année scolaire 1 675 familles qui étaient en situation d'impayés, cela prouve bien que les difficultés des familles s'amplifient.*

*Notre proposition vise à permettre à la municipalité de soulager le budget des ménages, compte-tenu des difficultés du moment, en espérant bien qu'un jour les choses vont aller mieux, et pour ce qui nous concerne on y travaille.*

*En même temps, nous restons convaincus que la régie directe reste la meilleure solution pour avoir la maîtrise du fonctionnement et des coûts de bout en bout, on n'est d'ailleurs pas les seuls à penser que la remunicipalisation est une bonne chose, même le Maire de Nice, Christian ESTROSI, le dit et le fait.*



*Donc, il y a l'urgence du moment et la réflexion. Je rappelle qu'aujourd'hui notre proposition de diviser par deux les tarifs coûte 200 000 € et que la somme des impayés pour l'année scolaire est de 159 000 euros. Merci.*

**M. DELOIRE** – *M. le Maire, mes chers collègues, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2003, et pour sept ans, la société SOGERES a été chargée de la fabrication des repas, de leur distribution dans les écoles et les centres de loisirs et de la facturation aux familles.*

*Le nouveau contrat avec la société SOGERES a repris les engagements du précédent sur la qualité et s'engage dans le développement durable et l'achat responsable en vue de servir 20 % de produits responsables en 2012. Selon vous, Mme Muriel SAUVEGRAIN, cet objectif sera-t-il atteint au 31 décembre 2012 ?*

*En ce qui concerne la part des produits bio dans les repas scolaires orléanais, le rapport qui est soumis au vote indique que, je cite : « la fourniture de composantes issues de l'agriculture biologique au rythme de dix composantes par cycle de huit semaines ». Au vu de cette affirmation, à quel pourcentage de repas bio parvient-on pour la Ville d'Orléans ?*

*A ce jour, suite à une volonté politique forte constamment réaffirmée, plusieurs villes de France, sont parvenues à atteindre 50 % de repas bio. C'est le cas de la ville de Lorient ou de Drancy par exemple, ou même la ville de Montreuil, 103 000 habitants, donc de taille comparable à celle d'Orléans qui affiche depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, 30 % d'aliments bio dans les assiettes des enfants scolarisés, soit huit aliments par semaine.*

*En ce qui concerne les tarifs pratiqués, les chiffres fournis dans le rapport font apparaître la part payée par les usagers qui s'élève à 2 344 191,39 € T.T.C. Quelle est son augmentation par rapport à l'année passée ? Peut-on imaginer que la Ville décide de ne pas augmenter les tarifs pratiqués comme le soulignait ma collègue Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA lors du Conseil Municipal du 27 novembre 2009, je cite : « la Ville a fait le choix d'un prestataire à qualité à peu près égale, plus coûteux que l'autre candidat. Comme la Ville a pu payer plus cher ce prestataire, l'opposition pense qu'elle peut aujourd'hui faire un geste pour les familles et par conséquent ne pas augmenter le prix des repas ». Merci de votre attention.*

**M. le Maire** – *Merci, je donne la parole à Mme SAUVEGRAIN.*

**Mme SAUVEGRAIN** – *Juste pour vous donner un élément de réponse, j'entends ce que disent MM. LEBRUN et RICOUD, sur la question des aliments bio responsables, nous sommes aujourd'hui à presque 40 % d'achats responsables en application de Grenelle. Et puis si cela ne vous gêne pas, je vous communiquerai directement les chiffres plus précis pour que vous puissiez les avoir.*

**M. le Maire** – *Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de ce rapport annuel d'activités.*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

*« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

*SOGERES, délégataire de la restauration collective, a remis son rapport pour l'exercice 2011.*

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu annuel d'activités de la SOGERES, délégataire de service public de la restauration collective, au titre de l'année 2011.**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Compte-rendu technique et financier de la délégation de  
service public de la restauration collective

---  
Année 2011

---  
Synthèse

---

Le rapport d'activité est présenté conformément à l'article 40 du contrat de délégation qui reprend les termes du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

La présente synthèse rappelle les différentes rubriques du rapport d'activité, qui est volumineux. Elle ne reprend que les données chiffrées essentielles.

Le rapport présente les éléments suivants :

**1 – Données comptables :**

1.1 - présentation des règles d'imputation des charges (affectation directe pour les charges directes – clefs de répartition pour les charges indirectes) ;

1.2 - compte d'exploitation du service affermé et compte d'exploitation relatif à l'exploitation des repas extérieurs ;

1.3 - présentation des méthodes et des éléments de calcul économique par la détermination des produits et charges, en particulier pour les amortissements et provisions pour renouvellement ;

1.4 - variation du patrimoine intervenue durant l'exercice : pas de variation du patrimoine au cours de l'exercice ;

1.5 - compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service délégué : pas d'évolution de la situation des biens décrits dans les inventaires annexés au contrat, au cours de l'exercice – le programme d'investissement à réaliser est indiqué ;

1.6 - suivi du programme contractuel du renouvellement des biens et immobilisation nécessaire à l'exploitation du service public :

- la totalité des dotations aux comptes de provision pour gros entretien – réparations et renouvellement, calculées au prorata du nombre de repas s'est élevée à 107 162,52 € H.T. ;

- les dépenses réalisées en 2011 se sont élevées à 64 730,85 € H.T. ;

- compte tenu des dotations et dépenses réalisées, le solde de la provision au 31 décembre 2011 s'élève à 34 930,63 € H.T. ;

Les justificatifs des dépenses réalisées sont joints au rapport.

1.7 - Inventaire des biens de retour : pas de modification de cet inventaire au cours de l'exercice ;

1.8 - Engagements à incidence financière liés à la D.S.P. et nécessaires à la continuité du service public : pas d'engagements à incidence financière autres que l'avenant technique n° 1 au contrat et l'échange de lettres relatifs à l'application des formules de révision.

**2 – Analyse de la qualité du service public permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers :**

2.1 - compte-rendu des rencontres périodiques avec les responsables de la restauration au sein des services de la Ville et du C.C.A.S. et des actions menées par Sogeres afin de répondre à leurs observations ;

2.2 - compte-rendu des contrôles effectués par les services de l'Etat ou le délégataire :

- rapports d'audit de la cuisine centrale,

- analyses microbiologiques.

**3 – Informations relatives à l'exécution du service :**

3.1 - Tarifs pratiqués conformément au contrat de D.S.P. ;

3.2 – Pour la restauration scolaire (dont kits allergies et hors ALSH et goûters écoles) sommes perçues auprès des usagers et sommes versées par le délégant au titre de la compensation pour tarifs sociaux :

- Valorisation de la prestation :	5 174 937,99 € H.T.
soit	5 459 559,58 € T.T.C.

- Sommes perçues auprès des usagers :	1 810 000,67 € T.T.C.
---------------------------------------	-----------------------

- Sommes versées par la Ville au titre de la compensation pour tarifs sociaux :	3 649 560,35 € T.T.C.
---	-----------------------

3.3 - Sommes perçues auprès des usagers, par mois et par catégorie de tarifs ;

3.4 - Quantité de denrées : montant des achats – quantité et valeur du stock au 31 décembre 2011

- prix moyen d'achat des denrées pour un repas scolaire primaire : 1,76 € H.T. ;

3.5 - Quantité et coût des fluides ;

3.6 - Nombre total de repas par catégories :

- scolaire :	819 838
- A.L.S.H. :	44 151
(hors goûters)	
- Troisième Age :	157 062
	-----
Sous-Total :	1 021 051
- Goûters A.L.S.H.	47 377
	-----
Total :	1 068 428

3.7 - Effectif du service et qualification des agents ;

3.8 - Modifications éventuelles de l'organisation du service ;

3.9 - Ensemble des adaptations ou travaux à envisager : remise en état de la peinture et du carrelage de la cuisine centrale et remise en état des vestiaires hommes/femmes

3.10 - Montant et modalités de calcul des redevances versées au délégant

- redevance d'affermage Net de T.V.A. :	
. fixe :	121 755,81 €
. variable <sup>1(1)</sup> :	61 624,43 €
	-----
Sous-total	183 380,24 €
- redevance pour repas extérieurs HT :	
. fixe :	101 463,18 €
. variable <sup>2</sup> :	215 295,64 €
	-----
Sous-total	316 758,82 €
	-----
Total redevances :	500 139,06 €

3.11 - Etat des repas extérieurs

. Nombre de repas :	848 007
. Chiffre d'affaires :	2 791 062,87 € H.T.

Le détail des clientèles extérieures est fourni dans le rapport. Il s'agit de collectivités locales, de l'enseignement privé Orléanais, d'organismes para-publics et d'associations.

**4 – Les menus** : Récapitulatif des menus servis durant l'exercice

**5 – Les repas à thème** : Récapitulatif des repas à thème servis durant l'exercice

**6 – Les animations** : Récapitulatif des animations organisées durant l'exercice

**7 – Les autres évènements** : Récapitulatif des évènements organisés durant l'exercice

**8 – Actions menées en faveur du développement durable**

- des achats responsables : notamment, une charte des achats responsables signée par tous les fournisseurs – la fourniture de composantes issues de l'agriculture biologique au rythme de 10 composantes par cycle de 8 semaines – un service de poissons exclusivement issus de la pêche durable – le recours en priorité aux produits lessiviels éco label et verts

- des actions environnementales dans la cuisine centrale et les offices : notamment, la réduction du papier dans la communication interne – l'installation de minuteries afin de réduire la consommation électrique – une optimisation des trajets de livraison – un tri sélectif des déchets – la formation du personnel aux pratiques environnementales – le recyclage du papier avec l'association Tremplin

---

<sup>1</sup> 1 % du chiffre d'affaires

<sup>2</sup> 0,25255 € HT (janvier-août) et 0,25588 € HT (septembre-décembre) par repas extérieurs

- un recrutement juste et responsable : notamment, une collaboration avec la Maison de l'Emploi afin de favoriser l'emploi des publics en difficulté, et un recours aux services d'un ESAT – l'emploi de personnes handicapées – un partenariat avec les restaurants du cœur

#### **9 – Synthèse des flux financiers**

- Coût brut des prestations assurées au profit de la Ville et du C.C.A.S.	6 501 418,92 € T.T.C.
- Part payée par les usagers	2 344 191,39 € T.T.C.
- Charge résiduelle Ville et C.C.A.S.	4 157 227,53 € T.T.C.
- Redevances	500 139,06 € H.T.
- Charge nette Ville et C.C.A.S.	3 657 088,47 €

N° 11 – **Projets d'éducation à l'environnement et au développement durable 2012 - 2013.**  
**Attribution de subventions.**

**M. MAGNIER** – *M. le Maire, est-ce qu'en préambule, vous m'autorisez à faire une communication au Conseil Municipal ?*

**M. le Maire** – *Vous savez, il faut faire attention, je suis très autoritaire, mais je vous en prie, M. MAGNIER.*

**M. MAGNIER** – *La Mairie d'Orléans vient de se voir décerner, pour la troisième fois, les rubans du développement durable, ce qui couronne toutes les actions menées par la Ville en la matière. Je rappelle les principaux objectifs :*

*- économiser l'énergie et lutter contre le dérèglement climatique, nous vous présenterons le mois prochain le plan climat énergie.*

*- préserver la biodiversité, nous vous présenterons également le mois prochain le plan biodiversité.*

*- préserver la ressource en eau,*

*- et les achats publics responsables.*

*La Ville doit poursuivre ces actions puisque nous sommes sur la bonne route, pour la troisième fois, nous avons été récompensés.*

*En ce qui concerne cette délibération, il s'agit d'approuver des subventions aux projets d'éducation à l'environnement et au développement durable 2012 – 2013.*

**M. le Maire** – *Merci. Je vous consulte.*

*M. MAGNIER, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

*« La Ville encourage les actions menées en faveur de l'environnement et du développement durable dans les écoles. Depuis 1999, plus de 342 projets ont été soutenus par la Ville pour un montant total de plus de 248 000 €. Plus de 35 000 enfants ont pu ainsi en bénéficier.*

*Ces projets constituent des supports d'activités pédagogiques éducatifs riches et diversifiés. Pour illustrer cette richesse, les projets retenus pour l'année 2011-2012, et plus particulièrement ceux liés à la mise en place de jardins pédagogiques, ont fait l'objet d'un support photographique dédié, dans le cadre d'un partenariat Comenius Regio (partenariat entre villes d'Europe qui offre l'opportunité aux autorités locales et régionales en charge de l'éducation, en coopération avec les écoles et les acteurs éducatifs, de travailler ensemble sur un ou plusieurs sujets d'intérêt commun). Cet ouvrage, qui présente les réalisations mises en œuvre dans les écoles des différents quartiers, sera édité d'ici fin 2012 en 500 exemplaires et distribué dans chaque établissement scolaire public d'Orléans ainsi qu'aux villes jumelles.*

*Forte de cette dynamique, la Ville a renouvelé et réaffirmé cette action d'accompagnement auprès des écoles. Pour l'édition 2012-2013, 36 projets déposés par 31 écoles et concernant 3 936 élèves ont été réceptionnés. Après étude des dossiers, conjointement avec l'Education Nationale, il est proposé de retenir les 36 projets avec un accompagnement financier à hauteur de 13 080 €.*

*Afin de faciliter la mise en œuvre de ces projets d'éducation à l'environnement et au développement durable, sans générer des difficultés de trésorerie au niveau de certaines coopératives scolaires et tout en facilitant les formalités administratives pour les établissements, il est proposé de procéder au versement de la subvention en une seule fois à la coopérative scolaire de chaque école. Ce versement interviendra au plus tard au 30 novembre 2012.*

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) décider l'attribution des subventions présentées dans l'annexe 1 pour un montant total de 13 080 € au titre de l'année scolaire 2012-2013 ;**

**2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget 9, fonction 830, nature 6574, service gestionnaire PPEH ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

Ecoles	Nombre d'enfants	Thème/Titre	Projet	Somme attribuée en 2011-2012	montants proposés pour 2012-2013
<b>Quartier Orléans Est</b>					
Elémentaire du Nécotin	45	S'ouvrir au monde	Comment devenir un éco citoyen et participer à économiser les différentes ressources dans notre environnement familial ?	300,00 €	<b>940,00 €</b>
	230	Création d'un jardin pédagogique des quatre saisons	un jardin écologique		
	24	S'ouvrir au monde	devenir éco citoyen et participer à économiser les différentes ressources de notre environnement		
Elémentaire Gutenberg	135	L'Argonne entre Forêt et Loire	La notion d'éco système et les relations et impacts des activités de l'homme	468,00 €	<b>440,00 €</b>
Elémentaire Michel de la Fourrière	73	S'ouvrir au monde	Comment devenir un éco citoyen et participer à économiser les différentes ressources dans notre environnement familial ?	350,00 €	<b>420,00 €</b>
	25	Une maison pour les insectes	sensibiliser les élèves à la fragilité des écosystèmes par une mise en situation dans le jardin pédagogique		
Maternelle Michel de la Fourrière	105	Les cinq sens dans le jardin	découverte et utilisation des 5 sens dans le jardin	0,00 €	<b>270,00 €</b>
Elémentaire Olympia Cormier	50	Notre jardin, notre planète, un monde "éco-lié"	jardinage et développement durable	600,00 €	<b>600,00 €</b>
	137	Les sciences au jardin	sensibiliser les élèves au vent et phénomènes météorologiques / Observer le temps qui passe au travers de l'évolution des plantes		
Maternelle Claude Lewy	130	Le jardin, outil de cohésion pour notre école à 3 sites	sensibiliser les enfants à la vie végétale et animale	580,00 €	<b>420,00 €</b>
Maternelle Marie Stuart	190	Création et développement d'un jardin pédagogique	Observer le temps qui passe au travers de l'évolution des plantes	0,00 €	<b>330,00 €</b>
Maternelle Charles Perrault	70	Un potager au cœur des pavés	mise en place d'un potager alimenté par un système de récupération des eaux de pluie	300,00 €	<b>280,00 €</b>



Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

Ecoles	Nombre d'enfants	Thème/Titre	Projet	Somme attribuée en 2011-2012	montants proposés pour 2012-2013
<b>Quartier Orléans La Source</b>					
Elémentaire Gaston Galloux	186	Le développement durable	Découverte et protection du milieu grâce à la sensibilisation au développement durable	700,00 €	<b>610,00 €</b>
Maternelle Henri Poincaré	89	faire vivre et animer un jardin à l'école maternelle	Etre acteur de son environnement pour apprendre à le respecter	356,00 €	<b>290,00 €</b>
Elémentaire René Guy Cadou	30	Art et environnement	Quand l'art rencontre le développement durable, sensibiliser à la protection de la planète de manière créative, optimiste et ludique	250,00 €	<b>280,00 €</b>
	60	jardin pédagogique et mare pédagogique	sensibiliser aux techniques de cultures éco-responsables et à la biodiversité		
Maternelle Pauline Kergomard	95	De Kergomard à "Vert-Gomard"	Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement proche	0,00 €	<b>280,00 €</b>
Maternelle Romain Rolland	110	Jardiner à l'école	Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement	400,00 €	<b>360,00 €</b>
Elémentaire les Guernazelles	110	"Les petits semeurs"	réaliser l'importance de la biodiversité par la réalisation d'un jardin naturel	0,00 €	<b>370,00 €</b>
Elémentaire Denis Diderot	20	L'eau à travers la rivière du quartier	Le Loiret : de sa source à sa confluence	450,00 €	<b>280,00 €</b>
	45	A l'école des jardins	sensibiliser les enfants au respect de l'environnement par la création d'un jardin		
Maternelle Jolibois	60	Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement proche et à la nature	Etre acteur de son environnement dans l'école et la forêt	300,00 €	<b>190,00 €</b>
Maternelle Denis Diderot	89	Le loup et la forêt	travail sur la biodiversité de la forêt et les contes traditionnels sur les loups pour envisager la nécessité d'une relation trophique équilibrée	340,00 €	<b>290,00 €</b>
Elémentaire Louis Pasteur	66	Le jardin extraordinaire de Pasteur	développer une attitude citoyenne respectueuse et protectrice de l'environnement à travers une activité de jardinage	0,00 €	<b>220,00 €</b>

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

Ecoles	Nombre d'enfants	Thème/Titre	Projet	Somme attribuée en 2011-2012	montants proposés pour 2012-2013
Elémentaire Lavoisier	117	Déchet'tri ou la petite histoire du yaourt à la fraise	Impact des produits de consommation de masse sur l'environnement	456,00 €	<b>380,00 €</b>
Maternelle René Guy Cadou	100	Tous pour un jardin, un jardin pour tous	prise de conscience du cycle des saisons et respect des plantations et de la nature	432,00 €	<b>330,00 €</b>
<b>Quartier Orléans Centre</b>					
Maternelle Flora Tristan	85	J'observe les plantations et les petits animaux	créer un espace de culture dans le jardin, connu des enfants et respecté par eux.	0,00 €	<b>280,00 €</b>
<b>Quartier Orléans Nord-Ouest</b>					
Elémentaire Jean Mermoz	54	Comment préserver l'environnement par la connaissance du monde du vivant?	Découvrir la biodiversité d'un milieu au cours des saisons pour amener les enfants à adopter des attitudes éco-citoyennes	300,00 €	<b>230,00 €</b>
Maternelle Claude Lerude	90	L'eau et la Loire	l'eau source de vie des plantes et des animaux, la Loire : fleuve, bateaux, étude du cycle de l'eau	300,00 €	<b>290,00 €</b>
Maternelle Bastie Boucher	175	Le développement durable	connaissance et préservation de la biodiversité et des milieux	700,00 €	<b>570,00 €</b>
Elémentaire Louis Guilloux	232	L'eau, source de vie ... source durable?	l'eau , sa dimension plurielle: l'utiliser, la traiter, l'économiser et surtout la préserver	840,00 €	<b>790,00 €</b>
Elémentaire et Maternelle Pierre Segelle	350	Travailler sur l'environnement, c'est tout un Art !	devenir des citoyens acteurs et responsables.	1 280,00 €	<b>1 300,00 €</b>
Maternelle Molière	30	Le jardin à l'école		250,00 €	<b>100,00 €</b>

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

Ecoles	Nombre d'enfants	Thème/Titre	Projet	Somme attribuée en 2011-2012	montants proposés pour 2012-2013
<b>Quartier Saint-Marceau</b>					
Maternelle Jacques Prévert	133	Jardin pédagogique	apprendre à respecter l'environnement découvrir le cycle de vie des plantes et de la nature au fil des saisons	0,00 €	<b>420,00 €</b>
Maternelle Georges Chardon	207	Observer les changements de la nature environnante au fil des saisons	l'incidence des saisons et du climat sur les cultures	0,00 €	<b>680,00</b>
Elémentaire Georges Chardon	258	Préserver et améliorer son environnement	Fleurissement cour de récréation et création d'un jardin potager / Tri et recyclage des déchets	250,00 €	<b>840,00</b>

**31 écoles**

**3936**

**36 projets**

**13 080,00 €**

N° 12 – **Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants : J.A.N.E. 2012. Participation financière de la Ville et approbation d'une convention de partenariat avec la société Mc Donald's.**

**Mme BARRUEL** – *Jeudi prochain, le 27 septembre, nous aurons notre deuxième édition de Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants (J.A.N.E.), nous attendons un peu plus de 800 étudiants. C'est une journée que nous faisons en partenariat à la fois avec T.A.O. puisque les étudiants bénéficieront de tickets de tramway gratuits, le C.R.O.U.S., l'Astrolabe et l'Université.*

**M. le Maire** – *M. CHAPUIS souhaite la parole.*

**M. CHAPUIS** – *Dans la présentation, on est allé vite sur la délibération n° 12, il y a aussi la signature d'une convention de partenariat qui est proposée. On soutient complètement l'initiative des journées d'accueil des nouveaux étudiants, c'est une très bonne chose de pouvoir accueillir les nouveaux étudiants chaque année dans notre Ville et leur présenter tous les avantages qui se trouvent en dehors du campus orléanais.*

*Je voudrais demander un vote par partie parce que l'on trouve très déplacé de signer une convention de partenariat avec la société Mc Donald's alors que les questions de santé publique, les questions d'obésité et la question de mal bouffe des étudiants sont des questions centrales dans le débat.*

*Je rappelle que sur le campus universitaire, des restaurants universitaires proposent des repas équilibrés à un coût bien moindre que d'aller manger à Mc Donald's. Malheureusement, on trouve beaucoup trop d'étudiants aujourd'hui dans ces fast-food.*

*Je ne suis pas contre les partenariats avec les entreprises privées, mais pour le coup, on pourrait avoir un peu de discernement et éviter de s'associer avec le symbole de la mal bouffe aujourd'hui et essayer de prêter une attention un peu plus forte sur cette question de santé publique.*

*Je demande un vote par partie. On votera pour la première partie de cette délibération qui est la participation financière de la Ville et l'on s'abstiendra sur la convention et l'autorisation au Maire de la signer.*

**M. le Maire** – *D'accord, on fera un vote par partie. M. RICOUD, c'est à vous.*

**M. RICOUD** – *Baptiste CHAPUIS a résumé ce que je voulais dire. Mc Donald's est le symbole de la mal bouffe. Si José BOVE était là, il ruerait dans les brancards.*

*Tout à l'heure, notre collègue a développé la question du bio à laquelle vous même M. le Maire vous êtes attaché, et je le dis sincèrement, à cette question là, je ne vois pas pourquoi on va signer une convention avec Mc Donald's.*

*On est d'accord avec le vote de nos collègues et amis Socialistes Verts et Apparentés. Donc, oui à la première et l'on s'abstiendra sur la deuxième et la troisième.*

**M. le Maire** – *Je ne suis pas complètement insensible à vos propos.*

**M. RICOUD** – *Merci.*

**M. le Maire** – *Je vais faire un vote par partie. Comme c'est au nom du Maire que les délibérations sont proposées, vous comprenez que cela crée déjà une difficulté, sachant que l'année dernière il y avait eu ce partenariat, je crois m'en souvenir.*

*Je vous consulte, point par point.*

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Ville en partenariat avec l'Université d'Orléans, Orléans Val de Loire Technopole, le C.R.O.U.S. et T.A.O. organise la deuxième édition de la Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants (J.A.N.E.) le jeudi 27 septembre 2012.

Les objectifs de la J.A.N.E. 2012 sont multiples :

Pour les étudiants primo-arrivants c'est découvrir :

- la ville dans laquelle ils vont vivre durant leurs années universitaires (parcours guidé dans le centre ancien ...)
- les structures d'études et de loisirs qu'ils côtoieront durant leur parcours universitaire (entrées gratuites dans les musées, piscines, châteaux ...)
- les partenaires économiques, institutionnels de l'Université d'Orléans ;
- d'autres étudiants pouvant venir de filières différentes de la leur (soirée festive...).

Pour l'université :

C'est d'affirmer son dynamisme et son interaction avec la vie du centre-ville. Cette journée rejoint la volonté d'accueillir au mieux les nouveaux étudiants.

Pour la Mairie :

C'est de promouvoir le cœur de ville et ses actions menées envers les étudiants et la jeunesse.

Cette année, la J.A.N.E. 2012 est dimensionnée pour environ 800 étudiants contre 300 étudiants en 2011. Les affiches et prospectus de la J.A.N.E. 2012 ont été distribués sur le campus en juin dernier et les inscriptions sont ouvertes depuis le samedi 1<sup>er</sup> septembre via Internet [www.janeorleans.fr](http://www.janeorleans.fr).

La J.A.N.E. 2012 offre un programme complet de découverte de la Ville aux nouveaux étudiants :

- De 16 h à 17 h 30 : accueil aux couleurs londoniennes place de la Loire et animations musicales (D.J.), remise à chaque étudiant d'un bracelet pour la soirée et d'une « pocket J.A.N.E. », kit complet contenant des objets publicitaires, des entrées gratuites, des bons de réduction, des guides sorties, plans... Les étudiants qui partiront du campus universitaire, et qui en auront fait la demande lors de leur inscription, se verront offrir par la société de transports de l'agglomération orléanaise un titre de transport gratuit.

- 17 h 30 : visites guidées du centre ancien et découverte de la technologie innovante du Flash Code mise en place par l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans début juin sur les principaux sites touristiques de la ville : pont Royal, place du Martroi, jardin de l'Hôtel Groslot... Ces visites seront proposées par les élèves en B.T.S. tourisme du Lycée Sainte-Croix-Saint-Euverte.

- 19 h : rassemblement place de l'Etape et visite libre de l'Hôtel Groslot.

- 19 h 30 : départ pour l'Astrolabe.

- Soirée Pop-Rock et Electro à l'Astrolabe : D.J. dans la patinoire et animations de glisse (espace de jeux sur la glace), concerts dans la salle de l'Astrolabe, buffet gratuit préparé par le C.R.O.U.S. (boissons aux bars payantes). La mutuelle étudiante L.M.D.E. mettra en place des actions de prévention : alcool au volant, M.S.T., risques auditifs. Une action S.A.M. sera également organisée afin de désigner des capitaines de soirée.

En tant qu'organisateur de l'événement, la Ville propose de financer la J.A.N.E. 2012 pour un

montant maximum de 7 000 €. Des partenaires privés ont manifesté leur souhait de soutenir financièrement et par une aide logistique la Ville pour l'organisation de cette manifestation.

A ce titre, pour la deuxième année, le groupe Mc Donald's propose de soutenir la J.A.N.E. 2012 en prenant en charge directement une partie des cachets des artistes choisis par la Ville pour une valeur totale de 1 000 € T.T.C. avec en contrepartie une communication sur l'ensemble des supports de l'événement et la mise en place d'une animation sur la Place de la Loire.

**Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de la Commission Sports, Jeunesse et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la participation financière de la Ville à la J.A.N.E. 2012, pour un montant maximum de 7 000 € T.T.C. ;**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2) approuver la convention de partenariat à passer avec la société Mc Donald's dans le cadre de son soutien à la Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants 2012 ;**

ADOPTE PAR 42 VOIX  
IL Y A 13 ABSTENTIONS

**3) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'adite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

ADOPTE PAR 42 VOIX  
IL Y A 13 ABSTENTIONS

**4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville 2012, opération 04B267 article 6574, fonction 23, service gestionnaire UERI ».**

ADOPTE

## FINANCES

N° 13 – **Financement des investissements. Approbation d'une convention de financement pluriannuel globalisé à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignations.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de son offre de prêts dédiés aux collectivités territoriales, la Caisse des dépôts et Consignations dispose d'une enveloppe « prêts renouvellement urbains » (P.R.U.) destinée au financement des opérations inscrites dans un projet A.N.R.U.

Le projet de la Convention Territoriale de l'Argonne, inscrite au plan pluriannuel d'investissements, est éligible à cette enveloppe. Dans ce contexte, la Ville a sollicité des financements pour un montant total de 6 144 231 €.

La Caisse des Dépôts et Consignations accompagne la Ville dans la réalisation du projet A.N.R.U. (hors logement) et propose une convention de financement P.R.U.A.M. pluriannuel globalisé d'un montant total de 6 144 231 € sur la période 2012-2014 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Type de prêt : PRU AM ;
- Durée : 5 à 20 ans maximum (non compris le préfinancement) ;
- Index de référence : taux du Livret A + 0,60 % max ou taux de l'inflation sur barème mensuel ;
- Taux de progressivité des annuités : 0 à 0,5 % ou taux de l'inflation pour les prêts indexés sur l'inflation ;
- Préfinancement : 0 à 24 mois ;
- Taux d'intérêt et de progressivité : révisables en fonction de l'évolution du taux du Livret A / ou sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % ;
- Commission d'instruction : 0,06 % du montant du prêt demandé.

Le calendrier prévisionnel indicatif de versement des prêts est le suivant :

Type de prêt	Montant prévisionnel des prêts			Total
	2012	2013	2014	
PRU AM	263 000 €	1 548 250 €	4 332 981 €	6 144 231 €

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention de financement pluriannuel globalisé à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignations ;**

**2) autoriser M. Le Maire ou son délégué à signer la convention et les pièces s'y rapportant au nom de la Ville ».**

ADOpte A L'UNANIMITE

**N° 14 – Budget 2012. Approbation de la décision modificative n°2.**

**M. MARTIN** – *Il s'agit de la deuxième décision modificative du budget que nous avons voté l'an dernier. Il y a un élément important à signaler qui est l'augmentation des dépenses liées à l'augmentation des tarifs d'énergie sur les coûts de chauffage et combustible, vous l'avez dans la délibération à la page 38, et également l'affectation, pour la première fois, du versement en immobilisation des travaux de fouilles archéologiques que nous avons internalisés. C'est une première.*

**M. CHAPUIS** – *Comme nous n'avons pas voté le budget, nous nous abstenons sur cette délibération.*

**M. le Maire** – *D'accord. Je vous consulte.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

**« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

**I) BUDGET PRINCIPAL**

**1) Autoriser les transferts de crédits suivants :**

- Transferts de crédits au sein de la section de fonctionnement

Prélèvement			Affectation		
415	6714	-1 000,00	413	611	1 000,00
Bourses et prix CSPO SPORTS ET LOISIRS			Contrats de prestations de services ANALYSES PISCINES CSPO SPORTS ET LOISIRS		
830	611	-2 401,00	830	6558	2 401,00
Contrats de prestations de services PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 0000918 JOURNEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE			Autres contributions obligatoires CHAMBRE REGIONAL DE L'AGRICULTURE PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 08B452A 1RESSOURCES EN EAU - GESTION		
830	611	-6 297,00	830	6574	6 297,00
Contrats de prestations de services PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 0000918 JOURNEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE			Subventions de fonctionnement aux associ PROJETS ENVIRONNEMENT DANS LES ECOLES PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 08B268 3DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE		
020	64111	-31 450,00	020	6283	31 450,00
Rémunération principale HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE			Frais de nettoyage des locaux ENTRETIEN MENAGER TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX		
213	6256	-14 500,00	213	678	14 500,00
Missions FEDU EDUCATION 0000948 3PROGRAMME COMENIUS DES ECOLES			Autres charges exceptionnelles PROJET COMENIUS FEDU EDUCATION 0000948 3PROGRAMME COMENIUS DES ECOLES		
24	6236	-7 144,00	23	6574	11 389,00
Catalogues et imprimés UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION 04B266 SALON DE L ETUDIANT			Subventions de fonctionnement aux associ SALON DE L'ETUDIANT UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION		
24	6236	-4 245,00			
Catalogues et imprimés UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION					

322	611	-327,00	33	6574	327,00
Contrats de prestations de services CMHN MUSEE DES SCIENCES NATURELLES			Subventions de fonctionnement aux associations REAJUSTEMENT CREDIT CULTURE CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE		
322	611	-45,00	33	6714	45,00
Contrats de prestations de services CMHN MUSEE DES SCIENCES NATURELLES			Bourses et prix REAJUSTEMENT CREDIT CULTURE CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE		
422	6574	-3 500,00	422	611	3 500,00
Subventions de fonctionnement aux associations PROJET EQUILIBRE ET BIEN ETRE CJEU MISSION JEUNESSE			Contrats de prestations de services PROJET EQUILIBRE ET BIEN ETRE CJEU MISSION JEUNESSE		
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		
<b>-70 909,00</b>			<b>70 909,00</b>		



Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

▪ Transferts de crédits au sein de la section d'investissement

Prélèvement			Affectation		
412	2128	-420,00	40	2315	420,00
Autres agencements et aménagements de terrains			Installations, matériel et outillage technique		
CSPO SPORTS ET LOISIRS			REPARATION PANNEAUX DE BASKET		
03C218 2PARC DES SPORTS DES MONTEES			CSPO SPORTS ET LOISIRS		
			03C439 2REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT		
01	275	-4 560,00	01	165	4 560,00
Dépôts et cautionnements versés			Dépôts et cautionnements reçus		
TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX			REGULARISATION		
13Z474 CAUTIONS DOMAINE COMMUNAL			TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX		
			13Z474 CAUTIONS DOMAINE COMMUNAL		
020	2318	-12 500,00	020	2188	12 500,00
Autres immobilisations corporelles en cours			Autres immobilisations corporelles		
TTEL TELECOMMUNICATION			REGULARISATION		
13C258 3RENOUV RADIOTELEPHONE			TTEL TELECOMMUNICATION		
			13C258 3RENOUV RADIOTELEPHONE		
313	2315	-2 758,00	313	2135	2 758,00
Installations, matériel et outillage technique			Installations générales, agencements, aménagements constructions		
CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE			REGULARISATION		
05A310 3CARRE ST VINCENT-RENOUV MAT ET MOBILIER			CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE		
			05A310 3CARRE ST VINCENT-RENOUV MAT ET MOBILIER		
33	2188	-1 000,00	324	2313	1 000,00
Autres immobilisations corporelles			Constructions		
CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE			AMENAGEMENT TOILETTE ET VESTIAIRE		
05A842 3VILLE D'ART ET D'HISTOIRE			CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE		
			05A492 3TOUR BLANCHE CREATION SCE ARCHEOLOGIE		
33	2188	-1 500,00	322	2313	1 500,00
Autres immobilisations corporelles			Constructions		
CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE			AMENAGEMENT SERVICE ARCHEOLOGIE		
05A842 3VILLE D'ART ET D'HISTOIRE			CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE		
			13Z079 1CERCIL 45 RUE BOURDON BLANC		
321	2313	-22 200,00	321	2188	22 200,00
Constructions			Autres immobilisations corporelles		
CMED MEDIATHEQUES - BIBLIOTHEQUES			ACHAT MATERIEL BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE PHASE 2		
05A099 3MEDIATHEQUE			CMED MEDIATHEQUES - BIBLIOTHEQUES		
			05A0871 3BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES PHASE 2		
322	2188	-410,00	020	2051	410,00
Autres immobilisations corporelles			Concessions et droits similaires		
CJAP CENTRE JEANNE D'ARC ET C. PEGUY			ACHAT LOGICIEL		
05A466 3EQUIPEMENT CENTRE CHARLES PEGUY			ASSI POSTES DE TRAVAIL ET ASSISTANCE		
			13B023 3POSTES DE TRAVAIL		
20	2313	-5 000,00	20	2188	5 000,00
Constructions			Autres immobilisations corporelles		
FEDU EDUCATION			FEDU EDUCATION		
13B014 3AMENAG BAT COMMUNAUX HYGIENE SECURITE			13B011 3RESORPTION RISQUES IDENTIFIES DOC UNIQU		
112	2313	-10 223,00	112	2183	10 223,00
Constructions			Matériel de bureau et matériel informatiques		
TPAT PATRIMOINE			ECRANS CSO		
01A439 1CSO - AMENAGEMENT DES LOCAUX			TPAT PATRIMOINE		
			01A439 1CSO - AMENAGEMENT DES LOCAUX		
412	2313	-9 562,00	411	2135	9 562,00
Constructions			Installations générales, agencements, aménagements constructions		
TPAT PATRIMOINE			INTERVENTIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS		
03Z075 2G.R. BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS			TPAT PATRIMOINE		
			03Z075 2G.R. BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS		
824	238	-9 000,00	73	20422	9 000,00
Avances versées sur commandes d immobili			Bâtiments et installations		
UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE			PASS FONCIER		
09A45127 1CTA - RUE LEO DELIBES			UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES		
			10A489 3DISPOSITIF PASS FONCIER		

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

321 Concessions et droits similaires  ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 05A087 3NUMERISATION RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	2051	-18 000,00	321 Matériel de bureau et matériel informatiques BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE PHASE 2 ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 05A0871 3BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES PHASE 2 321 Réseaux câblés BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE PHASE 2 ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 05A0871 3BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES PHASE 2	2183	8 000,00
94 Autres installations, matériel et outillage technique  UPCO POLE COMMERCE 04C317 1FISAC SONORISATION PERMANENTE	2158	-7 000,00	94 Constructions ETUDE RENOVATION ARCADES RUE ROYALE UPCO POLE COMMERCE 04C305 1ETUDE RUE ROYALE GRAND AXE FISAC T3F	2313	7 000,00
020 Constructions  TPAT PATRIMOINE 13Z005 2GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAU 020 Constructions TPAT PATRIMOINE 13Z0057 1REAMENAGT LOCAUX CENTRE MUNICIPAL 412 Constructions TPAT PATRIMOINE 03W0756 2SINISTRE STADE DES MONTEES	2313	-12 257,00	020 Installations générales, agencements, aménagement des constructions INTERVENTIONS BATIMENTS COMMUNAU TPAT PATRIMOINE 13Z005 2GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAU	2135	192 957,00
412 Constructions  TPAT PATRIMOINE 03W0756 2SINISTRE STADE DES MONTEES	2313	-155 000,00	412 Installations générales, agencements, aménagement des constructions SINISTRE DES MONTEES TPAT PATRIMOINE 03Z075 2G.R. BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS 213 Installations générales, agencements, aménagement des constructions SINISTRE DES MONTEES TPAT PATRIMOINE 06Z062 2GROSSES REPARAT. BAT. SCOLAIRES 1ER DEG	2135	15 000,00
322 Constructions  TPAT PATRIMOINE 05A080 3MUSEUM 322 Installations, matériel et outillage tec CMHN MUSEE DES SCIENCES NATURELLES 05A080 3MUSEUM	2313	-30 000,00	322 Installations générales, agencements, aménagement des constructions TRAVAUX MUSEUM TPAT PATRIMOINE 05Z076 2GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	2135	45 000,00
020 Installations générales, agencements, aménagement des constructions  TPAT PATRIMOINE 10A105 1RAVALEMENTS COMMUNAU	2135	-50 000,00	33 Constructions REGULARISATION TPAT PATRIMOINE 10A105 1RAVALEMENTS COMMUNAU	2313	50 000,00
311 Constructions  TPAT PATRIMOINE 05A4892 1CONSERVATOIRE INSTITUT AMGNT ACCUEIL	2313	-9 656,00	30 Installations générales, agencements, aménagement des constructions TRAVAUX MUSEUM TPAT PATRIMOINE 05Z076 2GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	2135	9 656,00
322 Installations, matériel et outillage technique CJAP CENTRE JEANNE D'ARC ET C. PEGUY	2315	-7 300,00	824 Autres immobilisations incorporelles CARC ARCHEOLOGIE	2088	7 300,00
823 Constructions  TPRO PRODUCTION 08A11028 3CENTRE DE PRODUCTION	2313	-15 000,00	820 Autres installations, matériel et outillage technique ACHAT POTELETS TFME FOURNITURE MATERIEL ENTRETIEN 08A17033 3MOBILIER URBAIN	2158	15 000,00
213 Constructions  TPAT PATRIMOINE 06A478 1EXTENSION MATERNELLE C. LEWY	2313	-51 000,00	213 Installations générales, agencements, aménagement des constructions REPARATIONS TPAT PATRIMOINE 06Z062 2GROSSES REPARAT. BAT. SCOLAIRES 1ER DEG 020 Installations générales, agencements, aménagement des constructions REPARATIONS TPAT PATRIMOINE 13Z005 2GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAU	2135	22 000,00
112 Matériel de bureau et matériel informatique  ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 01A249 3EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	2183	-5 000,00	020 Concessions et droits similaires E-PARAPHEUR ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 13B0301 3SI - E PARAPHEUR	2051	5 000,00

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

020	2031	-15 000,00	020	20421	15 000,00
Frais d'études			Biens mobiliers, matériels et études		
			SUBVENTION		
TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX			TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX		
12A470 2GR LOCAUX CENTRE MUNICIPAL			12A470 2GR LOCAUX CENTRE MUNICIPAL		
824	2031	-30 000,00	824	2315	30 000,00
Frais d'études			Installations, matériel et outillage technique		
UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE			UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES		
09A4542 3ZFU ETUDES			10A456 1LES GROUES		
<b>TOTAL</b>		<b>-560 046,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>560 046,00</b>

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

**2) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :**

Dépenses			Recettes		
421 Alimentation FEDU EDUCATION	60623	3 015,00	421 Redevances et droits des services périscolaire NUIT AU CENTRE ET CAMPING FEDU EDUCATION	7067	3 015,00
40 Subventions de fonctionnement aux associations CSPO SPORTS ET LOISIRS 0000856 HAUT NIVEAU CONTRATS D'OBJECTIFS	6574	2 500,00			
020 Carburants HAUSSE DES TARIFS TAUT PARC AUTOMOBILE	60622	74 000,00			
020 Contrats de prestations de services HAUSSE DES TARIFS TCHA CHAUFFAGE 0000801 CHAUFFAGE ENTRETIEN (P2)	611	152 000,00			
020 Énergie Électricité HAUSSE DES TARIFS TBCF BILAN CARBONE ET FLUIDES	60612	30 000,00			
020 Chauffage urbain HAUSSE DES TARIFS TCHA CHAUFFAGE 0000800 CHAUFFAGE COMBUSTIBLE (P1)	60613	293 000,00			
020 Autres charges exceptionnelles CONTENTIEUX SINFIM SORELEC TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX	678	32 034,00			
324 Rémunérations SERVICES D'ARCHEOLOGIE MUNICIPAL D'ORLEANS HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE	64131	330 216,00			
020 Versements à des organismes de formation FORMATIONS INONDATION HFOR FORMATIONS	6184	91 000,00			
020 Frais d actes et de contentieux FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX AJUR DIRECTION JURIDIQUE	6227	50 000,00			
020 Primes d assurance LOGICIEL ASSURANCE AJUR DIRECTION JURIDIQUE	616	-10 000,00			
025 Énergie Électricité RENTREE EN FETE DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000871 RENTREE EN FETE	60612	2 000,00			
025 Autres matières et fournitures RENTREE EN FETE DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000871 RENTREE EN FETE	6068	400,00			
025 Contrats de prestations de services RENTREE EN FETE DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000871 RENTREE EN FETE	611	600,00			

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

025 Locations mobilières RENTREE EN FETE DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000871 RENTREE EN FETE	6135	6 350,00	
025 Fêtes et cérémonies RENTREE EN FETE DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000871 RENTREE EN FETE	6232	1 450,00	
020 Fournitures administratives AAPI ASSEMBLEES ET PROCEDURES INTERNES	6064	-87,00	
020 Autres biens mobiliers AARC ARCHIVES	61558	-62,00	
020 Autres biens mobiliers AARC ARCHIVES	61558	-116,00	
020 Études et recherches ADFA DGA FINANCES ET ADMINISTRATION	617	-3 300,00	
322 Honoraires CMBA MUSEE DES BEAUX ARTS 00008003 EXPOSITIONS CMBA	6226	-1 100,00	
024 Subventions de fonctionnement aux associations CEVE EVENEMENTIEL 0000823 3FESTIVAL DE LOIRE	6574	-3 000,00	
33 Honoraires AMO DSP ZENITH CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE	6226	12 000,00	
026 Charges diverses de la gestion courante PCM CIMETIERES	658	-2 887,00	
824 Subventions de fonctionnement aux associ CENTRE DE CONFERENCE IMPACT TVA UPCO POLE COMMERCE	6574	16 464,00	
94 Contrats de prestations de services RESTITUTION UPCO POLE COMMERCE	611	-5 000,00	
94 Divers RESTITUTION UPCO POLE COMMERCE 04C309 COMMUNICATION / ACTIONS VO FISAC T3 F	6238	-8 000,00	
824 Contrats de prestations de services PRESTATION DOSSIER PLU UUDR DIRECTION DE L'URBANISME 10A021 1REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME	611	4 500,00	
821 Autres biens mobiliers DEPLACEMENT SANITAIRE CHATELET TODP OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 07A465 AMENAGEMENT SANITAIRES PUBLICS	61558	5 000,00	
020 Fournitures administratives FOURNITURES TDST DIRECTION GENERALE SERVICES TECHNIQUES	6064	500,00	
024 Divers RESTITUTION DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000832 FETES DE JEANNE D'ARC 20XX	6238	-1 675,00	
020 Autres charges exceptionnelles INDEMNITE SOCIETE APRIL TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX	678	39 073,00	

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

824 Divers RESTITUTION TSTA STATIONNEMENT	6228	-52 000,00	01 Reprises amortissements des immobilisations ECRITURE ORDRE AFIN DIRECTION DES FINANCES	7811	1 753 868,00
01 Virement à la section d investissement ECRITURE ORDRE AFIN DIRECTION DES FINANCES	023	1 028 224,00	324 Immobilisations corporelles TRAVAUX REGIE - SAMO - ECRITURE ORDRE AFIN DIRECTION DES FINANCES 10A4752 1PARKING DU CHEVAL ROUGE	722	330 216,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 087 099,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 087 099,00</b>

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

**3) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en investissement**

Dépenses			Recettes		
01	4581003	-636 000,00	01	4582003	-636 000,00
OPCT - POSTE CENTRAL DE REGULATION DU TRAFFIC TCIR CIRCULATION 07A4701 1PLAN CIRCULATION (PCRT)			OPCT - POSTE CENTRAL DE REGULATION DU TRAFFIC FINANCEMENT DE L'AGGLO TCIR CIRCULATION - 07A4701 1PLAN CIRCULATION (PCRT)		
821	2315	-100 000,00			
Installations, matériel et outillage technique TCIR CIRCULATION 07A4701 1PLAN CIRCULATION (PCRT)					
020	2183	87,00			
Matériel de bureau et matériel informatique ADFA DGA FINANCES ET ADMINISTRATION 13B006 3EQUIPEMENT BUREAUX SERVICES ADMINISTRAT					
323	2088	62,00			
Autres immobilisations incorporelles AARC ARCHIVES 13B009 3RESTAUR. CONSERV. DOCUMENTS					
323	2168	116,00			
Autres collections et oeuvres d'art AARC ARCHIVES 13B007 3EQUIPEMENT DIVERS					
824	2031	-4 500,00			
Frais d'études UUSL DROIT DES SOLS 10A452 1PROJET CENTRE VILLE					
833	2088	-105 000,00			
Autres immobilisations incorporelles PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 08B456 1ILE CHARLEMAGNE-RESTAU.MILIEUX AQUATIQUE					
024	20421	3 000,00			
Biens mobiliers, matériels et études CEVE EVENEMENTIEL 05A4852 ANIMATION QUAI DE LOIRE					
020	2135	3 300,00			
Installations générales, agencements, aménagement des constructions TPAT PATRIMOINE 13Z005 2GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX					
824	238	-341 667,00			
Avances versées sur commandes d immobilisations UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE - REPORT DE CALENDRIER 09A456 1MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ARGONNE					
94	2313	13 000,00			
Constructions UPCO POLE COMMERCE 04C305 1ETUDE RUE ROYALE GRAND AXE FISAC T3F					
824	238	-39 073,00			
Avances versées sur commandes d immobilisations UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09AG08C 1GPV RESIDENTIALISATION C					
824	238	-79 549,00			
Avances versées sur commandes d immobilisations UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09A456 1MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ARGONNE					
			824	1321	-39 000,00
			État et établissements nationaux UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09AG21 1GPV AVENUE KENNEDY		
			824	1327	-153 600,00
			Budget communautaire et fonds structurel UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09AG21 1GPV AVENUE KENNEDY		
823	2041642	-52 000,00			
Bâtiments et installations TSTA STATIONNEMENT 08A01315 3PARC FLORAL (B.A.)					
823	2313	-29 000,00			
Constructions TPRO PRODUCTION 08A11028 3CENTRE DE PRODUCTION					

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

822 Concessions et droits similaires ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 13B052 3SI - ESPACE PUBLIC	2051	-30 000,00		
322 Autres immobilisations corporelles CMBA MUSEE DES BEAUX ARTS 05A430 3MUSEE DES BEAUX ARTS - AMENAGEMENTS	2188	1 100,00		
112 Matériel de bureau et matériel informatiques ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 01A249 3EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	2183	-25 000,00		
20 Concessions et droits similaires ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 13B0241 1CONCERTO	2051	-21 000,00		
213 Constructions TPAT PATRIMOINE 06A472 1RENOVATION GS DE LA FOURNIERE	2313	-150 000,00		
213 Constructions TPAT PATRIMOINE - LOTS INFRUCTUEUX 06A478 1EXTENSION MATERNELLE C. LEWY	2313	-294 000,00		
822 Bâtiments et installations TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AA 1VOIRIE AMELIO-MURLINS COLIGNY	204182	235 800,00		
823 Installations générales, agencements, aménagements des constructions TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 08A01299 1JARDIN DES PLANTES	2135	-87 191,00		
020 Concessions et droits similaires ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 13B253 3-SI LOGICIEL SUVI ASSURANCES	2051	10 000,00		
821 Autres installations, matériel et outill TODP OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 07A465 3SANITAIRES PUBLICS	2158	-5 000,00		
026 Autres immobilisations corporelles PCIM CIMETIERES 01B131 1AMENAGEMENT CIMETIERES	2188	2 887,00		
324 Constructions AFIN - TRAVAUX REGIE - SAMO - ECRITURE ORDRE 10A4752 1PARKING DU CHEVAL ROUGE	2313	330 216,00		
01 Biens mobiliers, matériel et études AFIN DIRECTION DES FINANCES AMORTISSEMENTS ECRITURE ORDRE	2804131	72 256,00		
01 Bâtiments et installations AFIN DIRECTION DES FINANCES AMORTISSEMENTS ECRITURE ORDRE	28041412	44 572,00	01 F.C.T.V.A. SUR INVESTISSEMENTS 2011 AFIN DIRECTION DES FINANCES	10222 -650 000,00
01 Bâtiments et installations AFIN DIRECTION DES FINANCES AMORTISSEMENTS ECRITURE ORDRE	2804172	991 209,00	01 Emprunts en euros AFIN DIRECTION DES FINANCES	1641 804 832,00
01 Biens mobiliers, matériel et études AFIN DIRECTION DES FINANCES AMORTISSEMENTS ECRITURE ORDRE	280421	645 831,00	01 Virement de la section de fonctionnement AFIN DIRECTION DES FINANCES	021 1 028 224,00
020 Constructions AFIN DIRECTION DES FINANCES - ECRITURE ORDRE 13Z005 2GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	2313	359,00	020 Frais d'études AFIN DIRECTION DES FINANCES - ECRITURE ORDRE 13Z005 2GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	2031 359,00
020 Autres immobilisations corporelles en co AFIN DIRECTION DES FINANCES - ECRITURE ORDRE 13C260 2RENOUV MAT AUDIOVISUEL	2318	1 866,00	020 Frais d'études AFIN DIRECTION DES FINANCES - ECRITURE ORDRE 13C260 2RENOUV MAT AUDIOVISUEL	2031 1 866,00
821 Installations, matériel et outillage tec AFIN DIRECTION DES FINANCES - ECRITURE ORDRE 07A469 1JALONNEMENT SIGNALISATION	2315	32 986,00	821 Frais d'études AFIN DIRECTION DES FINANCES - ECRITURE ORDRE 07A469 1JALONNEMENT SIGNALISATION	2031 32 986,00
822 Installations, matériel et outillage tec AFIN DIRECTION DES FINANCES - ECRITURE ORDRE 07A032 1VOIRIE AMELIORATION	2315	4 761,00	822 Frais d'études AFIN DIRECTION DES FINANCES - ECRITURE ORDRE 07A032 1VOIRIE AMELIORATION	2031 4 761,00
824 Installations, matériel et outillage tec AFIN DIRECTION DES FINANCES - ECRITURE ORDRE 10A144 3DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN	2315	14 628,00	824 Frais d'études AFIN DIRECTION DES FINANCES - ECRITURE ORDRE 10A144 3DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN	2031 14 628,00
<b>TOTAL</b>		<b>409 056,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>409 056,00</b>



**4) En synthèse, la décision modificative du budget principal s'équilibre de la manière suivante**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	645 466,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	298 766,00	
65 Autres charges de gestion courante	29 991,00	
67 Charges exceptionnelles	84 652,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes.		3 015,00
023 Virement à la section d'investissement	1 028 224,00	
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections		2 084 084,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 087 099,00</b>	<b>2 087 099,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-200 728,00	
204 Subventions d'équipement versées	210 800,00	
21 Immobilisations corporelles	253 825,00	
23 Immobilisations en cours	-1 357 525,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		-650 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	4 560,00	804 832,00
13 Subventions d'investissement		-192 600,00
27 Autres immobilisations financières	-4 560,00	
4581003/4582003 - opé. cpte de tiers PCRT	-636 000,00	-636 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement		1 028 224,00
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 084 084,00	
041 Opérations patrimoniales	54 600,00	54 600,00
<b>TOTAL</b>	<b>409 056,00</b>	<b>409 056,00</b>

**II) BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA**

**1) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :**

Dépenses			Recettes		
33	611	16 000,00	33	7062	16 000,00
Contrats de prestations de services CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 0000843 FESTIVAL DE JAZZ 20XX			Redevances et droits des services à caractère culturel CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 0000843 FESTIVAL DE JAZZ 20XX		
33	6238	39 000,00	33	70878	39 000,00
Divers DDIC DIRECTION INFORMATION ET COMMUNICATION 0000843 FESTIVAL DE JAZZ 20XX			par d'autres redevables DDIC DIRECTION INFORMATION ET COMMUNICATION - PARTENARIAT 0000843 FESTIVAL DE JAZZ 20XX		
<b>TOTAL</b>		<b>55 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>55 000,00</b>

**2) En synthèse, la décision modificative du budget annexe opérations soumises à TVA s'équilibre de la manière suivante**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	55 000,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes.		55 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00</b>	<b>55 000,00</b>

ADOPTE A 42 VOIX CONTRE 3  
IL Y A 10 ABSTENTIONS

N° 15 – **Taxe sur la consommation finale d'électricité. Fixation du coefficient multiplicateur unique pour 2013.**

**M. MARTIN** – *Nous devons fixer le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale, je vous propose de le fixer au taux de 8,28. Je rappelle que c'est une recette importante de la Ville, un peu plus de 2 000 000 € par an.*

**M. RICOURD** – *L'année dernière, on avait déjà voté contre cette délibération. A l'instant, Michel MARTIN a rappelé les hauts prix de l'énergie qui frappent de plein fouet tout le monde, mais en particulier les familles modestes, les locataires et habitants.*

*En rajouter, ne nous semble pas une bonne chose, donc nous voterons contre cette délibération.*

**M. le Maire** – *Très bien. Je vous consulte.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a modifié le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité pour les mettre en conformité avec le droit européen.

Jusqu'au 31 décembre 2010, la taxe sur la consommation finale d'électricité était assise sur le montant total des factures acquittées. Sur le territoire d'Orléans, son taux s'élevait à 8 % (délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 1960).

Désormais, la taxe d'électricité est établie par rapport à un barème en € par MWh dépendant de la puissance souscrite auquel est appliqué un coefficient multiplicateur voté par la collectivité :

- 0,75 € par MWh pour les consommations des non-professionnels et professionnels dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 36 KVA,
- 0,25 € par MWh pour la consommation des professionnels dont la puissance maximale souscrite est supérieure à 36 KVA et inférieure à 250 KVA.

A consommation équivalente, ces nouvelles modalités de taxation assises sur le nombre de KW consommés, font perdre aux collectivités le dynamisme lié à l'évolution des prix de l'électricité dont elles bénéficiaient antérieurement. Pour corriger cet effet, les textes prévoient, à compter de 2012, une actualisation annuelle du coefficient multiplicateur en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, dans les limites définies par l'Etat.

La recette était de 2,032 millions d'euros en 2011, elle est estimée à un montant identique pour 2012.

Pour 2013, le coefficient multiplicateur maximum peut être fixé au maximum à 8,28 pour les communes et il est proposé au Conseil Municipal de décider de son application pour 2013.

Ceci exposé,

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L. 2333-2 à L. 2333-5 et L. 5212-24 à L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 août 2012 actualisant pour 2013 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité (NOR : BUDE1210182A),

**Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,28 à compter du 1er janvier 2013 ».**

ADOpte PAR 45 VOIX CONTRE 3  
IL Y A 7 ABSTENTIONS

N° 16 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Renouvellement des composants dans diverses résidences de l'O.P.H. Garantie d'un emprunt de 1 905 000 €. Approbation d'une convention.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par courrier du 18 juillet 2012, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 40,89 % d'un emprunt de 1 905 000 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer le renouvellement de composants 2012 de diverses résidences de l'O.P.H. situées à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %, la Ville de Fleury-les-Aubrais à hauteur de 3,20 %, la Ville de Saran à hauteur de 3,02 %, la Ville de Chécy à hauteur de 1,31 %, la Ville de saint-Jean-de-Braye à hauteur de 0,66 % et la Ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin à hauteur de 0,92 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE :

**ARTICLE PREMIER** : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 40,89 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 905 000 € souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt Réhabilitation est destiné à financer le renouvellement de composants 2012 de diverses résidences de l'O.P.H. situées à Orléans.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation
  - Montant du prêt : 1 905 000 €
  - Durée totale du prêt : 15 ans
  - Durée du différé d'amortissement : 24 mois
  - Périodicité des échéances : annuelle
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
  - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
  - Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

**ARTICLE 3** : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des

sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 20 logements situés 1-3-5 rue Pierre du Lys. Garantie d'un emprunt de 73 650 €. Approbation d'une convention.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par courrier du 16 août 2012, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 73 650 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 20 logements situés 1-3-5 rue Pierre du Lys à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 73 650 €, souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt Réhabilitation est destiné à financer la résidentialisation de 20 logements situés 1-3-5 rue Pierre du Lys à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation
- Montant du prêt : 73 650 €
- Durée totale du prêt : 10 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de

prêt + 60 pdb

- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 150 logements situés rues Perrot et Porte Dunoise. Garantie d'un emprunt de 436 052 €. Approbation d'une convention.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par courrier du 16 août 2012, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 436 052 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 150 logements situés rues Perrot et Porte Dunoise à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 436 052 €, souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt Réhabilitation est destiné à financer la résidentialisation de 150 logements situés rues Perrot et Porte Dunoise à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation
- Montant du prêt : 436 052 €
- Durée totale du prêt : 10 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 90 logements situés 28 à 38 avenue de la Marne. Garantie d'un emprunt de 347 019 €. Approbation d'une convention.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par courrier du 16 août 2012, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 347 019 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 90 logements situés 28 à 38 avenue de la Marne à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 347 019 €, souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès

de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt Renouvellement urbain subventionné est destiné à financer la résidentialisation de 90 logements situés 28 à 38 avenue de la Marne à Orléans.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Renouvellement urbain subventionné
- Montant du prêt : 347 019 €
- Durée totale du prêt : 15 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

**ARTICLE 3** : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 5** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

**ARTICLE 6** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 48 logements situés 1 à 9 rue Jean Louvet. Garantie d'un emprunt de 35 670 €. Approbation d'une convention.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par courrier du 16 août 2012, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 35 670 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 48 logements situés 1 à 9 rue Jean Louvet à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 35 670 €, souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt Renouvellement urbain subventionné est destiné à financer la résidentialisation de 48 logements situés 1 à 9 rue Jean Louvet à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Renouvellement urbain subventionné
- Montant du prêt : 35 670 €
- Durée totale du prêt : 15 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Amélioration de 29 logements situés 11 et 13 rue de Cracovie. Garantie d'un emprunt de 575 300 €. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier du 18 juillet 2012, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 575 300 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'amélioration de 29 logements situés 11 et 13 rue de Cracovie à Orléans.



Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 575 300 €, souscrit par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt Renouvellement urbain subventionné est destiné à financer l'amélioration de 29 logements situés 11 et 13 rue de Cracovie à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Renouvellement urbain subventionné
- Montant du prêt : 575 300 €
- Durée totale du prêt : 20 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0 00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Amélioration de 29 logements situés 7 et 9 rue de Cracovie. Garantie d'un emprunt de 764 034 €. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier du 18 juillet 2012, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 764 034 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'amélioration de 29 logements situés 7 et 9 rue de Cracovie à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

**ARTICLE PREMIER** : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 764 034 €, souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt Renouvellement urbain subventionné est destiné à financer l'amélioration de 29 logements situés 7 et 9 rue de Cracovie à Orléans.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Renouvellement urbain subventionné
- Montant du prêt : 764 034 €
- Durée totale du prêt : 20 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

**ARTICLE 3** : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 5** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 23 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 80 logements situés 2, 4, 6, 8 et 10 rue Félix Maulien. Garantie d'un emprunt de 358 700 €. Approbation d'une convention.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par courrier du 2 août 2012, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 358 700 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 80 logements situés 2-4-6-8-10 rue Félix Maulien à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 358 700 €, souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt Renouvellement urbain subventionné est destiné à financer la résidentialisation de 80 logements situés 2-4-6-8-10 rue Félix Maulien à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Renouvellement urbain subventionné
- Montant du prêt : 358 700 €
- Durée totale du prêt : 15 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Acquisition-amélioration de 4 logements situés 12/15 venelle du Gris meunier et 22 rue porte Dunoise. Garantie d'un emprunt de 343 309 €. Approbation d'une convention**

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier du 16 juillet 2012, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 343 309 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition-amélioration de 4 logements situés 12/15 venelle du gris Meunier et 22 rue Porte Dunoise à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 343 309 €, souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt P.L.A.I. travaux d'un montant de 240 317 € et d'un prêt P.L.A.I. foncier d'un montant de 102 992 €.

Ce prêt P.L.A.I. est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 4 logements situés 12/15 venelle du gris Meunier et 22 rue Porte Dunoise à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Prêt P.L.A.I. travaux
- Montant du prêt : 240 317 €
- Durée de la période de préfinancement : de 3 mois à 12 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle

- Index : Livret A  
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret en vigueur à la date d'effet du contrat –  
20 pdb  
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)  
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

- Prêt P.L.A.I. foncier

- Montant du prêt : 102 992 €  
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans  
- Périodicité des échéances : annuelle  
- Index : livret A  
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret en vigueur à la date d'effet du contrat - 20  
pdb  
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)  
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

ARTICLE 3 : La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt :  
-soit de 3 mois à 12 mois maximum de préfinancement suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour la partie travaux,  
-soit 50 ans pour la partie foncière,  
et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : L'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais s'engage envers la Ville à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement, en application des articles L. 441-1 et R. 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 30 logements de sapeurs pompiers situés rue Marcel Proust. Garantie d'un emprunt de 665 000 €. Approbation d'une convention.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par courrier du 29 août 2012, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 665 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la réhabilitation de 30 logements de sapeurs pompiers situés 3 rue Marcel Proust à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

**ARTICLE PREMIER** : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 665 000 €, souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt expérimental est destiné à financer la réhabilitation de 30 logements de sapeurs pompiers situés 3 rue Marcel Proust à Orléans.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Expérimental
  - Montant du prêt : 665 000 €
  - Durée totale du prêt : 20 ans
  - Périodicité des échéances : annuelle
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 140 pdb
  - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

**ARTICLE 3** : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 5** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

**ARTICLE 6** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – **S.E.M.D.O. Aménagement de la tête Nord du Pont de l'Europe. Garantie d'un emprunt de 1 600 000 €. Approbation**

**Mme GRIVOT** – *Il s'agit d'une garantie financière pour 80 % d'un emprunt pour la tête Nord du Pont de l'Europe.*

**M. DELOIRE** – *M. le Maire, chers collègues, manifestement, nous sommes en présence d'un site prestigieux qui s'est situé face à la Loire et face à un pont de grande qualité architecturale. Sur un site pareil, il est clair et même indispensable qu'apparaissent des constructions de grande qualité architecturale en conformité avec cet ensemble urbanistique.*

*Or, déjà apparaissent quelques éléments sur l'aménagement de la tête Nord du Pont de l'Europe. Premièrement, le Maire de Saint Jean la Ruelle a évoqué la possibilité d'inverser le sens de circulation de la rue Gambetta, deuxièmement, le Crédit Mutuel, me semble-t-il, a évoqué son désir de s'installer à cet endroit et enfin le parc relais actuel du clos du Mistigri correspond à une installation provisoire et il conviendra sans doute de prévoir un parc relais souterrain à l'avenir.*

*Au vu de ces éléments, il semble qu'une concertation très importante doit être menée pour que cet aménagement de la tête Nord du Pont de l'Europe, qui est aussi une entrée de ville, corresponde aux attentes des Orléanais et que l'on puisse réussir cet aménagement.*

*Quels éléments pouvez-vous nous apporter ce soir qui correspondent en pratique à cette garantie d'emprunt de 1 600 000 € pour l'aménagement de la tête Nord du Pont de l'Europe ? D'avance, merci de votre réponse.*

**M. LEBRUN** – *Dans la délibération, on n'a pas le détail de ce qui va être fait à la tête Nord du Pont de l'Europe et cela me pose un problème. Comment voter une garantie d'emprunt sans savoir ce que l'on va y faire ?*

**M. le Maire** – *Oui, il faut le préciser, on a peut-être été un peu vite en besogne, on est sur le refinancement du coût des fouilles archéologiques.*

*Je suis désolé, cela n'a pas été précisé.*

**M. DELOIRE** – *Cela manquait comme précision.*

**M. le Maire** – *Oui, tout à fait, vous avez raison, je vous en donne acte. Mais les fouilles coûtent cher, ne m'en parlez pas !*

**M. LEBRUN** – *Cela n'empêche pas d'avoir un jour le détail et de discuter de ce qui va être fait.*

**M. CARRE** – *Cela va venir dans peu de temps.*

**M. le Maire** – *On n'y est pas encore complètement.*

**M. DELOIRE** – *Donc, M. CARRE, vous ne pouvez pas nous en dire un peu plus ce soir ?*

**M. le Maire** – *Cela va venir. Je vous consulte.*

Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La S.E.M.D.O. réalise l'aménagement de l'îlot situé à la tête nord du pont de l'Europe dans le cadre d'une convention publique d'aménagement et envisage de mettre en place un emprunt à taux fixe de 1 600 000 €, conformément au compte rendu annuel d'opération adopté par le Conseil Municipal en séance du 12 juillet 2012.

Par courrier du 3 août 2012, la S.E.M.D.O. sollicite la garantie à 80 % de la Ville ainsi que le permettent les textes.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 3).

Vu la demande formulée par la S.E.M.D.O.,

Vu la proposition de financement formulée par la Caisse d'Epargne Loire Centre et le projet de contrat correspondant,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

**ARTICLE PREMIER** : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 80 % à la S.E.M.D.O. pour le remboursement d'un emprunt de 1 600 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre aux conditions suivantes :

	Conditions financières
Organisme prêteur	Caisse d'Epargne Loire Centre
Montant du prêt	1 600 000 €
Quotité garantie demandée	80%
Taux d'intérêt	taux fixe 1,92 %
Périodicité des échéances	mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle
Durée de la phase d'amortissement	36 mois (3 ans)
Mode d'amortissement	in fine

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Orléans s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne Loire Centre, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts (ou ressources) dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse d'Epargne Loire Centre discute au préalable l'organisme défaillant.

**ARTICLE 2** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

**ARTICLE 3** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Loire Centre et la S.E.M.D.O. »

ADOPTE A L'UNANIMITE







TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

## Demain se prépare aujourd'hui

### Construire l'agglomération de demain

- Adhésion de l'Agglo à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Loiret
- André Dessaux, une nouvelle ZAC d'intérêt communautaire



### L'Agglo, naturellement ligérienne

- Réaménagement du quai du Roi
- Poursuite de Loire Trame Verte



### Des chantiers structurants

- Réaménagement de la RD 2020 Sud en avenue urbaine à Orléans
- Passerelle piétons-cycles du pont Maréchal Leclerc à Olivet
- Reconstruction du pont Auger à Chécy
- RD 951 à Saint Jean le Blanc (4<sup>ème</sup> tranche)
- Démarrage des travaux de prolongation du boulevard Victor Hugo...



**Mme CHERADAME** – L'agglomération a effectivement adopté son agenda 21 en matière de territoire sur la Ville d'Orléans, principalement sur l'aménagement de la RD 2020 qui a fait l'objet de travaux et le programme des aménagements du Quai du Roi.



## Transports urbains, encourager une nouvelle façon de se déplacer

### Ligne B : fin des grands travaux, place aux essais

- Achèvement de la quasi-totalité des travaux de construction de la ligne, des stations et des équipements structurants et : fin 2011, réception du centre de maintenance.
- Une indemnisation des professionnels riverains du chantier à hauteur de 1,2 M€, soit 4 fois plus que pour la ligne A.



- Concertation sur le futur réseau bus/tram TAO : 1300 participants pour 6 réunions publiques → 90% des demandes exprimées prises en compte.
- Une nouvelle Délégation de Service Public avec KEOLIS, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Un réseau plus accessible
- Une pratique du vélo urbain en hausse



**Mme CHERADAME** – Pour les transports et les déplacements, des travaux du tramway ont été entrepris avec la mise en place des essais et la réalisation de la rue Jeanne d'Arc qui s'est terminée au mois d'avril ainsi que la concertation sur le nouveau réseau bus.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## L'innovation au service de l'emploi

### Des parcs d'activités où il fait bon **entreprendre** »

- Poursuite des travaux de viabilisation des zones d'activités et des études préalables à la création / extension de zones
- Une offre diversifiée de services aux entreprises et à leurs salariés

### Favoriser et soutenir la recherche et l'innovation

- Soutien aux **pôles de compétitivité** Cosmetic Valley et S2E2, Elastopôle et DREAM
- Soutien au **cluster Nekoé**
- Financement de **projets innovants** et soutien aux **PME locales**
- Convention de **partenariat avec HEC Paris** (Start up in vitro)

### Les chiffres-clés 2011

- **plus de 100 entreprises locales suivies**
- **32 projets de développement**
- **9 projets d'implantation**
- **700 visiteurs** pour la 8<sup>ème</sup> édition du salon de la création et de la reprise d'entreprises
- **14 entreprises** en pépinières au 31/12/2012 (33 emplois)
- **463 apprentis** et **150 adultes** inscrits au CFA de l'AgglO en 2011



**Mme CHERADAME** - En matière économique, l'agglomération poursuit ses travaux de viabilisation des zones d'activités et continue à soutenir ses pôles de compétitivité.



## La qualité de l'eau, un élément de vie

### • Les stations de traitement des eaux usées

➤ Deuxième année de fonctionnement de la **station de traitement des eaux usées de la Source** : 2 269 022 m<sup>3</sup> d'eaux usées brutes traités en 2011 (90 000 EH)

➤ **Station de l'île Arrault** : une mise en eau en juin 2012, un traitement performant et innovant (95 000 EH)

• **Une chambre à sable en voie de réhabilitation** : des études hydrauliques réalisées en 2011 pour une première phase de travaux prévue en 2013

• **Cap sur l'utilisateur** : mise en place d'un **service dédié à la relation à l'utilisateur**

• **Aménagement d'un bassin d'orage sur le parc d'activités d'Ingré / St Jean de la Ruelle** : un **ouvrage régulateur** pour lutter contre les inondations et préserver le réseau en aval, **500 m<sup>3</sup>** de stockage



**Mme CHERADAME** – *En ce qui concerne l'assainissement, nous sommes en deuxième année de fonctionnement de la station de traitement des eaux usées de la Source.*

*La station de l'île Arrault qui était en travaux en 2011, a été mise en service en juin 2012.*



## Gestion des déchets, jetons moins pour vivre mieux !

### La gestion et la valorisation des déchets

- Une collecte des déchets désormais organisée en fonction du type d'habitat
- Une collecte sélective en porte à porte pour tous les foyers de l'agglomération
- Réhabilitation du centre de tri des déchets : une capacité de traitement augmentée à 18 000 tonnes par an, une unité de tri modernisée (automatisation à 80% de la chaîne de tri)...

- Les déchetteries de l'Agglo certifiées ISO 14 001

### La prévention et la réduction des déchets à la source

- Le compostage en nette progression
- Mise en ligne d'un annuaire du réemploi, de la location et de la réparation, des ateliers pour « jardiner au naturel »...



**Mme CHERADAME** – Pour ce qui concerne la gestion des déchets, on est dans la valorisation et la collecte des déchets désormais en porte à porte selon le type d'habitat.

La collecte sélective se fait maintenant sur tout le domaine de l'agglomération et le centre de tri des déchets a été réhabilité.



COHESION SOCIALE

## La cohésion sociale, au plus près des habitants

### Soutenir la production et la rénovation des logements :

360 logements sociaux financés en 2011 et démarrage de l'OPAH

« habitat durable » 2011-2013

### Aux côtés des acteurs locaux pour favoriser le lien social

- Un cadre partenarial : renouvellement du CUCS en juillet 2011
- 5 projets financés par l'Agglo au sein de la programmation 2011
- Poursuite des programmes de renouvellement urbain

### Accompagner les publics en difficulté vers l'emploi

- Rapprochement des partenaires de la Maison de l'Emploi et du PLIE de l'Agglo
- Financement du suivi de 3242 personnes (avec l'appui du FSE)
- Soutien au dispositif DEUXIEME CHANCE, chantier-formation sur la commune de SEMOY...



Ouverture d'une 5<sup>ème</sup> aire d'accueil  
à Saran : 133 emplacements sur  
l'agglomération orléanaise



### **Mme CHERADAME** – Quelques compétences importantes :

- la cohésion sociale avec le soutien à la rénovation de logements, notamment ceux de l'O.P.A.H. pour 360 logements et des partenariats dans le cadre du C.U.C.S. où cinq projets ont été financés par l'Agglo.

- le rapprochement de la maison de l'Emploi et du P.L.I.E. de l'agglomération.

Voilà, M. le Maire, en quelques mots, ce qui s'est passé à la communauté de l'agglomération en 2011.

**M. le Maire** – Bravo, Mme CHERADAME, parce qu'il s'est passé beaucoup de choses à l'agglomération et vous les avez vraiment remarquablement synthétisées.

Je vous invite à faire court, on ne fait pas le débat de l'agglomération, on est d'accord.

**M. LEBRUN** – C'est effectivement très synthétique. C'est dommage que M. LEMAIGNEN ne soit pas là, mais on a tous compris pourquoi.

Je vous avais écrit, M. le Maire, il y a deux mois concernant l'aménagement des stations de tramway en centre-ville, plus particulièrement celle de la rue Jeanne d'Arc et celle de la place de l'Etape. J'aimerais savoir si l'on a avancé sur cette question, si l'on peut avoir des réponses.

Sur le ramassage des déchets, on constate en centre-ville que la Ville est mise à contribution

*pour une bonne part pour le ramassage des déchets. Cela veut dire que l'Agglo ne ramasse pas tout. Beaucoup de personnes ont le sentiment qu'elles paient deux fois. On voudrait savoir qui ramasse les déchets, est-ce que c'est l'Agglo ou est-ce que c'est la Ville ?*

*Sur les encombrants, j'avais demandé, l'an dernier s'il pouvait y avoir un service à la demande compte tenu qu'un certain nombre de personnes en Ville qui n'ont pas de véhicule pour aller dans les déchetteries. Merci.*

**M. RICOUD** – *En complément à ce que vient de dire Dominique LEBRUN, concernant le ramassage des encombrants appelés monstres, le fait que l'on soit passé de deux passages à un, suscite un certain mécontentement dans l'habitat collectif.*

*Certes, il faut aller dans les déchetteries, ce qui est tout à fait normal, quand on voit les queues aux déchetteries, on s'aperçoit qu'elles sont utilisées. Mais, comme le dit Dominique LEBRUN, il y a des habitants qui n'ont pas de véhicules adaptés pour transporter des déchets, de vieux meubles, etc. Je souhaite que l'on réfléchisse, notamment en ce qui concerne l'habitat collectif, à revoir cette question là et revenir à deux passages. Quand on discute avec des responsables des organismes H.L.M., on s'aperçoit que cela pose un souci. Donc, je souhaiterais que l'on revoie cette question. Merci.*

**M. BRARD** – *M. le Maire, j'avais un certain nombre de questions à poser, comme je siége à l'agglomération et qu'il y a des questions qui concernent directement Orléans, mais je pense qu'il serait plus correct de les poser en présence de M. LEMAIGNEN.*

*Je voulais vous proposer, M. le Maire, de remettre cette question à l'ordre du jour la prochaine fois, sinon, j'écrirai à M. LEMAIGNEN. Mais cela m'embête. J'avais des questions à poser sur :*

- la station de l'Île Arrault, quand elle sera complètement terminée et qu'elle arrêtera de sentir mauvais, car elle sent toujours aussi mauvais,*
- les reprises de travaux sur la RD 2020, reprises multiples avec toujours des difficultés mais aussi sur les plantations au même endroit,*
- les malfaçons sur la ligne de tramway,*
- les problèmes d'accessibilité sur la ligne de tramway et un certain nombre d'autres sujets.*

*Cela me paraîtrait plus correct, je retire toutes mes questions et je les poserai en présence de M. LEMAIGNEN.*

**M. le Maire** – *Je vous en donne acte, mais je vous propose plutôt, d'autant plus que vous siégez à l'agglomération de poser ces questions à l'agglomération y compris avec les services de l'Agglo qui peuvent également répondre sur ces questions techniques.*

**M. BRARD** – *M. le Maire, je m'attendais à votre remarque. Mais je ne voulais pas défavoriser mes amis et collègues, notamment du Front de Gauche, élus d'Orléans qui eux ne siègent pas à l'Agglo, vous comprenez bien.*

**M. LEBRUN** – *Cela va peut-être venir !*

**M. le Maire** – *Ce point vous honore, M. BRARD.*

*Je vais passer la parole à Mme KOUNOWSKI, si vous le voulez bien.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Moi aussi j'aurais bien aimé que M. LEMAIGNEN soit là. Le problème est pareil pour les déchets. Il y a eu une décision au niveau de l'Agglo, de réduire la collecte des déchets, ce qui est bien puisque l'on va vers une diminution des volumes des déchets notamment par rapport aux lycées et aux structures assez grandes, je regrette que cette décision ait été prise sans accompagnement. On leur a dit que l'on diminue leur volume, et à eux de se débrouiller pour le reste.*

*Il y a des lycées dans lesquels on ne fait pas encore le tri sélectif, les déchets ne sont pas valorisés, et je trouve que suite à une telle décision de l'Agglo, il aurait fallu un accompagnement pour*



aider ces structures à trier les déchets, à les valoriser et donc à réduire leur coût et aller vers une diminution de la production des déchets.

**M. le Maire** – C'est très bien, mais vous citez les lycées que je sache c'est à la Région de le faire, c'est sa compétence. L'Agglo s'occupe de la collecte des ordures ménagères, ce n'est pas de sa responsabilité de faire les autres collectes.

**Mme KOUNOWSKI** – Avant, ils ramassaient tout, mais d'un coup, ils ont décidé arbitrairement de diminuer le volume.

**M. le Maire** – C'étaient des charges indues, ce n'était pas dans les compétences de l'Agglo.

**Mme KOUNOWSKI** – Mais il faut accompagner.

**M. le Maire** – Je vous suggère de poser toutes ces questions au Vice-Président chargé des déchets à l'Agglomération, c'est de sa responsabilité et je pense qu'il sera très heureux de vous répondre.

Je donne la parole à M. BEN CHAABANE.

**M. BEN CHAABANE** – En l'absence de M. LEMAIGNEN, je suis étonné que personne dans la majorité ne rende hommage au travail qu'il a fait. Au delà de la différence de sensibilité politique qui me différencie de M. ...

(réaction de Mme CHARADAME hors micro)

**M. le Maire** – Je n'ai pas encore donné la parole à Mme CHERADAME pour répondre, voyez-vous ? Franchement !

**M. BEN CHAABANE** – Merci M. le Maire, vous lisez dans ma tête.

Donc, au delà de différences de sensibilité politique qui me séparent de M. LEMAIGNEN, je tiens à dire qu'en tant bientôt ex-élu de l'Agglo, en attendant de nouvelles évolutions, je me suis toujours bien senti à l'Agglo, j'ai aimé la teneur des débats, l'équilibre, son sens du dialogue. Et je voulais le dire puisque personne dans la majorité ne l'a dit, donc je me suis dévoué ce soir.

**M. le Maire** – M. GRAND souhaite intervenir.

**M. GRAND** – J'étais, il y a quelques années maintenant, élu à l'agglomération et en charge de la gestion des déchets auprès de Christophe CHAILLOUX et de la prévention de tout ce qui était lié aux déchets. Il faut savoir que dans les lycées et les collèges, un usage voulait que l'agglomération récupère les déchets d'ordures ménagères et autres. Lors du remodelage et de la réorganisation de la collecte des déchets, il a été décidé de mettre fin à cet usage. Aujourd'hui, les lycées passent des contrats avec des entreprises pour pouvoir collecter leurs déchets. C'est une chose qui a été anticipée et préparée avec les différentes collectivités qui étaient en charge des collèges et des lycées. C'est la raison pour laquelle il n'y a plus de collecte faite par l'Agglo pour arriver au grand équilibre voulu par M. MARTIN. Merci.

**M. le Maire** – Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

**M. LEBRUN** – C'est dommage que je n'aie pas eu de réponse par rapport à ce que j'avais posé sur le compte-rendu de l'Agglo. Je pensais que j'aurais une réponse.

**M. le Maire** – Sur les encombrants ?

**M. LEBRUN** – Sur les encombrants, sur les bancs rue Jeanne d'Arc, etc.

**M. le Maire** – M. LEBRUN, on est sur un rapport d'activités, on n'est pas sur des questions qui sont certes importantes mais de détail, sur le fonctionnement de l'agglomération. On peut passer

*quatre heures de débat sur les points particuliers, mais là, on est juste sur la présentation des points essentiels du rapport d'activités.*

*J'ai noté ce que vous disiez sur les encombrants, sur le fait qu'il n'y ait qu'un passage et effectivement, cela mériterait d'être amélioré. On en est d'accord. Je me permets de vous renvoyer une fois de plus au Vice-Président en charge des déchets.*

*Je vous prie de bien vouloir prendre acte du rapport.*

*Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Les dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales font obligation aux présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Il appartient à chaque Maire de communiquer ce rapport au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la Commune au Conseil de Communauté sont entendus.

Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut aussi être entendu à sa demande par le Conseil de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Ces documents ont été transmis à la Ville par le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », le 17 juillet 2012.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités 2011 de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

N° 28 – **Convention Territoriale de l'Argonne. Projet de restructuration du centre commercial Marie Stuart intégrant une Maison de Santé Pluridisciplinaire. Approbation d'un protocole d'accord avec la S.A. Stuart Commercial.**

**M. LANGUERRE** – *Chers collègues, M. le Maire, dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne, du projet de restructuration du centre commercial Marie Stuart qui intègre la Maison de Santé Pluridisciplinaire, un projet qui a été présenté l'an dernier, il s'agit d'un protocole d'accord à signer avec la S.A. Stuart Commercial. C'est un protocole technique dans une opération de restructuration particulièrement complexe qui enfin débouche avec un budget important.*

*L'accord avec Stuart Commercial va permettre d'envisager la planification des opérations qui vont se dérouler d'ici 2014 avec la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire d'environ 700 m<sup>2</sup>. Je rappelle que c'est un budget de plus de 3 000 000 d'euros avec 1 000 000 € pour la Ville et 1 200 000 € pour la S.A. Stuart Commercial.*

**M. CHAPUIS** – *J'ai deux petits points :*

*1) expliquer que Jean-Paul BRIAND qui est absent, dont j'ai le pouvoir, ne souhaite pas participer à ce vote étant en contact sur le projet médical. Je lèverai la main à titre personnel et pas avec son pouvoir.*

*2) rappeler notre soutien au projet. En effet, on parle souvent de déserts médicaux en milieu rural mais on les a aussi en milieu urbain et donc je salue cette initiative. Pour l'instant, il est vrai que c'est plutôt un projet urbain sur la construction et la rénovation de bâtis.*

*J'avais une inquiétude sur le projet médical et j'ai besoin d'être un peu rassuré sur*

*l'avancement de ce projet. Je ne veux pas le mettre en parallèle avec celui de la Source qui avance très rapidement. Je voulais avoir quelques éclaircissements sur ce bâtiment, savoir si, une fois restructuré, il permettra d'accueillir cette Maison de Santé Pluridisciplinaire, si l'on avait un projet médical derrière et quel est l'état d'avancement de ce projet de santé.*

**M. POISSON** – *Cela me fait l'occasion de donner quelques éléments. Je voulais souligner d'une part la motivation de l'équipe médicale et quelques praticiens qui, en début, ont monté ce projet et l'ont fait avancer. Cela fait maintenant plus de deux ans que ce projet est en train de mûrir. L'équipe médicale est quasiment constituée, elle s'impatiente et est prête à intégrer les locaux. Je pense pouvoir vous rassurer sur ce fait.*

**M. LANGUERRE** – *L'équipe médicale est constituée, comme le disait Jean-Luc et le projet a été présenté à l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) qui l'a validé avec un avis favorable. Les échéances approchent et l'on peut espérer une ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à la mi 2014.*

**M. le Maire** – *Merci. Je vous consulte.*

*M. LANGUERRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Centre commercial Marie Stuart est implanté dans le quartier de l'Argonne dans un ensemble immobilier organisé en volumes avec des logements et une galerie publique. Il constitue un pôle important de centralité avec près de 2 500 m<sup>2</sup> de surfaces occupées par des commerces de proximité. Malgré les efforts publics engagés par le passé, le centre commercial connaît toujours de nombreuses difficultés.

Aussi, après une période de concertation, et dans la prolongation des travaux d'aménagement de la nouvelle ligne de tramway, la Ville et les actionnaires de la S.A. Stuart Commercial, propriétaire du centre commercial, ont souhaité engager une nouvelle restructuration et créer un véritable pôle de services par l'implantation, en son sein d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.) et la réorganisation des cellules commerciales.

Dans ses grandes lignes, l'opération prévoit :

En maîtrise d'ouvrage de la S.A. Stuart Commercial :

- La réorganisation des cellules commerciales à l'intérieur du centre avec suppression de la galerie marchande et du passage couvert :
  - o Commerces non déplacés et non impactés par le projet : La poste, tabac-presse, pharmacie,
  - o Commerce maintenu et bénéficiant d'une revalorisation de façade : supérette,
  - o Création de 4 cellules commerciales en façade ouest permettant le relogement de certains commerces aujourd'hui installés dans la galerie marchande,
  - o Déplacement de 3 commerces alimentaires en façade sud : boulangerie, boucherie et pizzeria.

En maîtrise d'ouvrage de la Ville :

- La suppression de l'auvent en façade sud et le recul des vitrines commerciales à l'aplomb de cette façade
- L'habillage de la façade par un bardage bois visant à requalifier l'image de l'équipement
- La création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire d'environ 700 m<sup>2</sup>
- L'aménagement des espaces extérieurs (domaine public).

Il est par ailleurs noté, l'opération réalisée en maîtrise d'ouvrage O.P.H. d'Orléans, d'acquisition et de remise aux normes des logements en étages.

Sur ces principes, des négociations ont été menées avec la S.A. Stuart commercial. Elles se

traduisent par un protocole d'accord qui vise à définir les conditions foncières, administratives, financières et calendaires de réalisation du projet.

#### 1. Principales modalités de cessions foncières

Le projet de création de la M.S.P. et de restructuration du centre commercial induit des mutations foncières entre la Ville et la S.A. Stuart Commercial au sein de l'ensemble immobilier divisé en volumes. Celui-ci est assis sur une emprise cadastrée section CM n° 620, 623 et 624 et comprend 4 volumes :

- le volume n° 1, comprenant une copropriété de 9 logements et leurs caves, soit 18 lots, organisés autour de trois cages d'escalier. Le logement-pont central appartient à la Ville et 7 logements ont été acquis par l'O.P.H. Seuls deux lots sont encore maîtrisés par un copropriétaire privé (logement et cave) ;
- le volume n°2, constituant une galerie piétonne publique couverte appartenant à la Ville ;
- les volumes n° 3 et 4 en rez-de-chaussée, divisés en 17 locaux commerciaux, propriété exclusive de la S.A. Stuart Commercial.

Ces mutations nécessitent en conséquence des formalités préalables de :

- déclassement de la galerie à usage public constituant le lot de volume n°2,
- modification de l'état descriptif de division en volumes, notamment la subdivision des volumes existants,
- modification de l'état descriptif de division en copropriété du volume logements, la copropriété vendant tout d'abord un lot issu de ses parties communes à la Ville (hall d'entrée du bâtiment C), puis faisant l'objet d'une scission en trois nouvelles entités, la première étant maîtrisée par l'O.P.H., la seconde par la Ville, la dernière devant demeurer en copropriété jusqu'à l'acquisition des deux derniers lots appartenant encore à un copropriétaire privé.

Les mutations induites par l'opération, après modification des états descriptifs susvisés, sont les suivantes :

La portion de la galerie marchande allant de l'entrée Sud à la limite Nord du local commercial Q, pour une superficie utile de l'ordre de 182 m<sup>2</sup> correspondant à la partie du lot de volume n°2 à subdiviser est cédée par la Ville à la S.A. Stuart Commercial.

Pour la réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire et des abords du centre commercial, correspondant aux lots de volume 3 et 4 à subdiviser, d'une surface totale de 554 mètres carrés, la S.A.S. cède à la Ville six locaux commerciaux, totalement ou partiellement pour environ 512 m<sup>2</sup>, une portion de commerce non aménagé dans la galerie pour 28 m<sup>2</sup> environ et un local technique à l'ouest du Centre pour une superficie de 14 m<sup>2</sup> environ.

Pour ces lots de volume, au vu des avis de France Domaine du 6 avril 2012, le prix s'établit sur la base de 620 € le m<sup>2</sup> pour les locaux commerciaux, 250 € le m<sup>2</sup> pour la galerie et 200 € le m<sup>2</sup> pour le local poubelles.

Les surfaces sont indicatives et seront précisées suite à l'intervention du géomètre. Toutefois, afin de bénéficier de coûts prévisionnels précis, les parties s'engagent conjointement à céder au minimum les surfaces précisées (soit respectivement 554 m<sup>2</sup> et 182 m<sup>2</sup>) et conviennent que les prix prévisionnels seront garantis dans la limite d'une différence de plus d'1/20ème des surfaces qui seront réellement échangées après établissement du projet de modification de la division en volume par un géomètre expert.

Le projet nécessite en outre l'acquisition par la Ville d'une surface de 11 m<sup>2</sup> environ à préciser par géomètre à diviser de l'emprise de la cage d'escalier du bâtiment C, constituant une partie commune de la copropriété de logements dans le volume n° 1. La partie acquise correspond à l'entrée du bâtiment C, laquelle doit être démolie dans le cadre du recul de la façade Sud. Le détachement de ce lot et l'approbation de sa vente par le syndicat des copropriétaires interviendront préalablement à la scission de la copropriété en trois nouvelles entités. Sa valeur est fixée par avis de France Domaine du 6 avril 2012 à 200 € le m<sup>2</sup>.

Des clauses seront insérées aux actes translatifs de propriété pour préciser le statut des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville sur des fonds ne lui appartenant pas, et notamment la subrogation des bénéficiaires dans ses droits et garanties à l'achèvement des travaux.

## 2. Principales conditions administratives et financières prévues au protocole

La Ville s'engage, à la demande de la S.A., dans l'éventuelle hypothèse d'un financement moindre ou d'un désengagement des partenaires institutionnels, à prendre à sa charge la part des autres financeurs de ses propres opérations ainsi que celles incombant à la S.A. Stuart Commercial.

Par ailleurs, les échanges fonciers mentionnés ci-dessus interviendront aux conditions conformes aux avis de France Domaine du 6 avril 2012, soit une dépense pour la Ville estimée à 327 240 € à laquelle s'ajoute la régularisation au titre de la T.V.A. résiduelle non amortie sur l'achat initial par la S.A. Stuart Commercial d'un montant prévisionnel de 32 689 €. Pour la S.A. Stuart Commercial, le prix est fixé à 45 000 € hors taxes, soit le versement d'une soulte de 281 740 € par la Ville, reprise d'amortissement de la T.V.A. en sus.

La S.A. Stuart Commercial fera son affaire de la libération des locaux occupés et des indemnisations et/ou relogement éventuel de ses locataires.

Le protocole porte enfin sur le dépôt des diverses autorisations d'urbanisme.

## 3. Calendrier prévisionnel de l'ensemble de l'opération

Les premières phases de travaux doivent être assurées par la S.A. Stuart Commercial pour la création de nouvelles cellules commerciales destinées en particulier au relogement de commerçants implantés actuellement dans la galerie marchande.

Une fois cette phase réalisée, la Ville pourra lancer les travaux d'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire.

Seront en parallèle réalisés le réaménagement des locaux commerciaux situés en façade sud et l'embellissement des extérieurs du centre.

La fin de l'opération d'ensemble est à ce stade prévue pour mi-2014.

## 4. Rappel du plan de financement prévisionnel de l'ensemble de l'opération

La réussite de cette opération complexe repose notamment sur l'engagement conjoint des maîtrises d'ouvrage de la Ville et de la S.A. Stuart Commercial.

L'investissement global des différents partenaires est de plus de 3,2 millions d'euros H.T.

Plan de financement global en euros H.T.

PARTICIPATIONS	Maîtrise d'ouvrage VILLE Maison de Santé Pluridisciplinaire		Maîtrise d'ouvrage VILLE Aménagement des abords du centre commercial		Maîtrise d'ouvrage S.A. MARIE STUART		TOTAL	
	%	H.T.	%	H.T.	%	H.T.	%	H.T.
Ville d'Orléans	49,19	608 000	48,52	296 000			27,85	904 000
S.A. Stuart Commercial					85,72	1 200 000	36,97	1 200 000
FEDER	21,44	265 000	16,39	100 000	7,14	100 000	14,32	465 000
A.N.R.U.			14,59	89 000	7,14	100 000	5,83	189 000
F.I.S.A.C.			16,39	100 000			3,08	100 000
Département du Loiret	6,07	75 000	4,10	25 000			3,08	100 000
C.P.E.R. (Contrat de Plan Etat Région)	23,30	288 000					8,87	288 000
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>100,00</b>	<b>1 236 000</b>	<b>100,00</b>	<b>610 000</b>	<b>100,00</b>	<b>1 400 000</b>	<b>100,00</b>	<b>3 246 000</b>

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le protocole d'accord définissant l'économie générale du projet de restructuration du centre commercial Marie Stuart intégrant une Maison de Santé Pluridisciplinaire, les obligations réciproques des partenaires, leurs engagements financiers et les conditions de régularisation des actes fonciers à passer avec la S.A. Stuart Commercial ;

2) prononcer le déclassement du volume n°2 corres pondant à la galerie piétonne au vu des dispositions de l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, volume défini par l'état descriptif de division en volumes du 7 avril 2000, assis sur les parcelles cadastrées section CM n° 620, 623 et 624, dont la cession partielle interviendra après subdivision de ce volume par un modificatif de l'état descriptif de division en volumes à intervenir, étant précisé que la désaffectation résulte de la suppression du cheminement dès l'engagement des travaux, et que les commerces desservis par la partie vendue de la galerie sont d'ores et déjà fermés ;

3) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer le protocole et engager toutes les formalités préalables et nécessaires à la réalisation du projet et des mutations foncières induites, notamment les modificatifs aux états descriptifs de division en volumes et états descriptifs de division en copropriété ;

4) au sein de l'état descriptif de division en volumes susvisé, décider de céder par voie d'échange à la S.A. Stuart Commercial, dont le siège social est à Orléans, 6 avenue Jean ZAY, BP 85 613, 45056 Orléans Cedex 1, représentée par M. Jean KARM, Président du Conseil de surveillance, une portion de la galerie marchande allant de l'entrée Sud à la limite Nord du local

commercial Q, pour une superficie utile de l'ordre de 182 m<sup>2</sup> correspondant à la partie du lot de volume n°2 à subdiviser, à un prix conforme à l'avis de France Domaine arrêté à 327 240 € auquel s'ajoute la régularisation au titre de la TVA résiduelle non amortie sur l'achat initial par la S.A. Stuart d'un montant prévisionnel de 32 689 € ;

5) décider d'acquérir par voie d'échange à la S.A. Stuart Commercial, les parties des lots de volume 3 et 4 à subdiviser, en nature de 6 locaux commerciaux totalement ou partiellement pour environ 512 m<sup>2</sup>, une portion de galerie de 28 m<sup>2</sup> environ, un local poubelles à l'ouest du Centre pour une superficie de 14 m<sup>2</sup> environ, le tout pour un prix arrêté conformément à l'estimation de France Domaine à 45 000 € H.T. ;

Cet échange donnera en conséquence lieu au versement d'une soulte par la seule Ville d'Orléans d'un montant de 281 740 €, reprise d'amortissement de la T.V.A. en sus ;

6) décider d'acquérir du syndicat des copropriétaires du lot de volume n°1, une emprise de 11 m<sup>2</sup> environ à préciser, à diviser des parties communes de la copropriété, au prix conforme à l'estimation de France Domaine de 200 €/m<sup>2</sup> ;

7) autoriser M. le Maire à signer les actes fonciers consécutifs et à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet ;

8) autoriser la S.A. Stuart Commercial à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet, et à procéder à toutes études, sondages et diagnostics sous réserve de remettre en état le site si elle renonçait à acquérir ;

9) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur le budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 54 VOIX  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION DE M. BRIAND

N° 29 – Opération immobilière 51 rue d'Illiers. Participation pour non réalisation de places de stationnement. Approbation d'une convention avec l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais.

**M. MARTIN** – *Par cette délibération, il est demandé d'approuver la convention à passer avec l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais pour une participation complémentaire de 192 000 € pour l'opération du 51 rue d'Illiers.*

*Nous avons déjà délibéré sur cette opération afin de compenser le fait que l'O.P.H. n'est pas en mesure de construire des parkings compte tenu de la configuration très exiguë du terrain. Il y a une pénalité, nous avons délibéré, il faut maintenant conventionner.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Une opération immobilière de 12 logements a été réalisée au 51 rue d'Illiers par la Société Habitat et Patrimoine et cédée sous forme de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.) à l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) Les Résidences de l'Orléanais.

Considérant la complexité technique de l'opération due notamment à son implantation en cœur d'îlot, la Ville a décidé d'accorder à l'O.P.H. une subvention d'équilibre d'un montant de 410 000 € par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2009. Cette subvention a été portée à 570 000 € à l'occasion de la passation de l'avenant n°1 de prolongation du protocole C.G.L.L.S. de l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais, approuvé par le Conseil Municipal le 29 janvier 2010. Cette subvention a été versée en 2010.

Par ailleurs, il a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2009 le principe du versement d'une participation complémentaire à l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais d'un montant de 192 996 € en dehors du cadre du protocole C.G.L.L.S. En effet, l'application des règles définies dans le Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme au jour de la délivrance du permis de construire le 25 janvier 2010 nécessitait la réalisation de 12 places de parking.

Du fait de la configuration des lieux et de l'impossibilité de réaliser sur site les places de stationnement réglementaires, le promoteur est aujourd'hui redevable du versement de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement au profit de la Ville, ce qui a été répercuté sur le prix de vente de la V.E.F.A. nécessitant ainsi une nouvelle subvention d'équilibre de l'opération de logement social portée par l'O.P.H.

Afin de pouvoir verser cette participation complémentaire de 192 996 €, une convention doit être signée entre la Ville et l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais en vue du versement d'une participation complémentaire de 192 996 €, pour l'opération immobilière 51 rue d'Illiers ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer cette convention et accomplir les formalités nécessaires ;**

**3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 824, article 204182, opération 09A457, service gestionnaire UUAM ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

**M. CARRE** – *Comme tous les mois, pour ce mois-ci, il y en a pour 144 413 €.*

**M. GABELLE** – *Tout à l'heure, j'ai voté bien évidemment la question 24, l'acquisition et l'amélioration de la venelle du Gris meunier qui ne voyait aucun rapport avec l'A.O.C., et je sais que cette venelle est une voie privée, mais si l'on améliore les logements, peut-être il y aurait une possibilité de s'entendre avec les propriétaires pour l'améliorer.*

**M. le Maire** – *Vous avez apporté vous-même la réponse. C'est une voie privée.*

**M. GABELLE** – *Sur la délibération n° 30, je m'abstiendrai pour le 34 bis rue Etienne Dolet pour des raisons familiales.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.



Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'octroi de onze subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 144 413 € ;

2) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndic concernés ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes ».

ADOPTÉ PAR 51 VOIX  
IL Y A 3 ABSTENTIONS  
ET 1 NON PARTICIPATION de M. GABELLE

**PROJET CENTRE VILLE  
CAMPAGNE DE RAVALEMENT**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
34 bis rue Etienne Dolet	Syndic bénévole : M. Yannick LAVELLE	34 486		34 486
3 rue Pothier	M. Jean-Pierre ALLUARD	6 719		6 719
39 bis rue de Bourgogne	Mme et M. Patrick NACHBAUR	7 078		7 078
171 rue de Bourgogne	SCI Saint LIPHARD	1 568		1 568
167-169 rue de Bourgogne	M. Philippe BLOT	4 524		4 524
14 bd Pierre SEGELLE	Mme et M. MONTARU	3 226		3 226
21 bd Rocheplatte	M. Alexandre MASI	13 251		13 251
56 rue de Bourgogne / 1 rue de l'Etelon (fin) 2 façades	Mme et M. Roger BRETON	20 175	11 709	31 884
5 rue de Bourgogne / 29 rue de Solférino (fin) 2 façades	Syndic bénévole : Mme BARTET	10 188	9 009	19 197
94 rue de Bourgogne	Syndic : NEXITY Mme Betty VALTON	11 514		11 514
21 rue Etienne Dolet (fin)	Mme Dominique COLIN	6 970	3 996	10 966
			<b>TOTAL</b>	<b>144 413</b>

N° 31 – **Requalification de la Place du Martroi. Prise en charge d'abonnements temporaires de stationnement. Approbation.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Les travaux de requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes se déroulent du 10 septembre 2012 jusqu'à la fin 2013. Les travaux de réseaux seront réalisés entre septembre et début décembre 2012. Le terrassement de la structure et le pavage commenceront début janvier 2013 et s'achèveront en septembre 2013. Ces travaux sont susceptibles de rendre l'accès des parkings privatifs des riverains impossible lors de certaines phases du chantier.

A ce titre, il est proposé la prise en charge par la Ville des abonnements temporaires dans les parcs de stationnement souterrains du centre-ville gérés par la S.E.M. Orléans-Gestion. Ces derniers seront octroyés aux riverains disposant de places de stationnement privées (garages ou cours), pour la période correspondant aux travaux menés par la Ville rendant les voies inaccessibles (place du Martroi, rues Bannier, d'Illiers, de la Hallebarde, Saint Pierre du Martroi et Sainte Catherine).

Chaque demande sera traitée individuellement afin d'en déterminer la pertinence en fonction de l'avancement des travaux et de leur durée.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) décider la prise en charge par la Ville d'abonnements temporaires dans les parkings publics gérés par la S.E.M. Orléans Gestion, afin de pouvoir les mettre à disposition des riverains dans l'impossibilité d'accéder à leurs parkings privatifs pendant la durée des travaux de requalification de la place du Martroi et ses rues adjacentes ;**

**2) charger M. le Maire ou son délégué de signer tout document relatif à cette opération au nom de la Ville, et d'accomplir les formalités nécessaires, notamment de déterminer les besoins en fonction de l'avancement et de la durée des travaux ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 6132, opération 10A491, service gestionnaire UUAM ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – **P.O.S. valant P.L.U. Engagement d'une procédure de modification.**

**M. CARRE** – *Pour être précis, on est bien dans l'écriture du plan local d'urbanisme mais on continue de modifier le plan d'occupation des sols, on le fait chaque année par enquête parcellaire, des petites modifications ponctuelles qui permettent de l'adapter à différentes opérations. Et là, c'est le cas, comme on le fait chaque année, cette délibération engage la procédure.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de la gestion courante des documents d'urbanisme, il est envisagé de procéder à la modification du Plan d'Occupation des Sols d'Orléans (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), en application de l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme.

En effet, dès l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme, prévu pour la fin de l'année 2012, le processus de concertation et d'approbation de ce document figurera de fait les règles d'urbanisme pendant environ une année, jusqu'à l'approbation du futur P.L.U. L'objectif de cette procédure de modification de

P.O.S. consiste par conséquent à anticiper les adaptations réglementaires nécessaires à la poursuite de plusieurs opérations d'aménagement pour les 18 mois à venir.

Ainsi, l'analyse technique des divers projets en cours de conception fait apparaître la nécessité d'adapter dès à présent le P.O.S. pour poursuivre le projet de renouvellement urbain du secteur Dauphine et de l'îlot de l'Ecole de Commerce et de Gestion d'Orléans, dans les conditions précisées dans la notice d'enquête publique jointe à la présente délibération.

Cette procédure de modification permet en outre de procéder à diverses corrections mineures liées à la réintégration d'espaces dans le P.O.S. suite à la suppression de la Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre ainsi qu'à trois modifications de zonage et à la modification des règles de l'article 12 relatives au stationnement (suppression de l'obligation de places « visiteurs » et réécriture, à droit constant, des obligations de stationnement aux abords des stations de tramway).

**Après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme, Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) décider d'engager la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme telle qu'exposée dans la notice d'enquête publique jointe à la présente délibération ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son délégué à accomplir toutes les démarches nécessaires à la modification du document d'urbanisme en vigueur ».**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 33 – **Quartier des Blossières. Lieudit Les Groues. Acquisition du terrain destiné à l'implantation d'une chaufferie de cogénération biomasse.**

**M. CARRE** – *C'est un gros projet, il s'agit de l'installation de la chaufferie de cogénération de la S.O.D.C. dont on a déjà parlé ici, et qui va avoir le même effet que la transformation de la S.O.C.O.S. à la Source sur les bénéficiaires du chauffage urbain.*

*La Ville achète un morceau du terrain des Groues, 10 000 m<sup>2</sup>, qui appartient aujourd'hui à l'Agglomération.*

**M. RICOUD** – *Je voudrais poser une question à Olivier CARRE par rapport à la chaufferie biomasse de la Source. Est-ce qu'elle sera opérationnelle prochainement ?*

*Comme vous le savez, nous avons soutenu le projet biomasse, chauffage aux bois, de la Source pour trois raisons : bon pour la planète, bon pour l'emploi, bon pour les charges des locataires. Or, quelques conversations, quelques contacts avec d'autres personnes travaillant sur ces questions là m'interrogent. Concernant le problème des charges locataires, est-ce que l'on va vraiment avoir une baisse ou est-ce que l'on ne va pas aller vers une hausse moins forte ?*

*Pour l'achat du bois, est-ce que là aussi, le bois des forêts environnantes suffira, est-ce que l'on ne va pas être obligé d'aller voir plus loin, donc engendrer d'autres renforcements de nuisance ?*

*Je ne remets pas du tout en cause nos votes, mais je vous interroge et je souhaiterais que vous nous donniez vos lumières par rapport à ces questions.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je voudrais simplement dire que là, la Ville achète le terrain pour construire la centrale biomasse. Le problème est que l'on est toujours dans une logique où l'on va faire cette construction et comment elle s'intègre dans le futur éco-quartier, est-ce que cela ne va pas déséquilibrer l'ensemble du quartier ? Est-ce qu'il aurait été intéressant de consulter aussi les associations sur ce point ? Aussi, le S.I.V.U. n'a pas été interpellé.*

*M. CARRE nous a dit qu'il avait consulté le Maire de Saint Jean de la Ruelle, je veux bien, mais il y a quand-même un ensemble futur qui doit se construire et là on va voir la biomasse qui va impacter tout le sud.*

*J'avoue que sur ce point là, même s'il est un fait que l'on est en train de faire une centrale à bois, je pense que le fait de l'avoir amenée sans concertation, est un peu dommage par rapport à l'équilibre du futur éco-quartier.*

*Je m'abstiendrai sur cette question là.*

**M. le Maire** – *On a largement parlé de tout cela, Mme KOUNOWSKI, là on est juste dans la procédure d'acquisition du terrain. Ce débat a déjà eu lieu, on en a donné toutes les explications.*

*Qui souhaite intervenir ? Oui, M. LEBRUN, c'est à vous.*

**M. LEBRUN** – *J'insiste pour que les décisions liées au territoire des Groupes soient prises avec l'aval du S.I.V.U., créé à cet effet, et j'aimerais savoir la date de la prochaine réunion.*

*J'avais demandé, et je demande toujours que soit étudiée la possibilité d'alimenter cette chaufferie par le rail, vue qu'il y a une ligne de chemin de fer qui passe à côté. Merci.*

**M. LANGUERRE** – *J'ai une précision à apporter, la chaufferie biomasse de la Source devrait commencer ses essais fin décembre pour une mise en service début 2013.*

*J'en profite pour dire que cette centrale biomasse sera visitable, le 14 octobre lors de la fête de 50<sup>ème</sup> anniversaire du quartier, les habitants sont invités à se regrouper au chantier de l'Hôpital à 9 heures 30, j'en profite pour faire une petite publicité pour une visite des sites d'avenir et on visitera également la centrale biomasse.*

**M. le Maire** – *Enfin, vous pouvez faire refaire aussi tout l'ordre du jour pendant que vous y êtes ! On est quand même sur un achat d'un terrain au nord.*

*Je donne la parole à M. CARRE.*

**M. CARRE** – *Pour la partie du sud, l'ouverture en décembre est toujours maintenue, on me l'a confirmée. On voit le chantier tous les jours, et cela se passe bien.*

*Sur le nord, j'ai quelques remarques. D'abord sur le S.I.V.U., il a été consulté et lui-même a donné un avis en dehors du fait que j'ai trouvé normal que le Maire de Saint Jean de la Ruelle soit au courant et donne un avis sur le permis de construire avant même que nous ne le délivrions, ce qui a été fait par courtoisie. En revanche, de façon formelle, le S.I.V.U. n'avait pas à se prononcer car, je rappelle qu'aujourd'hui il n'est pas directement propriétaire du terrain même si l'on est d'accord qu'il va en présider la destinée.*

*Aujourd'hui, il n'y a pas de riverains, il n'y a personne à consulter directement, il y a ceux qui seront impliqués un jour dans le projet, relativisons quand-même, 10 000 m<sup>2</sup>, c'est beaucoup mais c'est 1/39<sup>ème</sup> de l'ensemble du site.*

*A partir du moment où l'on a une ressource biocompatible avec les projets futurs qui vont arriver sur le site, cela paraît évident, à fortiori, comme l'a rappelé Michel MARTIN, à l'heure où tous les produits fonciers sont en train de repartir à la hausse, on est bien dans la bonne logique et je pense que cela ne gêne pas du tout l'avenir de ce terrain.*

**M. le Maire** – *Merci. Je vous consulte.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération n° 12 du 27 janvier 2012 le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 9 au traité de concession du service public de chauffage urbain du Nord de la Loire, confiant au concessionnaire, la S.O.D.C., l'étude, la conception, la réalisation et le financement d'une centrale de cogénération biomasse.

La présente délibération a pour objet de préciser les modalités d'acquisition par la Ville de son terrain d'assiette. Il s'agit d'une emprise de 10 000 m<sup>2</sup> environ au Sud du terrain des Groues, appartenant à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », à diviser de la parcelle cadastrée section AD n° 128, classée en zone UI.

La cession intervient au coût historique supporté par l'AggLO (prix d'achat actualisé par le coefficient d'érosion monétaire), soit 12,89 € le m<sup>2</sup> selon un avis conforme de France Domaine du 6 août 2012. Le bien est vendu en l'état, au vu des investigations menées par les autorités militaires préalablement à la désaffectation de cette partie de terrain qui était rattachée au terrain militaire des Groues, à savoir des mesures de recherches, de neutralisation, d'enlèvement et de destruction de munitions et engins explosifs.

Pour la desserte du site notamment en voirie et réseaux divers, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » autorisera la Ville et/ou lui consentira les servitudes nécessaires pour la réalisation de la construction et l'exploitation du futur équipement. Les servitudes ainsi constituées grèveront le surplus du site conservé par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et destiné à la future opération des Groues, notamment le surplus de la parcelle cadastrée section AD n° 128 et la parcelle cadastrée section AD n° 135, et seront prévues de façon à ne pas contraindre la future opération et pour être à terme intégrées au domaine public.

Ce bien sera mis à la disposition du concessionnaire.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) décider d'acquérir de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » le terrain à diviser de la parcelle cadastrée section AD n° 128 avec les servitudes et tous droits pour la réalisation du projet de chaufferie de cogénération biomasse et l'aménagement de ses dépendances et voie d'accès, moyennant le prix de 12,89 € le m<sup>2</sup>, la surface précise étant en cours de définition et estimée à 10 000 m<sup>2</sup> ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'acte de transfert de propriété ;**

**3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A456, service gestionnaire U UFC ».**

ADOPTÉ PAR 53 VOIX  
IL Y A 2 ABSTENTIONS

N° 34 – **Intra-mails. Immeuble 6 rue Dupanloup. Mise en vente. Approbation du cahier des charges de cession.**

**M. CARRE** – *Il s'agit d'une mise en vente du bâtiment du 6 rue Dupanloup, juste à côté de l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design (E.S.A.D.).*

**M. CHAPUIS** – *On votera contre cette délibération. Aujourd'hui, avec un manque criant de locaux pour les associations, on ne comprend pas ce choix d'abandonner un des immeubles de cœur de Ville, à proximité de l'E.S.A.D., à proximité de la Cathédrale, un espace qui pourrait être utilisé par les associations, pour des expositions, un espace à vocation publique.*

*On s'étonne un peu de l'abandon de cet immeuble à des promoteurs privés. Avec 883 m<sup>2</sup>, je pense vraiment que l'on aurait pu envisager une vocation publique très ouverte. On aurait pu y réfléchir et je trouve que l'on se dessaisit peut-être un peu rapidement de cet espace.*

*J'ai encore été sollicité récemment par des associations qui avaient des problèmes pour se réunir ou même avoir des locaux administratifs. Je pense que cela aurait pu être un bon lieu pour permettre cette possibilité.*

**M. le Maire** – *M. CHAPUIS, on a multiplié les lieux d'accueil pour les associations ces dernières années, je crois que personne ne peut le contester, et par ailleurs, nous, Ville d'Orléans, on n'a aucune demande de locaux qui ne soit pas honorée. Il n'y en a pas. Peut-être que vous en connaissez qui ne le demandent pas à la Ville directement, mais on n'en a pas.*

*Je vous consulte.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Ville est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 6 rue Dupanloup, dépendance de son domaine privé utilisé jusqu'à présent par des associations et qui sera totalement vacant avant la fin de l'année 2012.

Ce bien placé en plein cœur du centre-ville, cadastré section BP n° 124, présente trois bâtiments principaux d'une superficie utile de 883 m<sup>2</sup> environ, organisés autour d'une cour intérieure accessible par un porche permettant l'aménagement de stationnements.

Il avait été acquis par la Ville par acte du 7 décembre 1976, dans le cadre d'un projet d'extension de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts. Cet immeuble étant devenu sans intérêt pour un usage communal, il est proposé au Conseil Municipal de le mettre en vente sur le marché privé, après publicité et mise en concurrence.

Des visites collectives seront organisées du 1er octobre au 30 novembre 2012, avec une date de remise des offres fixée au 10 décembre 2012. Une publicité interviendra par voie de presse et sur le site Internet de la Ville. Le document annexe, valant cahier des charges de la cession, fixe les modalités de la consultation et détaille les spécificités du bien et les prescriptions de la Ville.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) décider de mettre en vente par une procédure de mise en concurrence après publicité, l'immeuble appartenant à la Ville situé 6 rue Dupanloup à Orléans, parcelle cadastrée section BP n°124 ;**

**2) approuver le document annexe valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat ;**

**3) imputer les frais de publicité correspondants sur les crédits de la Ville, fonction 820, article 6231, service gestionnaire UUFC ».**

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13

N° 35 – **Quartier de la Source. Lotissement Paul Langevin. Cession d'un terrain d'activités à la S.C.I. le Polygone.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 24 février 2012, la Ville a approuvé la cession d'un terrain de 916 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées section EN n° 172, 174 et 176, à la S.C.I. le Polygone, au prix de 25 € le m<sup>2</sup> soit 22 900 € hors taxes et hors droits, en vue de régulariser l'occupation de différentes parcelles, à usage notamment de stationnement.

Une parcelle complémentaire doit être incluse dans la cession pour régulariser totalement l'emprise. Il s'agit de la parcelle EN 98, d'une superficie de 203 m<sup>2</sup>, qui sera cédée dans les mêmes conditions que celles prévues à la délibération initiale, conformément à un avis complémentaire de France Domaine du 12 juillet 2012, soit au prix de 5 075 €, hors taxes et hors droits.

Une promesse de vente a été signée le 25 mai 2012 et la vente définitive devra être régularisée avant le 30 septembre 2012.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la cession à la S.C.I. le Polygone, représentée par M. BROMET, dont le siège social se situe 127 rue de la Verronnerie à DRY (45370), d'une parcelle complémentaire de 203 m<sup>2</sup> cadastrée section EN n° 98, au prix de 25 € le m<sup>2</sup> soit 5 075 € hors taxes et hors droits, dans les conditions initialement validées ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié à intervenir ;**

**3) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire UUFC ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Quartier Carmes-Bannier. Restitution par l'Etat du pavillon dit comptoir Colas des Francs.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« A l'occasion de la vente par l'Etat des bureaux du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 5 place de Gaulle, la Ville a demandé à se voir rétrocéder à titre gratuit des vestiges dits pavillon Comptoir Colas des Francs classé monument historique, parcelle cadastrée section BC n° 182, pour une superficie totale de 152 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un petit bâtiment d'architecture de la seconde Renaissance intégré dans le jardin public Jacques Boucher, exceptionnel en raison des pilastres sur ses trois façades avec un décor de « grotesques » au plafond intérieur, ouvert au public dans le cadre de visites spécifiques. Cet édifice, aujourd'hui isolé, dépendait d'un hôtel urbain détruit au cours de la seconde guerre mondiale, remplissant la fonction de Trésor et d'argenterie pour son premier propriétaire, François COLAS.

Dans un avenir proche, le lien entre le jardin Jacques Boucher et la place du Cheval Rouge sera renforcé. Cette dernière sera en effet réaménagée à l'issue de la construction en cours du parking souterrain, avec une attention particulière apportée à la cohérence de composition entre les deux espaces publics.

A l'origine et par une délibération du 27 octobre 1961, la Ville a cédé à l'Etat à titre gratuit le terrain sur lequel a été construit l'immeuble de bureaux ; la vente incluait également ce pavillon.

Par courrier du 25 juin 2012, la Direction Générale des Affaires Culturelles a donné son

agrément à la restitution consécutive de deux toiles peintes à dimension des tympans de la voûte de ce pavillon Renaissance, temporairement déposées pour des raisons de conservation, mais constituant des éléments indissociables de l'immeuble. Dans l'attente de leur réintégration sur site après travaux pour assurer leur parfaite conservation, ces toiles seront déposées au Musée des Beaux Arts.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) décider l'acquisition à titre gratuit des vestiges conservés sur la parcelle cadastrée section BC n°182, destinés à être classés dans le domaine public eu égard à leur destination ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié consécutif, l'acte formalisant le transfert de propriété de l'immeuble portant également sur la restitution des deux toiles peintes ornant les tympans de la voûte ;**

**3) imputer la dépense correspondant aux frais de l'acte sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2115, opération 10A187, service gestionnaire UUFC ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Approbation de la Convention d'Utilité Sociale et de son avenant n°1.**

**M. CARRE** – *C'est la convention d'utilité sociale que certains d'entre vous connaissent pour siéger à mes côtés aux Résidences de l'Orléanais. Il s'agit d'approuver ce contrat qui n'avait pas à l'être mais c'est mieux s'il peut l'être aujourd'hui et d'approuver son avenant n°1.*

**M. RICOURD** – *Cette délibération contient des aspects positifs, je l'ai déjà dit dans d'autres lieux, elle contient également des aspects avec lesquels nous ne sommes pas d'accord, notamment par rapport à la vente de logements et par rapport au surloyer qui, et on en voit déjà quelques effets dans certains secteurs, font que des locataires stables avec des ressources à peu près correctes quittent et risquent à un moyen terme de se retrouver avec des « ghettos de pauvres ». On a besoin de mixité et je ne pense pas que le seul loyer de solidarité participe à cette mixité.*

*Donc, tout en notant certains pas positifs compte tenu de ce que je viens de dire, nous nous abstenons sur cette délibération. Merci.*

**Mme LECLERC** – *Contrairement à M. RICOURD, je suis très contente que l'avenant s'élargisse aux logements foyers dont la Ville a la responsabilité. Quand on parle de mixité, certes mixité sociale, mais aussi mixité des générations. Donc, merci pour cet avenant.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

*« La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et son décret d'application prévoient que « les organismes d'Habitation à Loyer Modéré concluent avec l'Etat, sur la base d'un plan stratégique de patrimoine, et en tenant compte des programmes locaux de l'habitat, une Convention d'Utilité Sociale d'une durée de 6 ans renouvelable ».*

*Celle loi précise également que « les E.P.C.I. dotés d'un programme local de l'habitat [...] sont associés [...] à l'élaboration des dispositions des Conventions d'Utilité Sociale relatives aux immeubles situés sur leur territoire.*

*Ils sont signataires des Conventions d'Utilité Sociale relatives aux immeubles situés sur leur territoire ».*



La Convention d'Utilité Sociale proposée est établie sur la base du plan stratégique de patrimoine. Elle comporte le classement de tous les immeubles ou ensembles immobiliers en catégories.

Elle définit :

- la politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme, comprenant notamment le plan de mise en vente de logements,

- la politique sociale de l'organisme, développée dans le cahier des charges de gestion sociale, comprenant notamment le plan d'actions pour l'accueil des populations sortant des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion,

- la politique de l'organisme pour la qualité du service rendu aux locataires.

Elle prévoit le dispositif de modulation du supplément de loyer de solidarité.

Pour chaque aspect de la politique de l'organisme, elle comporte :

- un état des lieux de l'activité patrimoniale, sociale et de qualité de service,
- les orientations stratégiques,
- le programme d'actions.

La Convention d'Utilité Sociale n'a pas fait l'objet d'une approbation formelle par la Ville.

A l'occasion de son élargissement aux logements-foyers, dans le cadre d'un avenant n° 1 (décret du 4 Janvier 2012), l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais propose que la Ville signe cette convention.

La convention et son avenant n°1 n'ont pas d'impact pour la Ville.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la Convention d'Utilité Sociale et son avenant n° 1 à passer avec les Résidences de l'Orléanais ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention et l'avenant n°1, au nom de la Ville ».**

ADOPTÉ PAR 51 VOIX  
IL Y A 4 ABSTENTIONS

N° 38 – **F.I.S.A.C. centre ville. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

**M. FOUSSIER** – *Il s'agit de la délibération concernant l'aide pour les devantures pour le magasin Sushi Shop pour une subvention de 12 761 €.*

**M. LEBRUN** – *On votera contre cette délibération parce que la vitrine est en très bon état. Cela commence à bien faire. On a aujourd'hui des vitrines qui sont refaites avec le F.I.S.A.C. alors qu'elles étaient pratiquement neuves avant et il y a des commerçants qui s'en vantent en disant qu'ils ont démolé un truc tout neuf et qu'ils vont refaire construire et la Mairie va en payer la moitié.*

*A un moment donné, et je l'avais déjà dit, je trouve que ce n'est pas justifié de refaire la vitrine.*

**M. FOUSSIER** – *A partir du moment où un commerçant refait sa vitrine et nous amène un dossier avec des factures et des devis, je ne vois pas pourquoi on va le lui refuser dans la mesure où la*

*vitrine a été refaite. Je n'ai aucun motif pour refuser.*

**M. le Maire** – *Sinon, vous le faites à la tête du client !*

**M. FOUSSIER** – *Exactement. Le dossier est vérifié et en plus l'Etat lui donne une partie.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte.*

*M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) centre-ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville, aux entrées de faubourgs ouverts sur le centre-ville et dans les zones urbaines sensibles.

Dans ces conditions, le dossier de l'établissement suivant rempli les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %) :

- SUSHI SHOP ORLEANS, 51 rue Royale à Orléans

**Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention à passer avec SUSHI SHOP, 51 rue Royale, dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce du Centre Ville ;**

**2) approuver l'octroi d'une subvention de 12 761 €, conformément au tableau ci-annexé, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies ;**

**3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;**

**4) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 2042, programme 04C316, service gestionnaire UPCO ».**

**ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 3  
IL Y A 1 ABSTENTION**

## FISAC DEVANTURES ET ENSEIGNES

### Attribution de subvention

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 20 000 €

Subvention versée : 50 % FISAC + 50 % Ville

DOSSIER	Montant Subvention (en €)	Montant des travaux éligibles (en € H.T.)
<b>SUSHI SHOP ORLEANS 51 rue Royale</b>	12 761	31 903
<b>TOTAL</b>	<b>12 761</b>	<b>31 903</b>

## VIE CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

### N° 39 – Associations Jeunesses Musicales de France, Fortissimo, Bath'Art et Grossomodo. Approbation de conventions de partenariat.

**M. VALETTE** – *Ce sont des conventions de partenariats pour le prêt de salles et de subventions pour certaines d'entre elles pour les associations : Jeunesses Musicales de France, Fortissimo, Bath'Art et Grossomodo.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je voudrais intervenir parce que dans ces conventions il y a des choses qui me dérangent.*

*Bien sûr la Ville permet à ces structures de bénéficier du théâtre Gérard Philipe mais ce que je ne comprends pas c'est que dans ces conventions, l'année dernière, par exemple à Bath'Art, on demandait une participation de 2 000 €. Je vous rappelle que c'est une structure étudiante et que les étudiants ne roulent pas sur l'or, franchement !*

*Cette année, la demande de la mairie pour Bath'Art est augmentée de 1 000 €. On demande 3 000 € alors que quand on regarde le nombre de spectacles qui sont inclus dans cette convention, puisqu'il y a un nombre de spectacles et de services qui sont comptés, on voit que Bath'Art propose le même nombre de spectacles que l'année dernière : douze spectacles l'année dernière, douze spectacles cette année. Qu'est-ce qui justifie les 1 000 € que l'on demande à une association d'étudiants à payer en plus à la Ville d'Orléans ? De 2 000 €, on passe maintenant à 3 000 €. Personnellement, je trouve cela pas admissible.*

*Si l'on prend Gossomodo, alors eux, ils n'ont pas de décor, ils font de l'improvisation, sous forme de matchs d'improvisation. L'année dernière, on ne leur demandait rien, ils bénéficiaient des locaux, ce qui est très bien, cela fait vivre le théâtre Gérard Philipe, et là, tout d'un coup, on leur demande 2 000 € alors qu'ils font cinq spectacles.*

*Je ne comprends pas cette politique. Bien sûr vous prêtez des locaux, c'est une façon de soutenir ces structures, mais pourquoi maintenant vous les impactez en leur demandant de payer, notamment à des étudiants, 1 000 € de plus alors qu'ils font le même nombre de spectacles ? Et concernant Grossomodo, on ne leur demandait rien avant, maintenant, on leur demande 2 000 €.*

*Je trouve que ce n'est pas une politique culturelle.*

**M. le Maire** – *D'accord, Mme KOUNOWSKI. Je laisse la parole à M. VALETTE.*

**M. VALETTE** – *La réponse est simple, le théâtre Gérard Philipe, comme le théâtre d'Orléans, à partir du moment où on l'occupe, il y a des coûts qui sont d'ailleurs affichés dans les délibérations, vous pouvez les voir. Ce sont des associations étudiantes, je rappelle que l'Université possède elle même un équipement mais visiblement, ils préfèrent continuer à venir au théâtre Gérard Philipe, les coûts sont affichés.*

*Dans le cas particulier de Bath'Art, il y a peut-être le même nombre de spectacles mais il y a plus de services, de répétitions. Finalement ce sont des coûts que la Ville supporte.*

*Le soutien est affiché, il est de plus de 16 000 € pour une association étudiante, on est très content de le faire et de les accueillir, mais il y a un moment où l'on est bien obligé de regarder les coûts comme cela a été fait au Théâtre et dans toutes les structures.*

**M. le Maire** – *Tout à fait. je vous consulte.*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville souhaite mettre en place des axes structurants créant des relations de travail avec les établissements culturels et le tissu associatif. Le conventionnement permet de mettre en œuvre ces objectifs et contribue à la diversité des échanges culturels et des collaborations artistiques.

Des conventions avec quatre associations sont proposées, dans le but de poursuivre des partenariats mis en place depuis plusieurs années. En contrepartie des programmations accueillies ou des actions culturelles menées, la Ville met à disposition des associations le théâtre Gérard Philipe ou l'Institut, à titre gratuit ou à des tarifs préférentiels.

La programmation mise en place par l'association des Jeunesses Musicales de France, grand réseau national, permet aux élèves orléanais d'avoir accès à un répertoire musical de qualité et d'une très grande variété. La Ville soutient cette association par une subvention de 3 800 € pour 2012, votée par le Conseil Municipal en séance du 25 mai 2012, et la mise à disposition gratuite de l'Institut et du théâtre Gérard Philipe, évaluée à 7 806 €.

Les concerts donnés par des interprètes de renommée internationale et programmés par l'association Fortissimo participent à la diversification des propositions musicales de la saison de l'Institut. L'association s'engage auprès du conservatoire à faciliter la rencontre des élèves et des enseignants avec les artistes programmés. La Ville soutient cette association par une subvention de 4 275 € pour 2012, votée par le Conseil Municipal en séance du 20 avril 2012, et la mise à disposition gratuite de l'Institut, évaluée à 2 950 €.

L'association BATH'ART rassemble plus particulièrement un public étudiant élargissant ainsi la diversité des accueils des spectateurs. L'association versera une participation aux frais de location de salle à hauteur de 3 000 € pour une mise à disposition évaluée, sur la base des tarifs votés à 16 460 €.

Les matches d'improvisation proposés par l'association GROSSOMODO constituent un complément de programmation particulièrement ludique s'adressant à un très large public. L'association versera une participation aux frais de location de salle à hauteur de 2 000 € pour une mise à disposition évaluée à 6 265 €.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les quatre conventions de partenariat à passer pour l'exercice 2012 avec les associations suivantes :**

- **Association les Jeunesses Musicales de France,**
- **Association Fortissimo,**
- **Association Bath'Art,**
- **Association Grossomodo ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer les conventions au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**3) imputer les recettes correspondant aux redevances sur les crédits du budget fonction 313, CTGP, nature 752 ».**

**ADOPTE PAR 45 VOIX  
IL Y A 10 ABSTENTIONS**

N° 40 – **Centre Chorégraphique National d'Orléans. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement. Attribution d'une subvention.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« En 2011 le Centre Chorégraphique National d'Orléans a mis en place un plan d'acquisition d'équipements techniques nécessaires à l'organisation des tournées et d'équipement des nouveaux locaux réalisés dans le cadre de l'extension du centre.

Ce plan pluriannuel d'investissement 2011-2012 a été établi pour un montant de 64 870 € H.T. soit 77 584,52 € T.T.C. Pour la tranche 2011 d'un montant de 34 870 € H.T. soit 41 704,52 € T.T.C., la Ville a attribué une subvention de 15 000 €.

Pour 2012, le budget prévisionnel est de 53 797,83 € H.T. pour lequel la Ville se propose d'apporter son soutien à hauteur de 13 000 €, ce qui porte le plan d'équipement sur deux ans à 88 667,83 € H.T. Ce soutien fait l'objet d'une convention détaillant les conditions de la participation de la Ville et les matériels envisagés.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention à passer avec le Centre Chorégraphique National d'Orléans pour le soutien à l'équipement et lui attribuer une subvention de 13 000 € au titre de l'année 2012 ;**

**2) autoriser M. l'Adjoint au Maire à signer la convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, article 2042, opération 05A287, service gestionnaire CCCA ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Culture et création artistique. Approbation de trois conventions de soutien à des associations et d'une convention de parrainage. Attribution de subventions.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Plusieurs partenariats avec des associations culturelles sont proposés :

**1. F.R.A.C. Centre ArchiLab 2013**

La Ville a porté depuis 1999 l'organisation de la manifestation ArchiLab, exposition internationale d'architecture.

La Région Centre est désormais propriétaire de l'ensemble immobilier des anciennes subsistances militaires à partir duquel les architectes Jacob & MacFarlane ont créé le deuxième Fonds Régional d'Art Contemporain (F.R.A.C.) de nouvelle génération en France.

La manifestation ArchiLab 2013, neuvième édition inaugurera ce nouveau F.R.A.C. en avril 2013 et sera à ce titre entièrement pilotée par le F.R.A.C. Centre qui a sollicité la Ville pour son soutien.

Dans le cadre d'ArchiLab 2013, le F.R.A.C. s'engage notamment à réaliser différentes expositions dans les établissements culturels de la Ville ainsi qu'au théâtre d'Orléans. La Ville s'engage à faire réaliser par le Service Ville d'Art et d'Histoire un document de présentation du nouveau site : « Des subsistances militaires au F.R.A.C. Centre ».

Attachée à cette manifestation de rayonnement international, mais également à la place de

l'architecture dans la structuration du tissu urbain, la Ville propose de soutenir cette neuvième édition à hauteur de 100 000 € dont le versement sera effectué à parité sur 2012 et 2013 sous réserve du vote du budget correspondant.

Une convention est donc proposée définissant les engagements de chaque partie.

## 2. Théâtre Charbon

Le Théâtre Charbon, association loi 1901 créée en septembre 2011 à Orléans, a pour activités la création et la diffusion de spectacles théâtraux, ainsi que la mise en œuvre de programmes d'actions culturelles et de formation. Cette association travaille en production déléguée de la Compagnie du Théâtre de l'œuf à dix pas, soutenue par la Ville dans le cadre de Quartier d'Arts Théâtre 2011.

Le Théâtre Charbon a proposé un programme de création et de sensibilisation au travail théâtral pour 2012 :

- la production du texte « les eaux lourdes » de Christian Siméon, dont une mise en lecture avait été présentée en octobre 2010 à l'Odéon-Théâtre de l'Europe. La création est prévue au Théâtre de la Tête Noire à Saran (45) en janvier 2013, un programme de diffusion est également engagé ;

- la poursuite du travail mené avec des jeunes acteurs sur le quartier de La Source, reprise des répétitions en février 2012 au T.G.P. ;

- le démarrage du travail de production et de répétition de « mort accidentelle d'un anarchiste » de Dario FO ;

- la répétition et mise en production de « M de Venise », d'après William Shakespeare dont une adaptation pourrait être proposée à Orléans dans le cadre du festival de Loire 2013 ;

- le partenariat avec le C.R.D. d'Orléans, enseignement en cycle 3.

Afin de soutenir le Théâtre Charbon, la Ville a attribué en séance du Conseil Municipal du 22 juin 2012 une subvention de 10 000 € dont les modalités de versement et les contreparties sont définies dans la convention de soutien 2012-2013 à passer avec l'association.

## 3. Festival de la caricature

Le Comité de Quartier d'Orléans Saint-Marceau organise depuis 1999 le festival de la caricature et a sollicité le soutien de la Ville pour l'édition 2012.

Compte tenu de l'intérêt que présente le projet au regard de la promotion de l'art et de l'histoire de la caricature et dans la perspective d'un redéploiement de la manifestation au-delà du quartier Saint-Marceau, la Mairie souhaite apporter son soutien financier et logistique à l'organisation de cette manifestation par la mise à disposition de la Collégiale Saint-Pierre le Puellier, le prêt de documents issus du fonds du Centre Charles Péguy et de la Médiathèque et l'attribution d'une subvention de 10 000 €. Une convention à passer avec l'association définit les engagements de chacune des parties.

L'accès de l'exposition à la Collégiale Saint-Pierre le Puellier est gratuit pour le public.

## 4. Parrainage C.I.C. Ouest

Le C.I.C. Ouest a proposé en 2012 son parrainage à l'exposition patrimoniale « Jeanne d'Arc, une image à l'épreuve du temps » organisée par la Ville du 28 juillet 2012 au 14 octobre 2012 à la Collégiale Saint-Pierre le Puellier.

En contrepartie d'un apport financier de 6 000 €, la banque bénéficie d'une soirée à la collégiale et d'une visite commentée réservée à ses clients, de l'insertion de son logo sur les supports de communication de l'événement et d'un certain nombre de catalogues.

Une convention de parrainage est proposée avec le C.I.C. Ouest.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver les conventions de soutien à passer avec le F.R.A.C. Centre, le Comité de Quartier d'Orléans Saint-Marceau et le Théâtre Charbon ;

2) en application des conventions, hors Théâtre Charbon, décider d'attribuer les subventions suivantes :

- 100 000 € au F.R.A.C. Centre (50 000 € en 2012 et 50 000 € en 2013 sous réserve du vote du budget correspondant)

- 10 000 € au Comité de quartier d'Orléans Saint-Marceau ;

3) approuver la convention de parrainage à passer avec la banque C.I.C. Ouest pour l'exposition « Jeanne d'Arc, une image à l'épreuve du temps » ;

4) autoriser M. l'Adjoint au Maire à signer lesdites conventions et accomplir toutes formalités nécessaires ;

5) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, article 6574, fonction 33, service gestionnaire DCCA et la recette sur l'opération 8241, article 7478, fonction 324, service gestionnaire CARC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42 – Associations Polysonik et Antirouille. Approbation de conventions de soutien à l'équipement. Attribution de subventions.

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« - L'association Antirouille, délégataire du service public de l'Astrolabe a adopté et lancé un plan de renouvellement de son matériel scénique pour la période 2011/2012. Ce projet porte sur un budget de 90 000 € H.T. soit 107 640 € T.T.C. et la Ville est sollicitée pour le financement de la tranche 2012 s'élevant à 41 484 € H.T.

Ce programme d'investissement a pour objectif d'une part, de maintenir le niveau de qualité des prestations techniques au regard des fiches techniques des artistes et, d'autre part, d'assurer le renouvellement du matériel usagé ou obsolète.

La Ville propose de financer la tranche 2012 à hauteur de 10 000 € pour permettre l'acquisition d'une console lumière en mesure de piloter du matériel asservi ainsi que des éclairages traditionnels. Quatre projecteurs seront achetés afin de compléter le parc lumière de la salle l'Astrolabe, et des matériels pour finaliser l'Astroclub. Cette subvention de 10 000 € correspond à 24,11 % du montant prévisionnel H.T. d'acquisition prévu au cours de l'année 2012.

Cet engagement complète les acquisitions de matériel d'éclairage réalisées en 2010 et 2011 pour des montants H.T. respectifs de 55 999 € et 52 040 € et pour lesquelles la ville a accordé une subvention de 10 000 € par année.

- L'association Polysonik a une mission de programmation et de formation depuis 2007 dans le cadre d'une convention d'objectifs renouvelée en 2012, des studios de répétition et d'enregistrement aménagés et équipés par la Ville au 108, rue de Bourgogne. Cette association a mis en place un plan d'investissement sur la période 2009-2014 d'un montant global de 196 200 € afin d'acquérir et de renouveler le matériel technique nécessaire au maintien de la qualité de l'accueil des utilisateurs de ces espaces.

La Ville a pris en charge deux tranches d'acquisition de matériels de 20 000 € T.T.C. en 2009 et 10 000 € en 2010. En 2011 une subvention d'équipement de 10 000 € a été versée à l'association. Il est proposé d'attribuer au titre de 2012 une subvention de 8 037 € T.T.C. correspondant à l'investissement 2012.



Cet engagement permet de compléter le parc de matériel nécessaire au fonctionnement quotidien des 6 studios. Des instruments, du matériel de sonorisation, d'informatique/M.A.O. et d'enregistrement seront achetés.

A ces fins, deux conventions définissant les engagements de chacune des parties sont proposées pour l'exercice 2012.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les conventions à passer avec les associations L'Antirouille et Polysonik pour le soutien à l'équipement pour l'exercice 2012 ;**

**2) autoriser M. l'Adjoint au Maire à signer les conventions au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**3) en application de ces conventions, attribuer une subvention de 10 000 € à l'Antirouille et 8 037 € à Polysonik ;**

**4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 20421, CCCA opération 05A273 (L'Astrolabe) et 05A4371 (Le 108 équipement) ».**

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 43 – **Muséum. Acquisition de la collection Engel/Descatoire et restauration de la collection de zoologie. Demandes de subventions.**

**M. VALETTE** – *Ce sont des demandes de subventions au F.R.A.R. et au F.R.A.M. pour acquisitions et restaurations des collections du Muséum.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Quand on voit le détail des restaurations, c'est assez impressionnant par rapport à des animaux assez importants mais cela pose le problème des lieux de stockage des réserves du Musée des Beaux-Arts et du Muséum. Un certain nombre de pièces sont stockées dans des conditions des fois pas toujours adéquates et je pense qu'il serait nécessaire que ces lieux de stockages soient agrandis et qu'il y ait plus de possibilité de stocker dans de bonnes conditions certains éléments de collection.*

**M. le Maire** – *Faites nous des propositions d'agrandissement des lieux.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je pense qu'il faut voir cela en concertation avec les structures.*

**M. VALETTE** – *Ces questions sont à l'étude, on s'en occupe activement. Mais pour l'instant elles attendent des réponses.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte.*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Muséum dispose d'une importante collection d'oiseaux et mammifères de la faune française et souhaite privilégier dans le cadre de sa politique d'établissement tout développement concernant le patrimoine lié à la biodiversité ligérienne.

M. Philippe Engel, taxidermiste, propose des spécimens de la faune ligérienne. Il est précisé que ces spécimens ont fait l'objet d'une expertise par M. Michaël Combrexelle, conseiller juridique en Zoologie et Collections animales à Chenoise (77160), expert près la Cour d'Appel de Paris.

M. Philippe Engel propose également de compléter la collection en naturalisant quelques exemplaires détenus par le muséum.

L'acquisition de l'ensemble de la collection est évaluée à 14 711,98 € T.T.C.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exposition sur les dinosaures : « le chant du dinosaure », le muséum a acquis une reconstitution de Vélociraptor (dinsaure à plumes du Crétacé) pour la somme de 5 000 € net de T.V.A., prix en conformité avec les études et documentations préalables à ce genre de représentation scientifique.

De telles acquisitions entrent dans le champ des objets subventionnables par le Fond Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.).

Ces acquisitions devraient en outre faire l'objet d'un avis favorable de la Commission scientifique interrégionale Centre Auvergne des collections des musées de France du 26 septembre 2012.

La plus grande partie de l'importante collection zoologique, mammalogique et ornithologique du Muséum est entreposée actuellement dans les réserves. Elle a été l'objet d'attaques parasitaires plus ou moins anciennes. Leur état est tel que les spécimens ne sont plus présentables pour des expositions et il est urgent d'assurer leur restauration.

Après examen minutieux des spécimens, une liste des restaurations nécessaires pour la conservation des collections a été établie.

Il a été fait appel à M. Yves Walter, restaurateur agréé par la direction des musées de France au Ministère de la Culture depuis 2003, pour établir d'un commun accord la liste des travaux à effectuer sur chacun des spécimens et estimer leur restauration. Le devis total s'élève à 10 000 € T.T.C.

De telles restaurations entrent dans le champ des opérations subventionnables par le Fonds Régional d'Aide à la Restauration des œuvres des musées (F.R.A.R.).

Elles sont soumises à l'avis de la Commission scientifique interrégionale Centre Auvergne des collections des musées de France qui doit se réunir le 26 septembre 2012.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) décider de l'acquisition au bénéfice du Muséum de la collection Engel/Descatoire pour un montant de 14 711,88 € T.T.C. ;**

**2) solliciter du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.) une subvention au taux le plus élevé possible pour l'ensemble des acquisitions de la Ville sur 2012 ;**

**3) solliciter du Fonds Régional d'Aide à la Restauration des œuvres des musées (F.R.A.R.) une subvention au taux le plus élevé possible pour l'ensemble des restaurations de la Ville sur 2012 ;**

**4) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer au nom de la Ville tout document ou convention nécessaires à ces opérations ;**

**5) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, articles 2161 et 2316, programme 05A080, service gestionnaire CMHN ;**

**6) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 1321, programme 05A080, service gestionnaire CMHN ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 44 – **Réseau des bibliothèques. Acceptation d'une donation.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« André Sauvage (1891-1975) a été un talentueux cinéaste et documentariste français des années vingt. Voyageur passionné, et proche de Max Jacob, Robert Desnos, André Gide, Jean Cocteau, Man Ray, des frères Prévert et de Jean Renoir, il conçoit ses films en fonction des populations rencontrées et fait œuvre d'ethnographe. Il est alors connu pour ses réalisations poétiques et ses nombreux films consacrés à Paris (*Etudes sur Paris*). *La Croisière jaune* termine sa carrière.

Agnès, Nicolas et Jérôme Sauvage ont décidé de faire don à la Ville de la collection d'André Sauvage. Cette collection est constituée de deux parties distinctes. La première est consacrée à Max Jacob, la seconde à l'œuvre d'André Sauvage. Cette collection sera conservée, préservée et valorisée à la Médiathèque d'Orléans où elle rejoindra le prestigieux fonds Max Jacob.

La collection, faisant l'objet de la donation, est constituée :

- d'ouvrages de Max Jacob dédiés à André Sauvage, d'ouvrages autour de Max Jacob, de manuscrits autographes, dessins, photographies, de dossiers de méditations et d'une correspondance. L'ensemble est inédit ;

- d'ouvrages d'André Sauvage, de manuscrits, de photographies et de correspondances diverses qui lui ont été adressées en tant qu'auteur et réalisateur, d'ouvrages et de dossiers documentaires sur la vie artistique de son temps (presse, imprimés...).

Afin d'en préserver l'unité et l'identification, la Ville s'engage à intégrer cette donation aux fonds patrimoniaux de la Médiathèque sous la dénomination de « Collection André Sauvage-Max Jacob ».

La collection dont la valeur est estimée à 2 000 € comprend également un dessin au crayon graphite daté et signé « décembre 1937 » par Max Jacob et dédié à André Sauvage, dénommé *Visitation*. Ce dessin rejoindra le Cabinet d'Art Graphique du Musée des Beaux Arts. Il est proposé qu'une reproduction digigraphique, réalisée par le Musée, soit offerte à la commune de Saint Benoît-sur-Loire pour la « salle Max Jacob » de l'Office du Tourisme de Saint-Benoît.

Compte tenu de la portée culturelle de cette donation pour la collectivité, il est proposé de prendre en charge les frais d'actes notariés d'un montant estimatif de 160 €.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) accepter la donation des héritiers d'André Sauvage d'une collection consacrée à Max Jacob et André Sauvage dont le projet d'acte notarié est joint à la présente délibération ;**

**2) déléguer M. l'Adjoint au Maire pour signer tout document nécessaire à l'acceptation de la donation ;**

**3) compte tenu de l'importance de la donation, prendre en charge à titre exceptionnel les frais d'acte notarié d'un montant estimatif de 160 € ;**

**4) imputer les dépenses correspondantes sur le budget de la Ville, fonction 33, article 611, service gestionnaire CCCA ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – **Association l'Antirouille. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2011. Présentation.**

**M. VALETTE** – *Je vous demande de prendre acte du rapport d'activités de l'Association Antirouille qui gère l'Astrolabe.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Ce bilan d'activités est vraiment bien. Antirouille répond aux demandes de la D.S.P., il n'y a pas de problème.*

*En revanche, je voudrais simplement vous lire un petit passage du bilan d'activités qui peut, peut-être nous interroger sur l'avenir de cette structure.*

*Il est noté dans la programmation propre à l'Antirouille que « nous avançons prudemment sur nos propositions artistiques et limitons de fait le risque de production. Les artistes qui affichent complet ne font plus d'Orléans une priorité, la jauge de l'Astrolabe ne permettant plus de dégager suffisamment de marge.*

*Nous constatons une multitude de salles récentes dans un rayon de 300 à 400 km autour de Paris ayant une capacité entre 800 et 1 500 personnes. Ces nouvelles scènes de Musiques Actuelles (S.M.A.C.) attirent davantage les producteurs puisqu'ils peuvent prétendre à davantage de moyens financiers ».*

*Conclusion, « l'Astrolabe n'est plus une scène incontournable, même si elle conserve de très bonnes relations professionnelles avec les tourneurs. En sachant que c'est une S.M.A.C. qui a une certaine notoriété au niveau national ».*

*On peut s'interroger sur ce passage et je vous interroge sur les perspectives ou les solutions que l'on pourrait trouver pour répondre à cette remarque importante par rapport à l'avenir de l'Astrolabe.*

**M. VALETTE** – *J'aurai deux choses à dire. Quelque part, je déplore le choix initial d'installer la S.M.A.C. à un endroit où cela ne lui donnait pas beaucoup de possibilité d'évoluer, il est vrai que cette question nous est renvoyée en permanence et nous préoccupe, au sein de l'équipe municipale. Cette question est également à l'étude par rapport à un programme plus général qui concerne aussi d'autres équipements de la Ville.*

**M. le Maire** – *Et il n'y a qu'une possibilité par rapport à ce lieu qui est terriblement contraint qui est le déménagement de l'Astrolabe dans l'avenir. C'est tout à fait juste.*

*Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport et je vous en remercie.*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

*« L'article L. 1411-3 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que les délégataires de services publics doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

*L'association l'Antirouille, délégataire de la gestion de l'équipement l'Astrolabe, a remis son rapport d'activités pour l'exercice 2011.*

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités de l'association l'Antirouille, au titre de l'année 2011 ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION**

**L'ANTIROUILLE DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC  
POUR LA GESTION DE LA SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES  
ET/OU AMPLIFIEE L'ASTROLABE**

Année 2011

**L'ASTROLABE**

La gestion de l'équipement l'Astrolabe, Scène de Musiques Actuelles a été confiée à l'association l'Antirouille, à l'issue d'une procédure de délégation du Service Public.

La gestion de l'équipement l'Astrolabe est la seule activité de l'association l'Antirouille.

**I – BILAN D'ACTIVITÉ**

a. Projet culturel et artistique

- Proposer au public une programmation éclectique et de qualité en respectant la diversité culturelle de vrais choix originaux, de découverte ou d'avant garde

- 48 % Pop Rock (45 % en 2010)
- 10 % Electro (14 % en 2010)
- 14 % Hip hop (7 % en 2010)
- 6 % World Reggae (7 % en 2010)
- 9 % Classique – chansons (12 % en 2010)
- 8 % Métal (6 % en 2010)
- 5 % Jazz (3 % en 2010)

- Accueil de 144 formations

Artistes diffusés :

- 35 % France (50 artistes)
- 40 % Région Centre (58 artistes)
- 25 % International (36 artistes)

- L'Astrolabe a organisé ou soutenu 72 manifestations, a accueilli 55 spectacles dont 43 en production propre et 12 de partenaires extérieurs.

17 concerts Hors les Murs (Yael Naim, Vendeurs d'Enclume, etc.).

Le rayonnement de l'Astrolabe se fait également via diverses actions de diffusion sur l'agglomération orléanaise (108, Théâtre, TGP, le Bouillon).

Participation à Jour J.

b. Favoriser l'accès à la culture par une politique tarifaire modérée

- Prix moyen annuel de la place : 14,25 € (idem 2010)

- Mise en place de 3 tarifs d'abonnements qui donnent droit à des réductions tarifaires et des avantages spécifiques : 232 abonnés.

c. Fréquentation

18538 personnes ont assisté aux productions, petite jauge et grande jauge confondues (17030 en 2010)

- 96 % des abonnés sont du Loiret
- 17 % ont moins de 25 ans
- 36 % ont entre 26 et 35 ans
- 31 % ont entre 36 et 45 ans.

Par ailleurs, l'association l'Antirouille compte 2182 adhérents dont 78 membres actifs. 71 % sont des salariés, 15 % des étudiants, et 7 % des personnes en situation précaire.

d. Accompagnement, soutien à la création et prévention des conduites à risques

- 10 journées ont été consacrées au filage en 2011 – Stromae, Yann Tiersen, Boogers (13 en 2010, 8 en 2009, 12 en 2008, 16 en 2007, 11 en 2006, 16 en 2005 et 10 en 2004)
- 10 journées d'accompagnement en 2011, Propul'son, Fraca-Ma, Polysonik (12 en 2010, 9 en 2009, 12 en 2008, 6 en 2007, 9 en 2006, 20 en 2005 et 23 en 2004)
- 22 journées d'aide à la création (19 en 2009, 29 en 2008, 32 en 2007, 13 en 2006, 23 en 2005 et 2004)
- 7 journées à des visites pédagogiques (collège, CG, foyers, etc.)
- 5 journées à des rencontres et sensibilisation
- 29 journées à des ateliers animation de la vie associative

Soutien à la Création

- 1 Résidence Musiques Actuelles : Vendeur d'Enclume
- 3 Résidences de pré-production : Success, Diabologum et la création « made in eurockéennes »

Sensibilisation et actions auprès des publics

- Diffusion de spectacles jeune public : 2 jours d'actions : adventure in front of the TV set, et Plus Pied.
- Rencontres : Vendeurs d'Enclume, culture du Cœur, participation au forum de présentation « Aux Arts Lycéens »
- Ateliers animation de la vie associative : initiation technique vidéo, décoration AG Fédurok, initiation interview radio, initiation aux techniques journalistiques de presse écrite, etc.

## II – BILAN FINANCIER

### Rapport financier

L'exercice 2011 présente un résultat bénéficiaire de 1346 € en baisse par rapport à l'exercice précédent.

#### 1. Les produits

Ils ont augmentés de 21,57 % par rapport à l'exercice précédent. (Hausse des ventes (billetterie + 9 000 €, cession spectacles + 8 000 €, boissons + 20 000 €) ainsi qu'une hausse des subventions d'exploitation (+ 21,7 %, soit + 123 292€)).

#### 2. Les charges

Les dépenses en hausse s'expliquent par l'augmentation des achats de spectacle (+ 20 %, soit + 27 000 €), la hausse des salaires permanents du fait du recrutement de la chargée d'actions culturelles (+ 22 %, soit + 51 000 €) ainsi qu'une augmentation significative de la quote part de résultat sur opération en commun (+ 130 000 €).

N° 46 – **S.A. Orléans-spectacles. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2011 pour le Zénith. Présentation.**

**M. VALETTE** – *Il convient de prendre acte du rapport d'activités du Zénith.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Dans ce rapport d'activités, je voudrais simplement noter que le remplissage du Zénith est réparti en jauges et nous voyons qu'il est constaté que le chiffre d'affaires de l'activité a baissé et que les grandes jauges passent de 11 à 9. Quand on parle de grandes jauges, elles sont de 4 000 à 6 000. D'ailleurs, on nous dit que l'activité spectacle au Zénith est prépondérante puisqu'elle représente 58 % du chiffre d'affaires. Très bien.*

*Je m'interroge sur la venue d'une Aréna puisque ce que l'on a oublié de dire lors de notre débat précédent c'est que vous parliez du sport, du soutien du monde sportif mais qu'est-ce qui constitue exactement l'activité de l'Aréna ? C'est 60 % d'événementiel spectacle et 40 % de sport.*

*Et là, vous n'avez jamais démontré la rentabilité d'une structure pareille en sachant qu'elle est située à 100 km de Paris et que quand vous avez de grandes productions, la preuve déjà pour remplir le Zénith de 6 000 places, on y arrive de moins en moins, c'est beaucoup plus difficile.*

*Et vous voulez remplir une salle d'Aréna, 60 % du chiffre d'affaires avec du culturel ?*

*Je vous trouve très ambitieux. Et je pense que là, on peut remettre un point sur l'Aréna qui est peut-être que cette décision...*

**M. le Maire** – *Mais Mme KOUNOWSKI, ce n'est pas le sujet !*

**Mme KOUNOWSKI** – *...cette décision qui a été prise est une chance peut-être de réfléchir sur un projet plus adapté.*

**M. le Maire** – *Ce n'est pas la sujet, Mme KOUNOWSKI, on a parlé pendant deux heures du sujet tout à l'heure.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Mais comment vous expliquez que le Zénith a beaucoup plus de mal de remplir ces salles avec de grandes jauges ?*

**M. le Maire** – *Je vais donner la parole à M. VALETTE.*

**M. VALETTE** – *Je crois que l'on ne peut pas ignorer les effets de la crise aujourd'hui et je pense que cette démonstration que vous essayez de nous faire montre qu'actuellement, entre les problèmes de l'industrie du disque, entre les problèmes à faire émerger des artistes, il y a une économie à repenser. Je crois que, peut-être, en regardant du côté du coût du prix des places, en regardant comment font les spectacles pour être élaborés, que peut-être on trouverait des solutions qui appellent peut-être d'autres jauges et d'autres volumes.*

**M. le Maire** – *Merci. Là aussi je vous demande de bien vouloir en prendre acte.*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de services publics doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service public, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La S.A. Orléans-Spectacles délégataire pour la gestion du Zénith a remis son rapport d'activités pour l'exercice 2011.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités du délégataire de service public pour la gestion du Zénith, au titre de l'année 2011 ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE



## ORLEANS-SPECTACLES

---

### Rapport d'activités du délégataire de service public

---

### Exercice 2011

---

### ZENITH

---

L'exploitation du Zénith a été confiée, par voie d'affermage, à la S.A. ORLEANS-SPECTACLES, dont ORLEANS-GESTION est actionnaire majoritaire (97,6 % du capital), à l'issue d'une procédure de Délégation de Service Public.

L'exploitation du Zénith est la seule activité d'ORLEANS-SPECTACLES.

Le nouveau contrat d'affermage a été signé le 28 mai 2002, pour une durée de 10 ans, prolongée d'une année par avenant le 16 décembre 2011.

### **I - L'ACTIVITE DU ZENITH**

L'activité du Zénith pour 2011 peut se résumer ainsi :

Spectacles	37	<i>40 en 2010 (93 194 spectateurs en 2011, 107 826 spectateurs en 2010)</i>
Economique et Sports	24	<i>26 en 2010</i>
Journées Ville	4	<i>5 en 2010</i>
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>69</b>

La répartition des activités respecte le cahier des charges du Ministère de la Culture.

Cette activité est globalement légèrement moins élevée qu'en 2010 aussi bien sur le plan du nombre de représentation que sur le nombre de spectateurs.

Le nombre de grandes jauges est inférieur de 2 par rapport à 2010.

### **II - LES TRAVAUX**

Au cours de l'année 2011, des travaux ont été réalisés pour un montant global de 114 701.48 € H.T. et ont porté notamment sur :

- La mise en place d'une G.T.C. (Gestion Technique Centralisée) pour 36 808.84 € H.T.
- La mise en place d'un S.S.I. (Système Sécurité Incendie) pour 17 993.00 €
- Des travaux de réfection de sols
- Achat de différents équipements de scène – caissons lumineux, ponts, rideaux etc...
- Remise à niveau électrique de certaines armoires
- Remplacement d'équipement de cuisine – lave-vaisselle, chauffe-eau...

### **III - LES RESULTATS FINANCIERS**

### A - Les produits

- Le chiffre d'affaires est en baisse de 3.5 % : 1 214 800 € contre 1 260 800 € en 2010.
- La marge brute est passée de 900 600 € en 2010 à 884 100 € en 2011.

Ce recul est principalement lié à l'activité économique et sport du fait de l'absence de la tenue de plusieurs manifestations par rapport à 2010.

### B - Les charges de gestion (en €)

	2011	2010 (pour rappel)
Frais de personnel	254 400	240 400
Impôts et taxes	18 900	21 800
Achats	35 700	33 100
Autres services extérieurs	291 300	230 000
Dotations aux amortissements	48 000	97 400
<b>TOTAL</b>	<b>648 300</b>	<b>622 700</b>

- Les charges de gestion ont augmenté de 4 %, cette augmentation, est principalement liée à une augmentation du partenariat Basket de 10 000 €, des amortissements de 6 000 €, et d'une augmentation des frais de personnel de 14 000 €.

**C - Le résultat** net après impôt sur les sociétés et intéressement de la Ville s'est élevé à 25 100 € (contre 22 600 € en 2010), soit une hausse de 11 %, liée principalement à des produits exceptionnels importants et des partenariats publicitaires en hausse.

N° 47 – **Zénith. Choix du mode de gestion. Engagement de la procédure de délégation de service public.**

**M. MARTIN** – *Il s'agit de proposer de répartir la D.S.P. pour une période de 29 mois en ce qui concerne le Zénith de façon à rendre l'exploitation synchrone avec d'autres équipements. Donc, une période plus courte est proposée.*

**M. LEBRUN** – *Je voudrais dire que l'on s'abstiendra sur cette délibération du fait que la D.S.P. va jusqu'à la livraison de l'Aréna.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Ville est propriétaire, depuis 1996, d'une salle de spectacles de grande capacité de type « Zénith ». La Ville a l'habitude de déléguer l'exploitation du service public de la gestion et de l'exploitation de cet équipement par l'intermédiaire d'un contrat d'affermage. Deux contrats ont successivement été attribués, en 1996 et 2002, à la société Orléans-Spectacles.

Le dernier contrat a été conclu pour une durée initiale de 10 ans, à compter du 30 juillet 2002, avec un droit de gestion et d'exploitation confié au fermier jusqu'au 31 décembre 2012. La durée de cette convention a été portée au 31 juillet 2013 par un avenant du 8 janvier 2012.

Il convient aujourd'hui d'envisager la passation du nouveau contrat de délégation de service public du Zénith.

S'agissant du contexte, la Ville est actuellement engagée dans une politique globale d'attractivité de son territoire qui la conduit à se doter d'une Aréna. Une procédure de passation en vue de la conclusion d'un contrat de partenariat a été mise en œuvre et devrait aboutir à la livraison de l'équipement pour l'année 2015. La livraison de cette nouvelle salle multifonctionnelle permettra à la Ville de mettre en place une stratégie d'offre globale et performante pour accueillir et organiser les événements sur son territoire. En fonction des jauges et agencements souhaités par les organisateurs seront proposés le Centre de Conférences, le Palais des Sports, le Parc des Expositions, le Zénith ou l'Aréna. Cela se traduira par une répartition de l'offre culturelle et sportive entre les salles. Cette répartition est d'autant plus essentielle qu'elle sera le gage d'une gestion des salles en synergie et non en concurrence.

Par conséquent, et afin de permettre la mise en place de cette stratégie de positionnement des équipements et de cette répartition de l'offre dans des conditions optimales, la délégation de service public envisagée pour le Zénith devra prendre fin concomitamment à la livraison de l'Aréna prévue au second semestre 2015. Par conséquent, la durée du contrat d'affermage serait de 29 mois.

Il convient donc de mettre en œuvre la procédure visant à déléguer le service public de la gestion et de l'exploitation du Zénith à un partenaire dans le cadre d'un contrat d'affermage de 29 mois.

Les stipulations contractuelles et leurs annexes, auxquelles devra se conformer le délégataire, feront l'objet d'une négociation lors de la procédure de mise en concurrence.

En tout état de cause, le délégataire sera rémunéré sur les redevances versées par les usagers et, le cas échéant, par une subvention de la Ville. Ces divers montants seront fixés au cours de la négociation et portés à la connaissance du Conseil Municipal au moment du choix du délégataire.

Le délégataire pourra être amené à verser à la Ville un intéressement lié aux résultats d'exploitation.

Le projet de convention et ses annexes, notamment le cahier des charges du label « Zénith » figurant en annexe 1 et les Conditions d'exploitation du « Zénith » figurant en annexe 2, joints à la présente délibération, précisent les prestations que devra assurer le délégataire.

Ces prestations sont identiques à celles actuellement déléguées à l'actuel délégataire.

Le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du Zénith est aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les offres seront examinées par la Commission d'Ouverture des Plis relative à la délégation du service public culturel et sportif dont les membres ont été élus lors du Conseil Municipal du 18 février 2011.

**Dans ces conditions, après avis du Comité Technique, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme et au regard des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire présentées dans le rapport visé à l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le principe de l'exploitation du service public de la gestion et de l'exploitation du Zénith de la Ville, dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 29 mois ;**

**2) approuver le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion ci-annexé étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**3) autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public ».**

ADOPTE PAR 41 VOIX  
IL Y A 14 ABSTENTIONS

## **RAPPORT PRESENTANT LES CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS QUE DOIT ASSURER LE DELEGATAIRE**

### **I. Rappel du contexte**

La Ville est propriétaire, depuis 1996, d'une salle de spectacles de grande capacité de type « Zénith ». La Ville a l'habitude de déléguer la gestion de cette structure par l'intermédiaire d'un contrat d'affermage. Deux contrats ont successivement été attribués, en 1996 et 2008, à la société ORLEANS SPECTACLE, filiale de la Société d'Economie Mixte ORLEANS GESTION dont la Ville est actionnaire.

Ce dernier contrat a été conclu pour une durée initiale de 10 ans, à compter du 30 juillet 2002, avec un droit de gestion et d'exploitation confié au fermier jusqu'au 31 décembre 2012. La durée de cette convention a été portée au 31 juillet 2013 par un avenant du 8 janvier 2012.

Le contrat arrivant à son terme le 31 juillet 2013, sans qu'il ne soit possible de procéder à son renouvellement, la Ville souhaite anticiper au plus tôt son renouvellement.

### **II. Motivation et opportunité**

La Ville souhaite de nouveau confier la gestion et l'exploitation du Zénith à un opérateur privé par l'intermédiaire d'une convention d'affermage.

Cette convention permet de déléguer, à un délégataire désigné après une procédure de mise en concurrence organisée par l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion et l'exploitation d'un bien public. Le délégataire se rémunère directement sur les redevances versées par les usagers, le prix de la prestation étant fixé en accord avec la Ville lors de négociations. La Ville perçoit en contrepartie de la délégation une redevance dont le montant est déterminé également au moment des négociations.

Le contrat envisagé aura pour objet de confier au délégataire désigné :

- la gestion et l'exploitation du Zénith dans le respect du cahier des charges du C.N.V. ;
- la promotion du Zénith auprès des professionnels ;
- la commercialisation du Zénith ;
- la programmation des manifestations ;
- la gestion administrative et financière ;
- l'entretien, les réparations et le renouvellement des biens ;

Le recours au contrat d'affermage paraît s'imposer dans le cadre de la gestion du Zénith. En effet, le maintien du label « Zénith » est subordonné au respect des dispositions d'un cahier des charges spécifiques rédigé par le Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz (C.N.V.). Ce cahier des charges impose la gestion de la salle par une personne privée commerçante. Dès lors, si la Ville souhaite conserver le label « Zénith » et les avantages qui y sont attachés, notamment économique ainsi que ceux liés à la renommée de ces salles, elle doit nécessairement confier sa gestion à un opérateur privé écartant toute possibilité de gestion directe par les services communaux.

La gestion du Zénith pourrait être confiée à un opérateur privé par l'intermédiaire d'un marché public de service. Toutefois, ce contrat ne permet pas d'opérer de transfert de risque de la Ville au titulaire du marché ayant pour effet un investissement moindre du titulaire. De plus, le prix du marché est entièrement supporté par la personne publique qui devra s'en acquitter en un unique paiement.

Par ailleurs, il est souligné qu'aucun investissement majeur n'est prévu pour les quatre prochaines années.

De plus, le contrat d'affermage opère un transfert de risque pesant sur la gestion de la structure déléguée. Le délégataire assurera la gestion et l'exploitation du Zénith à ses frais et risques.

Enfin, l'exécution des précédents contrats ayant donné entière satisfaction (aucun contentieux avec la Ville ou les usagers ne sont à signaler), la Ville souhaite, tout naturellement, recourir à nouveau à ce type de contrat pour la gestion et l'exploitation future de son équipement.

Pour les raisons exposées ci-dessus, il est envisagé de procéder à l'organisation d'une procédure de mise en concurrence destinée à conclure un nouveau contrat d'affermage.

Par ailleurs, la Ville s'est engagée dans une politique globale d'attractivité de son territoire ce qui l'a conduit à se doter d'une Aréna. Une procédure de passation en vue de la conclusion d'un contrat de partenariat a été organisée et devrait aboutir à la livraison de l'équipement pour l'année 2015. La livraison de cet équipement nécessitera une nouvelle répartition de l'offre culturelle et sportive entre les deux salles. Cette répartition est d'autant plus essentielle qu'elle sera le gage de la réussite économique de ces deux équipements.

Afin de permettre la mise en place de cette répartition dans des conditions optimales, il est envisagé de procéder à une délégation de courte durée (29 mois) permettant, à nouveau, de disposer du choix pour le mode de gestion du Zénith en 2015.

En conclusion, la délégation de la gestion et l'exploitation du Zénith par l'intermédiaire d'un contrat d'affermage d'une courte durée permettrait de répondre aux besoins et ambitions de la Ville à court et moyen termes de façon optimale.

La procédure de passation d'un contrat de délégation de service public est normée et décrite aux articles L.1411-1 et suivants du C.G.C.T. Elle se décompose en plusieurs phases qui peuvent se résumer ainsi :

- un avis d'appel public à candidatures sur la base d'une délibération de principe du Conseil municipal ;
- une sélection des candidatures sur la base de garanties présentées par les candidats ;
- un appel d'offres auprès des candidats sélectionnés ;
- une analyse des offres par une commission ad hoc invitée à rendre un avis ;
- une négociation conduite par l'exécutif de la collectivité locale, sur la base de l'avis formulé par la commission ad hoc ;
- Une délibération du Conseil Municipal portant sur le choix du délégataire et sur le contrat ;
- Notification et publicité.

N° 48 – **Archives municipales. Albums photographiques et press-book relatifs aux Florales internationales de 1967. Approbation d'un contrat de cession des droits de propriété intellectuelle. Demande de subvention à la D.R.A.C pour l'acquisition.**

**M. CARRE** – *C'est un petit sujet sympathique pour les Orléanais de longue date dont je suis, il s'agit des archives de M. MALARD qui était photographe, qui a un magasin avec son nom et qui propose de nous céder 3 122 photographies de Florales.*

*(Réactions de Mme SAUVEGRAIN hors micro)*

**M. CARRE** - *Florales 67, oui, il y a des photos avec Astérix n'est-ce pas ?*

**M. le Maire** – *Il ne faut pas trop les chercher quand-même !*

**M. CARRE** – *La Ville récupérerait ces photographies dans son fonds et les numériserait. Je rappelle que les archives d'Orléans sont en train d'être numérisées et cela rentrera dans son fonds.*

**M. TORREILLES** – *M. le Maire, je voudrais juste revenir sur la délibération précédente, je me suis abstenu et je ne sais pas si vous l'avez compté.*

**M. le Maire** – *Est-ce que l'abstention a été prise en compte ? non ? Il faut lever la main, c'est tout.*

*Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le point présenté par M. CARRE, sur les Florales, c'est important.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Afin d'enrichir et de compléter les collections des archives municipales, la Ville a acquis un lot de 16 albums photographiques soit 3 122 photographies ainsi que 7 press-book relatifs aux Florales internationales de 1967. Ces documents ont été réalisés par M. Jean MALARD, photographe et membre organisateur. Pour mémoire, l'événement a duré 6 mois sur le site d'Orléans-La Source. Il a attiré plus de 2 millions de visiteurs dont de nombreuses personnalités et a fait rayonner la Ville au-delà du territoire national. Le coût de cette acquisition s'élève à 3 000 € T.T.C.

L'objectif est de constituer une documentation historique qui sera consultable et exploitable par tout usager qui en fera la demande ainsi que par la Ville.

A cet effet, il est proposé d'établir, à titre gratuit, un contrat de cession des droits de propriété intellectuelle avec M. MALARD.

Par ailleurs, l'acquisition de tels documents fait partie des initiatives que la Direction Régionale des Affaires Culturelles est susceptible de subventionner.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le contrat de cession des droits de propriété intellectuelle à conclure à titre gratuit avec M. Jean MALARD pour la durée légale de la protection des droits d'exploitation telle que définie par la législation française en vigueur ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer au nom de la Ville ledit contrat ;**

**3) solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) une subvention au taux le plus favorable pour l'acquisition des albums et des press-book ;**

**4) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer au nom de la Ville tout document relatif à cette demande ou convention formalisant l'aide obtenue ;**

**5) imputer la recette sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 323, article 1321, opération 13B007, service gestionnaire AARC ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 49 – **Festival de Loire 2013. Conception et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de Fleuves. Approbation d'un marché après procédure négociée.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« En 2011, Le Festival de Loire a poursuivi son essor comme événement d'ampleur nationale et européenne en rassemblant 650 000 personnes et plus de 220 bateaux, durant 5 jours, sur les quais d'Orléans. Il se positionne aujourd'hui comme le plus important rendez-vous européen de la marine fluviale.

La sixième édition du festival se déroulera du 18 au 22 septembre 2013, sur les quais du Châtelet et Fort Alleaume et accueillera 200 bateaux pendant 5 jours de festivités.

Afin de préparer cet événement, la Ville fait appel aux compétences de professionnels de rassemblements de bateaux.

En conséquence, la Ville a lancé un marché après appel d'offres ouvert européen pour la conception, la mise en place et la réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves, dans le cadre de la convention de groupement de commandes approuvée par le Conseil Municipal le 27 janvier 2012 et signée avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

La Commission d'Appel d'Offres du 6 juin 2012 a déclaré cet appel d'offres infructueux conformément aux dispositions des articles 59 III 1° et 35-I-1° du Code des Marchés Publics et a décidé d'engager une procédure négociée sans publicité dans les conditions prévues à l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics.

Dans le cadre de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres du 12 septembre 2012 a procédé à l'examen des offres conformément aux critères d'attribution et à leur pondération définis à l'article 6 du règlement de la consultation :

- 1) Qualité des prestations que le candidat entend mettre en œuvre pour l'exécution du présent marché conformément au point n°1 du guide méthodologique (pondération : 35 %)
- 2) Prix des Prestations (pondération : 35 %)
- 3) Qualité des moyens humains et matériels proposés pour l'exécution du marché, conformément au point n°3 du guide méthodologique (pondération : 30 %)

**Dans ces conditions, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le marché « Conception, mise en place et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves » avec le groupement E.V.T. 29100 Douarnenez ALTEAD 85800 Le Fenouiller pour un montant total de 720 369,75 € T.T.C. se décomposant comme suit :**

**- tranche ferme : conception et réalisation du rassemblement de bateaux du festival :**  
**- solution de base conception et réalisation du rassemblement de bateaux et options 1 (Fleuve invité - rassemblement d'une flotte d'embarcations et création d'un village) et 2 (organisation de la 1ère convergence de bateaux) pour un montant de 645 411,89 € T.T.C.**

**- tranche conditionnelle 1 fourniture et installation de pontons flottants accessibles au public pour un montant de 14 694,53 € T.T.C.**



- tranche conditionnelle 2 scénographie et réalisation d'un grand spectacle du soir pour un montant de 35 808,24 € T.T.C.

- tranche conditionnelle 3 installation et réalisation d'une "marina" pour 10 bateaux pour un montant de 24 455,09 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville : fonction 024, nature 611, opération 0000823, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 50 – **Association Cigales et Grillons. Approbation d'une convention de soutien. Attribution d'une subvention.**

**Mme SAUVEGRAIN** – *Il s'agit d'une subvention pour un projet de futreau.*

**M. le Maire** – *Cela va ensemble ! Je donne la parole à M. CHAPUIS.*

**M. CHAPUIS** – *Une toute petite intervention pour saluer cette initiative qui permettra encore de redécouvrir la Loire et saluer l'initiative qui organise des balades de Loire en dehors du festival de Loire, tout au long de l'année. Je trouve que c'est une très bonne chose.*

**M. le Maire** – *Merci, je vous consulte.*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'association Cigales et Grillons, qui a pour objectif l'éducation à l'environnement, l'éducation à la culture et l'éducation par les loisirs, a présenté à la Ville le projet, en cours de réalisation, d'un futreau à passagers et la mise en place d'actions pédagogiques. L'association a sollicité le soutien de la collectivité.

La Ville propose de soutenir cette opération dans le cadre d'une convention.

Ce bateau à passagers sera amarré à l'année à Orléans et naviguera sur le bassin d'Orléans à Combleux, voire Jargeau, en fonction du niveau de la Loire ainsi que sur le Canal d'Orléans, sur le bief Orleans-Combleux.

L'association coordonnera et proposera des actions pédagogiques à destination du jeune public, des balades sur la Loire tout au long de l'année et s'engage à mettre à disposition de la Ville le bateau et un pilote durant 3 demi-journées du prochain Festival de Loire (du 18 au 22 septembre 2013).

Compte tenu du souhait de la Ville de voir se développer les activités de navigation en Loire, et notamment le développement de la flotte de bateaux à Orléans, la Mairie souhaite soutenir ce projet associatif en attribuant une subvention de soutien à l'équipement de 3 000 €.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver la convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association Cigales et Grillons pour l'année 2012 dans le cadre de la construction d'un futreau à passagers ;

2) en application de la convention, décider de l'attribution d'une subvention d'un montant total de 3 000 € à l'association Cigales et Grillons, au titre de l'année 2012 ;

3) autoriser M. l'Adjoint au Maire à signer la convention correspondante au nom de la

Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4) imputer la dépense de 3 000 € sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 024, article 20421, programme 05A4852, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 51 – **Clubs sportifs sous conventions d'objectifs. Attribution des subventions et des soldes des subventions 2012.**

**Mme GRIVOT** – Il s'agit des soldes de la subvention 2012 pour un montant global de 212 950 € sur un total de 996 500 € pour l'ensemble des clubs sous contrat d'objectifs.

**M. BEN CHAABANE** – Je suis stupéfait que Mme GRIVOT nous présente la délibération de cette façon, en nous demandant de voter de manière quasi automatique. Pardonnez-moi une familiarité, j'hallucine totalement.

Je veux parler du R.C.O. dont l'assemblée générale était hier, j'y suis allé en tant que spectateur puisque lors du Conseil Municipal du mois de mai, nous avons fait une avance sur subvention de 100 000 €. à l'unanimité, je crois. Nous avons tous réaffirmé notre attachement au R.C.O. et à la pratique rugbystique à Orléans.

Sauf que, je ne sais pas si vous vous en souvenez, j'étais très réservé, je le suis encore plus aujourd'hui. J'ai voté l'avance sur subvention parce que M. le Maire avait dit à l'époque que c'était une avance, donc je me suis rangé à l'argumentation de M. le Maire. Je me souviens, j'ai les déclarations de Mme GRIVOT au Conseil Municipal qu'elle nous réaffirme son attachement au club. Vous avez parlé à l'époque d'ailleurs, j'ai été aussi très étonné, du bulletin de santé du Président et du Vice-Président, je trouvais cela curieux, mais bon, c'est une affaire de style, l'essentiel, le club va mal. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Mme GRIVOT dans la République du Centre d'Aujourd'hui.

Ce qui m'a le plus surpris c'est qu'après que Mme GRIVOT nous eut présenté cette demande pour sauver le club, trois semaines après, elle déclare, et j'ai l'article ici : « la Mairie souhaite la rétrogradation du club en fédérale 3 ». J'aurais souhaité que nous en débattions avant.

Donc, j'ai eu raison d'être prudent et vigilant et de vous appeler à la vigilance. Et ce soir, après l'assemblée générale d'hier, je vais vous dire ce que j'ai entendu, en plus corroboré par les déclarations de Mme GRIVOT à la République du Centre. Vous nous présentez une subvention que l'on devrait voter comme une lettre à la poste, c'est incroyable. Vraiment, quand j'ai dit j'hallucine, j'hallucine. Le club a des pertes estimées, les comptes ont été présentés hier, entre 200 000 et 250 000 € avec la subvention, l'avance sur recette que nous avons votée, chers collègues, au mois de mai.

Et les comptes, nous disait l'expert comptable, moi j'y suis allé pour écouter, je ne suis pas intervenu, je n'ai pas vocation à le faire, je voulais en savoir plus puisque Mme GRIVOT ne nous dit rien...

(Brouhaha)

**M. BEN CHAABANE** – ...mais si, c'est l'argent des Orléanais !

Et Mme GRIVOT dit aujourd'hui, et je lis, « je suis abasourdie, je ne comprends pas. Le club est en grande difficulté, je ne sais pas ce que je vais faire du R.C.O. ». C'est Mme GRIVOT, c'est le journal de ce matin.

**M. le Maire** – Je vous demande de conclure.

**M. BEN CHAABANE** – Je vous avertis que c'est une affaire de centaines de milliers d'euros, il faut que la Ville sache où elle met son argent. Vous nous proposez de voter, je suis désolé, j'aimerais bien avoir un vote séparé, M. le Maire.

*M. le Maire, je vous avertis, la situation est beaucoup plus grave que vous ne le pensez, sur les comptes qui ne sont toujours pas certifiés de l'avis de l'expert comptable. Puisque Mme GRIVOT ne le vous dit pas, je suis obligé de vous le dire, de me substituer à elle, il y a des risques de procès au Prud'homme, j'ai entendu l'expert comptable citer l'avocat pour 20 000 €. Le Président Patrice DOCTRINAL avait dit que la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (D.N.A.C.G.), et je l'ai entendu, demande plutôt 100 000 à 150 000 €.*

*Donc, je ne vois pas la Ville mettre autant d'argent, excusez-moi encore d'être obsessionnel, lorsqu'à l'école élémentaire Lavoisier, la maîtresse éponge avec le seau. Je suis désolé.*

*Est-ce que vous avez les comptes, Mme GRIVOT ? Est-ce que vous êtes sûre ? Pouvez-vous les publier ? Mettez les sur le site de la Ville.*

**M. BEN CHAABANE** – *Donc, je ne voterai pas cette fois-ci.*

**M. le Maire** – *Nous avons compris.*

**M. BEN CHAABANE** – *Je ne voterai pas. Je suis attaché au R.C.O., j'aimerais qu'il continue et je vous informe que, contrairement à ce qu'avait dit Mme GRIVOT au mois de mai, le Conseil Général se retire parce qu'il y a eu une rétrogradation sportive et administrative en fédérale 3. Voilà tout ce que Mme GRIVOT ne vous a pas dit.*

**M. le Maire** – *Merci M. BEN CHAABANE. M. GRAND et Mme LEVELEUX souhaitent la parole.*

**M. GRAND** – *Un élément d'information pour M. BEN CHAABANE, le R.C.O., ce n'est pas uniquement l'équipe fanion, ce sont également les jeunes. Le niveau d'inscription des jeunes qui aurait pu être dramatique lié aux difficultés du club est en réalité tout à fait honorable. A quelques jeunes près, il y a le même nombre de jeunes dans l'école de rugby du R.C.O. Donc, on a besoin de ces jeunes pour reconstruire le club.*

*En effet, la fédérale 3 est salubre pour ce club, cela lui permet de revenir à un niveau qui est moins bien onéreux et qui peut lui permettre de se redresser. C'est un moment où on a le plus besoin de soutenir le R.C.O. en l'occurrence, ce club.*

*J'ai toute confiance dans les dirigeants qui pourront redresser la situation dans les années à venir. Je pense qu'il faut continuer à les aider, c'est important. En tout cas, on le fait à la Région et on les suit de très près au niveau de leurs comptes. Il y a des difficultés, mais ils méritent de continuer à être aidés de mon point de vue.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Pour rejoindre ce qui a été dit sur le soutien au club, il est vrai que les derniers développements sont un petit peu inquiétants et je me demandais si l'on ne pourrait pas retirer au moins pour le Conseil Municipal de ce soir, ce point là, le temps que la situation soit plus éclaircie en ce qui concerne le R.C.O. Peut-être que la prochaine fois on aura l'occasion de voter.*

*C'est vrai que les nouvelles que l'on a pu lire étaient très inquiétantes sur le devenir du club. C'est une interrogation qui me paraît tout à fait légitime.*

**M. MARTIN** – *C'est une association qui a son autonomie de gestion. Les craintes de M. BEN CHAABANE de savoir où ceci va mener la Ville d'Orléans ne sont pas des craintes fondées. L'association a des difficultés financières, on ne les découvre pas ce soir, elles existaient déjà depuis un certain temps et cela allait durer, c'était indiqué au Conseil Municipal.*

*Ce qui est proposé ce soir, et cela répond à la demande de M. GRAND, est de maintenir une subvention, avance comprise, au même niveau que ce qu'elle était, alors même que la rétrogradation aurait pu conduire à la diviser par deux. Je me suis entretenu avec Mme GRIVOT, là il y a un soutien manifeste parce que le budget, et vous avez oublié de le dire, a été réduit de plus de la moitié.*

*Lorsque le budget est réduit de plus de la moitié, il est aussi justifié que les subventions soient en rapport. Mais la Ville d'Orléans les maintient pour cette année et c'est ce qui est proposé ce soir.*

**M. le Maire** – *C'est très clair. Je donne la parole à Mme GRIVOT.*

**Mme GRIVOT** – *Je voudrais juste rappeler au préalable que les subventions accordées au club sous convention d'objectifs, par exemple, pour l'année 2012 concerne l'année sportive passée, à savoir 2010-2011. Cette année sportive là, il y a bien sûr des critères qui ont été respectés, l'engagement, le nombre de licenciés notamment chez les jeunes, les résultats sportifs, etc.*

*La subvention qui vous est proposée aujourd'hui est la subvention de l'année civile 2012 dont le solde, et c'est ce que l'on vote aujourd'hui, est de 51 300 €.*

*Concernant la situation du Rugby Club Orléanais, devant les difficultés de la saison passée, la saison du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, vers les mois d'avril, mai, j'ai demandé l'intervention de trois personnes pour aider le club à s'en sortir. Il s'agit de trois personnes représentant pour deux d'entre elles, le monde du rugby, à savoir le Président du comité départemental et le Président de la ligue qui est le représentant légal de la Fédération Française de Rugby dans notre Région, et également Jean-Louis DESNOUES, Président du Comité Régional Olympique et Sportif, de venir aussi auprès de ce club pour les aider, parce que je trouvais que la situation devenait très critique du fait de deux équipes qui s'opposent, un leadership de part et d'autre, ce qui était au détriment de la pratique sportive des joueurs.*

*Je rappelle que, comme vient de le dire M. GRAND, l'école de rugby a près de 280 enfants de nouveau cette année, comme quoi il fait bon pour de jeunes Orléanais de pratiquer le rugby dans ce club.*

*Bien entendu, les personnes que j'avais missionnées ont travaillé durant la fin de la saison sportive passée, durant l'été et durant ce mois de septembre, à essayer d'accompagner le club dans la refonte des statuts en premier lieu, les statuts étaient très obsolètes et ne sont plus conforme à la loi du sport. Ils ont travaillé avec les deux équipes, l'actuelle et celle qui va prendre le pouvoir, ils ont tenu les engagements qu'ils avaient pris, je parle des trois personnes missionnées par la Ville, pour entendre les uns et les autres et faire en sorte que ces statuts puissent répondre à l'attente de tous, ce qui a été proposé hier soir.*

*Et hier soir, c'est là où je dis que je suis abasourdie puisque des statuts travaillés par les uns et les autres n'ont pas été approuvés.*

*Donc, qu'est-ce qui s'applique en matière d'association, qu'elle soit sportive, culturelle ou autre, les anciens statuts restent applicable à cette association. On garde les anciens statuts.*

*Quant au résultat financier, il est vrai que de difficultés financières dont on avait déjà fait état, je ne vais pas revenir dessus, des rentrées d'argent qui avaient été prévues et qui ne sont pas rentrées, de partenaires privés, d'un organisme de formation, un certain nombre de rentrées ne sont pas arrivées, du coup, le club se trouve avec un déficit. Ce déficit est important et c'est pour cela que je dis que c'est critique parce qu'il faut absolument que les histoires qui se passent dans ce club cessent pour que les partenaires privés continuent d'accompagner ce club.*

*Pour le moment, les partenaires privés sont dans l'attente de se demander s'ils accompagnent le club ou pas, si cela vaut le coup, on ne sait pas qui sera demain à la tête de ce club, etc.*

*J'ai souhaité que, de nouveau, un vrai dialogue s'instaure avec les uns et les autres et j'ai demandé à l'assemblée générale hier soir aussi, des hommes nouveaux, qui aiment le rugby, qui aiment les jeunes, de façon à ce que ce club ne meurt pas.*

*Je rappelle qu'il y a des installations exceptionnelles pour ce club, c'est un grand club qui a une histoire à Orléans et il semble impensable qu'il puisse ne plus exister demain.*

*Je ne pense pas forcément aux adultes, je pense aux 280 gamins. Donc, c'est la raison pour laquelle je dis qu'il faut être très prudent, il faut être très attentif à ce club, mais il ne faut pas les laisser tomber.*

*Je rappelle que le Conseil Général et le Conseil Régional se sont associés à la Ville pour les accompagner sur des subventions exceptionnelles. Nous, c'est une avance, le Conseil Régional a accordé 28 000 €, une subvention exceptionnelle qu'il leur donne pour s'en sortir. Le Conseil Général a accordé les 50 000 € en subvention exceptionnelle aussi. Mais au Conseil Général, ils ont des critères d'attribution aux sports de haut niveau, il faut être au plus haut niveau national pour avoir des subventions du Conseil Général. Ils sont en fédérale 3, ils n'en auront plus, c'est logique.*

*Je pense que j'ai tout dit.*

*Il faut être attentif et bien sûr, c'est ce que je fais au quotidien et je ne vous attends pas, M. BEN CHAABANE, pour me donner des conseils avec les clubs sportifs.*

**M. BEN CHAABANE** – *Si, vous ne nous avez pas informés, vous nous avez caché la situation du club.*

**M. le Maire** – *M. BEN CHAABANE, vous n'avez pas la parole.*

**M. BEN CHAABANE** – *Je la prends !*

**M. le Maire** – *Parce qu'ici, c'est moi qui la donne, je pense que cela est clair ! Donc, vous n'avez pas la parole.*

*Je vais passer au vote fort de ces explications.*

**M. BEN CHAABANE** – *Je demande un vote séparé.*

**M. le Maire** – *Vous aviez demandé tout à l'heure le vote par partie, je vous l'accorde.*

*Donc, je fais voter sur l'ensemble de la délibération sauf le R.C.O. et après le R.C.O.*

**M. BEN CHAABANE** – *Je voudrais donner une explication de vote, s'il vous plaît. Ah si !*

**M. le Maire** – *Je suis désolé, M. BEN CHAABANE, là on est dans le vote. Vous avez expliqué tout à l'heure que vous ne souhaitez pas voter cela.*

*Donc, je vous consulte.*

**M. BEN CHAABANE** – *S'il vous plaît, M. le Maire, on a le droit d'expliquer son vote.*

**M. le Maire** – *Non, pas au moment du vote.*

*Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Des conventions d'objectifs avec chacun des clubs suivants ont été approuvées par délibérations des :

- 19 décembre 2008, pour l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu,
- 19 décembre 2008, pour la S.M.O. Gymnastique,
- 19 décembre 2008, pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme,
- 27 novembre 2009, pour le Cercle d'Escrime Orléanais,
- 27 novembre 2009, pour le Budokan Karaté Orléans,
- 17 décembre 2010, pour Orléans Basket,
- 17 décembre 2010, pour Orléans Loiret Hockey sur Glace,

- 18 novembre 2011, pour le Rugby Club Orléans,
- 16 décembre 2011, pour l'U.S. Orléans Loiret Football.

Selon les termes de ces conventions, le montant de l'aide financière annuelle est déterminé notamment en fonction de la réalisation des objectifs sportifs.

Outre les objectifs sportifs, les clubs s'engagent à apporter leur concours aux actions menées en faveur :

- de la formation des jeunes,
- des résultats sportifs,
- de la qualité de l'encadrement,
- de l'implication du club dans la vie de la cité,
- du développement durable.

Le montant de la subvention est versé sous condition de la transmission des documents financiers (budget prévisionnel et compte de résultat de l'exercice passé) transmis par les clubs, en application d'un échéancier précis permettant de suivre régulièrement la situation financière.

La Ville s'engage pour sa part :

- à assurer la mise à disposition des équipements sportifs,
- à soutenir les actions de promotion des clubs,
- à apporter une aide financière annuelle selon les modalités définies dans le contrat.

Compte tenu de ces critères, il convient d'approuver le montant des subventions 2012 pour chacun des clubs sportifs conventionnés et le solde de ces subventions qui tient compte du versement des acomptes antérieurs.

**Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) décider du montant des subventions à accorder au titre de l'année 2012, comme suit :**

- **283 000 € pour l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu qui compte des Champions de France, d'Europe, du Monde féminins et masculins et des titres Olympiques,**
- **231 500 € pour la S.M.O. Gymnastique qui compte des Champions de France, d'Europe féminins et masculins,**
- **85 500 € pour Orléans Basket axé sur l'accueil et la formation des jeunes,**
- **66 500 € pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme qui évolue en Nationale 1A,**
- **60 000 € pour le Cercle d'Escrime Orléanais qui compte des Champions de France, d'Europe et du Monde féminins et masculins,**
- **40 000 € pour l'U.S. Orléans Loiret Football axé sur l'accueil et la formation des jeunes**
- **28 500 € pour le Budokan Karaté Orléans qui compte des Champions de France, d'Europe et du Monde féminins et masculins,**
- **25 000 € pour Orléans Loiret Hockey sur Glace qui évolue en Division 3,**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**- 176 500 € pour le Rugby Club Orléans qui évolue en Fédérale 3 (pour mémoire, une avance de 80 000 € a été versée sur l'exercice 2011, soit un total de 256 500 €),**

**ADOPTE PAR 48 VOIX CONTRE 1  
IL Y A 6 ABSTENTIONS**

**soit un montant global de 996 500 € ;**

**2) fixer le solde des subventions 2012 comme suit :**

- 56 600 € pour l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu,
- 51 300 € pour le Rugby Club Orléans,
- 46 300 € pour la S.M.O. Gymnastique,
- 8 550 € pour Orléans Basket,
- 13 300 € pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme,
- 18 200 € pour le Cercle d'Escrime Orléanais,
- 8 000 € pour l'U.S.Orléans Loiret Football,
- 5 700 € pour le Budokan Karaté Orléans,
- 5 000 € pour Orléans Loiret Hockey sur Glace,

soit un montant global de 212 950 € ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, service gestionnaire CSPO ».**

ADOPTE

**N° 52 – Vivre ensemble à Orléans. Sport et Handicap. Saison 2012/2013. Approbation de conventions.**

*Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'intégration du public handicapé constitue une priorité pour la Ville. Il a été décidé de reconduire la mise en place d'activités sportives pour la saison 2012-2013 dans le cadre du dispositif « Vivre Ensemble à Orléans – Sport et Handicap ».

Celles-ci devront favoriser la découverte et l'initiation de différentes pratiques sportives en faveur de ce public.

Ces activités seront animées par les éducateurs sportifs de la Ville et les participants inscrits auprès des structures d'accueil seront placés sous la responsabilité d'un personnel encadrant de l'association durant toute la durée de la pratique.

Le tarif de l'activité a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 20 avril 2012 à 44,20 € T.T.C. par personne pour les associations orléanaises et 49,80 € T.T.C. pour les autres.

Ainsi, il convient de passer avec les associations concernées des conventions qui formalisent l'accord conclu avec la Ville.

**En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les conventions à passer avec chacune des associations suivantes :**

- Le Foyer des Tisons,
- Les amis de Pierre,
- Le Hameau de Julien,
- Le Foyer Isambert-Sagesse,
- Le Centre Hospitalier Daumezon (centre de jeunes autistes adultes),

pour la saison 2012/2013 ;

**2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;**

**3) imputer les recettes correspondantes au budget de la Ville, fonction 40, nature 70631,**

programme 0000848, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTE PAR 54 VOIX  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION DE MME BARANGER

N° 53 – **Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Approbation d'une convention pour l'année scolaire 2012/2013.**

*Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Ville, parmi ses objectifs prioritaires dans le domaine sportif, souhaite développer des actions de formation en direction des jeunes avec ses partenaires que sont les établissements scolaires.

C'est dans ce but que les éducateurs sportifs municipaux interviennent auprès des enfants sur le temps scolaire.

A cette fin, l'Inspection Académique des services départementaux de l'Education Nationale propose une convention qui définit, en application des circulaires autorisant la participation d'intervenants extérieurs auprès des enseignants, le rôle de chaque entité et acteur dans ce dispositif :

- Le rôle de l'enseignant

L'enseignant est garant de la responsabilité des enfants et du face à face pédagogique.

- Le rôle de l'intervenant

L'éducateur apporte ses compétences techniques. Il ne se substitue pas à l'enseignant.

Les conditions de mise en œuvre et de sécurité doivent être conformes aux textes qui les régissent. Elles seront décrites dans une fiche pour chaque activité qui sera établie en concertation entre l'enseignant et l'éducateur.

La convention est proposée pour une durée courant à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2013.

La Ville prend en charge la mise à disposition des 40 intervenants sportifs municipaux auprès des écoles primaires de la commune.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention à passer avec l'Inspection d'Académie, Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Loiret pour l'année scolaire 2012-2013 ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'adite convention au nom de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 54 – **Mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux auprès d'associations sportives pour la saison 2012/2013. Approbation de conventions.**

*Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Ville a, parmi ses objectifs prioritaires dans le domaine sportif, de développer les actions de formation en direction des jeunes avec ses partenaires que sont les établissements scolaires et les associations sportives.

C'est dans ce sens qu'il est envisagé de mettre à disposition des éducateurs sportifs



municipaux auprès d'associations qui ont des actions importantes en matière de formation à destination des jeunes.

Les associations concernées sont Pieds Blancs Les Aydes et le Rugby Club Orléans.

Ces associations ont été retenues sur la base de leurs projets de formation, en fonction de la disponibilité et de la qualification des éducateurs sportifs municipaux intéressés.

Ces mises à disposition ont pour objectif de contribuer à renforcer sur le plan pédagogique l'encadrement technique des associations sportives. Ainsi, les éducateurs sportifs municipaux assurent l'encadrement d'équipes pour le fonctionnement du club, et/ou participent à la formation de cadres sportifs au sein même du club en s'attachant à faire naître le goût des responsabilités auprès des jeunes qu'ils encadrent.

L'article 2 du décret du 18 juin 2008 précise que l'organisme d'accueil doit rembourser à la collectivité territoriale, la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, les cotisations et contributions y afférentes.

Le montant de ces mises à disposition évalué à 7 723,65 € fera l'objet d'un remboursement par chacune des associations à l'issue de la période de mise à disposition sur la base d'un coût détaillé en annexe.

Pour mettre en place ces aides particulières, il est nécessaire que des conventions entre la Ville et les associations bénéficiaires soient signées.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le principe du renouvellement de cette forme de soutien de la Ville aux actions de formation d'associations ayant une vocation d'éducation sportive, par la mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux ;**

**2) approuver les conventions de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux avec les associations Pieds Blancs les Aydes et le Rugby Club Orléans pour la saison sportive 2012/2013 ;**

**3) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;**

**4) imputer les recettes correspondantes au budget de la Ville, programme 0000863, nature 70878, service gestionnaire CSPO ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

MISE A DISPOSITION 2012 / 2013 DES EDUCATEURS SPORTIFS AUPRES DES CLUBS								
DISCIPLINES	ASSOCIATIONS	GRADE	JOURS - HORAIRES	Nombre d'heures par semaine	DUREE (périodes scolaires)	Nombre d'heures par année	Coût Horaire	Coût Total
BASKET	PIEDS BLANCS LES AYDES	Educateur sportif 1ère Classe	mercredi de 15h00 à 18h00 et samedi de 14h00 à 16h00	5 h 00	1/10/12 au 30/06/2013	155	24,67 €	3 823,85 €
RUGBY	R.C.O.	Educateur sportif 1ère Classe	lundi et mercredi de 18h30 à 20h00 et samedi de 14h00 à 16h00	5 h 00	1/10/12 au 30/06/2013	155	25,16 €	3 899,80 €
							<b>TOTAL</b>	<b>7 723,65 €</b>

N° 55 – **Orléans Loiret Basket. Rapport des représentants de la Ville au Conseil de Surveillance de la S.E.M.S.L. pour la saison sportive 2011/2012. Approbation.**

**M. PEZET** – Je vais essayer d'être aussi synthétique que Mme CHERADAME.

*La saison sportive 2011-2012 s'est déroulée de façon très positive puisque l'équipe professionnelle, pour sa 6<sup>ème</sup> saison consécutive dans le plus haut niveau de championnat de France, a réalisé un excellent parcours. En fin de saison régulière, elle s'est classée à la 3<sup>ème</sup> place, a participé à la semaine des As qui regroupe les huit meilleures équipes en France et enfin, a participé aux play-off en allant jusqu'en demi-finale, en échouant de vraiment très peu pour aller en finale, donc une saison remarquable encore une fois.*

*En ce qui concerne les espoirs et le centre de formation, ils font du bon travail. Plusieurs de ces jeunes participent à l'équipe professionnelle, pour ne citer que Bryan PAMBA ou encore Murat KOZAN. Donc, un vrai travail de formation est effectué au sein de cette structure.*

*En ce qui concerne les partenaires liés à cette société, le bilan est encore une fois très positif puisque le nombre de partenaires ne cesse d'augmenter avec pratiquement 200 partenaires aujourd'hui qui apportent un peu plus de 45 % du budget, quand les collectivités en apportent environ 30 %.*

*En ce qui concerne la position dans les médias, je crois, encore une fois, qu'il y a une couverture exceptionnelle et que cette équipe apparaît dans de nombreux quotidiens et aussi sur la scène télévisuelle, douze représentations ont eu lieu cette année sur Sport +.*

*Toujours une affection particulière du public orléanais, encore une fois, un taux de remplissage de 95 % avec ce qui constitue le second score de la Pro A. Donc, on se demande, enfin c'est une réalité, le palais des sports est maintenant trop petit et l'on attend une nouvelle infrastructure.*

*De nombreuses actions citoyennes sont menées au sein de la Ville pour ne citer que des opérations en faveur de la lutte contre le cancer dans les établissements scolaires, des aides aux associations caritatives, etc., elles ne se limitent pas à un caractère purement sportif.*

*La situation financière de l'Entente Orléanaise est vraiment au beau fixe, la situation de cette année dégage un bénéfice de 10 000 €, donc, on est dans une situation financière très saine et je crois que l'on peut remercier le Président du Conseil de Surveillance qui gère cela avec une vraie main de maître.*

*Les parts de dépenses les plus importantes ainsi que les recettes sont détaillées dans le rapport.*

*Pour finir, les perspectives pour l'année 2012-2013 :*

- continuer à confirmer son statut de grand club français,*
- essayer de se qualifier pour l'Eurocup, puisque, je vous rappelle que cette année, Orléans Loiret Basket est qualifié pour l'Eurocup qui est le deuxième niveau de la coupe européenne, une très belle performance.,*

*Enfin, je vous donne rendez-vous le vendredi 12 octobre au Palais des Sports pour vivre le premier match contre Cholet.*

**M. le Maire** – Merci M. PEZET. Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.

**Mme KOUNOWSKI** – Je ne vais pas surprendre M. PEZET mais je vais faire une remarque de forme, évidemment, vous devez vous y attendre, que j'avais déjà faite l'année dernière sur le rapport d'activités. On a vu plusieurs rapports d'activités dans ce Conseil Municipal qui étaient très détaillés et j'avais fait la remarque l'année dernière, je trouvais que c'était un peu léger d'avoir quelques photos pour justifier 750 000 € qui sont dans la convention avec l'O.L.B., notamment, les opérations liées à la participation de l'O.L.B. à des actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale, 752 000 €, c'est une somme importante, et je trouve que l'on devrait avoir quelque chose d'un peu plus consistant,

franchement, M. PEZET, je l'avais dit l'année dernière.

*Par rapport à ce que l'on a vu cette année dans d'autres rapports d'activités, je trouve que ce serait plus sérieux d'avoir un détail plus précis surtout par rapport aux sommes engagées.*

*Quand on voit tous les documents que doivent présenter des associations pour avoir des fois, simplement 1 000 ou 2 000 €, je trouve qu'il faudrait être un peu plus sérieux de ce côté là. Merci.*

**M. le Maire** – Mme De CHANGY, je vous donne la parole.

**Mme De CHANGY** – Il suffit de regarder la République du Centre, les actions de l'O.L.B., caritatives ou autres, sont en photos tous les trois jours...

**Mme KOUNOWSKI** – C'est un rapport d'activités...

**M. le Maire** – Mme KOUNOWSKI, vous n'avez pas la parole, merci. M. SANKHON, c'est à vous.

**M. SANKHON** – Je suis très content de la présentation faite par mon collègue Philippe PEZET et des résultats de l'Entente Orléanaise de Basket. Il ne faut pas oublier que l'année dernière, en début de saison, il n'était pas évident, cela était compliqué pour eux, ils n'ont pas gagné beaucoup de matchs, ils se sont accrochés et sont remontés. Je crois que c'est la preuve d'une équipe qui est costaud, d'une équipe qui a un projet, qui tient la route avec un entraîneur de qualité, mais pas seulement, avec aussi un staff et avec l'accompagnement de la Ville. C'est l'Orléans qui gagne, c'est l'Orléans qui réussit. Je crois que l'on pourrait en être très fier.

*Je voulais également faire une petite remarque supplémentaire concernant les activités qui sont portées auprès des publics précarisés, en difficulté, etc. et notamment l'intervention qui avait été faite la saison dernière par les basketteurs à la maison d'arrêt d'Orléans, parce que l'on n'est pas sans savoir que l'on est conventionné avec la maison d'arrêt, pour des actions de socialisation auprès d'un public qui purge une peine et cela s'est superbement passé, on a eu un retour très plaisant de la part des professionnels de l'insertion, des professionnels des actions sociales qui étaient enchantés de cette démarche, de la qualité de la pédagogie et de la disponibilité des joueurs qui jouent complètement le jeu. Et on peut être fier de cela.*

**M. le Maire** – M. TORREILLES, vous avez demandé la parole, c'est à vous.

**M. TORREILLES** – C'était pour féliciter, donc, tout va bien.

*Effectivement, je trouve que cette équipe a montré une année intéressante. Au début, cela était dur, mais ils se sont bien rattrapés et ont fini l'année plus que correctement.*

*On peut quand même se poser une question : je crois que la moitié des joueurs est partie cette année, on renouvelle à peu près la moitié de l'équipe, je me retourne vers Philippe PEZET pour qu'il confirme. Je pose la question, moi je suis plutôt positif, mais est-ce que cela sera suffisant pour tenir le sommet au niveau européen pour cette nouvelle année ? Merci.*

**M. PEZET** – Pour répondre à Mme KOUNOWSKI, c'est vrai, je me souviens de cette demande et à ce moment là, je m'étais mis à votre disposition pour vous donner les éléments que vous n'êtes pas venue chercher. Je les ai actuellement, si vous les voulez. Je ne vais pas prendre 25 minutes du Conseil Municipal pour énoncer toutes les lignes budgétaires liées aux actions d'intégration, d'éducation et de cohésion de notre équipe.

**Mme KOUNOWSKI** – Dans un rapport d'activités, c'est bien de mettre les détails.

**M. PEZET** – Je reste à votre disposition. Et contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, ce n'est pas 750 000 € mais 765 000 €. Vous n'êtes jamais venue me les demander, je ne vais pas vous les apporter. Venez me voir, je vous les donnerai.

**M. le Maire** – Je vous remercie M. PEZET. Maintenant je vous consulte sur ce rapport là.

M. PEZET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte prévoit que les organes délibérant des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Par délibération du 24 septembre 2010, le Conseil Municipal a désigné M. Michel MARTIN, Mme Martine GRIVOT, Maires Adjointes et M. Philippe PEZET, Conseiller Municipal Délégué, en qualité de représentants de la Ville pour siéger au Conseil de Surveillance de cette S.E.M. Monsieur Michel MARTIN assure la présidence de cette instance.

Le rapport relatif à l'exercice 2011/2012 se présente comme suit :

### **1) Situation sportive**

#### 1.1. L'équipe Professionnelle

O.L.B., pour sa sixième saison consécutive en championnat de France Pro A, a réalisé un excellent parcours lors de la saison 2011/2012. Le club a en effet participé à la Semaine des As et aux Play-offs de cette compétition.

##### Saison régulière :

Le club se classe 3<sup>ème</sup> de la saison régulière avec un bilan de 21 victoires et 9 défaites.

##### Semaine des AS :

Le club atteint le niveau des quarts de finale (défaite face au Mans).

##### Play offs :

O.L.B. atteint le niveau des demi finales : après une victoire en 2 manches face au Paris Levallois en quart de finale, il s'est incliné en demi finale de seulement deux points contre Chalon lors de la troisième et dernière manche. Le club est ainsi qualifié pour la saison 2012/2013 à l'Eurocup.

Les objectifs du club pour la saison 2011/2012 (maintien dans le top 10 du Championnat de France de Pro A avec qualification pour la semaine des As et les play-off) ont donc été pleinement atteints.

#### 1.2. L'équipe Espoirs

- 14ème au classement du Championnat de France.
- Elle comptabilise 9 victoires et 21 défaites.
- 3 joueurs Espoirs ont été intégrés dans l'effectif de l'équipe Pro A : quelques paniers ont été marqués par Yohann SOLLE, Murat KOZAN et Bryan PAMBA.
- Pré-sélectionnés en Equipe de France : Bryan PAMBA en U20, et Ibrahima SIDIBE en U17.

#### 1.3. Le Centre de Formation

27 jeunes ont été accueillis au Centre de Formation en 2011/2012.

Les deux équipes « Cadets France » et « Cadets Région » ont réalisé une saison en demi teinte sous les couleurs de l'association Orléans Basket :

- Championnat de France Cadets - 1ère Division : 5 victoires pour 15 défaites.  
L'équipe ne s'est pas qualifiée cette saison dans le TOP 16.

➤ Championnat Régional Cadets :  
L'équipe termine à la 8<sup>ème</sup> place à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase et 3<sup>ème</sup> lors de 2<sup>ème</sup> phase avec un bilan de 12 victoires pour 7 défaites.

## **2) Les partenaires et les autres activités de la société**

### 2.1. Orléans Loiret Basket et ses partenaires

Les partenaires privés d'Orléans Loiret Basket, soit 200 entreprises, ont apporté 45,8 % du budget de la société, soit 2 034 894 €.

Les Collectivités ont apporté 29,9 % du budget de la société, soit 1 327 000 €.

Le premier partenaire du club est la Ville d'Orléans dont la subvention pour la saison s'est élevée à 1 007 000 € à laquelle s'est ajoutée une contribution de 215 000 € H.T. en achat de prestations de services.

Le Conseil Général du Loiret a alloué une subvention de 200 000 € et fait l'acquisition de prestations pour 62 000 € H.T.

Le Conseil Régional du Centre a alloué une subvention de 110 000 € et fait l'acquisition de prestations pour 43 000 € H.T.

Bien que les Villes de Saint-Jean-de-Braye et de Fleury-les-Aubrais n'aient pas souhaité renouveler la convention 3 Villes/3 clubs, la Ville de Fleury-les-Aubrais a attribué une subvention de 10 000 € et fait l'acquisition de prestations pour 5 000 € H.T.

### 2.2. Orléans Loiret Basket et les médias

Les médias nationaux se sont largement fait écho de la saison sportive d'Orléans Loiret Basket :

- Sur Sport+, 12 matchs ont été retransmis dont :
  - 7 matchs de la saison régulière à Orléans : Strasbourg, Roanne, Cholet, Paris, Gravelines, Le Mans et Chalon,
  - 5 matchs en déplacement : Roanne, Nancy, Semaine des As : quart de finale face au Mans, demi finale des Play offs : 2 matchs à Chalon.

### 2.3. Orléans Loiret Basket et son public

- 60 000 spectateurs sur les 17 matchs officiels disputés à Orléans :
  - 15 matchs en Championnat lors de la saison régulière, et 2 en play-offs,
  - 14 matchs au Palais des Sports et 3 matchs au Zénith d'Orléans.
- Moyenne de 3 400 spectateurs par match pour le championnat de Pro A, soit 95 % de taux de remplissage, ce qui constitue le second score de la Pro A,
- 1 250 V.I.P. par match,
- 788 abonnés.

### 2.4. Les actions citoyennes d'Orléans Loiret Basket

Orléans Loiret Basket a établi un programme d'actions citoyennes lors de la saison 2011/2012.

Il s'agit plus particulièrement des interventions dans les établissements scolaires, des opérations en faveur de la lutte contre le Cancer et des aides aux Associations Caritatives.

Le club intervient également dans l'aide à l'apprentissage du basket-ball, des échanges sur la vie du sportif de haut niveau et des actions éducatives.

### 3) Présentation des états financiers

#### 3.1. Situation financière d'Orléans Loiret Basket

Le budget global de la société au cours de l'exercice a été de 4 443 000 € en recettes d'exploitation qui est en baisse de 117 000 € par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par :

- une baisse des subventions (- 83 000 €),
- une baisse des recettes des sponsors (- 76 000 €) liée notamment à l'absence d'offre du fait de la non participation d'O.L.B. à une Coupe d'Europe.

S'agissant des dépenses d'exploitation, celles-ci s'élèvent à 4 489 000 €, soit une hausse de 59 000 € par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice 2011/2012 se solde par un bénéfice net de 10 000 €.

La situation nette du club se renforce et atteint 283 000 € au 30 juin 2012 avec un capital social de 170 000 € et un total cumulé de réserves de 113 000 €.

#### 3.2. Les recettes

Une part importante des recettes provient des partenaires privés, soit un total de 2 134 080 €.

Les subventions en provenance des collectivités ont baissé de 83 000 €, par rapport à l'exercice précédent (soit - 5,88 %) pour atteindre 1 327 000 €, hors prestations de services (1 410 000 € en 2010/2011).

Saisons sportives	Ville d'Orléans	Ville de Fleury les Aubrais	Ville de St Jean de Braye	Conseil Régional	Conseil Général	Total Subventions (hors prestations de services)
2006-2007	596 243 €	44 625 €	47 000 €	90 000 €	198 545 €	976 413 €
2007-2008	692 000 €	46 500 €	47 000 €	90 000 €	210 000 €	1 065 500 €
2008-2009	722 000 €	45 000 €	47 000 €	90 000 €	210 000 €	1 114 000 €
2009-2010	1 060 000 €	47 000 €	47 000 €	110 000 €	210 000 €	1 474 000 €
2010-2011	1 060 000 €	10 000 €	0 €	110 000 €	230 000 €	1 410 000 €
2011-2012	1 007 000 €	10 000 €	0 €	110 000 €	200 000 €	1 327 000 €

Les recettes de billetterie représentent 395 427 €, soit 8,9 %.

Les recettes de buvette représentent 26 658 €, soit 0,6 %.

#### 3.3. Les dépenses

Les principaux postes de dépenses sont :

- la masse salariale des sportifs : 2 558 730 €, soit 57 %,
- le fonctionnement sportif : 718 240 €, soit 16 %,
- les frais d'organisation de matchs : 390 543 €, soit 8,7 %,
- la masse salariale administrative : 314 230 €, soit 7 %,
- la communication : 323 208 €, soit 7,2 %.

#### 4) Les perspectives et les objectifs pour la saison 2012/2013

Orléans Loiret Basket se donne pour ambition de confirmer son statut de grand club français.

Pour la saison 2012/2013, il a pour objectif de se classer dans le Top 6 du Championnat de France de Pro A, de se qualifier à la LeadersCup 2013 (précédemment dénommée « la Semaine des As »), et aux Play-offs en fin de saison. Au niveau européen, l'objectif 2012/2013 est de réaliser le

meilleur parcours possible en Eurocup en accédant au second tour et de se qualifier à nouveau au niveau européen pour la saison 2013/2014.

Le premier match de la saison 2012/2013 à domicile aura lieu le vendredi 12 octobre au Palais des sports, face à Cholet.

**En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport d'activité des représentants de la Ville siégeant au Conseil de surveillance de la S.E.M. Orléans Loiret Basket Loiret pour la saison sportive 2011/2012, ainsi que le bilan et le compte de résultats pour l'exercice écoulé du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 ».**

ADOPTE PAR 45 VOIX CONTRE 3  
IL Y A 7 ABSTENTIONS

N° 56 – **Forum Emploi Handicap. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec Pôle Emploi, Cap Emploi, A.G.E.F.I.P.H. et E.R.D.F.**

*Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap, la Mairie soutient chaque année depuis 2007 l'organisation du Forum Emploi Handicap.

En 2011, 800 visiteurs ont été accueillis, 46 candidats ont obtenu un poste, 61 étaient fin décembre 2011 en cours de recrutement ou retenus pour un poste, ou une entrée en apprentissage. 121 personnes ont donc trouvé un emploi par le biais de ce forum.

En 2012, le Forum Emploi Handicap, se déroulera le jeudi 27 septembre 2012, au Parc des Expositions. Environ 60 entreprises, organisées en trois pôles distincts (information, formation et emploi) seront présentes avec les organisateurs, pour faire connaître leurs métiers aux visiteurs et répondre à toutes les questions relatives à leur recherche d'emploi.

Pôle Emploi, Cap Emploi, A.G.E.F.I.P.H. et E.R.D.F. s'investissent dans l'organisation de cet événement, pour favoriser le recrutement des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés sur l'agglomération orléanaise et leur faire découvrir les services d'aide pour la recherche d'emploi, dans tous métiers et secteurs d'activités.

Le succès des précédentes éditions a conforté les partenaires dans leur volonté de développer davantage encore ce forum, en y associant les pôles du commerce, de la restauration rapide et des services d'aide à la personne.

Une convention est proposée définissant les modalités de partenariat et les engagements des différentes parties.

La Ville s'engage à :

- prendre en charge des supports de communication, en relation avec le service communication de Pôle Emploi,
- fournir du matériel (tables, chaises et plantes), pour l'aménagement des stands.
- participer au déroulement : présence au sein du stand « Mairie d'Orléans » du personnel du service recrutement,
- inviter les officiels pour l'inauguration.

Les engagements des autres partenaires sont les suivants :

- L'A.G.E.F.I.P.H. s'engage à participer à l'accueil des visiteurs, à mettre à disposition deux hôtesse, (interface en langue des signes), à prendre en charge le petit déjeuner de l'accueil.



- Club Emploi s'engage à assurer la diffusion des invitations aux demandeurs d'emploi, à mobiliser les entreprises et à prendre en charge le cocktail de l'inauguration.

- Pôle Emploi s'engage à assurer l'accueil des visiteurs, la mise à disposition des stands, à aménager les espaces exposants, à élaborer et prendre en charge les supports de communication labellisés « Au Centre de l'Emploi », à destination des demandeurs d'emploi, entreprises, institutionnels et presse.

Pôle Emploi mobilise les entreprises, invite les demandeurs d'emploi, assure la mise en place d'ateliers et au terme de la manifestation, évalue l'opération et diffuse le bilan.

- E.R.D.F. s'engage à prendre en charge le coût de la location de la salle Prestige, au Parc des Expositions, lieu de la manifestation.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention à passer avec Pôle Emploi, Cap Emploi, A.G.E.F.I.P.H. et E.R.D.F., relative à l'organisation du Forum Emploi 2012 ;**

**2) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 57 – **Convention de partenariat 2011-2013 dans le cadre du Fonds Unifié Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes avec le Département du Loiret. Approbation d'un avenant n°1.**

*Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Depuis le 1er janvier 2005, le Département du Loiret assure la gestion décentralisée du Fonds Unifié Logement (F.U.L), qui regroupe les différentes aides financières attribuées aux personnes en situation de précarité, ainsi que du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J), qui attribue différentes aides financières à destination de jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle. Le Département du Loiret fait appel à la contribution des communes au titre de ces deux dispositifs.

Depuis la mise en place de ces dispositifs, la Ville apporte une contribution. Afin de pérenniser ce soutien, une convention de partenariat pluriannuelle 2011-2013 a été conclue entre la Ville et le Conseil Général du Loiret le 24 octobre 2011. Dans le cadre de cette convention, il a été convenu que le montant de cette contribution financière soit révisé chaque année par voie d'avenant.

A ce titre, le Département propose l'avenant n°1 à cette convention, portant sur la contribution financière 2012 de la Ville aux deux dispositifs, selon les mêmes dispositions financières qu'en 2011, soit :

- une participation au titre du F.U.L. s'élevant à 58 257 € au titre du F.S.L., et à 23 303 € au titre des dispositifs eau, énergie et téléphone, soit un total de 81 560 €,
- une participation au titre du F.A.J. s'élevant à 11 651 €.

Ainsi le montant global de la participation de la Ville pour 2012 s'élève à 93 211 €.

En 2011, 2 216 aides ont été accordées au titre du F.U.L. et du F.A.J. à des familles ou jeunes orléanais, pour un montant global de 492 623 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n° 1 à la convention de par tenariat pluriannuelle 2011-2013 financière dans le cadre du Fonds Unifié Logement (F.U.L.) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) à passer avec le Département du Loiret pour l'exercice 2012 ;

2) déléguer M. le Maire pour signer cet avenant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65733, service gestionnaire FCAS ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 58 – **Politique de la Ville/Insertion. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Rapport sur les actions de développement social urbain engagées en 2011.**

*Mme BARANGER, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Depuis plusieurs années, la Ville bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.-C.S.) instituée par la loi 2005-32 du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale.

Cette dotation a pour objet de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ».

La D.S.U - C.S est attribuée aux communes éligibles sur la base d'un indice synthétique prenant en compte :

- le potentiel financier par habitant de la commune (pour 45 %) : soit 1 115,65 € pour Orléans contre 1 140,18 € pour les communes de plus de 10 000 habitants.

- la part des logements sociaux de la commune (pour 15 %) : soit pour Orléans, 15 013 logements sociaux sur un parc total de 54 246 logements soit un taux de 27,7 % (contre 22,5 % pour les communes de plus de 10 000 habitants).

- le nombre de personnes de la commune couvertes par des prestations logements (pour 30 %) : soit 33 037 personnes pour Orléans.

- le revenu moyen par habitant (pour 10 %) : soit 12 270,39 € pour Orléans contre 13 655,69 € pour les communes de plus de 10 000 habitants.

L'indice synthétique obtenu majoré par l'existence de deux Zone Urbaine Sensible (Argonne et La Source) et une Zone Franche Urbaine (Argonne) sur le territoire, classe la Mairie en 2011 au 426<sup>ème</sup> rang sur 975 communes de plus de 10 000 habitants.

Seules les collectivités appartenant aux trois premiers quarts de ce classement bénéficient de la D.S.U.-C.S. (soit 731 communes) ;

Cet indice détermine le montant de la dotation notifiée en 2011 sur la base de l'exercice 2010. Ce montant s'élève à 3 233 037 € pour 2011.

En vertu de l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain doit être présenté annuellement au Conseil Municipal.

Aussi, ont été prises en compte pour établir ce rapport :

- les dépenses engagées par la Ville spécifiquement sur les quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières après déduction faite des participations d'autres partenaires tant en investissement qu'en fonctionnement. Cela n'inclut donc pas les actions que la Ville mène ou soutient de manière générale sur l'ensemble de son territoire.

- les actions menées par la Ville directement par le biais de ses services (ex : Pause Santé Argonne) ou indirectement par le versement de subventions accordées aux porteurs de projets pour l'essentiel associatifs.

Au total, en 2011, la Ville a engagé des dépenses en faveur de ces quartiers pour un montant global de 6 112 596,28 € dont 2 154 707,88 € en investissement et 3 957 888,40 € en fonctionnement répartis comme suit :

Thème	Montant engagé par la Mairie en 2011 (en €)	Montant de la D.S.U.-C.S pour 2011 en €
<b>Fonctionnement</b>		
Insertion et emploi	262 404,81	
Santé - Solidarité	204 713,00	
Citoyenneté, jeunesse, prévention et réussite	3 306 269,41	
Habitat et cadre de vie	13 395,00	
Coordination des dispositifs	171 106,18	
Total (1)	3 957 888,40	
Opérations de renouvellement urbain sur le quartier de l'Argonne (programme A.N.R.U.)	682 538,88	
Opérations de renouvellement urbain sur le quartier de La Source (programme A.N.R.U.)	820 169,00	
Plan C.G.L.L.S	652 000,00	
Total (2)	2 154 707,88	
Total global (1 + 2)	6 112 596,28	3 233 037

Le détail des actions prises en compte est joint à la présente délibération.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport sur les actions de développement social urbain engagées par la Mairie d'Orléans pour l'année 2011 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

N° 59 – **Politique de la Ville/Insertion. 4ème tranche de programmation. Attribution de subventions.**

*Mme BARANGER, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération orléanaise (C.U.C.S.) : l'accès à l'emploi et au développement économique ; la santé ; l'habitat et le cadre de vie ; la réussite éducative ; la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers que sont l'Etat, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la C.A.F. et le Conseil Général du Loiret.

Parallèlement, certains de ces projets étant menés hors du C.U.C.S. mais poursuivant des objectifs similaires, la Ville a décidé de les accompagner financièrement.

Enfin, au regard du rôle social joué par ces associations auprès des habitants de ces quartiers et afin de leur permettre de poursuivre leurs activités sans alourdir leurs charges, la Ville propose à certaines d'entre elles, logées par le parc de l'O.P.H d'Orléans, de leur accorder une subvention annuelle, afin que chacune puisse s'acquitter de son loyer.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Insertion, Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) décider d'attribuer les subventions détaillées en annexe 1 de la présente délibération aux associations oeuvrant dans les quartiers prioritaires d'Orléans, selon les modalités proposées pour un montant total de 33 045,94 € pour l'année 2012 ;**

**2) approuver les conventions correspondantes et d'autoriser M. le Maire ou son délégué à les signer et à accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes soit 33 045,94 € sur les crédits « Politique de la ville/Insertion » inscrits à cet effet au budget 2012 de la Ville, fonction 824, article 6574, chapitre 65, service gestionnaire FINS ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**ANNEXE**

**1/ Actions C.U.C.S**

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2011	Montant proposé pour 2012	Observations
Jeunesse et Arts Martiaux (J.A.M)	Insertion par le sport	Argonne	3 238,50 €	3 238,50 €	
Jeunesse Et Arts Martiaux (J.A.M)	Prévention et déviance sociale et scolaire	Argonne	2 400 €	2 400 €	
Orléans Insertion Emploi (O.I.E)	Atelier Chantier d'Insertion Laverie « L'épingle à linge » vecteur de lieu social	Agglomération Orléanaise	15 000 €	15 000 €	convention
<b>TOTAL (1)</b>			<b>20 638,50 €</b>	<b>20 638,50 €</b>	

**2/ Actions hors C.U.C.S**

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2011	Montant proposé pour 2012	Observations
Centre Régional d'Information Jeunesse (C.R.I.J)	Osez citoyen	Agglomération Orléanaise		1 000 €	convention
<b>TOTAL (2)</b>			<b>-</b>	<b>1 000 €</b>	

**3/ Aide au loyers**

Organisme	Adresse du local	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2011	Montant du loyer/mois (mois de référence janvier 2012)	Montant proposé pour 2012 (montant du loyer x 12 mois)
Orléans Insertion Emploi (O.I.E)	10 avenue de Wichita (appartement n°1)	Argonne	3 488,40 €	296,23 €	3 554,76 € convention
Orléans Insertion Emploi (O.I.E)	12 avenue de Wichita (appartement n°9)	Argonne	3 869,04 €	328,54 €	3 942,48 € convention
Orléans Insertion Emploi (O.I.E)	10 avenue de Wichita (appartement n°1)	Argonne	3 837,24 €	325,85 €	3 910,20 € convention
<b>TOTAL(3)</b>			<b>11 194,68 €</b>		<b>11 407,44 €</b>

**TOTAL GLOBAL (1 + 2 + 3) : 33 045,94 €**

N° 60 – **Politique de la Ville/Insertion. Evaluation expérimentale des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Demande de subvention.**

*Mme BARANGER, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) signé le 4 juillet 2011, les partenaires du C.U.C.S. (Etat, Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », Ville d'Orléans, Ville de Fleury-les-Aubrais, Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Ville de Saint-Jean-de-Braye, Ville de Saint-Jean-le-Blanc, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse des Dépôts et Consignations et bailleurs sociaux) ont acté la mise en place d'une évaluation en continu du dispositif.

Les partenaires évaluent l'activité et l'efficacité des actions financées mais ne disposent pas d'outils pour évaluer l'impact des actions sur les bénéficiaires.

Aussi, afin de répondre à ces enjeux, la Ville a proposé de lancer, à titre expérimental, une évaluation pour mesurer l'impact de 8 actions du C.U.C.S. des champs de l'emploi/insertion et de la réussite éducative/prévention qu'elle co-finance avec l'Etat en interrogeant directement les bénéficiaires de ces actions.

Les actions concernées par cette évaluation sont les suivantes :

- Emploi/Insertion :

- A.E.S.C.O : « Inserstage »
  - INITIATIVES ET DEVELOPPEMENT : « Renforcer l'accueil et l'accompagnement des personnes les plus en difficultés dans leur accès à l'emploi et/ou à la formation »
- O.I.E : « Laverie sociale : outil d'insertion sociale et professionnelle et lieu d'échanges »
- PLEYADES : « Module : construire un parcours vers l'emploi »

- Réussite éducative/Prévention :

- A.J.L.A : « Action sociale aux familles »
- ESCALE : « Animation sportive et culturelle en soirée »
- F.O.L : « La maternelle comme outil d'intégration »
- U.P.A : « Pétanque passion »

A cet effet, la Ville a recruté un stagiaire en Master II pour une durée de 4 mois pour conduire 216 entretiens et diffuser 179 questionnaires. Le coût total de cette action est estimé à 6 272 € et peut être financé par l'Etat à hauteur de 50 % soit 3 136 €.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Insertion, Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat/A.C.S.E une subvention au taux le plus favorable ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de cette subvention et signer tous les documents ou conventions correspondants ;**

**3) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie d'Orléans, fonction 824, article 74718, chapitre 74, service gestionnaire FINS ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 61 – **Bourses Projets Jeunes Concours. Approbation d'un règlement et d'une convention. Attribution d'une subvention.**

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Trois règlements de Bourses Projets Jeunes ont été approuvés par le Conseil Municipal le 23 mars 2012 dont l'un porte sur les concours organisés par la Ville. Il est proposé d'étendre l'application géographique de ce concours, actuellement limité aux jeunes domiciliés dans le Loiret, à l'ensemble de la Région Centre et de modifier le règlement des Bourses Projets Jeunes Concours en ce sens.

Dans le cadre de cette Bourse Projets Jeunes Concours et en perspective de la Soirée Jeunes Talents, la Ville organise un concours pour repérer et sélectionner de jeunes artistes qui seront programmés lors de la soirée au théâtre d'Orléans et qui recevront un prix.

La programmation artistique et l'organisation de la Soirée Jeunes Talents qui se tiendra le 10 novembre prochain sont proposées depuis 2009 par l'association Evénements Griots Modernes. Pour 2012, il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 € et de prendre en charge les services du théâtre d'Orléans pour un montant de 6 400 €. Une convention est proposée, définissant les engagements des parties.

**Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le nouveau règlement de la Bourse Projet Jeunes Concours annexé à la présente, élargissant son application au niveau de la Région Centre ;**

**2) approuver la convention à passer avec l'association Evénements Griots Modernes pour l'organisation de la soirée Jeunes Talents 2012 ;**

**3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**4) en application de la convention, décider d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Evénements Griots Modernes ;**

**5) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 6714, service gestionnaire CJEU ».**

**ADOPTE PAR 54 VOIX  
IL Y A 1 ABSTENTION**

## **BOURSE PROJETS JEUNES** **REGLEMENT DE CONCOURS** **MODELE**

Ce règlement annule et remplace celui adopté par le CM en séance du 23 Mars 2012

### **INTRODUCTION**

Présentation de l'événement lié au concours.

### **ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

La Ville d'Orléans organise, dans le cadre d'un événement relevant de la Mission Jeunesse, un concours.

### **ARTICLE 2 : PARTICIPANTS**

La participation au concours est gratuite et ouverte aux jeunes d'Orléans et de la région Centre ayant entre 16 et 26 ans, dans un domaine artistique défini au préalable (musique, chant, danse, vidéo...).

### **ARTICLE 3 : OBJET DU CONCOURS**

### **ARTICLE 4 : LES CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le règlement et les pièces à fournir seront à la disposition des participants soit auprès de la Mission Jeunesse soit sur le site [www.orleans.fr](http://www.orleans.fr).

Les participants devront envoyer (le cachet de la poste faisant foi) ou remettre à l'adresse suivante l'ensemble des pièces au plus tard le (date à préciser):

Mairie d'Orléans  
Mission Jeunesse  
Place de l'Etape  
45040 ORLEANS CEDEX 1

Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des renseignements demandés sera éliminé.  
La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **ARTICLE 5 : LES GARANTIES**

Tout participant qui adresse son projet d'œuvre dans le cadre du présent concours, certifie et garantit qu'il en sera l'auteur exclusif et unique, et qu'il ne violera pas directement et/ou indirectement des droits de tiers.

Tout participant au concours accepte, s'il est sélectionné, que son projet puisse faire l'objet d'une communication par la Ville.

Le candidat(e) atteste que l'œuvre qui sera présentée sera libre de tous droits de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers.

Les ayants droits cèdent à la Ville d'Orléans, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou extraits de leurs œuvres pour diffusion dans les publications de la Ville d'Orléans, sur le site Internet de la Ville d'Orléans, dans la presse et éventuellement sur les antennes de télévision. Les candidats(es) cèdent également le droit d'exploitation et de diffusion de leurs œuvres dans le cadre de la



manifestation. Lesdites autorisations sont valables dans le cadre de la promotion de l'événement visé pour lequel le concours est organisé.

Toute utilisation d'œuvre existante est réglementée, l'utilisateur devant se mettre en conformité avec les droits d'auteur (SACEM et SACD).

Le caractère diffamatoire, raciste, pornographique de l'œuvre ou encore susceptible de porter à atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque sera éliminatoire.

## **ARTICLE 6 : LE COMITE DE SELECTION**

Le comité de sélection se compose de deux élus au moins (l'Adjoint à la Jeunesse et à l'Animation des Quartiers et un élu représentant la thématique du concours) et de membres de jurys professionnels choisis en fonction de la thématique du concours ; puis ces bourses sont proposées à un jury composé des élus membres de la Commission Sports, Jeunesse et Vie Associative (soit 9 élus).

La composition exacte de ce comité pourra être communiquée sur demande adressée à la Ville.

Le Jury se réunira pour choisir les lauréats et l'attribution de ces bourses projets jeunes sera soumise au vote du Conseil Municipal.

## **ARTICLE 7 : LE DEROULEMENT DE LA SELECTION**

Le comité de sélection fixera la liste des lauréats.

Seront exclus :

Les éléments ne correspondant pas aux conditions fixées par le règlement.

Les dossiers dont le niveau technique sera jugé insuffisant.

Les dossiers retenus par le comité de sélection et l'attribution des bourses seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

## **ARTICLE 8 : LA SELECTION**

En cas de sélection, la Ville d'Orléans par l'intermédiaire de la Mission Jeunesse informera par courrier les candidat(e)s.

Une absence de réponse de sa part devra être considérée comme une non-sélection.

## **ARTICLE 9 : LA RESPONSABILITE/ASSURANCE**

La Ville d'Orléans, tout en ayant le plus grand soin pour les créations lauréates au concours, décline toute responsabilité pour les dommages qu'elles pourraient subir lors de leur acheminement, pendant la période où elles seront en sa possession, ou durant la représentation. Les participant(e)s sont donc invités à assurer les créations en question de façon adéquate.

## **ARTICLE 10 : LES PRIX**

Le Jury pourra, si besoin, proposer une Bourse Projet Jeunes à chacun des lauréats, contre retours de factures pour la réalisation de leur œuvre, objet du concours, la Bourse sera soumise au vote du Conseil Municipal. Les lauréats pourront également bénéficier d'une aide logistique de la part de partenaires dont la liste sera transmise aux lauréats dans le courrier leur annonçant leur sélection.

## **ARTICLE 11 : LES OBLIGATIONS DES LAUREAT(E)S**

Les lauréat(e)s s'engagent à mentionner le prix et le nom du concours de la Ville d'Orléans « Ville d'Orléans – Mission Jeunesse – Nom de l'événement objet du concours » sur leur œuvre.

Les candidat(e)s pourront être amenés à présenter et à échanger sur leur œuvre à l'occasion d'ateliers menés par la collectivité, en compagnie des agents de la Mission Jeunesse.

Les lauréats autorisent la diffusion de leur œuvre sur le site Internet de la Ville.

## **ARTICLE 12 : LA PRESENCE DES CANDIDATS SELECTIONNES**

La présence des sélectionné(e)s est fortement souhaitée pour présenter leur œuvre lors de l'événement lié au concours, ainsi que lors d'éventuelles séances de travail collectives. Un courrier fixant les dates précises de ces réunions sera transmis aux lauréat(e)s et membres de jury.

## **ARTICLE 13 : LES INVITATIONS A L'EVENEMENT**

La Ville d'Orléans par l'intermédiaire de la Mission Jeunesse invite chaque créateur ou créatrice, dont l'œuvre aura été sélectionnée, à séjourner une soirée à Orléans pendant la manifestation. Les déplacements et hébergements resteront à la charge du participant.

## **ARTICLE 14 : LES AUTORISATIONS ET LA COMMUNICATION**

Les participants autorisent la Ville d'Orléans à diffuser leur œuvre et à communiquer leurs nom et coordonnées dans toutes les manifestations promotionnelles et de communication liées à l'événement, objet du concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autre droit que les prix gagnés ou l'exposition de l'œuvre.

Les participants acceptent également d'être photographiés et autorisent l'utilisation de leur image dans toutes les manifestations promotionnelles et de communication liées à l'événement, objet du concours.

## **ARTICLE 15 : LA PARTICIPATION**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement (seul le texte en français faisant foi).

La Ville d'Orléans est seule habilitée à régler les points non prévus au règlement.

## **ARTICLE 16 : INFORMATIONS GENERALES**

La Ville d'Orléans se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent concours si elle estime que les circonstances l'exigent sans qu'il y ait possibilité de recours. En la matière, elle ne pourra être l'objet d'aucune réclamation visant à engager sa responsabilité. Les candidats seront informés de ces modifications ou annulations dans la mesure du possible. Dans ce cas, les documents reçus seront retournés aux candidats.

**Fiche de candidature au concours  
(à renvoyer au plus tard .....,  
à l'adresse suivante :  
VILLE D'ORLEANS – MISSION JEUNESSE,  
concours  
Place de l'Etape – 45040 Orléans Cedex 1(France)  
ou par mail à dmj@ville-orleans.fr**

**Identité des participants :**

Créateur(s)/trice(s) de l'œuvre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse eMail :

**Pièces à joindre outre le formulaire ci-dessus :**

- un C.V. de l'auteur
- un budget du projet (frais de répétitions et d'enregistrement)
- Le présent règlement dûment rempli et signé (les pseudonymes feront l'objet d'un refus)
- Une autorisation parentale signée pour les personnes de moins de 18 ans
- Copie d'une pièce d'identité
- Lettre signée autorisant l'utilisation de l'œuvre lauréate dans le cadre de la Soirée Jeunes Talents

Je soussigné(e).....accepte le présent règlement.

Date et signature:

N° 62 – **Rentrée en fête. Approbation de conventions de partenariat.**

*Mme DE CHANGY, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« La Ville a organisé « Rentrée en Fête », le dimanche 9 septembre 2012, en centre ville. A cette occasion elle a mis à disposition des associations qui en ont fait la demande un emplacement couvert, le plus souvent sous tente, tables, chaises et, éventuellement, un accès à l'énergie électrique.

Cette manifestation a permis à plus de 500 associations de présenter leurs activités soit sous forme statique, soit sous forme d'animation organisée dans ou à proximité du stand qui leur a été dévolu, soit sous forme d'animation générale sur un podium dans le cadre de la programmation des animations faite à cette occasion par la Ville.

La Mutuelle Générale a proposé, à nouveau, de soutenir financièrement cette opération. En effet, compte tenu de la promotion et de la publicité que cette structure retire de l'association de son image avec cet événement qui attire depuis 10 ans de très nombreux visiteurs, cet organisme a souhaité poursuivre sa participation financière à cette organisation.

Les Sociétés « Climb'up », « Laser Game Evolution » et « Squash Park » ont accepté de prendre en charge la location d'un mur artificiel d'escalade, animation gratuite proposée au public de « Rentrée en Fête ».

Enfin, La S.A.R.L. « Léo Parc Aventures » a offert des lots au jeu concours organisé par la Ville à l'occasion de cette manifestation.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Sport et vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention de partenariat à conclure avec la Mutuelle Générale pour une participation à hauteur de 3 000 € dans le cadre de Rentrée en Fête 2012 ;**

**2) approuver la convention à conclure avec les S.A.R.L. "Climb'up" et "Squash Park" et la S.A.S. "Laser Game Evolution", pour la prise en charge de la location d'un mur d'escalade d'un montant de 1 057,26 € dans le cadre de Rentrée en Fête 2012 ;**

**3) approuver la convention de partenariat à conclure avec la S.A.R.L. "Léo Parc Aventure", pour une participation, sous forme de lots à remettre aux gagnants du jeu concours, pour une valeur de 500 € dans le cadre de Rentrée en Fête 2012 ;**

**4) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions au nom de la Ville ;**

**5) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, opération 0000871 Rentrée en Fête, fonction 025, article 7478, service gestionnaire DREP".**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 63 – **Monde Combattant. Approbation d'une convention avec l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale pour l'installation et l'entretien de plaques commémoratives sur l'Esplanade de la France Libre.**

**M. MOITTIE** – *Il s'agit d'approuver une convention à passer avec l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale qui gère le bâtiment de l'U.R.S.S.A.F. Place de Gaulle, bâtiment sur lequel la Ville va poser trois plaques pour rendre hommage aux compagnons de la libération orléanais et puis remettre en place la plaque célébrant Bir Hakeim.*

*Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais j'en profite pour rappeler à nos collègues que le samedi 29 septembre, la Ville organise un hommage aux compagnons de la libération en présence du chancelier*

de l'ordre de la libération. Les deux temps forts seront à 10 heures, une conférence donnée au C.R.D.P. sur l'ordre de la libération par le conservateur du Musée, et puis à 11 heures 45 une cérémonie d'hommage sur l'esplanade de la France Libre. Vous êtes tous cordialement invités.

**M. le Maire** – Et pour les compagnons de la libération, c'est toujours à l'ordre du jour, M. MOITTIE, de même que pour Bir Hakeim

Je vous consulte.

M. MOITTIE, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville souhaite rendre hommage à ses trois compagnons de la Libération (Philippe Ragueneau, Gontran Gauthier et Jean Laquintinie) et célébrer la bataille de Bir Hakeim, en réalisant et en installant des plaques commémoratives sur l'Esplanade de la France Libre.

En cohérence avec l'aménagement global de la place, conçu dans le cadre des travaux de réalisation de la seconde ligne de tramway, ces plaques seront placées sur l'immeuble appartenant à l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale abritant les locaux de l'U.R.S.S.A.F.

Il convient donc de formaliser par une convention les engagements des deux parties et notamment les conditions de mise en place et d'entretien de ces plaques.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention à passer avec l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale, relative aux conditions de mise en place et d'entretien des plaques commémoratives pour une durée de trois ans renouvelable trois fois par tacite reconduction ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes formalités nécessaires ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 64 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

**Mme GRIVOT** – Il vous est demandé d'approuver l'attribution de subvention pour un montant total de 39 633 € au titre du développement durable, des sports et de la vie associative, des relations internationales, du social, de la santé et du handicap, du cadre de vie, des relations humaines, de l'enseignement supérieur et de l'éducation.

**M. le Maire** – Merci, M. TORREILLES, c'est à vous.

**M. TORREILLES** – Je réitère ma demande à M. FOUSSIER que je lui avais faite par mail sur l'association « Table et Gastronomie », une subvention de 10 000 € dont il nous a donné des bilans au dernier conseil et je lui ai posé quatre questions auxquelles il n'a pas répondu. S'il peut me répondre, ce serait parfait. Merci.

**M. GABELLE** – En tant que Président de l'A.G.R.A., je m'abstiens sur cette subvention.

**M. le Maire** – Vous savez que c'est une présidence convoitée !

Je donne la parole à M. FOUSSIER.

**M. FOUSSIER** – Je crois que j'ai déjà répondu à cette question l'avant dernier Conseil Municipal à M. TORREILLES. Maintenant, s'il veut des détails supplémentaires sur cette association, je lui

conseille vivement de rentrer comme adhérent et là il aura tous les détails financiers et de fonctionnement de cette association.

**M. le Maire** – *Merci. Je vous consulte.*

Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 39 633 € pour l'exercice 2012.

## **A - ASSOCIATIONS**

### **- Mme BARRUEL Développement durable**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2011	2012
1	Société Canine Régionale du Centre	Organisation de l'exposition internationale biennale canine à Orléans les 13 et 14 octobre 2012	2 700 (en 2010)	2 565
2	Association pour la Protection des Chats Libres d'Orléans	Appui à l'association qui récupère les chats errants, les stérilise, les tatoue pour les remettre en liberté en sensibilisant les habitants du quartier	475	475
3	A.G.R.A.	Aide au fonctionnement	11 585	11 585
<b>Sous-total :</b>			<b>14 625</b>	

(avis de la commission Développement Durable)

Imputation : fonction 830, article 6574, opération 08B268, service PPEH pour les associations 1 et 2.

Imputation : fonction 830, article 6574, opération 08B455, service PPEH pour l'A.G.R.A.

### **- Mme BARRUEL Enseignement Supérieur/Recherche**

N°	Nom de l'organisme	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)
23	Studium	Conférence "Dans la lutte contre le cancer, les petits ARN's non-codants peuvent-ils jouer un nouveau rôle ?".	500
<b>Sous-total :</b>			<b>500</b>

(avis de la commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur, Recherche )

Imputation : fonction 23, article 65738, service gestionnaire UERI

**- Mme GRIVOT Sport et loisirs**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2011	2012
<b>1 ) Soutien aux manifestations sportives</b>				
4	A.S.P.T.T. Randonnée Pédestre / Escalade	<b>Randonnée Pédestre nocturne de 65 km Orléans-Chambord</b> Les 8 et 9 décembre 2012, départ Place de l'Etape à Orléans et arrivée à Chambord	-	1 500
5	A.S.P.T.T. Triathlon	<b>Organisation de deux journées découverte du triathlon « Sentez-vous Sport »</b> Septembre 2012, sur le site de La Source et à la Base de Loisirs de l'Île Charlemagne	-	300
6	Association Des Nouvelles Courses d'Orléans	<b>4<sup>ème</sup> Marathon d'Orléans-Sologne</b> Le 18 novembre 2012, départ et arrivée devant le Parc Floral	1 800	1 800
7	U.S.O. Tir	<b>11<sup>ème</sup> Challenge Orléanais de Tir</b> Du 26 au 28 octobre 2012, au Palais des Sports d'Orléans	-	300
8	Falcon Free Fight Boxing 45	Aide pour le démarrage du club saison 2011/2012	-	400
9	U.S.O. Judo	<b>J.O. de Londres 2012</b> Organisation d'une manifestation publique en l'honneur des deux médaillés Olympiques : Ugo Legrand et Automne Pavia	-	1 000
10	Orléans Water-Polo	Aide pour le démarrage de la section « Water-Polo » Saison 2012/2013	-	1 000
11	U.S.O. TAI JI QUAN et QI GONG	Versement du solde de la subvention de fonctionnement 2012	140	70
<b>TOTAL 1</b>				<b>6 370</b>
<b>2 ) Aide à l'évolution</b>				
12	U.S.O. Echecs	Aide à la montée de l'équipe première en Nationale 2	-	1 000
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>7 370</b>

(avis de la commission sport et vie associative)

Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO

**- Mme de CHANGY Vie Associative**

N°	Associations	Objet	Montant de la subvention (en €)	
			2011	2012
13	Accueil des Villes françaises (A.V.F.)	Aide à l'activité annuelle de l'association qui accueille les familles venant d'une autre ville, d'une autre région, d'un autre pays et vivant la mobilité professionnelle, grâce à des actions conviviales (rencontres, dîners, ateliers créatifs, visites, etc.) afin de les aider à s'intégrer rapidement dans la ville.	665	665
<b>Sous-total :</b>			<b>665</b>	

(avis de la commission sport et vie associative)

Imputation : fonction 025, article, 6574, opération 8007, service gestionnaire DREP

**- Mme PILET-DUCHATEAU Relations Internationales**

N°	Association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2011	2012
14	Association Franco-Allemande	Association d'amitié œuvrant pour le développement des relations amicales et culturelles entre la France et l'Allemagne en général et entre Orléans et Münster en particulier, au travers de l'organisation de nombreuses activités : rencontres hebdomadaires, ateliers d'apprentissage de l'allemand, initiation ludique pour les enfants ainsi que soutien en langue française pour les étrangers.	520	520
15	Simon Lemaire	Bourse pour une année d'étude à l'université Jagellone de Cracovie.		500
16	Melody Maudelonde	Bourse pour une année d'étude à l'université de Wichita.		500
17	Convergence	Semaine de sensibilisation autour du Maroc du 5 au 10 novembre : projections conférences, expositions, soirée festive.		800
<b>Sous-total :</b>			<b>2 320</b>	

(avis de la commission culture, relations extérieures et tourisme)

Imputation : fonctions 041, articles 6574 opération 932 pour les mouvements ou associations du domaine des Villes jumelles, fonction 041, article 6714 opération 932 pour les porteurs de projets individuels du domaine des Villes jumelles et fonction 041, article 6574, opération 8008, pour les autres actions de solidarité.

**- Mme LECLERC Social, Santé, Handicap**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2011	2012
<b>Social</b>				
18	Club Amical des retraités des Aydes	Subvention de fonctionnement	650	650
<b>Santé et handicap</b>				
19	A.S.S.E.P.H. – Foyer les Tisons	Subvention sur projet 20 <sup>ème</sup> anniversaire	1 350	600
<b>Sous-total :</b>			<b>-</b>	<b>1 250</b>

(avis de la commission Solidarité Insertion Emploi)

Imputation : fonction 520, article 6574, service gestionnaire FCAS. (pour le social)  
fonction 512, article 65748, service gestionnaire FMSH. (pour la santé et le handicap)



**- Mme DE QUATREBARBES                      Cadre de vie**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2012
21	Les amis des Roses Orléanaises	constitution d'un fonds de documentation sur l'identification des roses orléanaises et la rédaction d'un livre sur les roses orléanaises.	600
22	Comité des fêtes de l'Argonne	Création en 2012	1 000
<b>Sous-total :</b>			<b>1 600</b>

(avis de la Commission Cadre de Vie)

Imputation : fonction 823, article 6574, service gestionnaire TDEP  
fonction 824, article 6574, service gestionnaire PDVQ,

**- Mme SAUVEGRAIN                      Relations Humaines**

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2012
20	Association Sportive d'Orléans et de l'Agglomération	Subvention annuelle	8 350
<b>Sous-total :</b>			<b>8 350</b>

(avis de la Commission du personnel)

Imputation : fonction 020, article 6574, service gestionnaire HSOC

**B - AUTRES ORGANISMES**

**- Mme MARECHAL                      Education**

N°	Nom de l'organisme	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)
24	Elémentaire Jean Mermoz	Projet abonnement individuel <b>Période de réalisation : année scolaire 2012/2013</b>	1 692
25	Elémentaire Michel de la Fournière	Projet visite du Parc Floral et serre aux Papillons <b>Période de réalisation : juillet 2012</b>	108
26	Elémentaire Nécotin	Projet visite du Musée de la Musique à Montoire <b>Période de réalisation : 25 septembre 2012</b>	600
27	Elémentaire les Aydes	Projet sortie à la ferme Saute Mouton <b>Période de réalisation : juin 2012</b>	90
28	Elémentaire les Aydes	Projet sortie au Pôle des étoiles à Nancay <b>Période de réalisation : juillet 2012</b>	75
29	Elémentaire les Aydes	Projet visite du Château de Sully sur Loire <b>Période de réalisation : juillet 2012</b>	28
30	Maternelle Gaston Galloux	Sortie au parc floral <b>Période de réalisation : octobre 2012</b>	360
<b>Sous-total :</b>			<b>2 953</b>

Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU.

**C - TOTAL :**

- Subventions aux associations : 36 680 €
- Subventions aux autres organismes : 2 953 €

**Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 39 633 € pour l'exercice 2012 ;**

ADOPTE A L'UNANIMITE

3	A.G.R.A.	Aide au fonctionnement	11 585	11 585
---	----------	------------------------	--------	--------

ADOPTE PAR 54 VOIX  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION DE M. GABELLE

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

N° 65 – Participation citoyenne. Comité de Mobilisation et d'Animation. Information sur les personnes-ressources.

**Mme DE QUATREBARBES** – Pour information, la liste a été mise sur les tables. Il s'agit du renouvellement du Comité de Mobilisation et d'Animation (C.M.A.), des personnes ressources, très précisément, des mairies de quartiers.

**M. le Maire** – Mmes LEVELEUX et KOUNOWSKI, je vais vous demander de faire court.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Juste pour m'étonner, je ne comprends pas très bien pourquoi on renouvelle les personnes ressources ? On avait dit qu'elles étaient désignées pour la durée du mandat.

**Mme DE QUATREBARBES** – C'est dans la charte, si vous lisez bien, vous verrez que tous les ans, les personnes ressources...

**M. le Maire** – On ne va pas faire des dialogues à deux, s'il vous plaît. Nous allons encore essayer de rester à peu près organisés. La question est notée. Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.

**Mme KOUNOWSKI** – Je voudrais simplement faire une remarque sur le C.M.A. de la Source parce qu'il n'y a que des hommes. Où sont passées les femmes ? Il n'y a pas de femme à la Source ?

(rires)

**Mme KOUNOWSKI** – C'est une espèce rare ?

**M. le Maire** – Mme DE QUATREBARBES, c'est à vous.

**Mme DE QUATREBARBES** – Les personnes ressources sont désignées une fois par an et le président de quartier peut effectivement les renouveler selon son choix. C'est pareil pour les urnes, c'est une fois par an, les personnes sont tirées au sort. C'est écrit noir sur blanc dans la charte.

**Mme KOUNOWSKI** – Et sur la non présence des femmes dans le C.M.A. ? Moi, je ne comprends pas. Attendez, la parité existe. Mais là, elle n'est pas tellement cultivée dans le cadre du C.M.A. Je trouve cela étonnant et même scandaleux.

**M. le Maire** – Mais faites-en venir, Mme KOUNOWSKI, vous êtes toujours à vous scandaliser, proposez des personnes si vous en avez !

**Mme KOUNOWSKI** – Je vous remercie, M. le Maire de me proposer cela parce que j'ai proposé plusieurs fois des listes à M. LANGUERRE qu'il m'a complètement renvoyées. C'est à dire qu'il n'a tenu compte d'aucune de mes propositions. Donc, j'aimerais bien qu'il vous écoute.

**M. le Maire** – On passe à la question n°66 avec Mme DE QUATREBARBES.

Comité de Mobilisation et d'Animation - Conseil Municipal du 21 septembre 2012  
Liste des personnes ressources 2012 - 2013

**Secteur Nord**

Acacias

Mme Dominique GIL
Mme Monique LICOIS
M. Rémy CUISIAT
Mme Françoise LEPAGE
Mme Véronique HERMELIN

Blossières - Murlins

Mme Geneviève SURZUR
M. Marcel MALLET
M. Robert PIN
Mme Chantal DETRY
Mme Bruno FOULQUIER
M. Dominique ROCHE
M. Mehdi KAHLDOUN

Gare-Pasteur - St Vincent

M. Maxence LELLOUCHE
Mme Raymonde SELLIER
Mme Nicole COSTARD
Mme Lou-Adèle DJE
Mme Liliane BARRET
M. Christophe VINCENT
Mme Claudia FONTAINE

**Secteur Ouest**

Madeleine

M. François CHEVALIER
Mme Danièle GAUTHIER
Mme Annick MARECHAU
M. Alain SCHMITT
M. Rodrigue BIZEUX
M. Guy BOUTIN
M. Bruno VANNIER

Dunois – Châteaudun – Banner

M. François FILLON
M. Michel L'HEUDE
M. Guy DEVERS
M. Patrick VILLETTE
M. Jean-Gilbert AINCY
M. Abel VIEIRA
M. Gilles ROUSSILLON

**Secteur Est**

Barrière St Marc la Fontaine

M. Roger LEFEBVRE
M. Jean-CL. ROUSSEL-CIQUARD
M. André OUDIN
Mme Micheline BEGUEL
Mme Marie-Hélène HARDOUIN
M. Dany LEDUC
M. Bernard FAUQUEMBERG

Argonne - Nécotin - Belneuf

Mme Marion CHANCA
Mme Sophie MENARD
Mme Françoise LARRE
Mme Martine PERRAUDIN
M. Jean-Pierre SOTEAU
M. Jean-Claude PERON
M. Claude MEUNIER

St Marc - Fb Bourgogne -  
Argonne Sud

M. Xavier NEAU
M. Daniel SALLE
Mme Annick VERHAEGHE
Mme Michèle DEPREZ
M. Yves TABAREAU
Mme Françoise VILAINE
Mme Gisèle RAUCH

**Secteur Centre-ville**

Carmes-Bannier

Bourgogne - République

M. Jean-Marc BASTIEN
M. Mathieu LANGLOIS
Mme Laetitia CHATAIGNIER
M. Jean-Marie BAUBE
Mme Sylvie GRASSET
Mme Jean-Marie LECOQ
Mme Françoise DELAHAIE

M. Jean-Jacques CHATEAUNEUF
M. Jacky MINIER
M. Christian GASCHET
M. Roland CAMU
Mme Marie-Claude BECHEREAU
M. Christian DE GELIS
M. Joël LAROUSSE

**Secteur Saint-Marceau**

M. Paul LUCAS
M. VERNIOL
Mme Jacqueline BRINON
Mme Francine RUET
M. François MARECHAL
M. Jean-Paul IMBAULT
M. Philippe LEGESNE

**Secteur La Source**

M. Muhammad SAKHI
M. Roger AUROUSSEAU
M. Patrice LECONET
M. Yves-Marie LE DOUARIN
M. Joseph HOSRI
M. Alain MARCOS
M. Abdelaziz ZITI

N° 66 – **Travaux d'enfouissement rue de Coulmiers. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin d'assurer les travaux d'enfouissement rue de Coulmiers, la Ville a lancé une consultation en procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 12 septembre 2012, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

- Critère 1 : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique de la manière suivante (pondération : 50 %) ;

- Critère 2 : prix des prestations évalué au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

**Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le marché à procédure adaptée, relatif aux travaux d'enfouissement rue de Coulmiers, à passer avec l'entreprise SOBECA 45800 Saint Jean de Braye pour un montant de 627 809,82 € T.T.C. ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : TCCO 822 2315 07A032BR ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 67 – **Quai du Roi. Marché pour l'enfouissement des réseaux secs. Approbation d'un avenant.**

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« En séance du 24 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif à l'enfouissement des réseaux secs du Quai du Roi avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 253 534,06 € T.T.C.

Dans le cadre de l'évolution du projet d'aménagement du quai du Roi côté sud mené par la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire", il s'avère nécessaire de renforcer le réseau électrique et l'infrastructure correspondante (tranchées, fourreaux), notamment rue Charles Péguy entre la rue Croix Pêchée et le quai.

Ces modifications entraînent une augmentation du coût des travaux correspondant à une plus value de 38 037,70 € T.T.C., soit 15 % du montant du marché initial, ce dernier étant ainsi porté de 253 534,06 € T.T.C. à 291 571,76 € T.T.C.

Les travaux sont prolongés jusqu'à la fin octobre 2012.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'avenant au marché pour l'enfouissement des réseaux secs du quai du Roi, à**

passer avec l'entreprise EUROVIA, pour un montant en plus value de 38 037,70 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché initial de 253 534,06 € T.T.C. à 291 571,76 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire TCCO, fonction 822, article 2315, opération 07A03204 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 68 – Rue des Murlins entre la place Gambetta et le boulevard de Châteaudun. Marché pour les travaux de terrassement, d'enfouissement des réseaux secs et d'éclairage public provisoire. Approbation d'un avenant.

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Lors de sa séance du 24 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif aux travaux de terrassement, d'enfouissement des réseaux secs et d'éclairage public provisoire, rue des Murlins entre la place Gambetta et le boulevard de Châteaudun, avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 465 638,80 € T.T.C.

Dans le cadre de l'évolution du projet d'aménagement la prise en charge des travaux concessionnaires (répartition) a été modifiée au cours de la phase des travaux.

Ces modifications entraînent une augmentation du coût des travaux, correspondant à une plus value de 46 028,06 € T.T.C., soit 9,88 % du montant du marché initial, ce dernier étant ainsi porté de 465 638,80 € T.T.C. à 511 666,86 € T.T.C.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver l'avenant au marché pour les travaux de terrassement, d'enfouissement des réseaux secs et d'éclairage public provisoire rue des Murlins entre la Place Gambetta et le boulevard de Châteaudun, à passer avec l'entreprise EUROVIA, pour un montant en plus value de 46 028,06 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché initial de 465 638,80 € T.T.C. à 511 666,86 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire TCCO, fonction 822, article 2315, opération 07A032AO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 69 – Travaux d'élargissement de la rue Paul Lemesle. Clôture de M. et Mme LASSOLE. Approbation d'une transaction.

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« En juillet 2010, M. et Mme LASSOLLE ont fait installer une clôture de 1,5 m de hauteur pour clore le jardin de leur propriété située 40 rue Paul Lemesle.

En septembre et octobre 2010, des travaux d'élargissement des trottoirs ont été effectués sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville.

A cette occasion, la pente du trottoir bordant la propriété de M. et Mme LASSOLLE a été

amplifiée, masquant 15 cm des plaques de soubassement de la clôture

M. et Mme LASSOLLE ont présenté un devis de rehaussement de 2 175,71 € T.T.C.

Leur réclamation a été transmise à l'assureur « responsabilité civile générale » de la commune, qui a refusé la prise en charge de ces dommages, considérés comme une conséquence prévisible des travaux engagés par la Ville.

Dans ces conditions, et considérant que les travaux ont porté une atteinte esthétique à la clôture de M. et Mme LASSOLE, mais qu'elle n'a par ailleurs subi aucune dégradation matérielle ou d'usage, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**1) approuver la transaction à conclure avec M. et Mme LASSOLE arrêtant le montant de la prise en charge des travaux de rehaussement de leur clôture à 50 % du montant du devis présenté, soit 1 087,86 € T.T.C. ;**

**2) autoriser M. le Maire Adjoint à signer ladite transaction au nom de la Ville ;**

**3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 678, service gestionnaire AJUR ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 70 – **Mise à niveau du Poste Central de Régulation du Trafic et vidéo surveillance. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

*Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin d'assurer la mise à niveau du Poste Central de Régulation du Trafic et de vidéo surveillance de la circulation, la Ville en tant que coordonnateur du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a lancé une procédure d'appel d'offres en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 12 septembre 2012, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

- Pour le lot n°1 :

Critère 1 : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique, (pondération : 60 %)

:

Critère 2 : prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 40 %).

- Pour les lots n°2 et 3 :

Critère 1 : prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %) ;

Critère 2 : valeur technique appréciée notamment au regard du mémoire technique, (pondération : 50 %).

**Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le marché après appel d'offres relatif à la mise à niveau du Poste Central de Régulation du Trafic et de vidéo surveillance à passer :**



- avec l'entreprise AXIMUM 78400 Chatou pour le lot n° 1, d'un montant minimum de 30 000 € T.T.C. et maximum de 100 000 € T.T.C.,
- avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE Centre Loire 45028 Orléans Cedex pour le lot n° 2, d'un montant minimum de 50 000 € T.T.C. et maximum de 160 000 € T.T.C.,
- avec l'entreprise PHILEAS TECHNOLOGIE 45800 Saint Jean de Braye pour le lot n° 3, d'un montant minimum de 80 000 € T.T.C. et maximum de 300 000 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : TCIR, fonction 821, article 2315, opération 07A4701 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 71 – S.E.M. Orléans Gestion. Rapport annuel d'activités du délégataire pour le stationnement au titre de l'année 2011. Présentation.

Mme CHERADAME – Il s'agit des parkings gérés par Orléans Gestion. On peut noter une augmentation de la fréquentation d'environ 5 % des parkings avec une pointe à 12 % sur le parking Charpenterie, la création de zones de rechargement électrique et des augmentations d'horaires, jusqu'à 23 heures dans les parkings du centre-ville.

*En ce qui concerne la voirie, il y a eu une diminution du nombre de places dans le cadre du tramway.*

M. le Maire – Merci Mme CHERADAME. Je donne la parole à M. BRARD.

M. BRARD – Quand est-ce que sera choisi ou désigné un directeur à Orléans Gestion ?

M. le Maire – Je ne vous ai pas compris, M. BRARD.

M. BRARD – Excusez-moi, je voulais juste poser une question pour savoir quand est-ce qu'Orléans Gestion aura un directeur.

M. le Maire – M. BEN CHAABANE souhaite intervenir.

M. BEN CHAABANE – Oui, sur un problème de stationnement puisque l'on en parle, je ne sais pas si cela relève de l'Adjoint à la tranquillité publique ou de celle en charge des transports, la rue Jeanne d'Arc a été une réussite en terme d'aménagement, on voit beaucoup de voitures depuis la mise en service de la ligne de tramway, elle est devenue un parc de stationnement. Il y a certainement quelque chose à faire.

*Je note au passage, sans vouloir faire l'esprit de clocher de quartier, la police de l'Etat et la police municipale sont un tout petit peu plus sévères à la Source. A la rue Jeanne d'Arc, on stationne en toute impunité.*

M. le Maire – Non, les consignes sont données. Cela a été le cas pour une raison qui a déjà été explicitée ici, à savoir que les panneaux de signalisation n'étaient pas apposés. Réglementairement, la police était dans une situation un peu délicate. Maintenant, les choses rentrent dans l'ordre et les consignes sont tout à fait données, rassurez-vous.

*Concernant la question de M. BRARD, le recrutement est en cours, mais malheureusement, on doit dire qu'avec les problèmes d'emploi que l'on connaît, il n'y a pas un nombre impressionnant de candidats. Je suis désolé de le constater.*

*Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'activités.*

*Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La Société d'Economie Mixte Orléans Gestion a remis son rapport pour les parcs de stationnement pour lesquels la gestion lui a été déléguée au titre de l'exercice 2011.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la Société d'Economie Mixte Orléans Gestion, délégataire de service public pour le stationnement au titre de l'année 2011 ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**SEM ORLEANS GESTION  
SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES  
DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LE STATIONNEMENT  
ANNEE 2011**

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion et l'exploitation de 11 parcs de stationnement pour le compte de la Ville par voie d'un contrat d'affermage (excepté les parkings Gambetta et Charpenterie où il s'agit de deux contrats distincts de concession). Elle assure également la gestion du stationnement sur voirie par contrat de prestation de services.

**I. Stationnement en ouvrage**

**A. Ensemble des Parcs hors Gambetta et Charpenterie**

9 parcs de stationnement (Baron, Cathédrale, Châtelet, Chats Ferrés, Gare, Hôtel de Ville, La Source, Münster et Saint-Paul) sont gérés en vertu d'un contrat d'affermage du 5 juillet 1991 pour une durée de 30 ans.

**L'activité**

**a) Les principales actions**

- Mise en place d'un nouvel éclairage à basse consommation d'énergie au parc Cathédrale qui devrait engendrer une économie d'énergie importante de l'ordre de 40 %.
- Suppression de 127 places depuis le 1er juillet 2011 dans le parc de La Source due à l'aménagement de la dalle et du centre commercial.
- Poursuite des travaux d'amélioration dans les parkings.
- Quelques exemples de développement des services à la clientèle :
  - Création de deux espaces de rechargement électrique pour les voitures dans chacun des parkings Cathédrale et Hôtel de Ville
  - Extension des horaires d'ouverture jusqu'à 23h dans les parcs Chats Ferrés, Châtelet et Cathédrale depuis le mois de juin 2011
  - Mise en place de présentoirs de presse (Orléans Mag, Publi 45 et Logic Immo)
  - Mise en place d'un service de prêt de parapluies pour la clientèle
  - Installation d'écrans d'affichage dynamique dans les parkings du centre ville dans le cadre du réseau ECRANS PUB
- Autres événements et actions :
  - Poursuite du partenariat depuis 2006 avec les Vitrites d'Orléans avec la vente d'environ 40 000 chèques parkings qui ont été distribués aux commerçants adhérents à l'association
  - Participation à l'opération de gratuité pour les fêtes de fin d'année avec la mise en place d'une période de gratuité d'1h30 dans les parkings du centre ville du 10 au 24 décembre
  - Signature d'un partenariat avec le Conseil Régional en février 2011 dans les parkings Cathédrale et Hôtel de Ville
  - Participation à diverses manifestations (Festival de Loire, Open de Tennis, Accueil des nouveaux orléanais, Fêtes de Jeanne d'Arc, ouverture du parc Chats Ferrés pour le passage du Vélotour...)

**b) La clientèle « horaire »**

La fréquentation horaire pour l'ensemble des 9 parcs est en hausse de 5,62 % (contre une baisse de 5,3 % en 2010).

Les variations de fréquentation ne sont toutefois pas uniformes :

- La baisse de fréquentation la plus importante s'observe au parc Hôtel de Ville (- 9 %) qui avait bénéficié en 2010 d'une augmentation de la fréquentation due à l'inaccessibilité partielle ou totale du parking Cathédrale pendant les travaux de la 2ème ligne de tramway. La fréquentation du parc Cathédrale, qui a retrouvé une meilleure accessibilité restant plus contrainte qu'avant les travaux, est en augmentation de + 2 % contre une baisse de - 28 % en 2010.

- Les parkings Baron et Chats ferrés gagnent quant à eux + 17 % de véhicules, ces parcs ont bénéficié du report des usagers en raison des travaux de la seconde ligne de tramway sur le secteur de l'Hôpital et sur la rue des Carmes.

- Cependant, les parcs Chats Ferrés et Cathédrale, de par les nouvelles contraintes de circulation liées à la seconde ligne de tramway, ne retrouveront certainement pas les fréquentations enregistrées jusqu'en 2008.

- Les parcs de l'hyper centre profitent des plus fortes augmentations, le parc Châtelet enregistre notamment près de 20 000 véhicules supplémentaires par rapport à 2010.

- La fréquentation du parc Münster progresse également avec une hausse de + 8 % due au transfert d'une partie de la clientèle du parc Gare qui souffre d'un différentiel de prix trop important avec le parc Münster et à la fiabilité du matériel de péage installé en 2010.

- La fréquentation du parc Saint-Paul se stabilise suite à une forte baisse en 2010 (- 17 %).

	<b>Nombre de places</b>	<b>Fréquentation 2010</b>	<b>Fréquentation 2011</b>	<b>Evolution</b>
BARON	434	25 389	29 735	+ 17,12 %
CATHEDRALE	343	60 479	61 648	+ 1,93 %
CHÂTELET	655	350 216	369 533	+ 5,52 %
CHATS FERRES	400	68 095	80 114	+ 17,65 %
GARE	100	29 772	29 571	- 0,68 %
HOTEL DE VILLE	459	51 508	46 901	- 8,94 %
LA SOURCE	384	5 586	5 802	+ 3,87 %
MUNSTER	503	82 315	88 943	+ 8,05 %
SAINT PAUL	234	32 058	32 824	+ 2,39 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 512</b>	<b>705 418</b>	<b>745 071</b>	<b>+ 5,62 %</b>

Les tarifs « horaires » n'ont pas augmenté depuis le 1er janvier 2010.

Le ticket horaire des parcs est en légère hausse (+ 1,6 %) avec un ticket moyen de 1,85 € en 2011, contre 1,82 € en 2010.

Le taux d'occupation des parcs est en progression à l'exception des parcs Hôtel de Ville, Saint-Paul et La Source.

Le taux d'occupation des parcs de l'hyper centre est en forte progression avec plus de 8 %.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 21 septembre 2012 -

TAUX D'OCCUPATION					
	2008	2009	2010	2011	Ecart 2011/2010
Baron	60	60	65	68	4,62%
Cathédrale	99	103	105	109	3,81%
Chatelet	103	108	108	120	11,11%
Chats Ferrés	93	80	78	86	10,26%
Gare	108	107	71	82	15,49%
Hôtel de Ville	94	95	97	95	-2,06%
La Source		51	49	45	-8,16%
Münster	114	110	104	105	0,96%
St Paul	87	90	87	82	-5,75%
Moyenne Centre-Ville	97%	96%	94%	102%	8,51%

Le chiffre d'affaires global des parcs progresse de plus de 7 %. La répartition de cette augmentation est inégale mais l'ensemble des parcs progresse à l'exception des parcs Gare (- 15,2 %) et Hôtel de Ville (- 4,2 %).

Les couples fréquentation / chiffres d'affaire traduisent un changement de typologie de clientèle sur certains parcs, cette situation devra être suivie afin de vérifier si ces changements sont ponctuels ou sont un signe plus profond :

- Le parc du Baron voit une augmentation de 17 % de sa fréquentation pour une hausse de recettes de 6 %, signe d'une durée de stationnement fortement réduite.
- Le parc Cathédrale enregistre à l'inverse une augmentation de 8 % de son chiffre d'affaires pour seulement 2 % de sa fréquentation.
- Le parc Châtelet enregistre une augmentation de 6 % du nombre de véhicules pour 12 % du chiffre d'affaires, une partie du chiffre d'affaires supplémentaire est enregistré dans les nouveaux créneaux d'ouverture.

### c) La clientèle « abonné »

Le nombre global d'abonnés est en baisse de 2,5 %. Le nombre d'abonnés mensuel moyen (hors parcs Gare, Münster et La Source) est de 2 190 en 2011 contre 2 247 en 2010.

Ce chiffre est globalement stable depuis plusieurs années mais ce résultat doit être relativisé car le nombre de contrat a été dopé par les abonnements souscrits par C.L.E.O. pour l'hébergement des riverains des travaux de la seconde ligne de tramway.

Le nombre de contrats « travail » poursuit sa baisse (- 3,5 %) due au désengagement des entreprises, services et administrations qui prenaient en charge tout ou partie des contrats au profit de leurs salariés. A l'inverse, le nombre de contrats « résidents » continue globalement à progresser (+ 0,3 %) à l'exception des parcs Cathédrale (- 3 %) et Chats Ferrés (- 2,8 %).

	Nombre de places	nombre d'abonnés moyen mensuel 2010	nombre d'abonnés moyen mensuel 2011	Evolution
BARON	434	368	362	- 1,90 %
CATHEDRALE	343	483	452	- 6,42 %
CHÂTELET	655	556	553	- 0,54 %
CHATS FERRES	400	362	357	- 1,38 %
HOTEL DE VILLE	459	224	228	+ 1,78 %
SAINT PAUL	234	254	238	- 6,30 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 525</b>	<b>2247</b>	<b>2190</b>	<b>- 2,5 %</b>
GARE	100	0	89	+ 89 %
LA SOURCE	384	309	293	- 3,88 %
MUNSTER	503	474	517	+ 9,07 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 512</b>	<b>3030</b>	<b>3089</b>	<b>+ 1,95 %</b>

Depuis 2005, un tarif spécifique est proposé aux résidents d'Orléans, dans le périmètre délimité par la Loire et les mails. De 2005 à fin juin 2008, le prix des abonnements « résidents » a été « gelé » et n'a subi aucune augmentation de manière à créer un différentiel stable d'environ 10 % par rapport au tarif standard.

Les tarifs d'abonnements au 1er juillet 2011 ont été revalorisés de 2,92 % pour les « non résidents » et 2,90 % pour les « résidents ». Avec cette revalorisation, le tarif des abonnements « résidents » reste toutefois inférieur de 9,35 % à celui des abonnements « non résidents ».

Parking	Abonnements trimestriels	Tarif T.T.C. non résidents	Tarif T.T.C. résidents
Baron	Permanent	224,06 €	203,10 €
Chats Ferrés	Mardi-Samedi	218,41 €	197,98 €
Châtelet	Lundi-Samedi	195,96 €	177,63 €
Cathédrale	Lundi-Vendredi	177,32 €	160,73 €
Hôtel de Ville	Nuits-Week-ends	118,42 €	107,34 €
Saint Paul	Nuits-Dimanches	105,17 €	95,34 €

La Source	Permanent	93,83 €
	Caravanes	77,89 €

Münster	Permanent	72,46 €
---------	-----------	---------

Tarif abonnement courte durée	
1 semaine	35 €
2 semaines	50 €
3 semaines	65 €

Le chiffre d'affaires « abonnés » progresse de 5 % : il s'élève à 1 979 500 € T.T.C. en 2011 contre 1 886 000 € T.T.C. en 2010. Cette hausse de recettes est justifiée par l'augmentation de 3 % des tarifs et par la bonne commercialisation des abonnements « courte durée ».

#### d) Les amplitudes horaires particulières

Depuis avril 2006, le parking Châtelet est ouvert jusqu'à 1 h du matin les vendredis soirs, samedis soirs et veilles de jours fériés au tarif attractif de 1 € la nuit. Depuis janvier 2007, le parking Cathédrale est venu compléter cette offre.

	2010		2011		Evolution
	Nombre d'entrées de nuit	Nombre moyen de véhicules	Nombre d'entrées de nuit	Nombre moyen de véhicules	nombre d'entrées de nuit
<b>Châtelet</b>	19 610	175	23182	206	18,20%
<b>Cathédrale</b>	3 266	29	4138	37	26,70%

De 2007 à 2011, on constate que le nombre d'entrées de véhicules de nuit a pratiquement doublé (+ 98 %).

Un service de permanence et d'intervention a été mis en place depuis février 2006 afin de gérer les appels des clients et surveiller les parkings pendant les horaires de nuit.

283 interventions sur l'ensemble des parcs ont été enregistrées en 2011, contre 260 en 2010 :

- le parking Châtelet représente 47,35 % des interventions (134 interventions en 2011 contre 102 en 2010),
- le parking Cathédrale représente 6,36 % des interventions (18 interventions en 2011 comme en 2010).

Depuis juin 2011, les parkings Cathédrale, Châtelet, Chats Ferrés sont ouverts jusqu'à 23 h du lundi au samedi. Cette extension d'horaire de fermeture devrait faciliter le stationnement des clients des établissements ouverts le soir comme les restaurants et les cinémas. Le nombre moyen d'entrées entre 20 h et 23 h du 6 juin au 31 décembre 2011 est de 17 pour Cathédrale, 55 pour Châtelet et 7 pour Chats Ferrés.

Les parkings Châtelet, Cathédrale et Baron sont ouverts tous les dimanches et jours fériés, de 9 h à 20 h. Depuis juillet 2010, le parking Châtelet est ouvert les dimanches après-midi et enregistre une moyenne stable par rapport à 2010 soit 89 entrées de véhicules. Le parking Cathédrale enregistre 40 entrées en moyenne les dimanches en 2011 contre 20 en 2010. Le parking Baron, ouvert les dimanches pour faciliter le stationnement des usagers de la Patinoire, enregistre une moyenne de 17 entrées.

#### e) La politique tarifaire

- Demi-tarif dans les parkings Hôtel de Ville et Cathédrale

Cette offre a été mise en place afin d'attirer les visiteurs du centre ville sur ces deux parcs sous utilisés le samedi, et favoriser ainsi une rotation plus importante dans les autres parcs de l'hyper centre.

Le parking Cathédrale enregistre une moyenne de 269 entrées en 2011 contre 258 en 2010, soit une légère augmentation de + 4 %, du fait de l'accès difficile au parking pendant les travaux de la seconde ligne de tramway. Le parking Hôtel de Ville enregistre quant à lui une baisse de 5 % (197 entrées en 2011) par rapport à 2010 (207 entrées) pour les mêmes raisons que le parking Cathédrale. Par ailleurs, le parking Cathédrale reste plus attractif que le parking Hôtel de Ville car il est plus proche des commerces du centre ville.

- Tarif préférentiel pour les résidents dans l'ensemble des parcs

Depuis 2005, un tarif spécifique est proposé aux résidents d'Orléans, dans le périmètre délimité par la Loire et les mails. Le nombre d'abonnements « résidents » sur l'ensemble des parcs (y compris Gambetta et Charpenterie) a augmenté de 12 % par rapport à 2010 et de 69 % depuis 2005.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'abonnements au tarif "résident"</b>	486	521	598	669	703	732	<b>822</b>
<b>Evolution</b>		7 %	15 %	12 %	5 %	4 %	<b>12 %</b>
<b>Evolution 2005-2010</b>							<b>69 %</b>

#### La situation financière

##### f) Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation du stationnement en ouvrage des 9 parcs s'élèvent à 3 185 900 € H.T. en 2011 contre 2 915 900 € H.T. en 2010, soit une augmentation de 9,26 %.

Cette augmentation s'explique par :

L'augmentation de la recette des chèques parking de 80 % par rapport à 2010.

- La légère augmentation de la recette « horaires » de 8 % et « abonnés » de 5 %.
- L'augmentation de la reprise de provisions lié à la rénovation des voies de circulation du parc Münster qui a coûté 60 000 €.

#### **g) Les charges d'exploitation**

Le total des charges d'exploitation du stationnement en ouvrage des 9 parcs s'élève à 2 447 500 € H.T. en 2011 contre 2 238 800 € H.T. en 2010 soit une augmentation de 9,32 %.

Cette augmentation s'explique par :

- La baisse sensible de la masse salariale due à l'organisation mise en place (non remplacement systématique des absents) et à la politique de mutualisation.
- L'augmentation des frais d'entretien et réparations, liée aux différents travaux dans les parkings comme la rénovation de l'ascenseur du parc Hôtel de Ville ou encore la rénovation des voies de circulation du parc Münster.
- L'augmentation du prix de l'énergie, ce qui a justifié le passage progressif vers de l'éclairage T.T.B.C. dans les parcs.
- L'augmentation des provisions dans le cadre du plan patrimonial d'investissement prévu dans l'avenant n°3 du 10 janvier 1995 pour réaliser des travaux de signalétique, le remplacement d'une centrale S.S.I. ainsi que le passage en éclairage T.T.B.C. dans le parc Hôtel de Ville.

### **B. Parking Gambetta**

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion et l'exploitation du parc de stationnement Gambetta pour le compte de la Ville selon un contrat de concession du 29 février 1992 pour une durée de 40 ans.

#### **L'activité**

##### **a) Les principales actions**

- Poursuite des travaux d'amélioration du parc :
- Développement des services à la clientèle :
  - Mise en place de présentoirs de presse (Orléans Mag, Publi 45 et Logic Immo)
  - Mise en place d'un service de prêt de parapluies pour la clientèle

##### **b) La clientèle « horaire »**

La fréquentation du parc est en hausse de près de 5 % du fait d'un report de certains usagers vers ce parking durant la période de travaux en centre ville.

	<b>Nombre de places</b>	<b>Fréquentation 2010</b>	<b>Fréquentation 2011</b>	<b>Evolution</b>
GAMBETTA	410	95 058	99 625	+ 4,80 %

Les tarifs « horaires » du parc n'ont pas augmenté depuis le 1er janvier 2010 et sont identiques à ceux des autres parcs du centre ville.

Le ticket horaire du parc est en hausse de près de 5 % avec un ticket moyen de 2,17 € en 2011, contre 2,05 € en 2010. Cette hausse n'est pas représentative à long terme puisque la typologie de la clientèle a fortement évolué durant toute l'année, du fait des travaux du centre ville.



Le taux d'occupation du parc est de 107 %.

Le chiffre d'affaire « horaires » du parc progresse de plus de 10 % avec 215 800 € T.T.C. en 2011 contre 195 200 € T.T.C.

**c) La clientèle « abonné »**

Le nombre global d'abonnés est en hausse de près de 5 %. Le nombre d'abonnés mensuel moyen est de 456 en 2011 contre 434 en 2010.

	Nombre de places	nombre d'abonnés moyen mensuel 2010	nombre d'abonnés moyen mensuel 2011	Evolution
GAMBETTA	410	434	456	+ 4,97 %

Si le nombre d'abonnés « non-résidents » évolue peu (+ 3 %), le nombre d'abonnements « résidents » est en hausse de près de 15 %. La diminution de l'offre en voirie est le principal facteur de cette augmentation.

Depuis 2005, un tarif spécifique est proposé aux résidents d'Orléans, dans le périmètre délimité par la Loire et les mails. De 2005 à fin juin 2008, le prix des abonnements « résidents » a été « gelé » et n'a subi aucune augmentation de manière à créer un différentiel stable d'environ 10 % par rapport au tarif standard.

Les tarifs d'abonnements au 1er juillet 2011 ont été revalorisés de 2,92 % pour les « non résidents » et 2,90 % pour les « résidents ». Avec cette revalorisation, le tarif des abonnements « résidents » reste toutefois inférieur de 9,35 % à celui des abonnements « non résidents ».

Les tarifs d'abonnements du parc sont identiques à ceux des autres parcs du centre ville.

Le chiffre d'affaires « abonnés » progresse de 6,6 % : il s'élève à 292 000 € T.T.C. en 2011 contre 273 800 € T.T.C. en 2010. Cette hausse de recettes est justifiée par la forte augmentation du nombre d'abonnements « résidents », par l'augmentation de 3 % des tarifs et par la bonne commercialisation des abonnements « courte durée ».

**d) Les amplitudes horaires particulières**

Depuis juin 2011, le parking Gambetta est ouvert jusqu'à 23 h du lundi au samedi. Cette extension d'horaire de fermeture devrait faciliter le stationnement des clients des établissements ouverts le soir comme les restaurants et les cinémas.

**La situation financière**

**e) Les produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation du stationnement en ouvrage du parc s'élèvent à 494 500 € H.T. en 2011 contre 460 500 € H.T. en 2010, soit une augmentation de +7,38 %.

Cette augmentation s'explique par :

- L'augmentation de la recette des chèques parking de 80 % par rapport à 2010
- La légère augmentation de la recette « horaires » de 6 % et « abonnés » de 6,6 %

**f) Les charges d'exploitation**

Le total des charges d'exploitation du stationnement en ouvrage du parc s'élève à 351 700 € H.T. en 2011 contre 353 700 € H.T. en 2010 soit une augmentation de - 0,57 %.

Cette légère baisse s'explique par :

- La baisse sensible de la masse salariale (- 4,2 %) due à l'organisation mise en place et à la politique de mutualisation
- La baisse des frais d'entretien et réparations (- 16 %) due à la politique de maîtrise des dépenses
- L'augmentation des provisions pour renouvellement et réparations conformément aux articles 20, 21 et 22 du contrat, des travaux de signalétique ont été provisionnés sur l'exercice 2011.

### C. Parking Charpenterie

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion et l'exploitation du parc de stationnement Charpenterie pour le compte de la Ville selon un contrat de concession du 17 juillet 2002 pour une durée de 10 ans.

#### L'activité

##### a) Les principales actions

- Poursuite des travaux d'amélioration du parc
- Développement des services à la clientèle :
  - Création de deux espaces de rechargement électrique pour les voitures
  - Mise en place de présentoirs de presse (Orléans Mag, Publi 45 et Logic Immo)
  - Installation d'écrans d'affichage dynamique dans le cadre du réseau ECRANS PUB
  - Mise en place d'un service de prêt de parapluies pour la clientèle
- Autres événements et actions :
  - Poursuite du partenariat depuis 2006 avec les Vitrines d'Orléans
  - Signature d'un partenariat avec le Conseil Régional en février 2011
  - Reconstitution du partenariat avec le cinéma Pathé avec une commercialisation d'environ 20 000 chèques parking

##### b) La clientèle « horaire »

La fréquentation du parc Charpenterie augmente de près de 12 % (soit près de 25 000 véhicules supplémentaires) ce qui confirme la tendance de 2010, à savoir l'augmentation de la fréquentation du cinéma Pathé, principal générateur de trafic du parking, et l'alternative qu'offre le parc Charpenterie au parc Châtelet lorsque celui-ci est complet.

L'ouverture du premier commerce installé dans la Halle de la Loire n'a pas encore généré d'augmentation marquante de la fréquentation.

	Nombre de places	Fréquentation 2010	Fréquentation 2011	Evolution
CHARPENTERIE	485	207 554	232 017	+ 11,80 %

Les tarifs « horaires » du parc n'ont pas augmenté depuis le 1er janvier 2010 et sont identiques aux autres parcs du centre ville.

Le ticket horaire du parc est en baisse (- 3 %) avec un ticket moyen de 2,21 € en 2011, contre 2,28 € en 2010. Cette baisse confirme les observations de 2010 qui concernaient l'évolution de la clientèle : l'utilisation de ce parc n'est plus l'apanage des clients du cinéma même si cet équipement continue à générer plus de 50 % de la clientèle du parc.

Le taux d'occupation du parc est de 102 %.

Le chiffre d'affaire « horaires » du parc progresse de plus de 8 % avec 513 500 € T.T.C. en 2011 contre 473 500 € T.T.C.

**c) La clientèle « abonné »**

Le nombre global d'abonnés est en hausse de 6 %, soit 3 732 abonnés en 2011 contre 3 518 en 2010. Le nombre d'abonnés mensuel moyen est de 311 en 2011 contre 293 en 2010.

	Nombre de places	nombre d'abonnés moyen mensuel 2010	nombre d'abonnés moyen mensuel 2011	Evolution
CHARPENTERIE	485	293	311	+ 6,08 %

Si le nombre d'abonnés « non-résidents » évolue peu (- 0,66 %), le nombre d'abonnements « résidents » est en hausse de près de 19 %. Cette hausse doit être relativisée car de nombreux abonnements temporaires ont été délivrés aux riverains du quartier Bourgogne en cours d'aménagement.

Depuis 2005, un tarif spécifique est proposé aux résidents d'Orléans, dans le périmètre délimité par la Loire et les mails. De 2005 à fin juin 2008, le prix des abonnements « résidents » a été « gelé » et n'a subi aucune augmentation de manière à créer un différentiel stable d'environ 10 % par rapport au tarif standard.

Les tarifs d'abonnements au 1er juillet 2011 ont été revalorisé de 2,92 % pour les « non résidents » et 2,90 % pour les « résidents ». Avec cette revalorisation, le tarif des abonnements « résidents » reste toutefois inférieur de 9,35 % à celui des abonnements « non résidents ».

Les tarifs d'abonnements du parc sont identiques à ceux des autres parcs du centre ville.

Le chiffre d'affaires « abonnés » progresse de plus de 5 % : il s'élève à 226 900 € T.T.C. en 2011 contre 216 300 € T.T.C. en 2010. Cette hausse de recettes est justifiée par la forte augmentation du nombre d'abonnements « résidents », par l'augmentation de 3 % des tarifs et par la bonne commercialisation des abonnements « courte durée ».

**d) Les amplitudes horaires particulières**

Depuis janvier 2004, le parking Charpenterie est ouvert jusqu'à 1 h du matin les vendredis soirs, samedis soirs et veilles de jours fériés au tarif attractif de 1 € la nuit.

	2010		2011		Evolution
	Nombre d'entrées de nuit	Nombre moyen de véhicules	Nombre d'entrées de nuit	Nombre moyen de véhicules	nombre d'entrées de nuit
Charpenterie	25 678	241	28 389	253	10,60%

Un service de permanence et d'intervention a été mis en place depuis février 2006 afin de gérer les appels des clients et surveiller les parkings pendant les horaires de nuit.

283 interventions sur l'ensemble des parcs ont été enregistrées en 2011, contre 260 en 2010.

- Le parking Charpenterie représente 17 % des interventions (48 interventions en 2011 contre 49 en 2010).

## **La situation financière**

### **a) Les produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation du stationnement en ouvrage du parc s'élèvent à 631 700 € H.T. en 2011 contre 583 800 € H.T. en 2010, soit une augmentation de 8,20 %.

Cette augmentation s'explique par :

- L'augmentation de la recette des chèques parking de 80 % par rapport à 2010
- La légère augmentation de la recette « horaires » de 8,75 % et de celle « abonnés » de 5 %

### **b) Les charges d'exploitation**

Le total des charges d'exploitation du stationnement en ouvrage du parc s'élève à 651 900 € H.T. en 2011 contre 634 400 € H.T. en 2010 soit une augmentation de 2,76 %, soit 17 500 €, les provisions et les dépenses de travaux représentant à elles seules plus de 15 000 €.

Cette légère augmentation s'explique par :

- L'augmentation des frais d'entretien et réparations (+ 8,3 % soit + 4 000 €)
- L'augmentation des provisions (+ 52 % soit +11 300 €) pour renouvellement et réparations conformément aux articles 15, 16 et 18 du contrat : des travaux de signalétique et de remaniement de l'éclairage ont été provisionnés sur l'exercice 2011.

## **II. Stationnement sur voirie**

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion du stationnement sur voirie par contrat de prestation de services (convention d'exploitation du 17 juillet 1991 pour une durée de 30 ans).

### **L'activité**

#### **a) Les faits marquants**

- Intervention régulière pour la dépose et repose des horodateurs suite aux importants travaux sur voirie, il reste à ce jour une trentaine d'horodateurs stockés.

- Distribution de 22 « disques verts » permettant le stationnement gratuit sur voirie des véhicules « propres » (contre 34 en 2010) ;

#### **b) L'activité chiffrée**

Le nombre de places payantes augmente de 40 : il passe de 1 283 en 2010 à 1 323 places en 2011, dont 872 en zone courte durée et 451 en zone moyenne durée. Néanmoins le nombre de places reste inférieur de moins de 300 par rapport à la situation avant les travaux de la seconde ligne de tramway (1 595 places en 2008).

Le nombre d'utilisateurs est également en baisse de 6 %, soit 71 062 tickets en moins.

Les recettes globales (1 307 500 € en 2011 contre 1 305 800 € en 2010) subissent une augmentation marginale (+ 0,13 %). La hausse constatée en zone courte durée (931 700 € en 2011 contre 903 400 € en 2010, soit + 3,1 %) est annulée par la baisse en zone moyenne durée (375 800 € en 2011 contre 402 400 € en 2010, soit - 6,6 %).

Le ticket moyen progresse de 7 % et atteint 1,20 € en 2011 contre à 1,12 € en 2010, cela correspond à une durée de stationnement de 1 heure. La durée moyenne de stationnement a augmenté de 8 %, soit une durée de 1 heure contre 0,94 en 2010.

Le taux d'occupation enregistre une baisse non significative de 1 % pour arriver à 87 %.

Le taux de respect augmente de 8 % en zone moyenne durée alors qu'en courte durée ce taux reste stable. Le taux de paiement augmente de 5 points en moyenne durée mais reste stable en courte durée. Le taux de rotation est en baisse : en 2011, ce taux est de 2,73 contre 2,81 en 2010. Le taux d'interdit augmente de 1,5 % tandis que le nombre de procès verbaux augmente de 10 %.

Pour l'année 2011, les chiffres reflètent, encore cette année, une situation anormale due aux travaux de la seconde ligne de tramway et à leurs conséquences sur le stationnement sur voirie.

Les chiffres sont cohérents avec le déplacement des usagers vers l'extérieur de l'hyper-centre en travaux, c'est-à-dire de la zone courte durée vers la zone moyenne durée.

Enfin le rapport entre le nombre de tickets (- 6 %) et le résultat stable des recettes indique que la durée de stationnement de l'utilisateur augmente.

### **La situation financière**

#### **c) Les produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation du stationnement sur voirie s'élèvent à 467 300 € en 2011 contre 547 600 € en 2010, soit une baisse de 15 %. Cette baisse est due à l'avenant n°6 du 22 décembre 2011 qui prévoit une baisse du montant de la prestation justifié par la baisse du nombre de places de stationnement et donc du nombre de machines en service.

#### **d) Les charges d'exploitation**

Le total des charges d'exploitation du stationnement sur voirie s'élève à 149 000 € en 2011 contre 139 700 € en 2010 soit une augmentation de 6,6 % due à :

- l'augmentation des frais de personnel (réorganisation des imputations budgétaires)
- l'augmentation des frais d'entretien et réparations (nombre de sous-ensembles plus important à réparer dû au vieillissement du parc horodateurs).

N° 72 – **Parc de stationnement Le Martroi. Rapport annuel d'activités du délégataire au titre de l'année 2011. Présentation.**

**Mme CHERADAME** – *Le parc de stationnement Le Martroi voit sa fréquentation augmenter de 13 %, ce qui génère une redevance de 23 000 € pour la Ville.*

**M. le Maire** – *Ce qui est une bonne chose. MM. RICOUD et LEBRUN souhaitent la parole.*

**M. RICOUD** – *Je vais être très rapide. Ce que l'on avait dit l'année dernière, on le réaffirme cette année. Le parking du Martroi géré par Vinci est le plus cher, les places sont plus étroites qu'ailleurs, mais c'est vrai que Vinci doit avoir des difficultés financières.*

**M. le Maire** – *Le parking n'est pas bien situé aussi, il faut le reconnaître. Et il est complet. M. LEBRUN, c'est à vous.*

**M. LEBRUN** – *Je voulais savoir si l'on avait demandé à Vinci de pratiquer les tarifs de nuit à 1 €, de 19 heures à 7 heures, comme pour les autres parkings.*

**M. le Maire** – *Mais c'est très différent, les autres dépendent d'Orléans Gestion. Il y a un conventionnement dans ce cadre-là, on ne peut pas demander ce qui n'est pas dans le conventionnement.*

*Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.*

*Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La Société VINCI PARK, délégataire du service public pour la gestion du parc de stationnement Le Martroi, a remis son rapport pour l'exercice 2011.

**Dans ces conditions, après avis de la commission cadre de vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la société VINCI PARK, délégataire de service public pour le parc de stationnement Le Martroi au titre de l'année 2011 ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**SOCIETE VINCI Park**

**SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC  
POUR LE PARC DE STATIONNEMENT ORLEANS LE MARTROI  
ANNEE 2011**

Le parc de stationnement Le Martroi à Orléans est exploité par la société VINCI Park, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 45 ans à compter du 30 mai 1986.

La capacité totale de l'ouvrage est de 365 emplacements répartis sur 4 niveaux de sous-sol, dont 285 places publiques et 80 places louées à des particuliers.

La gestion courante des équipements est assurée, sous la responsabilité de VINCI Park, par VINCI Park Services, filiale spécialisée dans l'exploitation du stationnement. Localement, l'exploitation est assurée par un responsable assisté de 2 collaborateurs à temps plein.

Les services du siège assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante, la gestion administrative et financière de l'exploitation.

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré en 2011 une recette globale de 980 726 € T.T.C., en hausse de 14 % par rapport à l'exercice précédent (855 483 € T.T.C.).

L'année 2011 a été marquée par les faits suivants :

- Une stabilisation de la durée du stationnement horaire soit 2 h 30,
- La présence persistante d'une zone de stationnement « sauvage » aux entrées du parc, rue Bannier et surtout rue d'Escures,
- Un accès rue Bannier très prisé (60 % des clients horaires),
- Une augmentation des paiements avec le badge Liber-t (plus de 10 % des paiements),
- Une augmentation des paiements en Carte TOTAL GR (8 % des paiements),
- 50 % des clients horaires règlent leur stationnement en CB ou AMEX,
- Une hausse de la fréquentation horaire de 13 %, liée à plusieurs facteurs :
  - o De plus en plus de clients utilisent le parking pendant les heures de fermeture suite à l'ouverture automatisée des portails d'entrée 24h/24h réalisée en 2010,
  - o Les travaux de la seconde ligne de tramway ont généré moins de places de stationnement disponibles en surface,
  - o Un bon jalonnement des clients en amont les dirigeant vers le parking, mis en place tout au long des travaux du tramway,
  - o Une légère baisse du nombre d'abonnés permanents (- 12 abonnés),
  - o Une augmentation des clients de nuit venant des hôtels (partenariat),

La **fréquentation** du parc de stationnement est **en hausse de 13 %** sur l'année, ce qui correspond à une fréquentation de 177 335 véhicules contre 156 866 en 2010.

Le **nombre d'abonnés** du parc de stationnement est **en baisse de 4,8 %** sur l'année, ce qui correspond à un nombre d'abonnés moyen de 246 abonnés mensuels contre 259 en 2010. On peut noter une

stabilisation des abonnés de nuit en 2011 : 28 abonnés comme en 2010. De même, on dénombre 10 abonnés moto en 2011 contre 11 en 2010.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- Renouvellement du matériel de péage début septembre 2011, avec intégration d'un système de lecture de plaque minéralogique,
- Changement et renforcement de l'éclairage du niveau -1 et des accès voitures ainsi que des rampes intérieures du parc par un éclairage en réglettes T5 plus performant et plus économique,
- Remplacement des deux portes piétonnes donnant sur l'extérieur du parking niveau -1,
- « Relamping » complet du 4<sup>ème</sup> niveau, zone propriétaire,
- Mise en peinture du bureau, des entrées et de la sortie véhicules, des îlots centraux et des flèches directionnelles du niveau -1.

La qualité du service rendu à la clientèle est maintenue par la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces, par la formation régulière des agents.

De nombreux services destinés à rendre l'utilisation du parking plus agréable sont proposés.

Depuis 2 ans, il est possible aux clients horaires d'accéder au parking 24h/24h grâce à l'automatisation de l'ouverture des portails ce qui permet aux clients de déposer ou de reprendre leurs véhicules à toute heure, y compris pendant les horaires de fermeture du parking. Ce sont 5 593 clients horaires qui ont profité de ce service en 2011.

Des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser le parc et développer l'activité. Il est à noter en 2011 :

- L'offre découverte « -50% sur l'abonnement trimestriel » sur l'abonnement nuit et week-end, ainsi que sur l'abonnement moto.
- Le partenariat avec 5 hôtels du Centre Ville pour un stationnement de leurs clients la nuit à tarif préférentiel, vente de 1 767 forfaits nuit pour 2010 en hausse de 95 % (905 forfaits en 2010)
- La vente de chèques parking aux commerçants à tarif préférentiel, - 20 % sur le prix horaire
- L'ouverture du parking pour les événements majeurs de la Ville d'Orléans :
  - o Le dimanche des soldes 16/01/2012, 98 clients en 2011 contre 30 en 2010. Les 2 premières semaines des soldes ont permis de réaliser de bonnes fréquentations
  - o jusqu'à 2h du matin pour la fête de la musique, 135 clients horaires entrés après 21h en 2011 contre 150 en 2010, parking complet.
  - o Le dimanche 11/09/2011 pour la rentrée en fête, 227 clients en 2011 ont profité de cette ouverture, contre 143 clients en 2010.
  - o Le samedi 24/09/2011 jusqu'à 1h du matin pour le Festival de Loire, parking complet le soir, 851 clients ont utilisés le parking (6 rotations par place !), ouverture également le dimanche 25/09/2011, ce sont 290 clients horaires qui en ont profité.
  - o Les 2 premiers dimanches de décembre à l'occasion notamment du marché de Noël, 664 clients ont utilisés le parking le 11 décembre contre 670 en 2010 et 703 clients le 18 décembre contre 567 en 2010
- Parking parfumé et ambiance musicale dans les cages d'escaliers, ce qui est très apprécié par les clients.

Pour mesurer la qualité, VINCI Park fait réaliser auprès de ses principaux ouvrages, et par une société indépendante, d'une part un audit mesurant un certain nombre de critères au cours d'une visite (entretien du parc et des escaliers, aspect général des espaces accueil, accueil de la clientèle et relation commerciale) et d'autre part un audit sur la qualité d'accueil téléphonique. Pour ce dernier, un classement est opéré et le parc du Martroi a obtenu une note de 16,2 sur 20 en décembre 2011.

La valeur brute H.T. du patrimoine est de 3 287 899,29 € (contre 3 261 641,51 € en 2010) et la valeur nette comptable est de 479 245,99 € (contre 502 772,42 € en 2010).

La redevance 2011 versée par Vinci Park est de 23 890,17 € (contre 21 719,49 € en 2010).



## RELATIONS HUMAINES

### N° 73 – Direction de l'Information et de la Communication. Poste de journaliste. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 10 juillet 2009, le Conseil Municipal a autorisé le recrutement d'un journaliste, rattaché à la Direction de l'Information et de la Communication.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste n°2012-06-9064 a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 7 juin 2012.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé de pourvoir ce poste par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 alinéa 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

Les activités du poste restent définies comme suit :

- participer aux conférences de rédaction et à l'élaboration du sommaire du magazine mensuel,
- proposer des sujets en fonction de l'actualité du mois et des projets de la Ville,
- rédiger les articles de la partie « actualités » et « magazine » en fonction des besoins,
- suivre l'information dans le domaine culturel, rédiger les articles en conséquence et élaboration de la partie « sortir »,
- se coordonner avec le travail du photographe,
- assurer le secrétariat de rédaction en lien avec la rédactrice en chef et la maquettiste,
- boucler le mensuel à l'atelier de pré-press,
- participer aux Conseils Municipaux et aux réunions de quartier si nécessaire.

Le contrat de l'agent en fonction arrive à expiration le 30 septembre 2012.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de journaliste rattaché à la Direction de l'Information et de la Communication, Pôle Information et Presse par la voie contractuelle pour une durée d'un an ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer tous contrats ou avenants à cet effet au nom de la Ville ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP ».**

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3

N° 74 – **Ecole Supérieure d'Art et de Design. Poste d'enseignant en histoire de l'architecture et des concepts. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le poste d'enseignant en histoire de l'architecture et des concepts a été ouvert par délibération du 24 octobre 1997.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste n°2012-06-9019 a été transmise au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret le 4 juin 2012.

Les missions exercées à raison de 8 heures hebdomadaires sont les suivantes :

- coordination de la culture générale de toutes les sections ;
- enseignement sur la problématique et méthodologie de la recherche sur l'approche des concepts dans la section design ;
- suivi des diplômés.

**L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle** dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 alinéa 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Il est proposé de reconduire le contrat existant, dont l'échéance arrive au 30 septembre 2012.

Les conditions de rémunération restent fixées selon les bases définies antérieurement, à savoir sur l'indice brut 583.

Cette rémunération est versée proportionnellement au temps de travail et suit l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale. La prime de fin d'année est allouée en sus.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste d'enseignant en histoire de l'architecture et des concepts par la voie contractuelle pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse, sous réserve d'obtenir les autorisations de cumul des administrations d'origine ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer tous contrats ou avenants correspondant au nom de la Ville ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP ».**

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3

N° 75 – **Pôle Prévention-Réussite. Poste de coordinateur réussite éducative. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Sous l'autorité directe du coordonnateur de projet de la prévention et de la réussite, le coordinateur de la réussite éducative a pour mission de mobiliser les différents acteurs autour de ce projet y compris ceux du service de la veille éducative et d'en évaluer les activités.

Ce poste est vacant par suite de sa transformation de catégorie B en catégorie A et exige une expérience confirmée dans le management d'équipe et dans l'analyse du contexte socio-éducatif.

Malgré une large publicité (déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 11 juin 2009), l'appel à candidatures est infructueux.

Compte tenu des spécificités des missions, ce poste serait donc pourvu par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires.

La rémunération serait fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial, avec le régime indemnitaire correspondant et la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Un contrat de 3 ans est proposé.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de co ordinateur réussite éducative, par la voie contractuelle pour une durée de 3 ans, selon les modalités sus définies ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer tous contrats ou avenants correspondant au nom de la Ville ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP.**

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3

N° 76 – **Proximité. Poste de référent administratif et juridique au sein du P.G.A.F. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Un poste de référent administratif et juridique est vacant au sein du pôle de gestion administratif et financier de la Direction Générale Adjointe Proximité. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

Garantir la qualité de la réponse à l'utilisateur

- Rédaction de courriers de réponse aux usagers
- Suivi des réponses apportées dans le logiciel de gestion du courrier Gescour
- Organisation et gestion de l'accueil téléphonique

Assurer un conseil et un appui juridique

- Rédaction et validation des projets de rapports au Conseil d'Administration et des projets de délibérations au Conseil Municipal
- Préparation des rapports destinés à la Commission Cadre de Vie
- Rédaction de conventions
- Veille juridique et sécurisation des actes

Suivre l'exécution des marchés publics

En lien avec le référent marchés publics du pôle de gestion :

- Validation et suivi des marchés gérés par le référent marchés publics du pôle de gestion

(recensement des besoins, plannings, dossier de consultation des entreprises)

En lien avec les comptables du pôle :

- Suivi de l'exécution financière des marchés publics (actualisation des tarifs, rôle de suivi et d'alerte sur la consommation des crédits...)

Appuyer les responsables de la D.G.A. Proximité et le directeur général adjoint de la proximité

- Rédaction de courriers, de conventions
- Réalisation d'études juridiques
- Réalisation et montage de dossiers spécifiques

Suivre les dossiers spécifiques et transversaux

- Management du service en l'absence du responsable
- Elaboration des tableaux de bord de suivi de l'activité financière
- Formalisation de l'ensemble des procédures du P.G.A.F.
- Participation aux projets transversaux
- Suivi d'activité : réalisation du bilan d'activité du pôle de gestion et participation à l'élaboration du bilan annuel des services de la D.G.A. Proximité

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste n° 2012-05-9291 a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 13 mai 2012.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 alinéa 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans, assorti d'une période d'essai de 3 mois.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de référent administratif et juridique au sein du P.G.A.F. de la D.G.A. Proximité par voie contractuelle, pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'edit contrat ou avenant au nom de la Ville ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, code gestionnaire HVIP ».**

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3

N° 77 – **Proximité. Poste de conseiller paysagiste. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Un poste de conseiller paysagiste est vacant au sein de la Direction Générale Adjointe Proximité. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- Participer à la définition des orientations stratégiques et des options techniques en matière de fleurissement, d'aménagements et d'entretien paysagers,

- Anticiper les évolutions du secteur, identifier les tendances d'évolution et les expériences innovantes pour apporter conseil aux élus,

- Conseiller les équipes techniques sur la création, la gestion et l'entretien des massifs et aménagements de proximité : étude économique, optimisation des moyens et mise en valeur des espaces verts en concertation avec les responsables techniques de quartier et le pôle spécialisé,

- Etre en appui du service conception et conduite d'opérations sur le volet paysage des projets élaborés pour la Mairie et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » lorsque la Mairie est maître d'œuvre.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste n° 2012-06-9061 a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 6 juin 2012.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 alinéa 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des ingénieurs à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans, assorti d'une période d'essai de trois mois.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de conseiller paysagiste au sein de la Direction Générale de la Proximité, par la voie contractuelle pour une durée de trois ans ;**

**2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer tous contrats ou avenants à cet effet au nom de la Ville ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP ».**

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3

N° 78 – **Direction de la Maîtrise de l'Énergie et des Risques. Poste d'ingénieur en génie climatique et thermique. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Un poste d'Ingénieur en génie climatique et thermique est vacant au sein de la Direction de la Maîtrise de l'Énergie et des Risques. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

1. L'exploitation des installations de génie climatique :

- Contrôle des prestations effectuées dans le cadre des contrats d'exploitation confiés aux entreprises,
- Suivi du contrat de gestion globale en lien avec les directions utilisatrices des bâtiments,

- Traitement des réclamations des occupants,
- Mise en œuvre des actions préventives et correctives en lien avec l'exploitant,
- Suivi et contrôle des travaux de renouvellement,
- Suivi et contrôle des travaux prescrits par les Commissions de Sécurité,
- Suivi des contrôles réglementaires : eau des piscines, légionelles...,
- Suivi de la télégestion des installations. Tenue de l'inventaire permanent et du descriptif des installations,
- Calcul et suivi annuel de l'âge moyen pondéré du parc de chaudières.

2. La passation des contrats :

- Passation et gestion des contrats de fourniture d'énergie,
- Passation des contrats d'exploitation des installations de génie climatique,
- Définition du plan de renouvellement des installations.

3. Les travaux d'économie d'énergie et d'amélioration des installations :

- Réalisation des études de faisabilité,
- Rédaction des dossiers de consultation des entreprises,
- Suivi et contrôle des travaux.

4. La gestion financière et comptable et le contrôle de gestion :

- Préparation du budget et suivi de son exécution,
- Mise à jour du plan pluriannuel des investissements,
- Etablissement et analyse du bilan annuel d'exploitation, édition des ratios et des indicateurs.

5. La gestion du personnel :

- Gestion de la communication au sein du service (réunions, échanges informels, entretiens individuels...),
- Reporting vers la hiérarchie.

Conformément à la réglementation, deux déclarations de vacance de poste ont été transmises au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 15 février 2012 n°20 12-02-9098 et le 6 juin 2012 n°2012606-9059.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 alinéa 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des ingénieurs territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans, assorti d'une période d'essai de 3 mois.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste d'ingénieur en génie climatique et thermique au sein de la Direction de la Maîtrise de l'Énergie et des Risques, par voie contractuelle pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans ;**

2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer tous contrats ou avenants à cet effet au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3

N° 79 – **Fixation et actualisation des taux de vacances. Approbation.**

**Mme SAUVEGRAIN** – *Comme chaque année, on actualise les taux de vacances et on en rajoute au fur et à mesure, notamment dans le domaine de la culture.*

**M. le Maire** – *M. CHAPUIS, vous avez la parole.*

**M. CHAPUIS** – *J'introduis l'intervention de Michel RICOUD pour saluer l'initiative du gouvernement d'augmenter le S.M.I.C.*

*(rires)*

**M. CHAPUIS** – *Je n'ai pas pu intervenir, tout à l'heure, sur la rentrée scolaire pour saluer l'augmentation du nombre d'enseignants, je n'étais pas dans la salle à ce moment-là, donc, je salue l'augmentation du S.M.I.C. et je pense que ce petit coup de pouce a fait du bien aux salariés.*

**M. le Maire** – *Alors, M. RICOUD, est-ce votre point de vue ?*

**M. RICOUD** – *Bah, un petit coup de pouce, mais on aurait voulu plus.*

*(rires)*

**Mme SAUVEGRAIN** – *Cela a peut-être été un petit coup de pouce sauf pour ceux qui avaient des heures supplémentaires défiscalisées.*

*(Exclamations)*

**M. LEBRUN** – *C'est mon cas !*

*Quand je regarde les tarifs, on a l'impression qu'ils sont les mêmes pour certains. Je ne comprends pas, il n'y a pas l'augmentation de 2 %.*

**Mme SAUVEGRAIN** – *L'augmentation est sur le S.M.I.C. et non pas sur nos tarifs de vacances. Mais cette augmentation ayant eu lieu, on doit redélibérer.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte.*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Ville fait appel à du personnel vacataire pour accomplir des prestations ponctuelles dans des domaines spécialisés, ne pouvant être assurées par le personnel permanent.

Ces personnels sont rémunérés à la vacation selon un taux fixé par le Conseil Municipal.

Une précédente délibération du 8 juillet 2011 a fixé l'ensemble des taux de vacances alloués dans les établissements culturels et les différents services de la Ville employant des intervenants ponctuels rémunérés à l'acte.

Le montant de la vacation est fixé par type de missions exercées, étant entendu qu'une vacation correspond à 1 heure de travail, en dehors des taux C.L.S.H. fixés à la journée. Ces taux sont revalorisés en fonction de l'augmentation des traitements de la Fonction Publique Territoriale. Ils intègrent une indemnité de congés payés de 10 %.

Suite aux augmentations du S.M.I.C., il apparaît nécessaire de revaloriser les taux qui sont désormais trop faibles, notamment pour des agents assurant des prestations d'exécution en catégorie C.

Par ailleurs des taux correspondant à des prestations nouvelles doivent être ajoutés, en particulier dans le secteur périscolaire :

- Artiste : 35,5 € bruts
- Artiste Indépendant : 59 € bruts

Ces vacances sont destinées à l'embauche d'artistes non intermittents du spectacle qui interviennent dans le cadre du P.A.E.A. (Plan d'Action d'Education Artistique) sur le temps scolaire des élèves dans des domaines variés (danse, théâtre, musique, arts plastiques, cinéma, photographie, bandes dessinées...).

Certains vacataires spécifiques restent soumis aux dispositions fixées par des délibérations antérieures. Ainsi, les pigistes continueront d'être encadrés par la délibération du 18 décembre 1998, avec des modalités de rémunérations spécifiques. De même, la rémunération des personnels de l'Education Nationale intervenant pour diverses prestations (aide au devoir, classe découverte) reste soumise aux dispositions fixées par la délibération du 30 septembre 2005.

Le versement des vacations pour les membres de jury de concours ou examens organisés par la Ville continue d'être régi par les dispositions du décret n°56-585 du 12 juin 1956 modifié relatif à la rétribution des agents de l'Etat assurant le fonctionnement des jurys d'examen et de concours.

Les taux prévus dans le tableau ci-joint ne peuvent être inférieurs à la valeur du S.M.I.C. horaire et sont actualisés annuellement en tenant compte de l'évolution des traitements de la Fonction Publique Territoriale, à l'exception :

- des accompagnateurs du Conservatoire dont les vacations suivront l'évolution des taux de l'heure occasionnelle d'enseignement institués par le décret n°50-1253 du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées par le personnel enseignant des établissements d'enseignement du second degré,

**- des enseignants retraités dont les vacations seront indexées sur le barème de l'Education Nationale, par référence au montant de l'heure supplémentaire d'étude surveillée des professeurs des écoles, fixé en application du décret n°66-787 du 14 octobre 1966.**

**Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs des vacations selon les modalités et les taux figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ».**

ADOpte A L'UNANIMITE



### Liste et montants de vacances

	Taux horaire brut (Applicable au 1/10/2012)	Ancien taux 2011
<b>Secteur culturel et évènementiel:</b>		
◆ <b>Assistant d'animation culturelle :</b>	<b>17,26 €</b>	17,26 €
◆ <b>Chargé de préparation d'expositions :</b>	<b>12,90 €</b>	12,90 €
◆ <b>Monteur spécialisé d'expositions :</b>	<b>20,39 €</b>	20,39 €
◆ <b>Photographe :</b>	<b>19,06 €</b>	<b>19,06 €</b>
◆ <b>Accueil artistes et assistant régisseur</b>	<b>22,00 €</b>	22,00 €
◆ <b>Accueil surveillance à caractère technique au Muséum et Médiathèque :</b>		
◆ Lundi/samedi	<b>10,34 €</b>	10,00 €
◆ Dimanche/jours fériés	<b>15,36 €</b>	15,36 €
◆ Nuit	<b>15,72 €</b>	15,72 €
◆ <b>Guide conférencier agréé par le Ministère de la Culture :</b>		
◆ Vacances de jour en semaine	<b>26,50 €</b>	26,50 €
◆ Vacances de soir, dimanche et jours fériés	<b>31,25 €</b>	31,25 €
◆ <b>Conférenciers :</b>		
◆ Personnalité du monde artistique, architecte, universitaire, artiste indépendant à l'exception des intermittents du spectacle	<b>51,10 €</b>	51,06 €
◆ Conseiller scientifique ou culturel :	<b>33,00 €</b>	17,26 €
◆ Professeurs et enseignants confirmé	<b>38,93 €</b>	38,93 €
◆ Professeurs et enseignants	<b>31,59 €</b>	31,59 €
◆ <b>Modèles pour cours de dessin à l'ESAD :</b>		
◆ Modèle habillé	<b>10,34 €</b>	10,00 €
◆ Modèle nu	<b>13,25 €</b>	13,23 €
◆ <b>Techniciens de spectacles :</b>	<b>10,50 €</b>	10,10 €
◆ <b>Techniciens de fouilles en archéologie :</b>	<b>10,50 €</b>	10,10 €
◆ <b>Ouvriers de fouilles en archéologie :</b>	<b>10,34 €</b>	10,00 €
◆ <b>Accompagnateurs au Conservatoire :</b>		
◆ Professeur Hors Classe	<b>57,01 €</b>	57,01 €
◆ Professeur Classe Normale (en interne ou externe)	<b>51,83 €</b>	51,83 €
◆ Assistants spécialisés (en interne ou externe)	<b>33,49 €</b>	33,49 €
◆ Elèves Professeurs (en interne)	<b>29,97 €</b>	29,97 €
◆ Assistants non spécialisés (en interne ou externe)	<b>32,52 €</b>	32,52 €
◆ <b>Membre de jurys de concours du Conservatoire :</b>	<b>21,21 €</b>	21,21 €
<b>Etat civil – Affaires administratives :</b>		
◆ <b>Préposée au mariage :</b>	<b>10,34 €</b>	<b>10,00 €</b>

**Secteur médico-social :**

◆ Médecin spécialisé :	40,78 €	40,78 €
◆ Médecin psychothérapeute :	38,26 €	38,26 €
◆ Médecin généraliste :	34,99 €	34,99 €
◆ Kinésithérapeute :	32,15 €	32,15 €
◆ Psychologue :	30,26 €	30,26 €
◆ Diététicienne :	24,14 €	24,14 €
◆ Conseiller socio-éducatif :	24,14 €	24,14 €
◆ Animateur – Modérateur de débats :	24,14 €	24,14 €
◆ Educateur spécialisé :	20,23 €	20,23 €
◆ Educateur de jeunes enfants :	20,23 €	20,23 €
◆ Parents intervenant au Carrefour des parents :	15,96 €	15,96 €

**Gardiennage au foyer logement :**

◆ 1 h de garde du lundi au vendredi entre 08 h 15 et 18 h 00 :	10,34 €	10,00 €
◆ 1 garde de nuit en semaine :	68,58 €	68,58 €
◆ 1 garde de nuit en week-end :	70,60 €	70,60 €
◆ 1 garde de samedi (8 h 30 à 18 h 00) :	65,56 €	65,56 €
◆ 1 garde de dimanche (8 h 30 à 18 h 00) :	70,60 €	70,60 €

**Secteur Médiation :**

◆ Parents relais :	14,55 €	14,55 €
◆ Référent de Parcours	20,23 €	20,23 €
◆ Relais familles	15,96 €	15,96 €
◆ Soutien scolaire	14,55 €	14,55 €

**Jeunesse, Sports :**

◆ Aide éducateur (titulaire du BAFA) :	10,50 €	10,20 €
◆ Moniteur (titulaire d'un brevet fédéral) :	12,66 €	12,66 €
◆ Educateur (titulaire d'un brevet d'état) :	15,55 €	15,55 €
◆ Sauveteur :	10,50 €	10,20 €
◆ Sauveteur Qualifié :	12,66 €	12,66 €
◆ Chef de Poste :	15,55 €	15,55 €

**Relations Publiques :**

◆ Traductions écrites : prix de la page de 250 mots		
◆ Langues courantes (allemand, anglais, italien, espagnol)	39,59 €	39,59 €
◆ Langues rares (polonais, russe roumain ...)	49,51 €	49,51 €
◆ Interprétariat parlé :		
◆ Langues courantes – prix pour 4 heures	59,41 €	59,41 €
◆ Langues rares – prix pour 4 heures	79,20 €	79,20 €
◆ Accompagnement – accueil et pilotage de groupes - Taux horaire :	10,34 €	9,81 €

<b>Secteur divers – Vacations diverses :</b>
--

◆ Gardiennage entretien :	10,34 €	10,00 €
◆ Gardiennage entretien le week-end et jours fériés :	10,50 €	10,10 €
◆ Travaux d'exécution qualifiés :	10,50 €	10,10 €
◆ Travaux d'exécution qualifiés le week-end et jours fériés :	11,00 €	10,91 €

<b>Parc Floral :</b>
----------------------

◆ <b>Surveillance du parc :</b>		
◆ Lundi / Samedi	10,50 €	10,21 €
◆ Dimanche / Jours fériés	15,06 €	15,06 €

<b>Information - Communication :</b>
--------------------------------------

◆ <b>Secrétaire de rédaction :</b>	21,70 €	17,90 €
------------------------------------	---------	---------

<b>Education – Périscolaires :</b>
------------------------------------

◆ <b>Taux horaire Périscolaire :</b>		
◆ Artiste :	35,50 €	
◆ Artiste indépendant	59,00 €	
◆ Animateur spécialisé	15,68 €	15,68 €
◆ Animateur périscolaire*	10,50 €	10,29 €
◆ Animateur aide au travail personnel*	12,34 €	12,34 €
◆ Accueil Enfants ( durant le service minimum d'accueil)	10,50 €	10,29 €
◆ Accueil temps repas*	9,92 €	9,50 €
◆ Enseignant retraité assurant l'aide au devoir		
- Instituteur	19,45 €	19,45 €
- Professeur classe normale	21,86 €	21,86 €
- Professeur hors classe	24,04 €	24,04 €
◆ <b>Taux Accompagnement des élèves en classe de découverte :</b>		
◆ Enseignant de l'Education Nationale (Indemnité journalière)	20,70 €	20,70 €
◆ <b>Taux journalier des personnels travaillant dans les A.L.S.H. :</b>		
(Accueil Loisirs Sans Hébergement)		
◆ Directeur A.L.S.H. d'été*	95,86 €	94,64 €
◆ Directeur adjoint de A.L.S.H. d'été*	94,70 €	90,67 €
◆ Régisseur de A.L.S.H. d'été*	84,66 €	81,06 €
◆ Animateur de A.L.S.H. d'été*	84,66 €	81,06 €
◆ Animateur de A.L.S.H. et à l'année scolaire*	75,25 €	72,05 €

(\*A titre dérogatoire, ces taux horaires et journaliers de l'action scolaire n'intègrent pas l'indemnité de congés payés de 10 % qui sera versée en sus, conformément au contrat)

N° 80 – **Restaurant Inter-Administratif d'Orléans-Centre. Approbation des conventions financière et de gestion avec l'association de gestion du R.I.A.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La gestion du restaurant, situé 2 bis rue des Anglaises, est confiée depuis 2002 à l'Association de gestion du Restaurant Inter Administratif (R.I.A.). Elle regroupe les 18 administrations dont les agents fréquentent le restaurant. La Ville d'Orléans en est l'administration coordinatrice.

L'actuel contrat de prestation de restauration arrive à échéance le 30 septembre 2012. Après mise en concurrence, le nouveau contrat de restauration avec la Société Compass Group prend effet le 1er octobre 2012 pour une durée de 5 ans.

Ce contrat prévoit la prise en charge de certaines dépenses d'investissement (travaux de second œuvre, renouvellement de matériels,...) par le prestataire.

Les dépenses de personnel et les fluides restent à la charge de l'association du R.I.A. Soucieuse d'en assurer la juste répartition entre les administrations et de stabiliser le fonctionnement du restaurant, l'association a sollicité l'agrément de « restaurant inter administratif » auprès de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale ainsi que du Comité Interministériel d'Action Sociale. Ainsi, les charges précitées, seront supportées par toutes les administrations convives, au prorata du nombre de repas consommés..

Dans le cadre de cette démarche, deux conventions doivent être passées entre l'ensemble des administrations membres et l'association :

- une convention de gestion
- une convention financière

Elles déterminent le périmètre et les modalités de répartition de la gestion et des dépenses entre l'association et les administrations.

La convention de gestion prévoit les conditions dans lesquelles l'association confie à un prestataire extérieur, la gestion du Restaurant Inter Administratif.

Sont prévues la mise à disposition par la Mairie d'Orléans administration coordinatrice à titre gratuit des locaux, situés 2 bis rue des Anglaises à Orléans au profit de l'association de gestion du R.I.A., de même que les conditions dans lesquelles l'association met à disposition les installations et le matériel nécessaires au fonctionnement du restaurant.

L'administration coordinatrice, et les administrations associées prennent conjointement à leur charge les factures relatives aux travaux de gros œuvres des locaux, aux fluides (eau, gaz, électricité, chauffage, climatisation, extraction des buées, vapeurs, gaz brûlés, évacuation et traitement des eaux) et aux charges de personnel de l'association, en l'occurrence ceux afférents à la rémunération de l'agent mise à disposition par la Mairie d'Orléans à l'association à compter du 1er septembre 2012.

La convention financière fixe les modalités de répartition des dépenses entre les administrations et l'association telles qu'elles sont définies par la convention de gestion. La convention de mise à disposition de personnel est annexée à la convention financière.

Ces conventions prendront effet à compter de leur signature par l'ensemble des administrations signataires et sont conclues pour une durée de 5 ans.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention de gestion et la convention financière à passer avec les administrations associées et l'association de gestion du R.I.A. pour une durée de cinq ans ;**

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ces conventions au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTÉ PAR 54 VOIX  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION

## MOYENS GÉNÉRAUX

N° 81 – Site de la Bolière. Approbation d'une convention de fonctionnement à passer avec le C.C.A.S.

Mme SAUVEGRAIN – Nous avons fait des travaux, et dans le cadre de la répartition des mètres carrés, il faut une convention entre la Ville et le C.C.A.S.

M. RICOUD – On traverse la rue, où en est-on de l'ancien collège de la Bolière ?

M. le Maire – (en souriant) On traverse la rue, oui je vois ce que vous voulez dire.

M. LANGUERRE souhaite prendre la parole.

M. LANGUERRE – Je vous propose que l'on en discute mercredi parce qu'on a un rendez-vous, comme prévu, et ce sont des sujets que l'on va aborder ensemble.

M. le Maire – Voilà ! Néanmoins, je vous consulte.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a transféré au C.C.A.S., par délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2012 et signature d'un acte authentique le 13 juillet 2012, la propriété de la partie des locaux occupée par la crèche. La Mairie demeure propriétaire du surplus de l'ensemble immobilier.

Le C.C.A.S. a approuvé l'acquisition du volume occupé par la crèche Bolière dans les locaux situés 6-8 rue Henri Poincaré appartenant à la Ville par délibération du Conseil d'Administration du 26 juin 2012.

Dans ce contexte de propriété partagée sur un même site, il est nécessaire de formaliser, par une convention de fonctionnement, les modalités d'utilisation et de gestion du site Bolière par la Mairie et le C.C.A.S., ainsi que l'entretien et la répartition des charges.

Ainsi, la convention de fonctionnement a pour objet de :

- Désigner les volumes de l'ensemble immobilier appartenant à chaque propriétaire et leur affectation :

\* volume 1, correspondant aux locaux occupés par la crèche, propriété du C.C.A.S. (979 m<sup>2</sup>),

\* volume 2, correspondant aux locaux associatifs mis à disposition de l'A.S.E.L.Q.O. et du Département du Loiret (681 m<sup>2</sup>)

\* volume 3, abritant les locaux techniques à usage commun (27 m<sup>2</sup>).

Les volumes 2 et 3 restent la propriété de la Ville ;

- Pérenniser la mise à disposition par la Mairie au C.C.A.S. de l'aire de jeux attenante à ses locaux, lui en assurant la jouissance exclusive ;

- Définir les engagements mutuels de chaque propriétaire, notamment celui d'information concernant tous travaux d'entretien, de réparation ou de reconstruction engagés par l'une des parties, voir d'accord réciproque si ces travaux ont un impact sur l'ensemble immobilier ou financier ;

- Définir la règle de répartition des charges entre la Mairie et le C.C.A.S. au prorata des surfaces des volumes de chacun, notamment en matière de travaux d'entretien et de réparation qui concerneront les volumes des 2 propriétaires.

Cette convention de fonctionnement est proposée pour une durée de 4 ans renouvelable une fois.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention régissant les modalités de fonctionnement et de gestion du site Bolière à passer avec le C.C.A.S. pour une durée de 4 ans renouvelable une fois ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes formalités nécessaires ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 82 – **Association U.F.C. Que Choisir. Attribution d'une subvention.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du plan de cession d'immeubles du domaine privé de la Ville, il a été demandé à l'association U.F.C. Que Choisir de libérer les locaux qu'elle occupait dans l'immeuble sis 22 boulevard Rocheplatte qui sera prochainement aliéné.

Des locaux situés 39 rue Saint-Marceau ont été proposés à cette association qui a dû, pour les rendre fonctionnels, procéder à ses frais à un certain nombre de travaux de cloisonnement, de peinture, de revêtement de sol et d'électricité pour un coût de 25 000 €.

**Compte tenu des efforts consentis par U.F.C. Que Choisir tant pour son déménagement que pour l'investissement financier engagé pour des travaux qui resteront propriété de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) attribuer à l'association U.F.C. Que Choisir une subvention de 15 000 € pour couvrir une partie des dépenses qu'elle a engagées ;**

**2) imputer la dépense correspondante sur le budget inscrit au budget de la Ville, fonction 020 article 20422 service gestionnaire TDOM ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 83 – **Ecole élémentaire Olympia Cormier. Restructuration et extension. Lot 6 : équipements de cuisine. Approbation d'un avenant de transfert.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Ville a réalisé des travaux de restructuration et d'extension à l'école Olympia Cormier du 6 avril 2009 au 27 septembre 2011, date de réception des travaux.

L'entreprise BRUNET a été retenue pour le marché 09-043 – lot 6 – équipements de cuisine.

Comme le prévoit l'article 5.1 du C.C.A.P., conformément à l'article 102 du Code des Marchés Publics, relatif à la sûreté de l'opération, une retenue de garantie d'un montant de 3 033,89 €

T.T.C, équivalent à 5 % du montant du marché T.V.A. comprise, a été prélevée pendant la durée des travaux. La date de restitution de cette garantie arrivera à son terme le 28 octobre 2012.

La Société BRUNET et AXIMA REFRIGERATION ont fusionné courant mai 2012 ce qui a entraîné la dissolution immédiate de la Société BRUNET.

Afin de pouvoir libérer cette retenue de garantie, il convient donc de constater cette procédure par voie d'avenant de transfert.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'avenant de transfert, du marché 09- 043 relatif aux travaux de restructuration et d'extension de l'élémentaire Olympia Cormier – lot 6 : équipements de cuisine à passer avec la société AXIMA REFRIGERATION ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant, au nom de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 84 – **Fourniture de pièces de rechange pour le parc automobile. Lot 5. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'entretien des véhicules municipaux utilitaires de petit gabarit est assuré soit en interne soit en recourant à des prestataires privés.

Les travaux réalisés en régie nécessitent l'acquisition auprès de fournisseurs des pièces de rechange.

En application du Code des Marchés Publics et notamment ses articles 57 à 59, une consultation a été engagée, permettant de conclure des marchés d'une durée d'un an, reconductibles 3 fois.

A cet effet, un appel d'offres a été lancé le 27 avril 2012. Cet appel d'offres ayant été infructueux pour le lot 5, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été engagée le 16 juillet 2012, permettant de conclure pour ce lot un marché courant du 1<sup>er</sup> décembre 2012 jusqu'au 30 novembre 2013. Ce marché est reconductible trois fois, par période d'une année, pour une durée maximale de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres, compte tenu des critères d'attribution du marché, à savoir :

1. Prix des fournitures évalué au regard du détail estimatif (pondération 50 %)
2. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 40 % )
  - Notice explicative présentant la méthodologie envisagée pour l'exécution des livraisons à compter de la réception du bon de commande (sous-pondération 30 %)
  - Qualité des moyens techniques et humains envisagés pour l'exécution des prestations (sous-pondération 10 %)
3. Délais de livraison et de garantie (pondération 10 %)

**En conséquence, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le marché concernant le lot n° 5, pièces de rechange pour les véhicules utilitaires de petit gabarit à passer avec la société Equip'Loisirs Autos pour un montant minimum annuel de 3 000 € T.T.C. et un montant maximum annuel de 24 000 € T.T.C. ;**

2) **déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;**

3) **imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 85 – **Fourniture de pièces de rechange pour le parc automobile. Lots 1, 4, 6 et 8. Approbation de marchés négociés.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'entretien des véhicules municipaux est assuré soit en interne soit en recourant à des prestataires privés.

Les travaux réalisés en régie nécessitent l'acquisition auprès de fournisseurs des pièces de rechange.

En application du Code des Marchés Publics et notamment ses articles 57 à 59, une consultation a été engagée sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen afin de conclure des marchés d'une durée d'un an, reconductibles 3 fois.

Cet appel d'offres ayant été infructueux pour les lots 1, 4, 6 et 8 par la Commission d'Appel d'Offres du 2 juillet 2012, une nouvelle procédure de marché négocié a été engagée le 26 juillet 2012 conformément aux dispositions de l'article 35-1-1° alinéa 3, permettant de conclure pour chacun des 4 lots des marchés courant du 1<sup>er</sup> décembre 2012 jusqu'au 30 novembre 2013. Ces marchés sont reconductibles trois fois, par période d'une année, pour une durée maximale de 4 ans. Les offres correspondantes ont été jugées par la Commission d'Appel d'Offres le 12 septembre 2012 compte tenu des critères d'attribution des marchés, à savoir :

1. Prix des fournitures évalué au regard du détail estimatif (pondération 50 %)
2. Valeur Technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 40 % )
  - Notice explicative présentant la méthodologie envisagée pour l'exécution des livraisons à compter de la réception du bon de commande (sous-pondération 30 %)
  - Qualité des moyens techniques et humains envisagés pour l'exécution des prestations (sous-pondération 10 %)
3. Délais de livraison et de garantie ( pondération 10 %)

**En conséquence, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) **approuver le marché à passer avec la société Autodistribution Touraine Loiret 45000 Orléans concernant le lot n°1, pièces de rechange pour les véhicules particuliers et utilitaires de marque CITROËN, pour un montant minimum annuel de 4 500 € T.T.C. et un montant maximum annuel de 24 000 € T.T.C. ;**

2) **approuver le marché à passer avec la société Autodistribution Touraine Loiret 45000 Orléans concernant le lot n°4, pièces de rechange pour les véhicules particuliers et utilitaires de marque PEUGEOT, pour un montant minimum annuel de 2 000 € T.T.C. et un montant maximum annuel de 18 000 € T.T.C. ;**

3) **approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la société Autodistribution Touraine Loiret 45000 Orléans concernant le lot n° 6, pièces de rechange pour les véhicules particuliers et utilitaires de marque RENAULT, pour un montant minimum annuel de 18 000 € T.T.C. et un montant maximum annuel de 72 000 € T.T.C. ;**



4) approuver le marché à passer avec la société Au todistribution Touraine Loiret 45000 Orléans concernant le lot n° 8, pièces de rechange diverses toutes marques, pour un montant minimum annuel de 7 200 € T.T.C. et un montant maximum annuel de 36 000 € T.T.C. ;

5) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

6) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 86 – **Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de gestion des assurances. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire».**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La présente convention de groupement de commandes s'inscrit dans le cadre de la démarche de mutualisation des services assurances de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et de la Ville.

Ces deux entités ont souhaité constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de passer un marché pour l'acquisition, la maintenance et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des assurances.

Cette convention prévoit l'application des modalités suivantes :

- la Ville assurera la coordination du groupement de commandes et sera chargée de signer le marché, de le notifier et de l'exécuter pour le compte du groupement,
- le groupement sera constitué pour la durée de la procédure de passation du marché et jusqu'à la fin de son exécution,
- la Ville émettra les bons de commandes et règlera au titulaire du marché le coût des prestations réalisées, puis adressera un titre de recettes à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », pour le remboursement de sa part du coût des prestations réalisées, selon une répartition déterminée en fonction du nombre de licences utilisées par chacun.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la passation d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'un logiciel de gestion des assurances ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *Mes chers collègues, vous l'espérez ! les questions, les 25 questions, là cela casse le moral !*

*M. DELOIRE, c'est à vous.*

**M. DELOIRE** – *Merci M. le Maire. La question orale que je souhaitais poser concerne la situation du Sanitas.*

*Votre municipalité a informé la population orléanaise que la cité d'urgence du Sanitas allait être détruite et que le terrain municipal allait être cédé à un promoteur.*

*Est-ce que la vente a eu lieu ? Si oui, dans quelles conditions et à quel prix ?*

*Ce projet d'aménagement ne concerne qu'une partie du secteur du Sanitas qui comprend des terrains attenants, le terrain Peteau et le terrain Jutteau. Est-ce qu'il existe un projet d'aménagement global, cohérent, tenant compte des vœux de la population locale ?*

*De fait, les terrains Jutteau et Peteau constituent des zones vertes situées au cœur de l'agglomération. A cet égard, il serait regrettable que ce caractère spécifique disparaisse.*

*Merci de votre attention.*

**M. le Maire** - *Merci M. DELOIRE. Je donne la parole à M. CARRE.*

**M. CARRE** – *En deux mots. Premièrement, sur la première partie de la question sur le Sanitas, les démolitions ont commencé cet été. Il n'y a pas seulement la vente du terrain à un promoteur, il y a toute une opération complexe avec le Relais Orléanais, une opération que l'on traite avec Alexandrine LECLERC. Il y a aussi la création d'une voie qui doit amener à la rue du Sanitas qui est derrière dont l'élargissement a d'ailleurs été proposé par des riverains, c'est ce que l'on regarde. A priori, cela devrait pouvoir se faire sans toucher au parc Anjorant.*

*Sur la deuxième partie de la question, sur le devenir des terrains Peteau et Jutteau, ils resteront des espaces verts.*

*Nous allons proposer très prochainement de monter un groupe de travail piloté par la Mairie de Proximité et le service des espaces verts, avec les associations et les habitants, parce que l'on a eu plusieurs sollicitations de diverses associations, pas seulement de l'Association de Défense et d'Aménagement des Quartiers Saint-Marc - Saint-Vincent (A.D.A.Q.), qui veulent donner leurs idées sur ce sujet pour voir comment on peut rendre cet espace utile et agréable dans le prolongement du parc Anjorant.*

*On va voir tout cela, mais on va le faire en atelier.*

**M. DELOIRE** – *Je suis ravi de votre réponse parce que j'avais assisté à la réunion publique sur l'aménagement du Sanitas et dans mon souvenir, Mme LECLERC avait refusé l'existence d'un groupe de travail qui lui avait été proposé lors de cette réunion publique. Merci.*

*(Protestations des élus de la majorité)*

**M. le Maire** – *Non, Mme LECLERC ne peut pas refuser cela.*

**M. CARRE** – *Ah non, puisque c'est elle qui me l'a remonté.*

**M. le Maire** – *M. LEBRUN, pour la deuxième et dernière question.*

**M. LEBRUN** – *Je vous ai écrit le 13 mai dernier au sujet du dysfonctionnement des ascenseurs et des escaliers électriques de la place d'Arc. J'avais d'ailleurs une question orale à ce sujet lors du Conseil Municipal de juin dernier que je n'ai finalement pas posée, le nécessaire ayant été fait*

entre temps. Cela n'a malheureusement pas duré et le dysfonctionnement perdure.

J'espère que je n'aurai pas à poser cette question à nouveau au prochain conseil, car je suis toujours interpellé par plusieurs de nos concitoyens au sujet de l'ascenseur et des escaliers électriques qui relient le centre bus à la place d'Arc en extérieur coté sud. Compte tenu du fait qu'ils ne fonctionnent pas, ce qui pose problème aux personnes âgées, handicapées et plus généralement à toutes les personnes qui sont chargées de bagages ou d'emplettes.

J'ajoute qu'évidemment, cette panne à rallonge qui ne donne lieu à aucune information, n'est pas de bonne augure pour le rayonnement de la Ville dans ce centre névralgique, lieu d'échange et de commerce.

C'est pourquoi je souhaite votre intervention afin que soit remédié au plus vite à ces dysfonctionnements et ce, durablement. Cela pourrait dans le même temps contribuer à rendre cet espace plus accueillant qu'il ne l'est aujourd'hui.

**M. le Maire** – Je crois qu'il va falloir que je prenne la caisse à outils et puis voilà !

Je donne la parole à Mme CHERADAME.

**Mme CHERADAME** – M. le Maire, moi aussi je déplore que cet ascenseur soit régulièrement vandalisé et effectivement c'est ce qui pénalise beaucoup les personnes qui auraient besoin de s'en servir.

Ceci étant, les procédures de contrôles quotidiens qui sont faites par Kéolis permettent de faire en sorte que les interventions soient le mieux orchestrées possible.

Ce n'est pas satisfaisant, vous avez raison. A l'horizon de 2013, au moment où les travaux du centre bus vont être effectués, il est prévu que l'escalator et l'ascenseur soient également revus.

**M. le Maire** – On va peut être enfin sortir du problème, pour faire simple, parce que celui là est effectivement récurrent.

Mes chers collègues, à défaut de nous être épuisés nous-mêmes, nous avons épuisé l'ordre du jour et je vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci à tous. La séance est levée.

\*  
\*       \*  
\*

La séance est levée à 22 heures 50.

\*  
\*       \*  
\*